



Conseil du Conseil du jeudi 30 mars 2023

à 13h00

Montpellier Méditerranée Métropole

- **Procès-verbal de la séance du Conseil du 2 février 2023**

<p><u>Le Président</u> <u>M. Michaël DELAFOSSE</u></p> <p>Date 30 MARS 2023</p> <p>Signature </p>	<p><u>Le(a) Secrétaire de séance</u> <u>Mme Clara GIMENEZ</u></p> <p>Date 30 MARS 2023</p> <p>Signature </p>
--	--



Conseil de Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole

**Séance publique
du 2 février 2023**

PROCES-VERBAL

Adoption de l'ordre du jour du Conseil de Métropole du 2 février 2023

Adoption du procès-verbal du Conseil de Métropole du 6 décembre 2022

Application de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales

1. Attractivité - Soutien à l'association SOS Méditerranée - Attribution de subvention - Approbation
2. Ressources - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Montpellier Méditerranée Métropole - Approbation
3. Ressources - Rapport d'orientations budgétaires - Débat d'orientations budgétaires
4. Ressources - Attributions de Compensation (AC) aux communes - Montants prévisionnels 2023 - Approbation
5. Hors commission - Mise en œuvre de la gratuité totale pour les habitants de la Métropole sur le réseau de transports publics - Approbation
6. Aménagement durable - Tramway - Ligne 5 - Dénomination des stations - Approbation
7. Aménagement durable - Pérennisation du dispositif covoiturage Klaxit - Avenant à la convention de financement - Autorisation de signature
8. Environnement - Plan Climat Air Énergie Territorial solidaire (PCAETs) 2021-2026 de Montpellier Méditerranée Métropole - Bilan de la concertation - Approbation
9. Environnement - Vente par Montpellier Méditerranée Métropole de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) - Approbation
10. Environnement - Déclaration de Nantes - Assises de la Transition Agro-écologique et de l'Alimentation - Approbation - Autorisation de signature
11. Cycles de l'eau - Convention d'orientations stratégiques 2023-2027 des services publics de l'eau et l'assainissement entre Montpellier Méditerranée Métropole et sa Régie des eaux - Approbation - Autorisation de signature
12. Environnement - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2022-2027 de Montpellier Méditerranée Métropole - Approbation
13. Animation du territoire - Plan national "5000 terrains de sport d'ici Paris 2024" - Proposition de déclinaison à l'échelle de Montpellier Méditerranée Métropole - Approbation
14. Attractivité - Contrat de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et le syndicat mixte de développement local du Pays Cœur d'Hérault - Autorisation de Signature
15. Attractivité - Contrat de réciprocité entre la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle et Montpellier Méditerranée Métropole - Mise en synergie Med Vallée et Cap Gallargues - Autorisation de Signature
16. Solidarités - Pacte Territorial d'Insertion départemental (PTI) 2022-2025 - Approbation - Autorisation de signature
17. Solidarités - Copropriété Les Cévennes à Montpellier - Convention de plan de sauvegarde entre la Métropole, l'État, la Région, le Département et autres partenaires institutionnels - Autorisation de signature
18. Solidarités - Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (NPRU) Mosson-Cévennes - Avenant à la charte partenariale de relogement - Autorisation de signature
19. Aménagement durable - Projet de renouvellement urbain des quartiers Mosson et Cévennes - Avenant n°1 à la convention partenariale - Autorisation de signature
20. Aménagement durable - Renouvellement urbain du quartier de la Mosson - Procédure de Zone d'Aménagement concerté (ZAC) sur le secteur Saint Paul - Bilan de la concertation préalable et modalités de participation du public par voie électronique sur l'étude d'impact - Approbation
21. Aménagement durable - Renouvellement urbain du quartier de la Mosson - Procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Mosson Sud - Modalités de participation du public par voie

électronique sur l'étude d'impact - Approbation

22. Aménagement durable - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Nina Simone - Montpellier - Modalités de concertation sur la mise en compatibilité du PLU - Approbation
23. Aménagement durable - Protocole transactionnel visant à éteindre les obligations de la Métropole vis à vis de la parcelle BL n°267, sise 1322 rue du Pioch de Boutonnet à Montpellier - Autorisation de signature
24. Aménagement durable - Commune de Saint Jean de Védas - Zone d'activités économiques Lauze Est - Autorisation environnementale unique du projet - Engagement de l'enquête - Approbation
25. Aménagement durable - Villeneuve-lès-Maguelone - Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation
26. Aménagement durable - Juvignac - Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation
27. Aménagement durable - Commune de Cournonterral - Construction d'un lycée et aménagement des voiries et espaces publics connexes - Désignation de la Région Occitanie pour conduire la procédure d'expropriation en application de l'article L. 122-7 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique - Approbation du dossier de déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU et du dossier d'enquête parcellaire soumis à enquête publique
28. Aménagement durable - Programme Savoir Rouler à Vélo auprès des élèves de CM2 scolarisés sur le territoire de la Métropole - Attribution de subventions aux communes - Approbation
29. Aménagement durable - Tramway Ligne 5 - Demande d'enquêtes parcellaires complémentaires et simplifiées - Approbation
30. Aménagement durable - Délégation de Service Public (DSP) Transport Urbain - Avenant n°9 - Autorisation de signature
31. Aménagement durable - Convention de reversement du produit des Forfaits de Post-Stationnement (FPS) entre la Ville du Crès et Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature
32. Animation du territoire - Site archéologique Lattara - Siège épiscopal de Maguelone à Villeneuve-lès-Maguelone - Convention de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour la réalisation des campagnes de fouilles archéologiques 2023 - Autorisation de signature
33. Animation du territoire - Site archéologique Lattara-musée Henri Prades - Convention de partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) - Exposition "Septimanie. Languedoc et Roussillon de l'Antiquité au Moyen Âge" - Autorisation de signature
34. Ressources - Programme de travail préalable à l'élaboration de la stratégie numérique responsable 2025 - Approbation
35. Cycles de l'eau - Convention 2023-2027 pour la réalisation de prestations annexes liées à la défense extérieure contre l'incendie (DECI) entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie des Eaux - Autorisation de signature
36. Cycles de l'eau - Convention de mandat de facturation, de recouvrement et de reversement de la redevance assainissement collectif entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie des Eaux - Avenant n°1 - Autorisation de signature
37. Cycles de l'eau - Convention de facturation et de mandat entre la Société SA RUAS, Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie des Eaux - Avenant n°1 de transfert - Autorisation de signature
38. Cycles de l'eau - Convention de facturation et de mandat entre la société SAUR, Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie des eaux - Lot 1 et 2 est et Ouest - Avenants n°1 - Autorisation de signature
39. Cycles de l'eau - Convention de raccordement des Communes d'Assas et Teyran sur la station de MAERA entre la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, Montpellier Méditerranée

Métropole et la Régie des eaux - Avenant de transfert - Autorisation de signature

40. Cycles de l'eau - Raccordement des eaux usées de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cambacérès au réseau de collecte - Commune de Montpellier - Avenant à la convention de participation financière - Transfert de la Métropole à la Régie des Eaux - Autorisation de signature
41. Cycles de l'eau - Raccordement des eaux usées de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Roquefraise au réseau de collecte - Commune de Saint Jean de Védas - Avenant à la convention de participation financière - Transfert de la Métropole à la Régie des Eaux - Autorisation de signature
42. Cycles de l'eau - Révision du zonage d'assainissement des eaux usées - Démarche, objectifs poursuivis et modalités de concertation - Approbation
43. Cycles de l'eau - Zonage pluvial sur le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole - Modalités de la concertation préalable - Approbation
44. Environnement - Desserte d'un bâtiment intercommunal par les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour le développement de la consigne de verre pour réemploi - Convention d'offre de concours entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Régie des Eaux - Autorisation de signature
45. Environnement - Concession de distribution de gaz - Choix du mode de gestion et négociation du contrat de concession - Approbation
46. Environnement - Convention de mise à disposition de la plateforme Bon et Local (Bocal) entre Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Grand Pic Saint-Loup et Pays Cœur d'Hérault - Autorisation de signature
47. Environnement - Attribution de subventions au Centre International de Recherche en Agronomie pour le Développement (CIRAD) et à l'ONG Grdr dans le cadre du Fonds Conjoint Franco-Sénégalais 2022 - Modification - Approbation - Autorisation de signature
48. Attractivité - Plateforme de promotion des vins de Montpellier Méditerranée Métropole à Chengdu - Attribution de subvention à l'organisme EUPIC pour l'année 2023 - Convention - Autorisation de signature
49. Ressources - Modifications du Tableau des Emplois et des Effectifs - Approbation
50. Ressources - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Garosud et extension - Communes de Montpellier et de Lattes - Garantie d'emprunt à la Société d'Équipement de la Région Montpellieraine (SERM) - Approbation
51. Ressources - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Extension Eurêka - Garanties d'emprunts à la SERM - Approbation - Autorisation de signature
52. Ressources - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Cannabe - Commune de Cournonterral - Garantie d'emprunt à la Société d'Équipement de la Région Montpellieraine (SERM) - Approbation
53. Ressources - Commune de Saint Jean de Védas - Concession d'Aménagement - Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Roque Fraïsse - Garantie d'emprunt à la SERM, concessionnaire - Approbation
54. Hors commission - Délégations permanentes du Conseil de Métropole au Président - Approbation
55. Ressources - Commission des Concessions - Élections
56. Hors commission - Saisine de Monsieur le Préfet concernant la répartition des droits sur l'unité d'incinération OCREAL - Approbation
57. Solidarités - Délégation du service public pour la gestion du service extérieur des pompes funèbres et du crématorium - Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEML) SFMA - Tarif Général 2023 - Approbation
58. Ressources - Organisme Extérieur - Société d'Équipement de la Région Montpellieraine (SERM) - Prise de participation - Création d'une filiale Société Civile de Construction Vente (SCCV) Ateliers Cité Créative - Autorisation accordée aux représentants de Montpellier Méditerranée Métropole -

Approbation

59. Ressources - Organismes extérieurs - Société Publique Locale SA3M - Rapport spécial 2021 sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Approbation
60. Ressources - Organismes extérieurs - Société Anonyme d'Économie Mixte Locale Société d'Équipement de la Région Montpellieraine (SERM) - Rapport Spécial 2021 sur les conditions d'exercice des prérogatives de puissance publique - Approbation
61. Hors commission - Chambre Régionale des Comptes Occitanie - SAEML Transports de l'Agglomération de Montpellier (TaM) - Rapport d'observations définitives - Exercices 2015 à 2021

L'an deux-mille-vingt-trois et le deux février, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50 Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Tasnime AKBARALY, Luc ALBERNHE, Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Florence AUBY, Jean-François AUDRIN, Geniès BALAZUN, Yves BARRAL, Boris BELLANGER, Christophe BOURDIN, Emilie CABELLO, Renaud CALVAT, Michel CALVO, Stéphane CHAMPAY, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Michaël DELAFOSSE, Serge DESSEIGNE, Brigitte DEVOISSELLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Hind EMAD, Mylène FOURCADE, Jean-Noël FOURCADE, Julie FRÊCHE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Clara GIMENEZ, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOU, Frédéric LAFFORGUE, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Eliane LLORET, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Marie MASSART, Jean-Luc MEISSONNIER, Cyril MEUNIER, Julien MIRO, Bernard MODOT, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Véronique NEGRET, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine PARIILLON, Yvon PELLET, Joël RAYMOND, René REVOL, Manu REYNAUD, Jean-Pierre RICO, François RIO, Sylvie ROS-ROUART, Agnès SAURAT, Jean-Luc SAVY, Mikel SEBLIN, Célia SERRANO, Isabelle TOUZARD, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA. Paloma PERVENT, suppléante de Roger CAIZERGUES.

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales:

Mohed ALTRAD, William ARS, Mathilde BORNE, Florence BRAU, Véronique BRUNET, Michelle CASSAR, Zohra DIRHOUSI, Maryse FAYE, Jacques MARTINIER, Patricia MIRALLES, Yvan NOSBE, Bruno PATERNOT, Eric PENSO, Céline PINTARD, Catherine RIBOT, Anne RIMBERT, Séverine SAINT-MARTIN, Radia TIKOUK, Bernard TRAVIER, Patricia WEBER.

Absent(es)/excusé(es) :

Bernadette CONTE-ARRANZ, Abdi EL KANDOUSSI, Philippe SAUREL, Joëlle URBANI.

Secrétaire de séance :

Clara GIMENEZ.

Diffusion de La Marseillaise.

Monsieur le Président

Bonjour à tous, chers collègues. Merci de votre présence. Nous allons commencer par, rapidement, quelques informations très rapides sur un seul dossier, le Contournement Ouest de Montpellier (COM), qui a vocation à relier l'A75 à l'A709, mais veiller à l'intermodalité avec les modes de transport collectif. La décision du Conseil d'État ne remet pas en cause le projet, elle a remis en cause une modalité de financement. J'ai eu hier Monsieur Clément BEAUNE, ministre des Transports auprès de Christophe BÉCHU, ainsi que le Cabinet de Madame la Première Ministre : l'État confirme bien sa volonté de réaliser ce projet. Des réunions de travail vont avoir lieu pour pouvoir représenter sur le point qui a été soulevé une solution de financement. Donc merci à tous les collègues d'ailleurs, et aux parlementaires, qui se sont mobilisés d'ores et déjà sur ce dossier.

Je donne la parole à Madame GIMENEZ pour procéder à l'appel.

Clara GIMENEZ procède à l'appel.

Monsieur le Président

L'appel est clos. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président

Deux petites informations. D'abord ce document, le PCAET, sous l'autorité d'Isabelle TOUZARD, Vice-Présidente, que je remercie en votre nom pour son travail. D'autre part, vous avez tous eu les petits boitiers, parce qu'on a un vote à bulletins secrets, c'est réglementaire, pour ne pas perdre trop de temps, on procèdera au vote électronique.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE METROPOLE DU 2 FEVRIER 2023

Monsieur le Président

Nous allons commencer par l'approbation de l'ordre du jour. On retire l'affaire 56, qui était relative à l'OCREAL, puisqu'on a eu un échange, et je veux l'en remercier, avec Monsieur le Maire de Lunel-Viel, Fabrice FENOY, pour défendre les intérêts financiers des habitants de la Métropole. Avec Monsieur CALVAT, Monsieur VASQUEZ, nous allons avoir une réunion de travail sur ce sujet, donc il n'y a plus lieu d'avoir cette délibération.

L'ordre du jour comporte 60 affaires. Y a-t-il des contres ? Des oppositions ? Des refus de vote ? Adopté.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Pour : 88 voix

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE METROPOLE DU 6 DECEMBRE 2022

Monsieur le Président

Procès-verbal du 6 décembre. Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques. Je mets aux voix.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Pour : 88 voix

APPLICATION DE L'ARTICLE L. 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président

Synthèse des décisions.

Le Conseil prend acte de la synthèse des décisions.

AFFAIRE N° 1 : ATTRACTIVITE - SOUTIEN A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire n° 1. Madame HART. C'est la conséquence de l'intervention de Monsieur FOURCADE, qui en Conseil a proposé que nous attribuions une subvention à l'association SOS Méditerranée. Montpellier Méditerranée Métropole rejoint ainsi les autres collectivités qui soutiennent le sauvetage des personnes en mer.

Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame SERRANO, Monsieur MIRO et Monsieur REVOL.

Célia SERRANO

Bonjour à toutes et tous. La Méditerranée centrale est la route migratoire maritime la plus meurtrière au monde depuis 2014. Dans leur dernier communiqué de presse daté du 15 décembre 2022, Sophie BEAU, la cofondatrice et Directrice Générale de SOS Méditerranée, appelle aux dons et enjoint mécènes, citoyens, citoyennes, collectivités territoriales, locales, etc., à donner. Fière ici d'appartenir à une Collectivité qui continue de donner depuis de nombreuses années, je voulais juste faire un focus sur les noms. Sophie BEAU a un « *aptonyme* », c'est un nom de famille qui illustre un métier, un engagement, une cause. Ici son engagement est beau et elle s'appelle BEAU.

Je voulais juste faire un focus aussi sur ces migrants. Parce que nous nous les appelons « *migrants* », mais il y a des vies derrière, il y a des noms. On connaît le plus célèbre d'entre ces noms, le petit Alan sur la plage, mais il y a aussi Abdou, il y a aussi Tema, il y a aussi Ibrahim. Il y a des familles qui luttent pour un espoir de vie, juste, ne les oublions pas. On est en début d'année, il y a des résolutions mais il y a aussi peut-être des révolutions à faire. Merci beaucoup.

Monsieur le Président

Il y a des engagements. Monsieur MIRO.

Julien MIRO

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus. Cette délibération propose à la Métropole de verser une subvention de 15 000 euros de soutien à l'association SOS Méditerranée. Je crois que nous sommes face à un moment important, un moment de vérité et de responsabilité. Finalement, loin des débats politiques, de quoi parle-t-on ? Nous parlons d'une association qui recherche et qui sauve des enfants, des femmes et des hommes du naufrage en Méditerranée, et qu'importe sa prétendue couleur politique. Des enfants, des femmes et des hommes qui fuient leur pays dans des conditions qui sont indignes, inimaginables. La question qui nous est posée ici est assez simple : voulons-nous aider une association qui sauve des vies ? On n'est pas dans un débat sur l'immigration ou sur des questions politiques.

Certains ici sont des femmes et des hommes de gauche, du centre, de droite. Je suis un homme qui vient de la droite, mais pour cette délibération je vote non pas avec ma sensibilité, mais je vote parce que je suis un homme et je crois que c'est une délibération d'humanité. Montrons collectivement que sur des sujets comme celui-là, des sujets d'humanité, nous sommes unis. Montrons collectivement que sur des sujets comme celui-là, nous savons prendre nos responsabilités. Finalement montrons collectivement que sur des sujets comme celui-là, nous savons voter à l'unanimité.

Monsieur le Président, merci d'avoir proposé cette délibération en premier à l'ordre du jour aujourd'hui, preuve aussi de son importance. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, je crois profondément que, quand notre pays a accueilli l'*Ocean Viking* et ces 44 enfants, il s'est grandi. J'ai été fier. Je crois profondément que, si notre Collectivité votait à l'unanimité cette délibération, elle se grandirait, nous serions fiers et nous rendrions également fiers les habitantes et les habitants de la Métropole. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MIRO. Monsieur REVOL.

René REVOL

Je serai très rapide. Monsieur le Président, chers collègues. Pour aller dans le même sens que l'intervention précédente, il s'agit d'un droit fondamental, qui trouve ses racines dans nos principes républicains certes, mais aussi dans toute la tradition humaniste – qu'elle soit religieuse ou qu'elle ne le soit pas. Ce principe est qu'on vient en secours de toute personne en situation de détresse, quelle qu'elle soit, parce que c'est d'abord un être humain qui est notre semblable. Une fois qu'on l'a secourue, cette personne est traitée humainement et dignement en fonction des droits du sol sur lequel elle se présente. Ce principe est tout à fait fondamental. Lorsque quelqu'un se noie, on ne lui demande pas sa carte bleue ou sa carte vitale, on lui tend la main ! Voilà ce qui me paraît tout à fait essentiel dans cette délibération. Moi aussi j'appelle à ce qu'elle soit la plus unanime possible.

J'en profite pour informer le Conseil, les uns et les autres, que la Commune de Grabels – qui a fait la même délibération – a décidé par ailleurs de faire citoyen d'honneur et de venir en aide à l'ancien Maire de Riace, dans la région de Calabre. Il est aujourd'hui poursuivi, avec une menace de 13 ans de prison, il a été condamné en première instance, il passe en appel le mois prochain, pour avoir accueilli des migrants sur la plage de sa ville, de les avoir intégrés, d'avoir fondé avec eux une coopérative, d'avoir fait avec eux que l'école du village a pu rouvrir et se développer. C'est un homme exceptionnel. Il est menacé de 13 ans de prison. Bien sûr, la mafia et le pouvoir actuel de l'Italie est contre lui, mais nous, nous allons créer la chaîne des maires à travers toute l'Europe qui lui viendra en aide. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, et on s'associe à votre engagement. Madame HART.

Clare HART

Tout simplement dire merci pour toutes ces interventions. Dire aussi qu'il s'agit d'un droit humain, pas d'une obligation politique ou d'un point de vue quelconque : on est sur un droit moral et légal. Ces personnes qui sont en souffrance en mer doivent être absolument sauvées. Je voudrais vraiment vous dire ici aujourd'hui, en début de Conseil, que si nous pouvons nous unir autour de cette idée de l'humanité, je pense que nous en sortirons aujourd'hui grandis de ce Conseil. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Madame HART. Ce débat a surgi lors du Conseil à la fin de l'année dernière, comme une remarque très forte, et c'est l'illustration d'une Métropole solidaire, ouverte, qui défend le principe de fraternité. On sauve un homme, on sauve des gens. SOS Méditerranée, ses bénévoles, font un travail absolument admirable pour éviter que la Méditerranée soit un cimetière, alors qu'elle est le berceau des civilisations, un creuset de civilisation. Notre engagement sera fortement apprécié par cette association, qui fait aussi l'objet de scandaleuses intimidations de la part de militants de la haine. Ce fut pour moi, comme Maire de Montpellier, mais pour nous tous, une honte qu'à l'entrée de l'Opéra Comédie, alors qu'il y avait un concert de soutien, il y ait eu une haie de haine qui a accueilli ceux qui venaient écouter la formidable mise en scène par Colas VALAT de « *Lampedusa* » - il avait été accueilli au Kiasma il y a quelques années de cela – et la chanteuse lyrique Barbara DERATHÉ qui avait organisé tout ça. Sous la haine furent accueillis des hommes de toute sensibilité et le nouvel archevêque Monseigneur TURINI. Je crois aussi que par un vote unanime, nous leur répondons. Je mets aux voix.

Ne participe pas au débat et ne prend pas part au vote : Mme Fanny DOMBRE-COSTE.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 81 voix

Abstentions : 4 voix

Se sont abstenus : M. Guy LAURET, M. Jean-Luc MEISSONNIER, Mme Séverine MONIN, M. Arnaud MOYNIER.

AFFAIRE N° 2 : RESSOURCES - RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES AU SEIN DE LA MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION

M. MEISSONNIER sort de séance.

Monsieur le Président

Monsieur RAYMOND, à vous pour présenter le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la Métropole.

Joël RAYMOND

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, bonjour à tous. On fera une présentation à deux voix, puisque je passerai la parole à Madame Éliane LLORET à la fin, puisqu'elle participe avec moi à ce chantier que vous nous avez confié.

L'égalité femmes/hommes est garantie par la loi. Toutefois, vous le savez, l'égalité réelle reste en cours de construction. Des inégalités persistent dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires. Nous, employeurs publics, nous devons faire preuve d'exemplarité dans cette démarche. C'est bien la volonté et la mission que vous nous avez confiées Monsieur le Président, de travailler dans ce sens.

Du coup, aujourd'hui, on vous présente un rapport annuel qui a été instauré par la loi de 2014 pour l'égalité des femmes et des hommes. Ce rapport se compose en deux parties.

La première, c'est surtout la politique des RH en faveur de l'égalité. De nombreux indicateurs y sont mentionnés, on va en balayer quelques-uns, mais je ne vais pas être trop long sur les indicateurs, je vais vous expliquer pourquoi. Ils sont surtout établis pour faire un bilan chiffré de la situation de notre Collectivité.

En deuxième partie de ce rapport, c'est les actions qui sont conduites par la Métropole pour le plan d'action. Je vous rappelle que le plan d'action a été voté fin-mars 2021. Il était articulé autour de 5 axes : un axe chapeau qui était d'inscrire une nouvelle gouvernance – comme vous nous l'avez demandé – notamment à travers une animation plus forte – on le verra tout à l'heure avec l'embauche d'une personne. Egalement 4 axes qui tournent autour de la rémunération, de l'égalité de l'accès des corps, grades et fonctions, de l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et de prévenir et traiter les discriminations. Voilà ce plan d'action, qui était stratégique, que l'on a mis en place, que l'on a démarré.

Sachez que ce rapport d'aujourd'hui s'est inscrit sur le bilan 2021. 2021 est une année particulière, d'une part parce que c'est l'année pleine de la Covid-19, avec toutes ses difficultés. Deuxième élément, c'est l'année pour la Métropole de la réorganisation, qui a été mise en œuvre par Monsieur NYS, donc ça a fait beaucoup de mouvements, ce qui peut donner peu d'évolutions dans certains cas d'indicateurs. C'est pour moi une certaine année de transition – en tout cas c'est comme ça que je vous le présente. Ce rapport, c'est plutôt un bilan d'une année de transition vers ce vers quoi on veut tendre dans les années à venir, et c'est bien comme ça qu'on l'a délibéré fin mars 2021.

Rappelez-vous, j'avais notamment utilisé les termes de « *pertinence, cohérence, efficience* », pour répondre à des enjeux par une stratégie avec des indicateurs. Les indicateurs, vous en avez quelques-uns dans les slides qui vont suivre – c'est peut-être difficile à lire, je ne sais pas s'il faut tous les passer, je ne crois pas en tout cas. Je voudrais vous faire quelques focus sur l'égalité femmes/hommes à travers ces indicateurs pour notre Collectivité. En termes d'effectifs, on est relativement stable entre les femmes et les hommes sur notre Collectivité, à savoir 47-48 % de femmes et 52-53 % d'hommes, en fonction des derniers arrivés ou des dernières mutualisations.

Sur les points positifs par rapport aux indicateurs – que je retiens en tout cas et que je vous propose aujourd'hui – c'est qu'on est une des premières années où on a autant recruté de femmes que d'hommes : 111 pour les femmes et 112 pour les hommes. C'est important, c'est je crois la première fois qu'il y a un tel équilibre. Il y a également un équilibre quasiment parfait concernant l'avancement de grade, il y a même plus de femme qui en ont bénéficié : 110 au total. Egalement dans les points positifs on a recruté un peu plus de femmes en catégorie A – ça fait partie de l'équilibre.

Sur les points négatifs – il y a toujours dans une analyse des côtés positifs et des côtés négatifs – c'est que les

métiers genrés, c'est difficile de les faire évoluer. Vous savez qu'il y a une surreprésentation des femmes dans les filières notamment sociales, administratives et culturelles. D'un autre côté vous avez plus d'hommes du côté par exemple de la filière sportive ou dans des métiers comme ceux dont on a visité dernièrement à 4 h 30 du matin à Vendargues, la régie de la collecte des déchets, où vous l'avez constaté comme moi...

François VASQUEZ

Intervention hors micro.

Joël RAYMOND

Ah oui, oui, on était ensemble avec Monsieur, il y avait une surreprésentation d'hommes et ça ne vous a pas échappé. Autre point négatif, pour faire toujours pareil l'équilibre – trois points positifs, trois points négatifs – une légère baisse en matière d'encadrement féminin, à savoir 53 à 51 %, je ne sais pas si c'est significatif, mais je voulais vous le dire.

Vous avez d'autres éléments chiffrés qui vous sont projetés, vous avez un rapport qui est relativement complet. Il y avait 28 indicateurs au total sur le programme que l'on a mis en place. Je voudrais revenir plus sur quelques détails des actions que l'on mène à tous les niveaux.

La première action, c'est aller voir un peu la rémunération brute des fonctionnaires. Là, c'est assez surprenant : les femmes perçoivent en moyenne une rémunération un peu plus haute de 0,4 %, c'est ce que le rapport identifie de positif. La seule différence c'est que beaucoup d'hommes bénéficient d'astreintes ou de bonus ou d'indemnités complémentaires, et par ce biais-là ils sont un peu plus gagnants.

Ensuite, sur le bilan de notre plan d'action qui a été – je vous le rappelle – mis en place au cours de l'année 2021, même plutôt au deuxième semestre, dont les effets seront plus quantifiables sur les chiffres de l'année 2022, c'est-à-dire l'année prochaine. En tout cas, pour vous rassurer de ce plan d'action, voilà certaines mesures, vous les avez listées, qui ont été d'ores et déjà mises en place sur notre Collectivité. Sur les emplois fonctionnels, au niveau notamment de la Direction générale – mais ça tout le monde le sait – il y a même plus d'hommes je crois que de femmes dans le collier de perles. Sur les lignes directrices de gestion, nous avons bien évidemment intégré l'égalité et la parité dans l'avancement des carrières – je vous en ai déjà donné un effet. C'est vrai que les lignes directrices de gestion, avec les critères pour pouvoir donner la promotion à des agents, il y a des critères bien spécifiques : ça lisse quand même ces possibilités-là.

Les 1 607 heures, on les a volontairement bien évidemment identifiées, parce que je vous rappelle que quand on a voté les 1 607 heures, on a voté également 2 jours de travail dédié à du temps ou collectif ou individuel, un temps qui permet notamment de travailler, d'informer et de sensibiliser sur l'égalité femmes/hommes.

Ensuite, les 3 dernières mesures, sur lesquelles je ne pourrai pas trop me prononcer aujourd'hui parce qu'on n'a pas encore un rapport définitif, donc on va attendre, c'est en cours de construction et de consolidation. Mais voilà, sachez que ça avance et ça nous permet de répondre à bon nombre des actions, des 4 axes fondamentaux dont je vous ai parlés en introduction.

Je veux vous dire également que sur les actions à engager, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) est omniprésente aujourd'hui dans notre Collectivité grâce à la réorganisation, elle est incluse dans chaque direction. Notamment elle a été mise en œuvre aussi au cours du transfert et de la mutualisation.

Dans la gouvernance et dans l'animation, je vous l'ai dit tout à l'heure, l'embauche d'un agent à temps complet pour porter cette politique au sein de notre Collectivité. C'est important parce que, sans animation, sans animateur, sans personne, sans la présence d'un agent pour mener ce chantier-là, ça serait très compliqué. La gouvernance a fait le nécessaire pour pouvoir avoir cet appui important. Des actions de communication également qui ont été faites, et larges, sur bon nombre de sujets : les violences, discriminations notamment, les agressions sexuelles. Pour cela notamment, la mise en place dernièrement du dispositif de signalement, qui déjà est en place, fonctionne, et dont les services notamment QVT (qualité de vie au travail) répondent avec assiduité.

Dans les perspectives, vous en avez quelques-unes qui sont mentionnées, mais comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans une prise en compte large, complète, dans tous les champs de compétences, dans tous les domaines que l'on porte et dans tous les projets sur l'égalité et la parité femmes/hommes.

Voilà pour ma partie. Je laisse la parole à Madame LLORET. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Madame LLORET, allez-y.

Éliane LLORET

Monsieur le Président, chers collègues. Je vais continuer – avec un peu moins de chiffres – sur les politiques publiques qui sont menées par la Métropole depuis quelques années. Il est vrai qu'elle inscrit l'égalité femmes/hommes comme fil rouge des politiques publiques déployées sur le territoire. J'aimerais m'attarder sur trois secteurs en particulier : la politique de la Ville – qui est un peu le pilier on va dire – le sport, la culture, la jeunesse et les marchés publics.

Je voudrais m'attarder un petit peu sur la culture, parce qu'en effet en matière culturelle il est à souligner le remarquable travail, en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui est fait. En particulier au niveau du musée Fabre, puisqu'y sont organisées régulièrement des expositions, mais aussi des actions en partenariat avec l'Éducation nationale et la mise en avant de figures et d'artistes féminines via des visites guidées, etc. On peut noter également un partenariat intéressant avec le club Zonta de Montpellier, qui accueille des femmes et des filles venant de quartiers défavorisés. Il y a aussi ce remarquable travail auprès justement de ces personnes en situation difficile qui est fait et qui commence à porter ses fruits, et ça va se poursuivre.

De même, côté sport, j'ai appris en lisant le rapport parce que je n'étais pas au courant – c'est dommage que Christian ASSAF ne soit pas là, il l'aurait confirmé – la création en perspective d'un club de handball féminin. Ça serait une continuité de tout ce qui peut se faire en matière de sport dans la Métropole. On va continuer aussi à soutenir justement la jeunesse au travers du sport et de la culture.

Enfin, dans le cadre de la commande publique, là aussi c'est un travail qui est important et qui est fait depuis quelques années sur cette partie-là. Différents chantiers ont été lancés dans ce sens au travers du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Economiquement Responsables (SPASER), avec par exemple la mise en évidence des exclusions de soumissionner dans les documents de consultation ou d'accès au contrat, qui est interdit aux organismes n'ayant pas respecté leurs obligations en matière d'égalité professionnelle, ce qui semble important aujourd'hui. Il y a des clauses sociales d'insertion, qui facilitent l'insertion professionnelle des publics féminins et la labellisation égalité diversité. La commande publique donc reste l'une des pierres d'angle de la mise en œuvre de cette politique d'égalité femmes/hommes.

Bref, vous l'avez compris, globalement tous les services continueront à prendre en compte cet enjeu majeur de l'égalité dans la mise au point de projets, de même qu'ils continueront à mener des réflexions en vue d'améliorations. Je tiens à remercier l'ensemble des services qui travaillent sur ces aspects au quotidien. Il y a le côté interne, mais il y a aussi ce côté des politiques publiques qui a une très grande valeur à mon sens dans le cadre de nos actions.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Vice-Présidente. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame OLLIER et Madame ROS-ROUART. Allez-y Madame OLLIER.

Clothilde OLLIER

Monsieur le Président, l'an dernier vous avez fait voter un dispositif de signalement des actes de violence et de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Mais il y a clairement un énorme décalage entre les belles promesses et le terrain. Je cite : « *Prévenir et traiter contre toutes formes de discrimination, actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes* ».

Alors pourquoi avez-vous abandonné les salariés de Grammont ? Pour rappel, 4 salariées déclarent avoir subi du harcèlement sexuel. Celles-ci ont déposé une plainte au tribunal au mois d'octobre, puisque malgré les appels au secours, personne ne semblait les écouter, personne ne les a crues. Alors qu'en est-il à ce jour ? Sur ces 4 salariées, il n'en reste qu'une actuellement qui soit toujours en poste. Les 3 autres ont été licenciées, entre autres pour inaptitude au travail. Licenciement pour inaptitude déclarée par le médecin du travail qui, en effet, a estimé qu'au vu des conditions de travail – qui n'avaient pas changé – un retour au travail serait préjudiciable pour la santé mentale de cette salariée ; elle a donc été licenciée.

Lors des vœux à Grammont, sur 49 salariés, ils étaient seulement 8 présents et ils vous ont interpellé.

Comptez-vous laisser pourrir cette situation encore longtemps ou comptez-vous protéger ces salariés ? À ce jour, aucun document concernant la santé et la sécurité des salariés n'a été mis à jour, malgré les obligations légales qui sont les vôtres. Aucun salarié, aucun agent ne doit venir travailler la peur au ventre. Aucun salarié, aucun agent ne doit s'entendre dire : « *Dis-donc, t'as bien maigri, t'es presque baisable comme ça* », « *Connasse, je vais te coller au plafond* », « *Je peux pas te blairer, c'est quoi ce boulot de merde* » – je vous passe le texte qui a été envoyé à une salariée, parce que c'est une grossièreté telle que c'est impossible à lire. Aucun salarié, aucun agent ne devrait subir ce genre de violence. Il en va de votre responsabilité. Une fois de plus, c'est un appel à l'aide de leur part. Il ne reste qu'une seule salariée en poste : protégez-là, elle est enceinte. Si nous ne sommes pas exemplaires, alors qui le sera ? Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame OLLIER. Madame ROS-ROUART.

Sylvie ROS-ROUART

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. D'abord je voudrais saluer la qualité de ce rapport statistique genré et féliciter les services, Monsieur Joël RAYMOND et Madame Éliane LLORET, d'avoir restitué cette évaluation obligatoire, difficile à mener mais qui permet de mieux piloter l'action en faveur d'une meilleure égalité professionnelle hommes/femmes au sein de l'administration et au-delà.

La fonction publique, qui est souvent représentée comme la bonne élève de la parité parce qu'elle est féminisée à 59,8 %, supporte néanmoins une répartition sexuée marquée pour plusieurs filières. Je ne vais pas les renommer parce que vous les avez très bien citées, Monsieur RAYMOND, notamment culturelle, animation, sportive, etc. En dépit d'un certain nombre de mesures favorables à l'égalité hommes/femmes dans la fonction publique, ces inégalités demeurent et le rapport les a mises en évidence, notamment dans les catégories A, B ou C. Le tableau laisse apparaître certaines inégalités de rémunération entre femmes et hommes, à savoir, dans la filière administrative, plus on monte en catégorie de C vers A, plus l'écart de rémunération se creuse entre hommes et femmes, idem pour la filière culturelle. La proportion d'hommes ayant bénéficié d'un avancement d'échelon est supérieure à celle des femmes, puisque plus d'hommes que de femmes ont bénéficié d'une promotion interne en 2021, soit 18 femmes pour 26 hommes. Le graphique me paraît également intéressant et signifierait que plus les femmes ont des responsabilités d'encadrement, de direction, moins elles sont en temps partiel. Ça c'est quelque chose d'intéressant sur le plan national.

L'égalité salariale entre femmes et hommes évidemment ne doit plus être un sujet dans ce pays, et cela part de nos collectivités territoriales qui doivent en ce domaine l'exemplarité. Tout le monde est d'accord là-dessus j'imagine. Dans le cadre des politiques publiques, il serait intéressant d'échanger je pense sur ce sujet à l'échelle de la Métropole, de partager les bonnes initiatives et pratiques. Par exemple, à Castelnau-le-Lez nous avons plusieurs actions sur l'égalité en cours et à venir ; je vous fais part des principales. Depuis deux ans nous avons des actions concrètes, parce que nous avons adhéré à la charte européenne pour l'égalité femmes/hommes qui nous oblige dans la vie locale à un certain nombre d'obligations, des actions de prévention contre les stéréotypes de genre dans les établissements scolaires par les expositions, mais aussi par un équilibre de programmation hommes/femmes dans les acteurs des spectacles et des expositions. De même, une étude est lancée pour un référent égalité au sein de la Collectivité. Nous avons l'ambition aussi d'être une Ville pilote concernant la gestion des violences conjugales qui, nous le savons, ont augmenté depuis quelques années : nous avons installé des consultations juridiques gratuites dans les maisons de proximité. Nous menons un travail en partenariat avec les parlementaires et les forces publiques de sécurité (gendarmerie, police nationale), mais aussi établissements de santé, pour la mise en place d'un dispositif spécifique de prise en charge des femmes victimes de violences, mais aussi pour la création d'une maison des femmes d'ici la fin du mandat.

À travers l'évolution des données, c'est l'évolution de notre société qui se dessine, avec un miroir son lot d'imperfections que nous devons collectivement corriger pour atteindre l'égalité réelle entre les hommes et les femmes. Merci, chers collègues, merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci. Madame LLORET.

Éliane LLORET

Je voudrais quand même répondre à Madame OLLIER. Il n'y a pas eu 3 personnes licenciées, il n'y en a eu qu'une, et ça n'a rien à voir avec l'affaire que vous évoquez. Essayez de vous renseigner avant ! D'autre part,

sur les vœux auxquels j'ai participé – puisque je présidais la cérémonie – franchement j'ai vu plus de 8 agents, j'en ai bien vu une quarantaine, et il y avait même des retraités, et je ne vous ai pas vue, vous...

Monsieur le Président

Merci, Madame LLORET. Merci pour le travail de Monsieur RAYMOND et de Madame LLORET sur ce rapport et cette présentation qui montre que nous progressons. Il y a encore des chemins importants à parcourir. La résolution qui est la nôtre sur les faits de harcèlement, de sexisme, d'homophobie, de racisme, de manquement au principe de neutralité du service public, elle est totale. D'ailleurs on présentera des dispositions qui vont se compléter. Chaque fois que nous sommes saisis, il y a le dispositif de signalement de l'article 40 du Code de procédure pénale a été fait auprès du Procureur de la République, car il appartient à la justice d'opérer. Sur ces sujets-là comme sur d'autres, il ne faut pas que la main tremble.

Tout comme, et je veux faire une toute petite incise, ce n'est pas ce qu'est venue compléter Madame ROS-ROUART, mais rien n'est acceptable sur ces sujets. Il y a des gens qui s'autorisent à véhiculer des images de sexisme dans la société, sous couvert d'humour ou de conviction. Hier, il y avait le match Montpellier-PSG, et parce que quelques personnes extrêmement malintentionnées et blessantes ont sorti une banderole – dont je veux saluer la prise de position de mon collègue Hervé MARTIN – elles ont été sanctionnées. Parce qu'à un moment, il y a des représentations, il y a des jeunes, on n'a pas à procéder ainsi. C'est des marges de progrès très importants et c'est notre fermeté.

Sur la situation du funérarium, j'étais aux vœux : il y avait évidemment beaucoup plus que le chiffre indiqué. Nous avons déposé plainte auprès du Procureur de la République au titre de l'article 40. Il y a au demeurant l'organisation sociale propre, avec... Pardon, pas le comité d'entreprise mais l'instance de dialogue qui a été propre ?

Éliane LLORET

Le Comité Social et Economique (CSE).

Monsieur le Président

Le CSE, pardonnez-moi. Le CSE, bien sûr, qui a été saisi. Tout ça n'est pas pris à la légère. J'en profite quand même pour saluer le travail des agents de ce lieu, qui accompagnent les familles d'habitants de la Métropole dans des moments difficiles et toujours avec grand professionnalisme.

C'est une prise d'acte.

Le Conseil prend acte.

AFFAIRE N° 3 : RESSOURCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

M. MEISSONNIER entre en séance.

Mme JANNIN entre en séance avec le pouvoir de M. TRAVIER.

Mme AKBARALY sort de séance.

Monsieur le Président

Je passe la parole à Monsieur le Vice-Président aux Finances pour présenter notre débat d'orientations budgétaires (DOB). Monsieur CALVAT, vous avez la parole.

Renaud CALVAT

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Chers collègues. Nous allons ce matin débattre ensemble des grandes orientations budgétaires de l'année 2023. Vous connaissez toutes et tous les contraintes qui sont les nôtres, celles de Montpellier Méditerranée Métropole, mais de nos communes et aussi de l'ensemble des collectivités locales du pays. Nous devons faire face à une crise énergétique extrêmement forte, qui a des conséquences budgétaires. Je vais vous présenter dans quel cadre nous voterons, dans quelques semaines, le budget, en intégrant à la fois ces contraintes financières difficiles, mais aussi les réussites de la Métropole et des mesures que nous avons prises depuis maintenant 2 ans et demi, Monsieur le Président, le travail de l'ensemble des Vice-Présidents, pour pouvoir réaliser notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), ce qui est l'objectif que vous nous avez confié.

Vous connaissez maintenant très bien les trois leviers de la stratégie financière de notre mandat – j’y reviendrai chaque année. C’est indispensable pour réaliser les 2,5 milliards d’euros de PPI et les engagements que nous avons pris devant les habitants, ici, à l’unanimité des 31 maires et des élus représentant les communes de cette Métropole. Un taux d’épargne supérieur à 12 %, une dette contenue avec une capacité des endettements qui ne dépasse pas 12 ans, et la PPI à 2,5 milliards d’euros que nous avons votée. Pourquoi ce fameux 12-12 ? C’est parce que nous devons dégager les marges de manœuvre financières pour pouvoir investir. Notre territoire en a besoin, les entreprises de la Métropole en ont besoin. La transition écologique et solidaire que nous menons est indispensable, pour cela il faut des marges de manœuvre budgétaires.

La situation n’est pas simple. Le premier graphique vous montre l’épargne brute : nous ne voulons pas la dégrader, elle doit être supérieure à 12 %, c’est la garantie de la réalisation de nos investissements. La capacité de désendettement ne doit pas dépasser 12 ans, vous voyez : nous nous approchons en 2026-2024-2025. On est à 11 ans, sur le budget de prévision sur le budget 2023. On se fixe un maximum à 12 ans, on pourrait aller à 13-14, c’est permis, mais on est dans le seuil d’alerte à 14. On ne veut pas atteindre ce seuil d’alerte, parce que nous voulons dégager les marges de manœuvre pour investir. La pire des choses serait que nous devenions uniquement une collectivité de gestion. On pourrait le faire, ne rien faire pendant un mandat, Monsieur le Président, mais je crois que ce n’est pas pour ça que vous avez été élu par les habitants de Montpellier, et nous dans nos communes. On a cette stratégie financière, qui demande des efforts à chaque vice-président – et j’y reviendrai un peu plus tard dans la présentation – et un taux d’épargne qui là est encore élevé, à 14-15-16 % dans les années qui viennent, donc au-dessus des 12 %, ce qui nous permet de dégager encore une épargne brute indispensable pour réaliser la PPI.

Un budget qui est fortement impacté par le choc énergétique. Les simulations que nous avons actuellement avec la Direction des finances – vous voyez les chiffres – par exemple sur l’électricité dans nos bâtiments, 2,5 millions de dépensés en 2022, ce sera 7 millions en 2023. L’éclairage public : je salue ici la quasi-totalité des Maires – on aura l’occasion d’en reparler tout à l’heure aussi – la compétence éclairage public a été transférée des communes vers la Métropole, mais les communes continuent à verser à la Métropole la même somme d’argent qu’en 2016 pour payer l’électricité de l’éclairage public. On est tous d’accord, on a tous reçu nos factures d’électricité à la maison : le coût n’est pas le même aujourd’hui. Donc en 2022 on a dépensé 4,2 millions d’euros de factures électriques pour financer l’éclairage public ; ce sera 7,3 millions d’euros en 2023. Je remercie la quasi-totalité des Maires qui s’engagent en 2023 dans une réduction de l’éclairage public la nuit. C’est mieux pour les finances de la Métropole, c’est utile aussi pour la biodiversité, c’est vertueux, et quasiment toutes les communes ont mis en place un plan d’action pour 2023. Le gaz, vous voyez, on passe de 1 million en 2022 à 4 millions : c’est en comptant la compensation TaM, parce que nous accompagnons notre société de transport bien évidemment dans cette difficulté qui est l’augmentation du prix de l’énergie, du coût du gaz naturel pour les bus, de l’électricité pour le tram. C’est dans le budget 2023 une augmentation liée au choc énergétique de plus de 20 millions d’euros.

Nous rencontrons aussi une difficulté, qui est liée à l’augmentation des taux variables d’emprunts qui ont été contractés précédemment – il fallait bien investir dans les mandats précédents. Beaucoup d’emprunts qui ont été contractés précédemment l’ont été avec des taux variables. Le graphe vous montre l’évolution du taux de l’EURIBOR dans les années qui viennent : le taux augmente. Nous subissons en 2023, une augmentation de taux variables d’emprunts qui ont été contractés dans les mandatures précédentes. C’est ainsi, c’était certainement très intéressant d’avoir des taux variables il y a quelques années. Aujourd’hui les taux augmentent et donc c’est une facture pour la Métropole de 10 millions d’euros.

Face à cela, nous agissons. Je remercie la Direction des finances, aussi Michaël DELAFOSSE qui est allé rencontrer le Président de la Banque Européenne d’Investissement (BEI). Nous avons une stratégie pour diversifier nos offres de prêts, on a un regard différent sur nos prêteurs. Je suis très heureux de vous annoncer que la BEI nous octroie un prêt pour financer la ligne 5 de tramway de 250 millions d’euros à taux bonifié. Je sais que c’est vous, entre autres, Monsieur DELAFOSSE, qui l’avez négocié avec le Président de la BEI. Ça dit des choses sur le regard que l’Europe porte sur la Métropole.

Monsieur le Président

Donne le taux, quand même.

Renaud CALVAT

On va être sur un taux entre 0,5 et 1 % ; inférieur au taux pratiqué par les banques classiques.

Monsieur le Président

Contre 3.

Renaud CALVAT

3,5 même pour les banques classiques. Mais ce qui est encore plus intéressant, c'est que c'est une sorte de « *bon à tirer* » de 250 millions d'euros. Si nous n'avons besoin que de 180, on emprunte 180, sans aucune pénalité. Les banques classiques ont pu prêter à la Métropole auparavant, si vous ne faisiez pas appel du montant négocié, vous payiez une pénalité.

Je rajoute un prêt vert auprès de la Nef, qui est aussi une nouveauté. J'ai eu l'honneur de vous représenter à Paris pour la signature avec la Banque postale d'un prêt social qui nous est accordé dans le cadre du projet ANRU Mosson. C'est donc une vraie stratégie différente sur nos emprunts plus vertueuse, qui je l'espère ne mettra pas nos successeurs ou nous-mêmes dans quelques années en difficulté. Je remercie vraiment l'ensemble des services, Monsieur DOMEIZEL, un grand bravo à toute l'équipe qui a travaillé avec moi et Michaël DELAFOSSE sur ce dossier.

Des dépenses en hausse : je vous en ai présentées quelques-unes, les dépenses énergétiques, la Covid-19. Des dépenses de fonctionnement en hausse pour des décisions que nous avons prises ici de façon unanime : le RIFSEEP, l'accompagnement de nos agents – je pense qu'il n'y a pas un élu ici qui s'opposera à l'augmentation du point d'indice des agents qui travaillent pour la Métropole. Ça a un coût en 2023, puisqu'en 2022 ce coût n'était que sur la moitié de l'année, aujourd'hui il est sur une année complète. Nous avons des dépenses de fonctionnement, en intégrant l'énergie, les dépenses de personnel, le point d'indice, le RIFSEEP, la gratuité – j'y reviendrai tout à l'heure –, la gestion des déchets qui ne cesse d'augmenter, mais c'est un coût de dépenses de fonctionnement d'à peu près 58 millions d'euros en plus estimés au BP 2023 par rapport au BP 2022.

À côté de cette hausse des dépenses de fonctionnement, nous avons des recettes de fonctionnement en hausse aussi, c'est pour ça que la situation est complexe. La bonne nouvelle, c'est que nous récoltons aujourd'hui le fruit de notre travail depuis 2 ans et demi, l'accompagnement du secteur économique. Vous savez que la grande majorité des recettes de notre Métropole provient de la fiscalité économique, il y a très peu d'impôt ménage métropolitain : il y a encore un impôt ménage au niveau des communes, mais au niveau de notre intercommunalité, sur les 580 millions d'euros de recettes de fonctionnement de la Métropole, moins de 2 millions d'euros proviennent de l'impôt ménage. Là nous avons des bonnes nouvelles : la reprise est là, la structuration économique de notre territoire est de bonne qualité, il y a de plus en plus d'entreprises de plus de 10 salariés, qui financent via la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), via le versement mobilité, et donc nous avons des recettes de fonctionnement grâce à ces réussites-là de près de 60 millions d'euros en plus, ce qui nous permet de faire face aux dépenses de fonctionnement. Nous avons aussi un retour à la normale – et ça c'était prévisible – à l'issue de la Covid-19, de nos recettes des prestations de services. Les citoyens, les touristes reviennent dans les musées, sortent de plus en plus, et donc on a retrouvé un niveau d'avant Covid-19.

Un point de vigilance – l'ensemble des Maires travaillent sur cette question-là, on en reparlera au moment du vote du budget – concerne les attributions de compensation (AC) des communes vers la Métropole. Si on ne veut pas dégrader le niveau de services de l'entretien de la voirie, on se doute bien qu'avec une augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation, et du nombre de routes et de kilomètres de routes à entretenir, on ne peut pas financer en 2023 ce qu'on faisait avec les recettes de 2016. Tout le monde le comprend de façon évidente. Comme je pense que l'immense majorité des Maires ne veut pas dégrader le niveau de service dans sa commune, il faudra travailler sur ces questions-là au niveau des AC de fonctionnement.

L'objectif majeur : investir pour le territoire. Une augmentation des dépenses de fonctionnement en 2023 par rapport à 2022 de plus de 8 %. Nous avons prévu d'investir 450 millions d'euros en 2023. Bien évidemment, les grands sujets vous les connaissez, ce sont ceux de la PPI : 70 millions d'euros sont prévus pour la ligne 5 du tramway en 2023 ; le début des travaux sur les bustrams, 7 millions ; 35 millions d'euros seront affectés pour les mobilités actives, les pistes cyclables.

Je salue Frédéric LAFFORGUE et Julie [FRÊCHE], et le travail que nous menons sur la commission sur l'affectation des crédits de l'AP-CP mobilités actives. C'est en 2023 11 millions d'euros qui seront affectés, aux pistes cyclables hors Montpellier, c'est 17 depuis le début du mandat, et en 2023, c'est 11 millions d'euros qui seront affectés pour la réalisation des pistes cyclables dans les 30 communes de la Métropole hors AC.

Auparavant, lorsqu'un Maire voulait faire une piste cyclable il devait prendre sur ses AC. Là, grâce au budget que nous avons voté, à l'AP-CP de 150 millions, cette année, en 2023, 11 millions d'euros. Bien évidemment, selon les critères de qualité que nous avons déterminés ici à l'unanimité – c'est fini l'époque où on faisait un coup de peinture verte sur la route – il faut que la piste cyclable corresponde à ces critères.

On en reparlera dans le BP, mais nous avons aussi affecté une somme d'argent importante pour modifier les flottes de véhicules de la Métropole, pour être beaucoup moins soumis à l'évolution du prix de l'essence. 4 millions d'euros seront affectés pour modifier les flottes de véhicules de la Métropole. Le centre nautique Neptune, 4 millions d'euros ; la Motte rouge, 2 millions d'euros ; la rénovation du quartier Mosson-Cévennes, 20 millions d'euros. Vous voyez, 8 % d'augmentation des dépenses d'équipement, parce que nous avons renégocié et travaillé sur nos prêts. Je veux Monsieur le Président remercier l'ensemble des Vice-Présidents avec qui j'ai travaillé sur la question des arbitrages budgétaires. Tous et toutes ont compris qu'il fallait avoir une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager des marges de manœuvre, une épargne brute, et investir. Un grand merci à eux.

Pour terminer – je répondrai à toutes vos questions après avec grand plaisir – une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement, une nouvelle façon de travailler sur les emprunts avec la BEI, la Banque postale, la Nef, pour être moins soumis aux évolutions et à la spéculation bancaires, moins soumis aux évolutions des taux d'intérêt variables. Un salut vraiment aux entreprises du territoire, parce que nous les avons accompagnées, mais ce sont elles qui créent de la richesse dans la Métropole, et donc un grand salut aux chefs d'entreprise qui créent de la richesse pour qu'on puisse ensuite la répartir et investir. 450 millions d'euros prévus en investissement pour assurer la transition écologique et solidaire de notre territoire, et en poursuivant la mise en œuvre de notre PPI.

Voilà, Monsieur le Président, les grandes orientations du débat budgétaire que je voulais vous présenter.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président. La parole est ouverte pour ce débat. Monsieur MOYNIER, Madame GIMENEZ, Madame DOULAIN, Monsieur GUISEPPIN. Vas-y Arnaud [MOYNIER].

Arnaud MOYNIER

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, félicitations pour le travail qui est réalisé par les services et Renaud CALVAT également, sur cette volonté d'investir et de pas devenir effectivement une Collectivité de gestion, il est important de le souligner.

Juste, il y a quelque chose que j'aurais souhaité savoir : on a à peu près, en moyenne, 12 années de désendettement. Vu que nous allons contracter un prêt au sein de la Banque européenne d'investissement d'environ 250 millions, j'aimerais connaître la charge d'intérêt – alors je sais que c'est tirable, mais pas dans sa globalité obligatoirement – qui sera en fonctionnement, connaître la part en capital sur la section investissement, et puis savoir si ça va faire bouger évidemment, puisque vous avez dit que vous ne souhaitiez pas aller au-delà de 14 années...

Renaud CALVAT

De 12. 14, c'est le seuil d'alerte.

Arnaud MOYNIER

De 12, oui, je me suis mal exprimé – tu dors avec le dossier, pas moi.

Vous avez souligné cher Renaud [CALVAT] l'importance de la fiscalité économique pour nos produits de fonctionnement au sein de la Métropole. Il me semble important de souligner notre importance et notre rôle aujourd'hui, de souligner pour les années à venir, si on l'a raté ou on n'a pas pu le faire, du fait des contraintes que nous avons de la part des services de l'État, de remettre la marche avant – alors, vous le faites déjà bien entendu, mais peut-être encore plus pour les années qui arriveront – pour faire rentrer de la fiscalité économique, se donner les moyens d'accueillir de nouvelles entreprises. Je me permettais de le dire juste pour sauver nos produits de fonctionnement, pour recréer du résultat en fonctionnement, comme ça, ça vous donnera... Parce que votre politique d'investissement, elle est quand même très intelligente, elle est formidable, parce qu'elle crée également de l'emploi, elle est créatrice de valeur. C'est tout ce que je voulais vous dire. Mais sur la partie éco, il ne faut rien lâcher, quoi.

Monsieur le Président

Madame GIMENEZ, Monsieur GUISEPPIN, Monsieur REVOL et Monsieur REYNAUD. Allez-y. Clara [GIMENEZ].

Clara GIMENEZ

Monsieur le Vice-Président, je vous remercie pour cette présentation au nom des élus Communistes. Simplement, une petite intervention quand même pour rappeler que le contexte est ce qu'il est – vous l'avez exprimé – y compris avec ces augmentations du coût de l'énergie, que ce soit du gaz ou de l'électricité, qui sont impressionnantes. Rappeler – mais on avait déjà eu l'occasion de le faire dans cette même Assemblée – que cette flambée des prix de l'énergie, elle n'est pas juste liée à la crise en Ukraine. Elle y est en partie liée, mais en tout cas cette crise a permis de mettre en lumière la réalité de la gestion énergétique en France. Nous, on est évidemment contre l'ouverture du marché et le démantèlement d'EDF qui conduit à cette situation. On est évidemment pour sortir le gaz et l'électricité du marché européen. Rétablir les tarifs réglementés et le blocage des tarifs pour éviter ce genre de situation. On a besoin de reconnaître le gaz et l'électricité comme des produits de première nécessité, des biens essentiels, et donc on doit les sortir de la loi du marché et de la spéculation.

On aurait pu faire le choix, à la lumière de ces augmentations, de revenir sur des engagements forts qui ont été les nôtres et qui pourtant sont toujours présents dans la PPI. On va voter tout à l'heure la date de la gratuité des transports, et c'est un engagement hyper fort de la part de la Collectivité, malgré ce contexte d'inflation, de poursuivre les gros investissements. Je pense à la gratuité mais on pourrait aussi évoquer la question de la ligne 5, le prolongement de la ligne 1, les plans de renouvellement urbain et tout un tas d'autres sujets. Je crois que vraiment on fait l'effort de poursuivre nos engagements dans ce contexte si difficile.

Simplement, je profite juste de l'occasion – une fois n'est pas coutume – pour dénoncer le « *en même temps* » du Gouvernement, qui a fini par retirer, sous la pression des associations d'élus, son fameux pacte de confiance qui limitait les dépenses des collectivités sous le seuil de l'inflation. C'était là un vrai problème, et l'ensemble des maires, quelles que soient les couleurs politiques, se sont élevés contre ça, et c'est une bonne chose que le Gouvernement ait...

Monsieur le Président

Pour l'instant !

Clara GIMENEZ

Pour l'instant, retiré ce projet. « *En même temps* » on a quand même le Gouvernement qui annonce qu'il va passer au peigne fin les dépenses des collectivités et que le « *quoi qu'il en coûte* » c'est terminé. On a un vrai sujet de débat et je pense un vrai sujet politique, parce que les questions budgétaires sont des questions éminemment politiques. On a un vrai sujet politique qui s'ouvre devant nous. C'est tout ce que je voulais dire.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame GIMENEZ. Madame DOULAIN, puis Monsieur GUISEPPIN. Allez-y Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN

Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Le DOB, c'est un moment évidemment important pour notre Collectivité, puisqu'il s'agit de faire le point sur nos priorités d'investissement. C'est l'occasion aussi de revenir sur les objectifs de la programmation pluriannuelle d'investissement. Vous le savez, les PPI se traduisent en général par de jolis graphes, de jolies fleurs, de jolis schémas, mais les chiffres eux sont parfois plus crus. Vous annonciez dans le DOB de l'année dernière des dépenses d'investissement à hauteur de 409 millions d'euros. Ici on nous parle plutôt de 316 finalement réalisés pour 2022 – on attend encore les comptes administratifs définitifs. C'est un différentiel qui, vous en conviendrez, n'est pas faible. Même si on peut se réjouir des 450 millions qui sont aujourd'hui annoncés et mis sur la table, permettez-moi de pointer le risque d'un taux de réalisation à nouveau en deçà des jolis chiffres qui sont annoncés lors des DOB.

Deux remarques sur la PPI et sa traduction en 2023.

Première remarque, concernant les dépenses en lien avec l'activité du territoire. Elles étaient prévues en 2022 à hauteur de 50 millions. En 2023 on nous annonce 22 millions. C'est une baisse qui n'est à nouveau pas négligeable, et qui me fait m'interroger une nouvelle fois encore sur votre politique de soutien à l'emploi et à

l'économie locale. Je ne sais pas à partir de quel taux de pauvreté et de chômage on prendra conscience dans cette salle que cette situation n'est plus possible et que la bataille de l'emploi doit être la mère de toutes les batailles. Ces chiffres traduisent ce que tout le monde voit bien aujourd'hui : on est à mi-mandat et il n'y a toujours rien de concret sur Med Vallée ou sur l'Agence de développement économique, si ce n'est de vieilles recettes du passé avec des politiques d'attractivité, où on espère que les entreprises vont venir, on ne sait pas pour faire quoi mais pour venir, et de beaux slogans incantatoires.

Deuxième remarque. J'étais intervenue l'année dernière sur un point et je n'avais pas eu de réponse, donc je retente. Parmi l'enveloppe financière sur les projets routiers qui sont annoncés pour la PPI 2021-2026, il y a 443 millions d'euros. Vous y aviez intégré l'année dernière la mention de 32 millions pour « *de grandes infrastructures routières* ». Je repose ma question : de quoi s'agit-il ? Ce flou m'inquiète. Aujourd'hui on peut évidemment se réjouir que le Conseil d'État a mis fin à votre montage financier bancal et douteux qui visait à faire croire aux Montpelliérains qu'ils ne contribueraient pas au financement du Contournement Ouest de Montpellier. Le problème c'est que malgré les alertes de l'autorité de régulation des transports, les critiques formulées par les associations environnementales et l'urgence climatique, vous persistez à soutenir ce projet, aux côtés des lobbies autoroutiers et des ministres macronistes. Je rappelle que vous présentez le soutien des ministres comme de nature à nous rassurer : connaissant leur capacité à financer des projets inutiles, de mon côté, c'est tout l'inverse.

Nous le disons aujourd'hui, quel que soit le tour de passe-passe budgétaire que vous ferez, nous nous battons pour que ce projet ne se fasse ni avec les dernières terres agricoles et naturelles des habitants de l'ouest de la Métropole, ni avec leurs sous. Que ce soit via un adossement qui sera finalement plus régionalisé via un péage ou via des financements de nos collectivités, Région, Département, Métropole ; car finalement quel que soit son financement – je crois que c'est important de le dire – il nous faut aujourd'hui nous poser la question de l'utilité de ce projet d'un autre temps, et reposer sur la table les alternatives à ce projet, elles existent.

Bien sûr qu'il faut régler la congestion automobile de l'ouest de la Métropole. Je le dis aux habitants de ce territoire qui nous écoutent : il y a effectivement un problème, il faut aujourd'hui traiter ce problème. Mais ayez bien en tête qu'il s'agit, avec le COM, de tripler le trafic sur ce nouvel axe pour seulement une économie de 3 minutes en moyenne sur les trajets. La fin des bouchons que l'on vous promet est un mirage, et je le dis très fort aujourd'hui. Les alternatives pourtant, elles existent. Il faut les remettre sur la table et je vous invite à les traduire évidemment dans les arbitrages budgétaires de cette année, mais aussi des années à venir. Il faut garder le tracé actuel de la D132, mais en aménageant, et très vite, les ronds-points qui sont aujourd'hui congestionnés, il faut relancer le projet d'étoile ferroviaire autour de Montpellier pour libérer de la voiture les habitants du reste du département qui sont aujourd'hui coincés dans les bouchons, et prévoir l'extension, maintenant, des trams en périphérie de notre Métropole. Je rappelle que l'ouest de la Métropole est le parent pauvre de la ligne 5 à venir.

Profitons de ce rappel à l'ordre du Conseil d'État donc pour enfin prendre conscience de cette crise climatique et étudier sérieusement les alternatives à ces projets d'un autre âge. Vous opposez souvent la France des procédures à la France des projets, je crois surtout qu'il faut opposer la France de l'écologie à la France du béton gris. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Président

Monsieur GUISEPPIN, vous avez la parole.

Serge GUISEPPIN

Monsieur le Président, chers collègues. Le DOB nécessite de notre part quelques remarques qui, je le souhaite, seront prises en compte pour établir le budget de 2023. Ma première requête viendra à Monsieur le Vice-Président chargé du budget et aux finances, pour le féliciter du travail avec ses équipes pour la transparence affichée lors des débats de commissions. Là où je vous rejoins aussi, c'est sur les investissements, même si les répartitions nécessitent des débats.

Après les louanges, place aux inquiétudes. Ce DOB 2023 expose les difficultés, mais se complet dans un optimisme qui n'est pas en phase avec notre lecture de la situation. D'ordre général, avec les références qui nous sont régulièrement avancées (les 12 % pour les taux d'épargne brute et les 12 ans pour notre capacité de désendettement) ceci donnait une véritable sérénité dans nos finances et indirectement une garantie de stabilité de la fiscalité globale – je dis bien globale. Nous sommes convaincus que, si nous ne faisons pas de correctif, ces deux chiffres, qui sont les fils conducteurs de votre politique financière, seront mis en grande difficulté.

J'espère tout simplement que ma vision n'est pas de mauvais augure, que la gouvernance aura la capacité de s'adapter, voire de rectifier le tir, quand bien même il y a eu des engagements de campagne. Si nous maintenons ce cap, nos orientations de 2023 impacteront les budgets 2024 et 2025.

Ceci étant dit, je voudrais rentrer dans des détails qui ont permis de faire cette synthèse. Avec la taxe Gemapi, nous ne couvrirons pas les frais estimés de 2023, en sachant que pour mieux protéger la population les besoins vont régulièrement être revus à la hausse. Élément significatif : sur les 8 millions nécessaires, 3 millions de fonctionnement, 5 d'investissement. Rien de bien nouveau : ce sont les mêmes qu'en 2022. Là où le bât blesse, c'est que nous avons besoin de 3 millions de fonctionnement pour générer 5 millions d'investissement. Je ne sais pas vous, mais moi ceci m'interpelle forcément. Pour couronner le tout, nous avons un déficit dépenses/recettes de 3 millions. Quelle solution préconisez-vous Monsieur le Président ?

Je passe à la TaM. Nous devons assurer les 12,5 millions d'euros liés à la première phase de gratuité, auxquels nous ajoutons les millions nécessaires à la hausse des dépenses d'énergie. Sur le dossier de la TaM, pour moi il y a un clignotant orange ; nous le débattons lors de l'affaire 5.

Sur un sujet phare, le traitement des déchets, la lecture du tableau en page 13 avec un projet de 24,3 millions pour les coûts de transfert des déchets a pris une proportion exponentielle. Mes notes et ma mémoire doivent être défaillantes, car j'ai dû louper quelque chose sur le sujet, il me semble que nous étions entre 15 et 17 millions en 2022 ? Sur le sujet, Monsieur le Président, je ne veux pas vous remettre en cause, vous héritez du passé et vos chiffres – si vous les annoncez – sont forcément justes. Mais ce qui m'interpelle, ce sont le coût des transferts, et avoir un tableau spécifique sur tous ces détails lors du budget 2023 serait le bienvenu. Je veux préciser que dans ce tableau il serait bien de comparer 2021, 2022 et 2023, avec les volumes, les lieux d'acheminement et donc les coûts unitaires. Nous pourrions analyser et mieux comprendre cette facturation, voir quelles entreprises opèrent pour le compte de la Métropole, et la population pourrait avoir une sensibilisation plus forte sur les poubelles ménagères.

Nous savons que dès l'année prochaine, le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ne permettra pas de couvrir les dépenses nécessitées par le traitement des déchets. Alors que nous avons augmenté le taux des ordures ménagères en 2021 à hauteur de 12 %, nous allons quand même être confrontés à un déficit d'un minimum de 3 millions d'euros en 2023. Il y a un an, j'avais exposé que le plan zéro déchet exposé par Monsieur VASQUEZ avait de l'intérêt, mais que forcément nous n'aurions aucune capacité avant la fin du mandat d'avoir des résultats financiers significatifs. Conclusion : aucune vision financière favorable avant 2025. Cette situation est catastrophique – je ne vous la reproche pas – mais nous n'avons mis aucune mesure en parallèle au plan zéro déchet, ni aucune étude à ma connaissance pour réduire inévitablement cette croissance des coûts. Nous ne faisons qu'afficher cette charge croissante comme un constat inévitable. Une politique visant à ce que les citoyens trient leurs déchets et en produisent moins ne sera pas suffisante. Nous avons un caillou dans la chaussure, mais nous continuons inexorablement à faire des constats. Même l'affaire du jour, la 56, qui vient d'être retirée, pourrait amener de l'eau à votre moulin. Il nous vient naturellement une question : avez-vous prévu d'augmenter encore la TEOM ?

Je finirai par les dépenses de fonctionnement, qui nous seront détaillées dans le budget 2023. Elles sont encore une fois à la hausse. Je n'ai pas de doute non plus : vous allez parfaitement les justifier par l'évolution du taux d'indice, par l'énergie, par les nécessités de la prestation du service public rendu à la population. La Métropole se veut exemplaire en la matière, quand nous faisons des comparaisons avec les autres strates des métropoles, vous avez toujours les justificatifs, ce sont certainement des éléments qui sont louables, mais à la fin les frais de fonctionnement continuent d'être à la hausse et notre marge d'investissement est forcément impactée. Nous n'arrivons pas à nous adapter à la situation ou à générer plus de performances avec ce que nous avons. Nous avons 2 tableaux qui sont intéressants page 32 sur l'évolution de l'effectif permanent, et page 34 sur la répartition par filières. Il me semble indispensable de mettre en parallèle les 2 tableaux, et dans celui des filières créer la colonne budget 2023. Avec cela nous aurons une lecture plus claire où nous avons mis plus de moyens et où il est nécessaire de pratiquer des réductions. Il y a des pourcentages qui interpellent dans le tableau de la page 34. Nous devons aborder cela avec pragmatisme et sans dogmatisme. Le débat du budget 2023 promet d'être intéressant et j'espère que vous en tiendrez compte dans son élaboration. Merci de votre écoute.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur GUISEPPIN. Outre être membre du Conseil, vous vous êtes exprimé comme Président de la Commission Ressources ; j'ai oublié de le signaler. Monsieur REVOL.

René REVOL

Monsieur le Président, chers collègues. L'équation budgétaire à laquelle sont confrontées les collectivités territoriales est relativement simple, et nous avons fait depuis le début de la mandature un choix collectif, ici, pour essayer de résoudre d'une certaine manière cette équation. D'un côté qu'il faut que notre gestion du fonctionnement – et je n'aime pas l'expression « *charges de fonctionnement* » : le fonctionnement c'est la qualité du service public – qui permette d'assurer la même qualité de service public, voire son amélioration, et en même temps nous permettre d'avoir le taux d'épargne brute qui nous permet d'obtenir le financement des investissements, que nous ne renoncions pas à notre ambition d'investissements, notamment en les ciblant au maximum sur la question du changement climatique et de la transition écologique et solidaire dans le contexte actuel.

Pour ce qui est du poste dont j'ai la charge, en votre nom à tous, il s'agit de l'eau et de l'assainissement. Comme vous le saviez, le budget de l'eau et de l'assainissement – et ce n'est pas parce que c'est passé en régie que c'était différent avant, c'est pareil – il est non seulement annexe mais il est indépendant. C'est-à-dire qu'il y n'a aucune possibilité d'utiliser le budget général pour abonder le budget assainissement et eau, et inversement. Notre seule source à nous, c'est la facture d'eau que chacun paye.

Nous avons ici une situation, et il faut en profiter parce qu'elle est tout à fait positive, avec un taux d'épargne qui ferait pâlir d'envie Monsieur Renaud CALVAT : plus de 45 %, mais qui est lié au secteur de l'eau. D'ailleurs ce n'est pas par hasard si de grandes multinationales aiment bien investir dans l'eau, parce qu'elles savent que ça rapporte. Maintenant ce n'est plus le cas, c'est un service public intégral et donc ce taux d'épargne, nous avons décidé collectivement de l'investir. Je pense que dans l'effort d'investissement de notre Collectivité, c'est une partie intégrante, parce que je rappelle que la Régie a peut-être un statut de personnalité morale, mais sa politique elle est définie par vous – comme on le verra tout à l'heure à travers l'affaire numéro 11.

Nous avons un niveau d'investissement sur les 4 ans qui viennent qui va dépasser les 220 millions d'euros, ce qui est considérable. Avec l'usine Valédeau qui sécurise l'accès en eau ici, qui est en cours de construction et qui s'achèvera au cours de cette année, avec le démarrage depuis cette année de l'investissement sur Maera, qui est une condition de la préservation de notre environnement et de la capacité de fonctionnement de toute notre Collectivité, je pense qu'on a pu maintenir l'effort d'investissement à ce niveau-là. Si on consolide les comptes, si on pouvait le faire – même si de manière comptable on n'a pas le droit de le faire – de la Métropole, de la Régie et de tout le service eau et assainissement et des différentes annexes, on est dans une situation qui permet aussi d'équilibrer les choses. Cet apport du secteur eau et assainissement est tout à fait fondamental.

À partir de là, juste une remarque sur le budget de la Métropole en tant que tel. Il faut bien comprendre la fragilité des intercommunalités, et particulièrement des métropoles. Cette fragilité tient au fait justement que leurs principales ressources, c'est la taxation économique, vous comprenez ? On est extrêmement sensible, d'une part aux dispositions prises par le Gouvernement – ce qu'a dit Madame GIMENEZ est tout à fait juste tout à l'heure – et à l'évolution de l'activité économique.

Par bonheur sur l'année 2022 l'activité économique de la Métropole est restée assez élevée malgré les difficultés rencontrées dans le secteur, pourtant important chez nous, de l'immobilier. Cela entraîne des rentrées économiques relativement significatives qui permettent notre dépense de fonctionnement. Mais il ne vous a pas échappé que le quatrième trimestre de l'année 2022, le taux de croissance n'était plus de 2,6 % à l'échelle nationale, mais était passé en-dessous de 1 %. On est dans une situation où on craint un peu la récession. Tout le monde attend un petit peu l'évolution de la situation mondiale pour voir comment les choses vont s'acter. On est très sensibles à ça.

Il faut voir que de son côté le Gouvernement opère des transferts globaux nationalement. Depuis 10 ans, il y a 10 % de la charge qui pesait sur les entreprises qui ont été transférés aux ménages ; c'est énorme. Ça signifie que le poids sur les ménages est important. Ce qui a sauvé le budget de nos communes, il faut le voir, c'est le fait que le Gouvernement ait cessé son attitude un peu brutale du mois de septembre qui consistait à dire qu'on garde la même chose, et donc on était complètement coincés. Les bases financières de la taxe foncière ont été élevées de plus de 6 %, ce qui nous donne à respirer essentiellement au niveau des communes. Mais ceux qui la payent, c'est les propriétaires fonciers. Les recettes de l'État, elles, ont augmenté de manière proportionnelle à l'inflation avec la TVA, mais le retour est plutôt limité au niveau de nos collectivités. Je rappelle que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), à partir de cette année, va commencer à diminuer,

à être transférée et compensée par des recettes de l'État. On sait ce qu'il en est des compensations des recettes de l'État, lorsqu'il vous enlève un impôt dont vous avez la responsabilité et qu'il le transfère sur une compensation dont il est le seul responsable.

Il y a une fragilité économique, Renaud [CALVAT] je crois que tu en conviens. Profitons de la situation actuelle pour continuer notre effort d'investissement. Mais il faut qu'on ait un discours fort pour que les intercommunalités, qui sont surtout des collectivités structurantes, qui jouent un rôle essentiel du point de vue de l'investissement, puissent garder leur capacité d'action. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur REVOL, de cette intervention. Monsieur REYNAUD, Jackie [GALABRUN-BOULBES], Véronique [NEGRET] et puis Renaud [CALVAT].

Manu REYNAUD

Oui, merci. Juste une intervention pour les Ecologistes, vu que nous commençons ce DOB dont les priorités sont claires : elles sont écologistes et solidaires, pour faire face à la crise climatique. Enfin plutôt au dérèglement climatique, parce que la crise elle est énergétique – c'est le dérèglement qui est climatique. Nous l'illustrerons dans tout ce Conseil à travers des délibérations majeures. Évidemment, la gratuité des transports en commun, la question de l'eau, la question des déchets, du numérique responsable et surtout, et merci d'avoir ce document, merci Isabelle TOUZARD de l'avoir supervisé, à travers le plan climat. Parce que c'est ce qui doit guider notre action, à un moment donné, voilà pourquoi on le fait. Tout est là-dedans, et c'est ce qui doit guider chaque fois pour chaque action publique et systématiquement, qui doit guider notre action budgétaire. On doit mettre les budgets là où ça influe sur ces objectifs-là. Vous le savez, nos sociétés elles sont dépendantes à la surconsommation, aux énergies fossiles, et c'est ce qui fait qu'aujourd'hui cette crise énergétique on la subit de plein fouet. On est en train de mettre en place, quand on parle de résilience, les éléments qui permettent en termes d'énergie et d'économie, que ce soit des circuits courts, des énergies non seulement renouvelables mais locales, de permettre de se confronter à ces questions-là.

On va parler sobriété, il y a une combinaison vertueuse : c'est notamment ce qu'on voit avec l'éclairage public, qui est une politique qui a été menée et initié notamment par Bruno PATERNOT, que je salue, qui est souvent à la lumière de cette question d'éclairage public. L'idée a été initiée avant la crise énergétique, donc il y avait une vision sur ces questions-là. C'est vertueux en termes d'argent public, par rapport à la biodiversité et pour la pollution lumineuse. On va le voir sur la question de l'investissement massif sur la question des mobilités décarbonées. C'est essentiel et ça s'inscrit directement dans cette ligne.

Juste un mot, Renaud [CALVAT], sur les tableaux qui ont été donnés et sur le fait de contenir la dette. On voit une augmentation de la courbe et c'est tant mieux. Si auparavant la capacité de désendettement était faible, c'est surtout parce que l'action publique était très faible. Là on le voit avec les perspectives en termes d'investissement : elles sont très conséquentes. Oui nous relevons l'augmentation de la courbe, et c'est tant mieux.

Un bon point aussi, plus qu'un bon point sur la politique vertueuse. Vous avez parlé de la Nef, de la Banque postale, de toutes ces questions-là. On réoriente la façon dont on utilise l'argent et où on va le chercher.

Vous avez tout dans le plan climat – je pense qu'on y reviendra – effectivement le développement des énergies renouvelables, la sobriété énergétique, les mobilités bas carbone. Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a une importance fondamentale dans la lutte contre l'artificialisation des sols et la préservation des terres agricoles, l'agriculture bio et l'alimentation : c'est des choses qui sont extrêmement importantes. Il faut faire preuve dans ce budget – comme dans ce qui doit guider notre action – de pragmatisme, de sagesse, de discernement et de bon sens. Pour nous, c'est une écologie des solutions. C'est un satisfecit à cette orientation, avec toujours en tête ce plan climat qui doit nous éclairer systématiquement sur les orientations à prendre.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur REYNAUD. Madame Jackie GALABRUN[-BOULBES].

Jackie GALABRUN-BOULBES

Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, bonjour. Je suis très satisfaite de voir que les recettes de fonctionnement sont en hausse, grâce aux subventions qui ont augmenté. Je voudrais poser une question : à quand un service avec une recherche de financement européen, par exemple, pour tous nos projets que nous

porterions sur nos 31 communes ? On l'avait évoqué je crois en début de mandat, Monsieur DOMEIZEL était tout seul dans son service, on avait parlé éventuellement de l'étoffer. Je trouve que ça serait une bonne chose puisque toutes nos communes ont besoin d'économies, et rien de mieux qu'une bonne subvention pour économiser nos finances.

Monsieur le Président

Merci. Monsieur le Vice-Président va répondre à cette question très importante, aussi. Véronique NEGRET.

Véronique NEGRET

Merci. Je réponds à la question sur les 3 millions de fonctionnement GEMAPI...

Renaud CALVAT

Intervention hors micro.

Véronique NEGRET

Merci, je ne vous voyais pas. Donc 3 millions en fonctionnement pour 2023. Dans ce service on compte 17 agents qui sont là pour assurer la protection contre les inondations de notre territoire, mais aussi, et au-delà, la résilience de notre territoire face aux inondations, face à tous les risques majeurs, le risque incendie par exemple. Ils sont là aussi pour assurer la protection des milieux aquatiques. La GEMAPI, ce n'est pas que les ouvrages de protection contre les inondations. Ces agents travaillent entre autres – parce qu'évidemment je vais oublier plein de choses – aussi à l'entretien des cours d'eau au quotidien, pour limiter les embâcles et les problématiques d'inondation qu'elles peuvent générer. Ils travaillent aussi à l'entretien des ouvrages de protection qui ont été construits, dans le futur.

Dans ce service, il a été choisi, à juste titre, et un accord total avec l'élue que je suis, de monter en gamme sur la question de la désimperméabilisation de notre territoire. C'est absolument essentiel pour limiter les risques d'inondation, la pollution des milieux – puisque l'imperméabilisation génère du ruissellement qui pollue les milieux – et aussi pour assurer la reconstitution des nappes. La désimperméabilisation est donc un point extrêmement important pour 2023 et vient justifier qu'on a embauché quelqu'un pour s'en occuper dans le service.

Le service travaille aussi à intégrer dans le futur PLUi des points GEMAPI, justement pour construire activement cette résilience du territoire. D'ailleurs on aura la délibération n°43, qui porte là-dessus, sur le zonage pluvial intercommunal.

Le service travaille aussi à l'outil « *Ville en alerte* », c'est-à-dire à la gestion de crise pour les risques majeurs, en particulier le risque inondation. L'idée, c'est d'étendre cette gestion de crise à tous les risques majeurs, et – je le répète aussi, je l'ai déjà dit dans le passé – d'étendre aussi l'utilisation de cet outil « *Ville en alerte* » aux autres territoires autour de nous. C'est l'outil le plus performant en France sur la gestion de crise. On est regardé avec extrêmement de bienveillance et de mérite par le ministère de la Transition écologique. Cet outil, nous devons en être fiers. Il est porté par le service GEMAPI, en collaboration avec la société Predict.

Le service travaille aussi à l'alimentation des Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et la flore Subaquatiques (DORIS), à la mise en place et à la construction du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Je crois que j'ai sûrement oublié des choses... Tout le littoral, merci, évidemment : il nous accompagne sur la construction de la gouvernance du Golfe d'Aigues-Mortes. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Concernant le DOB, les intervenants se sont exprimés par un certain nombre de questions, Monsieur le Vice-Président, je vous invite à répondre ou à les enregistrer pour la construction du budget qui sera présenté dans quelques semaines au Conseil.

Renaud CALVAT

Oui, je vous remercie toutes et tous pour vos interventions et la participation à ce débat, qui montrent l'intérêt que l'ensemble des élus de notre Conseil portent à nos finances et à notre budget.

Je rejoins Madame la Maire de Saint-Drézéry sur la nécessité de renforcer notre rapport à l'Europe. Je suis

persuadé que vous serez ici à mes côtés le 17 février – vous avez dû recevoir l’invitation – Madame la Maire. Je remercie Monsieur ROIG – le Président de l’Association des Maires de l’Hérault (AMF 34) – qui organise en partenariat avec la Métropole et le Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux (CFMEL), le 17 février au matin, dans cette salle, une grande matinée de formation à destination des Maires de la Métropole sur l’aide que l’Europe peut nous apporter. Il y aura des techniciens, des parlementaires européens. Journée organisée par l’AMF 34, en partenariat avec la Métropole. Vous avez dû recevoir l’invitation, sinon c’est en cours. Vous l’avez Madame GALABRUN ?

Jackie GALABRUN-BOULBES

Intervention hors micro.

Renaud CALVAT

Ah, c’est dans l’agenda. Nous serons ensemble pour travailler sur cette question-là, parce que vous savez, la BEI n’intervient pas sur des projets en-dessous de 20 millions d’euros. On n’a pas beaucoup dans nos communes de projets qui dépassent les 20 millions d’euros – enfin moi je n’en ai jamais eu à Jacou, je ne suis pas sûr qu’à Saint-Drézéry il y en ai eu. En revanche, il y a d’autres actions que l’Europe peut faire pour nos communes, donc on a souhaité avec Frédéric ROIG et le CFMEL organiser cette matinée de formation.

Monsieur MOYNIER, vraiment je vous remercie de ce que vous avez dit, mais ça n’est pas le budget ou les projets d’investissement du Président ou de son Vice-Président, c’est le nôtre, à nous tous, aux 31 maires, à l’ensemble des élus de ce Conseil, à l’ensemble des élus des conseils municipaux de nos 31 communes, c’est la volonté que l’on a eue ensemble. On n’attend pas de façon béate l’arrivée des entreprises. Je vais vous donner un chiffre qui montre à quel point les actions que nous menons vis-à-vis du monde économique portent leurs fruits – écoutez bien parce que ça dit des choses. Les entreprises qui sont soumises au versement mobilité, c’est-à-dire qui dépassent les 10 salariés : nous étions à 3 650 entreprises soumises au versement mobilité en 2022. Nous allons atteindre les 4 150 entreprises en 2023 : + 12 %. Ça veut dire que ces entreprises ont recruté, donc elles ont des marchés, un chiffre d’affaires, une nécessité d’emplois. Ce chiffre-là dit beaucoup de choses sur l’augmentation du marché de l’emploi. Bien sûr, ces 4 150, j’aurais préféré 4 160, et on m’aurait dit « *il en faut 4 165* », c’est évident. Mais quand même, en un an, + 12 %, c’est aussi le fruit des actions que nous menons ici.

Sur le taux de réalisation, vous avez raison Madame DOULAIN, il n’est jamais assez élevé. Il ne peut pas dépasser les 100 %, on est bien d’accord. On peut reprocher beaucoup de choses aux agents de la Métropole, mais on ne pourra pas leur reprocher de ne pas travailler avec nous. En 2 ans, nous sommes passés d’un taux de réalisation de 55 % à 76 % – vous le verrez au compte administratif, vous n’avez pas encore l’ensemble des données, mais nous allons dépasser les 76 % par rapport au budget 2022. Ce sera mieux en 2023, 2024 : on atteindra les 80 %. Je le redis, pour un investissement par rapport à 2019 – j’enlève les années Covid-19, sinon ce serait injuste de comparer l’investissement 2022 par rapport à 2020 – nous avons un investissement qui a augmenté de 48 %. C’est bien évidemment dû au travail des élus, mais principalement au travail des équipes, des fonctionnaires, des agents de cette Métropole, que je veux ici saluer pour leur investissement.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-Président. Je voudrais dire évidemment quelques mots, d’abord pour réagir sur le débat et puis contribuer à donner les perspectives.

On est dans un moment exceptionnel lié à la flambée des coûts de l’énergie, au retour de l’inflation qui n’était plus présente dans la décennie passée : tout ça rend la situation, il ne faut pas se le cacher, difficile. C’est pour ça d’ailleurs que vous voyez partout des collectivités qui annoncent des hausses très fortes d’impôts malgré leurs engagements – chose que nous ne ferons pas, j’y reviendrai. Ça met aussi en relief les faiblesses de notre territoire, sur lesquelles il ne faut pas se mentir, qui sont une réalité. Un territoire qui croît, qui gagne de la population, c’est officiel, nous sommes 502 000 dans la métropole, mais qui a des retards. Par exemple le nombre de kilomètres de transports en commun par habitant est moins important que dans d’autres métropoles ; c’est pour ça que nous faisons la cinquième ligne de tramway et les 5 lignes de bustram, parce qu’il ne peut pas y avoir un tel décalage.

Monsieur GUISEPPIN, vous avez pointé avec justesse, élégance et honnêteté le problème des déchets. En 2019, une décision hérétique, irresponsable a été prise, privant notre Métropole de lieux pour mettre nos déchets et nous conduit à les exporter. De 0, nous sommes passés – vous avez donné un chiffre qu’on espère stabilisé – à 23 million de coût de fonctionnement pour exporter nos déchets. C’était l’alerte de notre collègue

– et je l’en remercie – François VASQUEZ. Ça c’est une décision irresponsable, je le dis tout net. Nous déployons tambour battant cette stratégie zéro déchet, qui commence à porter ses fruits, puisque pour la première fois nous avons un fléchissement du gris. Vous avez raison, on ne fera pas disparaître tout le gris, mais plus nous aurons de jaunes. Dans les orientations du budget 2023, nous allons tout faire pour retrouver du biodéchet : 1 000 tonnes collectées ; demain nous espérons 15 000 tonnes collectées. Multiplier les collectes de jaunes, ça n’est pas simple. Comme Maire de Montpellier en ce moment, je mesure bien que c’est difficile, mais nous n’avons pas le choix, parce que chaque fois qu’on fait plus trier les habitants de la Métropole, c’est ce chiffre, 23 millions, que nous nous efforçons de minimiser. Je veux le rappeler, en 2019 c’est une décision que tous les observateurs du territoire, ailleurs, ont des mots encore plus sévères que les miens, c’est un point de fragilité dans nos finances. D’où la nécessité de la stratégie zéro déchet, mais aussi de devoir dégager des marges de manœuvre pour financer ce très mauvais choix de gestion. Je cherche toujours la note du plan B !

Autre point qu’il faut relever : notre Métropole est la plus intégrée de France. C’est celle qui exerce le plus de compétences : les piscines, ça a été récemment l’ouverture à Saint-Brès ; les médiathèques ; les transports ; la voirie ; l’éclairage. Ça a été le choix de 2015, il a été fait dans cette Assemblée. Notre collègue René REVOL l’a bien pointé : nous avons le maximum des compétences mais nous n’avons que la seule fiscalité économique pour les financer. Nous sommes tributaires – mais c’est heureux – de la fiscalité et du dynamisme des entreprises, et cela nous oblige à les accompagner. Monsieur le Vice-Président a rappelé que les AC n’avaient pas été revalorisées depuis 2015, ça nous met dans une situation un peu singulière par rapport aux autres.

On doit construire ce budget dans un environnement qui est complexe et dégradé à cause de la flambée des coûts de l’énergie, parce que comme on exerce beaucoup de compétences, ça nous impacte très fortement. Les piscines, dans beaucoup de territoires, elles sont gérées par les communes. Les médiathèques ou les musées comme à Strasbourg sont gérés par les communes. Nous, c’est l’intercommunalité. D’où l’impact très fort des dépenses énergétiques qui pèsent sur le budget de la Métropole, sur nos compétences, entre 20 et 23 million d’euros. Évidemment nous encaissons la hausse des taux d’intérêt passée, le travail est fait pour l’avenir, donc ça rend la construction budgétaire compliquée.

Dans ce contexte, il faut continuer à tenir le volontarisme du projet qui est le nôtre pour rattraper notre retard, et c’est un peu l’expression qu’un Sénateur de l’Hérault a employé un jour : « *il faut faire deux mandats en un* ». Rattraper notre retard, c’est par exemple les 70 millions d’euros d’investissements pour la sécurité du réseau de transport. 200 000 euros en moyenne investis par an pendant 10 ans, alors que la Cour des comptes nous dit « *il en fallait 900 000* » : ça nous coûte cher de réparer un tramway qui déraile, ça perturbe le fonctionnement du réseau, ça a des coûts financiers. Nous faisons ce choix. Voilà un exemple. Le travail engagé, Monsieur le Vice-Président, sur tous les réseaux d’assainissement et de distribution d’eau pour les mettre aux normes, pour éviter de gaspiller la ressource, nous portons ce niveau d’investissement.

J’ai entendu le doute sur l’exécution budgétaire. Je pense qu’il suffit de se promener dans la Métropole pour voir qu’en ce moment, vu le nombre de travaux, les investissements sont en rendez-vous. Notre taux d’exécution sera autour de 75-78 %, ce qui est quand même extrêmement honorable. On espère encore continuer à l’améliorer. Le volontarisme de notre projet, c’est de doter les infrastructures qui sont nécessaires, d’où la cinquième ligne de tramway, le bustram, l’accompagnement sur l’offre sportive et culturelle, c’est investir dans la décarbonisation de nos mobilités – nous en reparlerons sans doute dans le débat sur la gratuité des transports – et accélérer la transition écologique, tambour battant passer aux LED, décarboner la flotte, et c’est nos véhicules des rippers qui étaient auparavant au diesel qui sont maintenant au GNV, ce qui nous coûte moins cher, qui émet moins de CO₂, et qui est bon aussi pour leur santé au travail – qu’il me soit ici permis de les saluer. C’est donc l’ensemble de ces investissements qui sont là.

Monsieur MOYNIER, et merci aussi de votre propos, nous mettons le paquet sur les questions économiques, car il y a un enjeu à la fois de recettes pour la Métropole, mais d’emplois pour le territoire – par exemple avec l’ensemble des collègues concernés, Madame TOUZARD, Monsieur MEUNIER, Monsieur PELLET. Pour la première fois la Métropole sera présente au salon de l’agriculture en tant que telle, pour promouvoir toute l’économie viticole de notre territoire, et vous aussi, un exemple. Travailler sur notre visibilité auprès du tourisme, autour de tous ceux qui travaillent, la bistronomie, la gastronomie, qui promeut les circuits courts et qui est l’illustration de notre politique alimentaire. C’est un élément nouveau dans notre stratégie. C’est MedVallée. Hier, pour la première fois, une équipe de chercheurs montpelliérains, portée par le Professeur JORGENSEN, qui réalise le bâtiment Thomas-Platter, une promesse de 400 emplois, pour produire de

l'industrie 4.0, pas celle qui pollue au sens XIX^e siècle mais celle de pointe, pour régénérer les cellules – le Professeur JORGENSEN qu'on connaît bien. Pour la première fois, une équipe montpelliéraine est potentiellement, était au deuxième tour pour obtenir un Institut hospitalo-universitaire (IHU) avec des retombées de 70 millions d'euros pour soutenir la recherche et la création d'emplois. Je ne sais pas si on sera lauréat, mais il se passe quelque chose. Comme tous les acteurs aujourd'hui, la Métropole les soutient sur le plan « *France 2030* », notamment dans les industries culturelles et créatives, tout comme prochainement nous travaillerons sur la filière des énergies renouvelables, tout comme nous délibérerons au prochain Conseil sur un objet tant attendu qu'est l'Agence de développement économique.

D'ailleurs nos résultats sont là. Monsieur CALVAT en a parlé en élu aux finances, les recettes du versement mobilité, de la CFE. Je pourrais vous en parler en termes d'emplois : 9 % de création d'emplois supplémentaires, parce que nous investissons, nous soutenons. Montpellier Méditerranée Métropole s'est distinguée comme la plus dynamique de France par rapport au nombre de créations d'entreprises. C'est aussi le contexte de la gouvernance dans laquelle nous rendons cela possible, avec des liens très précieux avec la Présidente de Région, avec qui nous partageons la compétence développement économique, mais aussi le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). C'est une chance pour notre budget qui est contraint, parce que les recettes de la fiscalité économique, grâce au dynamisme économique soutenu et par l'environnement que nous créons, sont au rendez-vous. Mais nous devons être très attentifs à l'accompagnement des entreprises sur le territoire, car – comme l'a très bien dit Monsieur REVOL, je me permets de le redire – c'est elles qui font les recettes du budget de la Métropole. Nous devons avoir une gestion rigoureuse, il faut une stabilité fiscale, notamment de la CFE. Il n'a pas été évoqué l'évolution du taux. Ça pourrait être un élément de facilité, tout comme tous les Maires ici essayent – c'est ce que je ferai à Montpellier – de pas toucher à la taxe foncière. Tout comme nous serons attentifs sur la TEOM. C'est pour ça qu'on met le paquet sur la stratégie du tri. Il faut trier pour pouvoir préserver le budget de la Métropole, et nous irons sur le deuxième semestre de l'année sur le projet de fiscalité incitative, pour justement, cher Serge GUISEPPIN, essayer de contenir cette dépense délirante liée à la funeste et irresponsable décision de 2019.

Renaud CALVAT

Sans alternative.

Monsieur le Président

Sans alternative, oui ! C'est maîtriser nos dépenses de fonctionnement. Tout le monde fait des efforts. L'administration est invitée en permanence à se réinterroger pour dégager des marges de manœuvre, et elle le fait. J'ai été un jour interrogé dans ce Conseil : pourquoi Altemed ? C'est 5 millions d'euros d'économie quand on fusionne des entités et qu'on invente des outils nouveaux au service de l'aménagement du territoire. C'est notre organisation administrative, c'est un volontarisme sur les marchés publics, qui sont ouverts. Quand dans les grands investissements liés aux 77 rames de tramway pour la ligne 5, pour absorber la croissance que nous espérons grâce à la gratuité des transports pour décarboner nos mobilités, mais aussi pour enfin changer le matériel usagé de la ligne 1 de tramway, eh bien non, on n'a pas choisi Alstom, parce que CAF, c'était 5 millions d'euros d'économies. On travaille à une gestion extrêmement rigoureuse.

Quand Monsieur le Vice-Président présentera le compte administratif – parce que je vois bien les facilités de langage – eh bien nous préservons notre épargne brute à hauteur de 100 millions, en ayant d'ailleurs digéré à la fois les recrutements qui étaient attendus par beaucoup de services et de collègues. Nous arrivons à mener les deux étapes de la gratuité des transports sans dégrader notre épargne brute, grâce aux efforts de bonne gestion et au dynamisme de nos recettes fiscales, en soutien à l'activité économique. J'ai oublié, cher Cyril [MEUNIER], l'excellente saison sur le plan du tourisme, qui a fortement contribué à accroître nos recettes, et tout le travail qui a été fait sur le Corum pour sécuriser les congrès, pour la visibilité du territoire. Un boulot énorme, et qui à la fin vient réjouir le Vice-Président sur le volet recettes. Nous voulons préserver notre niveau d'épargne brute à hauteur de 100 millions d'euros, parce qu'il est la condition *sine qua non* de notre capacité à lever, à emprunter pour pouvoir financer les investissements. Ces investissements qui sont à une hauteur inédit, à la fois le volontarisme et rattraper le retard, pour pouvoir bénéficier des aides du plan de relance, de France 2030, du pacte vert, du plan européen, de la qualité de partenariat avec la Région Occitanie qui maintenant, quand il y a des projets, vient en appui. Monsieur le Vice-Président a évoqué les mécanismes d'ingénierie qui sont les nôtres.

Notre objectif, c'est 12 ans. Pas maintenant, en 2026. Si c'était maintenant, nous serions sur un point d'alerte. Ce sera 12 ans, 2026. Il est fort probable que dans la deuxième partie de la décennie, fort heureusement, nous n'aurons pas autant à investir, parce qu'on n'aura pas à refaire tous les réseaux d'assainissement, parce qu'on

ne fera sans doute pas une nouvelle ligne de tramway – ce ne serait pas sérieux et ceux qui le défendront seront sans doute pas en connaissance des données comptables ici. Nous n’aurons pas à refaire tout le réseau pour la sécurité. Nous aurons fait beaucoup de choses. 12 ans, c’est 2026. Je vois la Métropole de Nice – c’est un Maire qui n’est pas de la même sensibilité –, ils sont à 19. Il y en a d’autres qui sont à 10. 12 ans, ça nous apparaît extrêmement raisonnable au regard de la réalité des compétences exercées par la Métropole, qui a été le choix de cette Assemblée en 2015. Nous allons continuer nos efforts de bonne gestion.

Merci Monsieur le Vice-Président de vos mots : la négociation avec la BEI, se sécuriser un taux d’intérêt à 1 % alors que la BCE est en train d’annoncer une hausse à nouveau des taux d’intérêt, c’est une bonne chose pour nous. Ça a été même le cas, Monsieur le Vice-Président, à la Régie, vous l’avez sur Maera, où nous avons sécurisé le taux, la Banque postale, où nous sécurisons le taux, parce que les intérêts de la dette, c’est de la dépense de fonctionnement qui est brûlée, parce que nous n’avons pas une gestion agile. Tout comme nous allons continuer à questionner toute la manière dont nous rendons le service public. Par exemple les acteurs de la culture, pour lesquels nous avons tous une tendresse infinie, on ne peut pas produire 4 expos par an, il faut sans doute faire des efforts parce que ça va trop vite, et les gens n’ont pas le temps de s’approprier. On peut peut-être monter qualitativement et favoriser l’effort éducatif pour que chaque expo soit mieux partagée ; voilà un exemple d’économie. Monsieur le Vice-Président aux Sports a fait un très gros travail sur les piscines : on a baissé la température de 1°C. Les gens nous disent, « *merci, vous avez fait le choix de les maintenir ouvertes* ». Il n’y a plus le bassin chaud à 28°C à la piscine olympique d’Antigone : les gens le comprennent. Le travail sur l’extinction lumineuse, pour laquelle vous mettez tous dans vos communes une pression très forte et très respectable sur les services, nous permet de dégager des marges de manœuvre. Le fait que dès le début on ait choisi de passer à l’électrique l’ensemble de la flotte permet de faire des économies. Nous interrogeons l’ensemble de nos dépenses pour être dans le cadre d’une gestion rigoureuse.

Nos fondamentaux sont les suivants : préserver notre épargne brute autour de 100 millions ; en 2026, pas au-delà de 12 ans et 1 mois ou 11 ans et 9 mois du point de vue de notre niveau d’endettement ; voilà les choix sur lesquels nous sommes. Pas avoir un recours facile – ça a été fait ailleurs – à une hausse de la fiscalité. On fait d’abord les marges de manœuvre, toujours, avant de questionner la fiscalité. Elle peut arriver. Il y a des collègues ici, ils y ont recours, je ne veux pas le critiquer. Mais ici, le choix qui est fait, c’est celui-là.

Il faut bien que chacun mesure le contexte dans lequel on évolue. C’est pour ça que c’est la grande bataille sur la question des déchets. Là, il y a quelqu’un qui a voulu mettre à vos pieds à tous un boulet : il est financier. Monsieur GUISEPPIN, vous avez raison de pointer cela. Il faut qu’on essaie de trouver des solutions. Elles passent par la stratégie zéro déchet et les coopérations interterritoriales. Nous, nous pouvons prendre davantage de biodéchets – je fais ce propos sous le contrôle de François VASQUEZ – nous pouvons exporter, mais nous devons impérativement réduire le gris. On ne peut plus être dans ce mécanisme totalement irresponsable en la matière. C’est le vrai point d’alerte.

Sur l’énergie, nous pouvons espérer – je partage les propos de Madame GIMENEZ – que les choses s’améliorent. En tout cas nous de notre côté on va prendre notre part du boulot. Avec Madame TOUZARD on va produire plus d’énergie : chaufferie bois, géothermie, eaux grises sur la ZAC Beausoleil, c’est le programme de cette année, c’est le cadastre solaire pour les particuliers mais aussi sur les bâtiments publics. Économies, marges de manœuvre pour pouvoir financer l’ensemble des projets qui sont les nôtres.

Après on peut, et je terminerai là-dessus, ouvrir le festival en disant « *il faut faire ça, il faut faire ça en plus* ». Mais quand on dit « *en plus* », il faut être capable d’aligner les moyens de financer. Quant à la petite interpellation qui a été faite, je crois qu’il faut aujourd’hui être très clair : quand on investit 1 milliard d’euros sur les mobilités décarbonées, je crois que c’est dur de faire davantage. On peut toujours dire « *vous n’auriez qu’à faire ça en plus, en plus* » : c’est un montant d’investissement colossal. Il y a des endroits où il faut réaménager des routes, pour qu’à d’autres endroits comme l’avenue de la Liberté on puisse les faire disparaître et améliorer la qualité de vie des habitants.

Le débat a eu lieu.

A l’issue d’un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l’unanimité.

Pour : 87 voix

AFFAIRE N° 4 : RESSOURCES - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (AC) AUX COMMUNES - MONTANTS PREVISIONNELS 2023 - APPROBATION

Mmes EMAD, GIMINEZ, MARIN-KHOURY et MM AUDRIN, COTE (avec le pouvoir de Mme FAYE), JAOUL, MODOT sortent de séance.

Mme LEVY quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme ROS-ROUART.

Monsieur le Président

Monsieur CALVAT, sur les AC 2023 qui n'ont pas été revalorisées depuis 2015.

Renaud CALVAT

Oui, Monsieur le Président, nous devons délibérer sur les attributions de compensation versées par les communes et la Métropole conformément à la CLECT et au vote dans les communes. Je vous rappelle qu'elles n'ont pas été revalorisées, on en discutera encore prochainement.

Les AC de fonctionnement donc versées par 27 communes à Montpellier Méditerranée Métropole, 46,6 millions d'euros, qui se répartissent ainsi : 34,7 millions d'euros de la Ville de Montpellier vers la Métropole et 11,9 millions d'euros de 26 communes vers la Métropole et 2,5 millions d'euros de la Métropole vers 4 communes, en AC de fonctionnement.

En AC d'investissement, 17,1 millions qui se répartissent ainsi : 10,6 millions d'euros de la Ville de Montpellier vers la Métropole et 6,5 millions d'euros des 30 communes de la Métropole vers Montpellier Méditerranée Métropole. On peut faire voter, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur DESSEIGNE. Ah, je crois savoir.

Serge DESSEIGNE

Monsieur le Président, Renaud CALVAT, oui, simplement rappeler qu'effectivement des communes n'ont pas investi pendant des années et sont rentrées dans la Métropole avec des ACI totalement ridicules. Villeneuve-lès-Maguelone, c'est 64 000 euros environ. Une part de ce qu'on appelle les AC de fonctionnement vient effectivement servir à l'espace public, dont les voiries, etc. Les communes se retrouvent fort marries, au-delà des fonds de concours, pour pouvoir investir sur leur domaine public, puisque la compétence est métropolitaine et on ne peut pas investir directement. Nous aurons à travailler sur le pacte financier, sur les capacités d'investissement des communes. Dès à présent je veux dire que nous avons travaillé avec Renaud CALVAT, avec les services, avec Monsieur DOMEIZEL, sur les questions de la capacité de la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone, mais que peuvent avoir d'autres communes, d'augmenter temporairement leurs AC d'investissement afin de pouvoir réaliser ce qui est nécessaire dans les villes, c'est-à-dire leur voirie, leur espace public. Merci.

Monsieur le Président

Cher Serge DESSEIGNE, merci de cette intervention. Naturellement, puisque quand les communes ont des projets d'investissement, il doit y avoir un dialogue partenarial entre la Métropole et chacune des communes pour les accompagner, que la bonne mécanique soit au rendez-vous. De la même manière, et je prends la parole comme Maire de Montpellier, la Commune de Montpellier contribue à hauteur de 25 millions d'euros pour financer les aménagements des opérations connexes à la cinquième ligne de tramway – ce n'est pas les collègues de la Métropole qui financent cela. 25 millions d'euros par an sur les 6 ans. C'est ce dialogue-là qui est engagé. Evidemment je veux indiquer la grande disponibilité de Monsieur le Vice-Président à la Voirie sur ce sujet, Frédéric LAFFORGUE, et aux Finances, pour réaliser ces opérations. La Commune de Villeneuve-lès-Maguelone et d'autres ont des opérations très emblématiques de centre-village, de centre-ville, notamment vous avec la très belle étude Strada, très belle équipe d'urbanistes et très belle démarche citoyenne – je me permets de le relever. Il faut qu'on puisse mener ce travail. Tout à l'heure j'ai indiqué qu'il y avait la contribution des entreprises au budget de la Métropole, mais le pacte fiscal de 2015 a posé aussi les AC en fonctionnement. Nous aurons un travail à partir d'une étude qui est conduite et qui a été présentée à l'ensemble des Maires avec, tout le monde le sait, un moment de revalorisation. Je nous dis, à chaque Maire, pour la préparation du budget 2024 : il faudra sans doute aller vers une revalorisation des AC, puisque la ville nouvelle est là, l'inflation est là, et qu'il faut porter ces compétences, et bien sûr que la Métropole puisse donner le service afférent sur cela.

S'il n'y a pas de demandes de prise de parole, je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 79 voix

AFFAIRE N° 5 : HORS COMMISSION - MISE EN ŒUVRE DE LA GRATUITE TOTALE POUR LES HABITANTS DE LA METROPOLE SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS PUBLICS - APPROBATION

Mmes AKABARALY, EMAD, GIMENEZ, MARIN-KHOURY et MM AUDRIN, COTE (avec le pouvoir de Mme FAYE), JAOU, MODOT entrent en séance.

Mme PERVENT quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme TOUZARD

Mme DEVOISSELLE quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme GALABRUN-BOULBES

M. MEISSONNIER quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme MONIN.

Monsieur le Président

Madame FRÊCHE, je vous donne la parole sur l'affaire n° 5.

Julie FRÊCHE

Merci, Monsieur le Président. Vous avez pris un engagement en septembre 2019 sur la gratuité des transports. Cet engagement deviendra réalité le 21 décembre 2023. La gratuité, c'est un véritable engagement, ça va bien au-delà qu'un simple débat tarifaire. Il suffit de regarder autour de nous, partout la tentation du dénigrement, partout des atteintes à la gratuité écornent notre pays. Après l'école, c'est l'hôpital qui est à bout de souffle. Pourtant l'instruction gratuite et l'accès aux soins sont bien plus qu'un débat tarifaire, c'est notre modèle français qu'il s'agit de pérenniser et de défendre. Alors que les mobilités coûtent de plus en plus chers aux Français, s'engager dans la gratuité a un sens. Les mobilités, c'est pouvoir travailler, faire ses courses, aller voir son médecin, retrouver ses amis, se rendre au sport ou au musée. C'est bien plus qu'un débat tarifaire, c'est notre vivre ensemble, c'est renouveler notre modèle social et c'est agir pour l'environnement.

Depuis les 2 premières phases de gratuité, un enfant de moins de 18 ans économise par an 196 euros, pour une personne de plus de 65 ans, un retraité, c'est 321 euros d'économie. Dans 323 jours, gratuité intégrale pour tous les habitants de la Métropole. Ça signifiera pour un salarié une économie de 481 euros par an et pour une famille de 4 personnes une économie de près de 79 euros par mois.

La gratuité des transports crée de nouveaux besoins de déplacements. Nous avons multiplié par 2 le nombre de déplacements pour les moins de 18 ans. Nous avons multiplié par 1,5 le nombre de déplacements pour les plus de 65 ans. La gratuité des transports crée du déplacement, un nouveau besoin, va agir sur la mixité intergénérationnelle dans le tramway. Grâce à la gratuité des transports, des bus et des futurs bustrams, le transport public va devenir un espace public, va devenir un bien commun.

Quand aujourd'hui certaines villes font le choix d'augmenter le prix des titres de transport – c'est le cas à Lyon, Bordeaux, Nice, pour les TER, pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, PACA, Nouvelle Aquitaine, on peut également citer l'augmentation du Pass Navigo de près de 20 % pour la Région Île-de-France – à côté de ces politiques tarifaires et de ces choix effectués par des collectivités territoriales, d'autres collectivités font le choix de gratuité partielle ou intégrale. C'est le sens de la politique menée à Strasbourg avec la gratuité des moins de 18 ans, c'est le sens des gratuités partielles à Nantes, à Rouen, à Clermont-Ferrand le week-end. C'est bientôt la gratuité des transports à Lisbonne, c'est la gratuité intégrale de tous les modes de transport au Luxembourg, c'est la gratuité à Tallinn, et nous serons fin 2023 la plus grande Métropole en Europe à rendre les transports publics gratuits pour tous les habitants de la Métropole.

2023, c'est une grande année pour notre Métropole et ses mobilités. Ce sera l'année de la gratuité des transports, mais ce sera aussi l'année de l'extension et de la qualité de services, parce que pour nous la gratuité n'aurait pas de sens si elle n'était pas intimement corrélée à l'extension de l'offre de services, avec 1,5 milliard d'investissements publics pour le réseau de transport, une cinquième ligne de tramway, l'extension de la ligne 1, 5 lignes de bustram, 235 km de réseau express vélo avec les vélos lignes montpellieraines. C'est en 2023 la pose des premiers rails de la ligne 5 à l'été et c'est la mise en œuvre de la police intercommunale des

transports, pour que les transports publics soient des lieux de vivre ensemble, de diffusion de l'esprit républicain, de sécurité et de tranquillité publiques.

Alors oui, mes chers collègues, le 21 décembre sera une grande fête. La gratuité est un bel engagement, une promesse forte, bien plus qu'un débat tarifaire et nous pouvons en être particulièrement fiers.

Monsieur le Président

Merci, Madame FRÊCHE, pour votre plaidoyer partagé. J'ouvre le débat sur cette délibération. Monsieur GUISEPPIN, Monsieur ALBERNHE, Monsieur MOYNIER, Monsieur MARTIN, Madame DOULAIN Allez-y, Monsieur GUISEPPIN.

Serge GUISEPPIN

Monsieur le Président, chers collègues. Gros dossier, avec très peu d'informations portées à notre connaissance avant ce débat. Pourtant les enjeux sont de taille. La gratuité partielle n'a pas démontré son impact sur la capacité de décarboner. Pourtant, les personnes concernées par cette gratuité partielle étaient totalement compatibles. Ce n'est pas pour autant que la circulation s'est améliorée ou que les commerçants du centre-ville soient plus satisfaits. L'expérience de la gratuité partielle est sympathique, mais passer à la gratuité totale, cela fait froid dans le dos. La gratuité des transports sur beaucoup d'études de tout horizon ne confirme pas cette nécessité.

Je prendrai un seul exemple : une mission du Sénat de novembre 2022 sur la gratuité des transports collectifs. La Fédération nationale des associations d'usagers des transports mais aussi l'Union des transports publics et ferroviaires ont exprimé leur réticence à l'option de la gratuité totale. Les deux organismes évoquent le risque d'un affaiblissement des investissements dans les transports. La même consultation démontre par sondage que si les usagers sont très largement favorables à l'idée de la gratuité (83 %), ils préféreraient voir une amélioration de l'offre existante, dans les détails, 37 % pour bénéficier de transports collectifs gratuits, 63 % pour bénéficier d'une offre de transports collectifs payante mais plus développée. Sujet à méditer.

Vous revendiquez globalement 200 000 pass actifs que vous exposez aussi avec leur moyenne de fréquentation. Sur les X milliers de voyageurs qui ont consommé des voyages gratuitement, combien auraient été consommés s'ils avaient été payants dans ce panel ?

Maintenant, si vous nous demandez de valider la gratuité totale, mais sans annoncer les coûts directs et indirects de cette décision, c'est compliqué. En sachant comme je l'ai expliqué précédemment que nos finances n'ont pas de marges de manœuvre, quid de la brigade des transports ? J'aimerais savoir si les recettes ne seraient pas inférieures aux coûts. Avez-vous quelques chiffres sur le sujet ? Sans omettre la police métropolitaine des transports qui voit le jour en 2023.

Il y a une chose que je veux bien vous concéder, c'est l'impact sur les budgets des métropolitains, en tout cas pour ceux qui utilisent les transports en commun. En termes de représentativité, est-ce que ceci est suffisant pour justifier une telle décision ?

Comme vous le savez, la gratuité n'existe pas, il faudra forcément la financer, avec naturellement une injustice qui va fortement être ressentie par la population et plus particulièrement les communes rurales. Il faut avoir le courage de dire combien cela va coûter. Avec l'usure plus importante du matériel, la hausse des énergies et la plus grande fréquentation, les effets induits, combien va coûter la promesse électorale ? Ce matin dans la presse vous parlez de 28-29 millions. Je prends un petit risque : nous ne serons pas loin des 40 millions. Leur dire aussi que tous les foyers fiscalisables métropolitains vont payer d'une manière ou d'une autre, soit au détriment d'équipements dont nous avons besoin, soit en augmentant la fiscalité métropolitaine. C'est impacter encore un peu plus les ressources des classes moyennes fiscalisables métropolitaines. Dans le cas contraire, sans la gratuité totale, il y a une logique que de payer ce que l'on a besoin de consommer. Ceci est moins douloureux et reste dans les mœurs plus acceptable.

On va naturellement me préciser que le versement mobilité va arrondir les angles. Justement sur le sujet vous devez aussi être clairs. Est-ce que le versement mobilité subira une augmentation ? En effet, à Aubagne, la gratuité des transports mise en place en 2009 a entraîné une augmentation significative du versement mobilité : le montant est passé de 0,6 à 1,8 de la masse salariale. Nous savons que l'augmentation de la fréquentation des services de transports entraînera du coup des coûts de leur fonctionnement. La majorité doit donc préciser si un rehaussement du montant de cette contribution se profile. C'est une information qui me

semble essentielle aussi pour les entreprises.

Encore une fois, mettons tout à plat avant de prendre cette décision définitive. J'ai lu aussi avec fierté que la Métropole serait le premier territoire d'Europe à appliquer la gratuité des transports. Je me pose toujours la question d'être le premier, sans un grand engouement derrière, et surtout d'engager un processus aussi conséquent. Quand les autres métropoles de la même strate, avec les mêmes fréquentations dans les transports existants, attendent et regardent cela avec beaucoup d'attention et guettent les éventuelles dégradations et tensions que cela va générer, être prototype avec autant d'enjeux me fait vraiment réfléchir. Rien ne nécessite cette urgence à novembre 2023, mise à part vos promesses de campagne montpelliéraine. Alors gardons la gratuité partielle et hâtons-nous lentement. C'est pourquoi nous proposons de reporter *a minima* d'une année cette décision pour voir plus d'études, se remettre des années Covid-19 et permettre aux finances de la Métropole d'avoir une visibilité plus efficiente. Voilà pourquoi nous nous abstenons. Merci de votre écoute.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur GUISEPPIN. Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN

Monsieur le Président, chers collègues. On va s'abstenir sur cette affaire, car la gratuité que vous nous soumettez au vote ne s'accompagne pas de garanties aujourd'hui suffisantes. Le débat sur la gratuité, il est si mal posé depuis le début, et même si la tâche est ardue, je souhaite à nouveau profiter de cette affaire pour rappeler le caractère malheureusement bancal et légèrement démagogique de cette décision dans le contexte montpelliérain. Dans notre Métropole en effet, l'enjeu central de la politique des mobilités est avant tout de rendre les transports en commun attractifs pour qu'ils deviennent une alternative crédible à la voiture individuelle. Pour cela les leviers à activer sont clairs, et lorsqu'on demande aux gens ils sont limpides : les horaires (la fréquence et l'amplitude), le maillage du réseau et son efficacité, notamment la vitesse. Tous les experts s'accordent sur ce point : la qualité de l'offre doit précéder la gratuité. Or c'est le chemin exactement inverse qui est pris par notre majorité. Les projets structurants qui doivent prendre la suite de la ligne 5 ne sont aujourd'hui pas lancés. Pas d'extension de tram prévue à l'est et à l'ouest, rien sur le RER métropolitain qui soit tangible. Vous disiez même tout à l'heure que vous étiez censé faire dans ce mandat « *deux mandats en un* », et vous venez de déclarer qu'après 2026 il y avait zéro investissement à lancer sur nos infrastructures de transports. Je le répète : la ligne 5, les lignes de bus-tram sont des projets de l'ancienne mandature.

Monsieur le Président

Pas de sixième ligne de tramway. C'est ça que j'ai dit. Rassurez-vous, il y a plein d'idées...

Alenka DOULAIN

On attend de voir ça...

Monsieur le Président

... soutenables financièrement.

Alenka DOULAIN

... parce que pour l'instant on est à mi-mandat et il n'y a toujours pas d'étude, de plan posé.

Monsieur le Président

Oui, oui, oui, allez.

Alenka DOULAIN

Non mais à un moment il faut être réaliste ! Pire encore, deuxième point qui fait que le chemin exactement inverse est pris, c'est qu'on a eu une dégradation de l'offre qui a été subie en début de votre mandature. Depuis 1 an et demi, ce sont 8 lignes de bus qui ont vu le service réduit, et la ligne 4 de tram qui a vu sa fréquence diminuer.

Votre gratuité est par ailleurs démagogique parce qu'incohérente en faisant le choix de la limiter aux habitants de la Métropole, vous brouillez le message et passez aux côtés de l'objectif, lui qui est louable, qui aurait été de favoriser au contraire les transports publics pour celles et ceux extérieurs à la Métropole qui réalisent le plus gros du contingent des trajets pendulaires en voiture. De fait parce qu'elle ne joue que sur le levier du tarif, la gratuité profite quasi essentiellement aux habitants du centre de Montpellier qui bénéficient d'un

réseau de transport très dense. Pour ceux de la périphérie qui n'ont pas d'offre de transport satisfaisante – et je crois qu'on conviendra tous pour dire qu'aujourd'hui un bus toutes les heures et pas de tram ce n'est pas suffisant – ce sera toujours la même impasse des voitures individuelles et des embouteillages. Cette analyse est d'ailleurs largement partagée par le rapport de la Chambre régionale des comptes qui vient de sortir sur la TaM et sur les billets de notre réseau de transports.

Votre gratuité est démagogique parce qu'elle n'est pas transparente. Jamais les chiffres de la gratuité n'ont été clairement présentés. Pas sur le fait de savoir combien elle va coûter, finalement il y a un débat sur le chiffre final de la gratuité totale, mais surtout sur où a été pris l'argent, quels ont été les investissements, les frais de fonctionnement que vous supprimez pour cette mesure. Aujourd'hui on ne sait pas comment elle va être financée.

Enfin, aucun objectif d'augmentation de la part modale des transports en commun n'a été pris par vos soins. On a un objectif dans le PCAET sur la partie vélo, mais on n'a pas d'engagement sur la partie des transports en commun. Surtout aucune évaluation sérieuse et indépendante de l'évolution du nombre de passagers n'est réalisée.

En-dehors des grands discours, dans ces conditions, comment juger concrètement de l'efficacité de cette gratuité ? C'est ce constat implacable qui a amené la fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT) d'ailleurs à adresser un carton rouge à la Métropole craignant une paupérisation des transports collectifs. La paupérisation, elle peut prendre la forme de baisse sur les dépenses d'investissement mais aussi sur les dépenses de fonctionnement. C'est ce constat que font nombre d'experts, de syndicats et d'élus qui, comme moi, sont très dubitatifs. Ce n'est pas une position facile, mais si nous ne choisissons pas des postures de confort, c'est aussi parce que c'est le constat que nous font les usagers de nos transports collectifs au quotidien, qui voient par exemple leur arrêt de bus supprimé sans concertation, qui attendent parfois en heure de pointe 20 minutes pour avoir un tram et parfois plus de 40 minutes le soir sur certaines lignes. Vous le savez, nous défendons un choc des mobilités d'un autre calibre, dont la pierre angulaire doit être l'augmentation du niveau de services, et on peut le faire dès à présent en améliorant notre réseau de bus et l'amplitude et la fréquence horaires, l'extension du réseau de trams dans les communes périurbaines, il faut lancer maintenant ces projets, et la relance des lignes ferroviaires d'intérêt local qu'on pourrait appeler « *RER métropolitains* ». Sur ces points vous avez souvent au mieux botté en touche, et vous avez souvent été extrêmement flous, et au pire renvoyé le débat aux calendes grecques. Vivement que l'on passe au débat sur la qualité nos transports en commun. En l'état, sans ces garanties, on s'abstiendra.

Monsieur le Président

Merci de votre constance. Monsieur ALBERNHE.

Luc ALBERNHE

Monsieur le Président, mes chers collègues. Permettez-moi de vous exprimer mes réflexions à propos de la délibération en question. Je comprends que l'idée d'un transport gratuit pour tous peut sembler séduisante, mais je crains que cela coûte cher à tous, et plus particulièrement aux classes moyennes. Il me semble que la décision que vous proposez à cette Assemblée pourrait davantage tenir du totem politique que de la recherche de l'intérêt commun.

Il est important de souligner que les transports ne sont jamais gratuits. Ils ont un coût. S'il ne se matérialise pas dans le ticket que vous payez en entrant dans le tram, il se matérialise dans vos impôts ou dans la qualité globale du service public. Monsieur le Président, quand un tel service pèse autant sur les finances devient gratuit, l'exécutif se trouve face à deux choix. Soit il augmente les impôts – et je ne pense pas que les habitants de la Métropole en seront heureux – soit il vient piocher dans d'autres services publics, parce que c'est bien cela qui est en jeu aujourd'hui. Qui va réellement payer les transports désormais et sur qui va se concentrer l'effort ? Avec un tel choix et en fonction de vos options, ce seront soit les classes moyennes soit les classes populaires, voire les deux.

En outre, l'idée de gratuité peut sembler équitable, mais en réalité cela ne l'est pas. Un individu avec un salaire élevé qui prend rarement le tram ne paierait pas plus qu'une personne avec un salaire plus faible. Finalement, d'une certaine façon, vous égalisez la situation des personnes qui se trouvent à l'opposé de l'échelle des salaires. Cela n'aide pas à lutter contre les inégalités. Il nous semble préférable d'avoir des tarifs progressifs et d'aider un plus grand nombre de personnes.

Je voudrais aussi insister sur les communes rurales qui vont payer cette mesure, et je pense notamment à Saint Geniès des Mourgues et à Montaud.

Pour étayer mon propos sur la progressivité, je voudrais vous citer Louis BLANC, un des fondateurs du socialisme français : « *De chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins* ». Pour toutes ces raisons, avec ma collègue Patricia MIRALLÈS, nous nous abstenons. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup de votre propos. Monsieur MOYNIER.

Arnaud MOYNIER

Oui, excusez-moi, très rapidement. Je ne mets pas du tout en cause le choix politique, puisqu'à la limite c'est la chose la plus claire et la plus nette que j'ai entendue aujourd'hui. C'est franc, c'est droit, j'apprécie beaucoup. Non, j'ai juste un problème sur toutes les questions de gratuité, j'estime que nous avançons vers une déresponsabilisation galopante des contribuables et que peut-être nous le paierons un jour – je ne l'espère pas. C'est pour ça que je m'abstiendrai. Mais après je ne mets pas en cause vos choix. C'est vos choix, vous les avez faits en connaissance de cause, avec tout un tas d'arguments que je ne connais pas. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MOYNIER. La parole est à Monsieur MARTIN.

Hervé MARTIN

Merci, Monsieur le Président. Voilà typiquement un beau combat politique que celui de la gratuité des transports en commun, que nous avons mis en débat ensemble en septembre 2019. Depuis, un beau parcours s'est déroulé, avec d'abord des étapes dans cette gratuité, les week-ends, les moins de 18 ans, les plus de 65 ans, et pour le moment, j'en suis désolé, mais des retours positifs. Je le vis en tant que professeur de collège, où les élèves sont ravis de pouvoir se déplacer gratuitement. C'est une aide à ces familles qui est absolument formidable. Pour les plus de 65 ans qui retrouvent aussi avec parfois des pensions de retraite extrêmement faibles un droit à la mobilité. C'est sur cette notion de droit sur laquelle je veux insister.

Chaque fois que notre pays a été confronté à des sujets extrêmement difficiles à résoudre, c'est passé par la création de services publics gratuits pour répondre à ces droits. Quand il a fallu instruire la population française, on a instauré un droit gratuit à l'école. Quand il a fallu soigner les Français, on a instauré un droit gratuit à la santé, avec la création de la Sécurité sociale, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. C'est pour ça que, certes il y a actuellement des difficultés conjoncturelles, mais ça ne doit pas nous empêcher d'avancer dans la mise en place de la gratuité, parce que sinon au lendemain de la Guerre on n'aurait jamais mis en place quelque chose d'aussi important que la Sécurité sociale. Un problème majeur que nous rencontrons aujourd'hui au XXI^e siècle, c'est bien la question des mobilités, et nous devons répondre à ce problème majeur par la création de nouveaux droits, et donc par la création d'un nouveau service public gratuit des transports en commun locaux.

Ce que je note comme différence entre la gratuité des transports par rapport à la gratuité de la santé, c'est qu'auparavant c'était l'État qui prenait ces choses-là en charge, de façon puissante et généralisée. Aujourd'hui, parce que les Gouvernements successifs, depuis longtemps, on peut même le chiffrer de façon assez exacte à 40 ans, ont mis en place des politiques d'austérité qui font que pour faire face à ces nouveaux enjeux importants tels que l'enjeu des mobilités, c'est aux collectivités locales d'aller se confronter à cette question-là. Nous le faisons avec volontarisme, et je partage ce que disait Julie FRÊCHE tout à l'heure sur l'aspect social important, parce qu'en fonction de la composition d'une famille, évidemment les économies sont différentes, mais ça peut être l'équivalent d'un treizième mois d'économies et en termes d'émancipation c'est extrêmement important. Vous savez, hier après-midi, j'étais sur le terrain de foot d'un petit club de quartier comme on dit à Celleneuve, et il y a des enfants qui vont finalement au club de foot, parce que c'est le club de foot du quartier. Mais en pouvant voyager maintenant gratuitement, que ça soit en tramway, en bus, bientôt en bustram également, ils peuvent aller s'inscrire à Odysseum, à la patinoire de Montpellier et traverser toute la ville gratuitement, et ça ne fait plus obstacle à cette volonté d'émancipation à travers la pratique sportive.

C'est extrêmement important d'arriver enfin au bout de ce combat, qui sera encore long à mener, parce qu'à un moment donné, pour que ça puisse se généraliser sur l'ensemble du territoire, et on voit bien comment et à quel point on est observés par l'ensemble du territoire sur cette question-là, que l'État mette la main à la

poche. Les idées, on peut les trouver. Taxer les jets privés ou les voitures de luxe, et ce sont là que de petites choses, je pourrais rallonger la liste. Vous savez, moi hier soir j'étais au match de foot Montpellier-PSG, un beau match. J'ai été choqué par une chose : le bus du PSG était garé sur le parking de la Mosson. Il est descendu à vide de Paris pour transporter les joueurs du PSG entre l'aéroport de Montpellier et le stade de la Mosson. En plus ils sont arrivés là en jet privé. Oui, il faut aller taxer à ce niveau-là pour pouvoir financer sur l'ensemble du territoire la gratuité des services publics dont nous avons tant besoin. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MARTIN. Monsieur REYNAUD, Monsieur REVOL, Monsieur CALVAT et Madame FRÊCHE pour répondre aux questions qui ont été soulevées.

Manu REYNAUD

Oui, merci. Écoutez, je dirai pour cette délibération qui fera date et qui marquera un peu l'histoire de ce mandat, réellement, je dirai d'abord bravo et merci. Parce qu'il y a quelque chose qui se passe aujourd'hui et c'est fondamental. Vous le savez, au premier tour des municipales – c'était rappelé dans *Midi Libre* ce matin – les Ecologistes dont je fais partie avaient une liste qui prônait la gratuité des transports le week-end. Il s'agissait de favoriser le rayonnement du cœur de Métropole en favorisant les transports. La liste que Michaël DELAFOSSE, avec toute son équipe, menait proposait la gratuité totale. Il ne faut pas se le cacher : parmi les écologistes, beaucoup étaient dubitatifs. La question du financement, des investissements, on en a parlé et c'est normal de s'interroger. Ça s'est finalement révélé une vision complémentaire dans les transitions impérieuses que nous devons engager face aux dérèglements climatiques, et une vision aussi avant la hausse vertigineuse du prix de l'énergie, du changement obligatoire des comportements et des mobilités.

Alors nous avons fait le choix de la gratuité universelle. Montpellier était déjà regardée partout – et on aime le rappeler souvent – par le choix de ses tramways et d'avoir fait des œuvres d'art, d'avoir fait des transports en commun un enjeu de l'esthétique, du beau, de ce qui questionne et ce qui donne une identité à la Ville. Ça c'est très important de souligner. Eh bien aujourd'hui on passe un pas supplémentaire et le pari est osé. C'est de faire de Montpellier une Métropole pionnière dans l'usage des transports : la gratuité totale pour les habitants de la Métropole. Oui, nous serons regardés, observés, scrutés, en Europe et bien plus loin. Effectivement il faut l'avoir en tête. Mais nous devons d'ailleurs nous-mêmes nous observer, nous scruter, pour défricher ce nouvel horizon. Nous devons disposer d'un observatoire des mobilités qui pourra analyser de façon très transparente effectivement les changements de comportements opérés.

Voyons les choses en termes politiques, parce que c'est important la politique dans les choix stratégiques comme ça. Il faut s'interroger aujourd'hui et souvent : qu'est-ce que c'est le progrès dans les années 2020 ? La notion de progrès c'est souvent consubstantiel à la gauche. Le progrès en 2020, il est écologique. La gratuité, c'est une mesure radicale à la hauteur de l'enjeu climatique. C'est une mesure de gauche et écologiste. Regardons les réponses qui sont apportées par ailleurs. En Espagne, le Gouvernement choisit de rendre gratuit les abonnements pour les trains régionaux et 50 % pour les grandes lignes. En France, que fait le Gouvernement MACRON ? Eh bien il choisit de subventionner les pleins d'essence et les énergies fossiles. Voilà deux approches, et elles sont complètement différentes. La nôtre est vraiment différente, à Montpellier nous n'avons pas fait le choix entre la gratuité et les investissements massifs ; nous avons choisi la gratuité et les investissements massifs, c'est toute la différence, dans les alternatives à la voiture individuelle. La ligne 5 de tram, les 5 lignes de bustram, la politique d'infrastructures cyclables et de prime aux VAE, l'autopartage – parce que la voiture pour le coup, quand elle n'est pas à usage unique, on s'en occupe aussi. La ligne de conduite est claire : l'alternative à la voiture individuelle et à l'autosolisme.

Évidemment tout le monde et notre Conseil auront les yeux rivés sur ce financement. Eh bien c'est le pari. Nous faisons le pari du progrès, d'être pionnier, que ce soit le futur débat national sur les transports publics, que demain ça ne soit plus la question de la prime au diesel mais la gratuité des trains du quotidien, partout dans le pays, des trams et des trains. Ce pari, nous l'avons déjà gagné en posant la question, en prouvant qu'on peut le faire. Nous l'aurons gagné ensemble, avec l'ensemble des habitants de la Métropole, quand ce progrès sera partagé par toutes et par tous – et je pense que ce sera le cas d'ici un an. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur REYNAUD. La parole est à Monsieur REVOL, puis Monsieur CALVAT, puis Madame FRÊCHE.

René REVOL

Très rapidement, chers collègues. D'abord je pourrais faire une intervention politique en me félicitant que cette Assemblée reprenne la gratuité que je défends dans le programme de la France insoumise depuis 2016. Mais enfin voilà, je dis ça au passage.

Joël RAYMOND

Tu ne peux pas nous dire ça. Tu ne peux pas nous dire ça, René [REVOL].

René REVOL

C'est justement pour ça que...

Monsieur le Président

Monsieur le Maire de Grabels, vos convictions sont connues et je recommande la lecture du petit opuscule que vous avez produit, très intéressant, que je partage de longue date.

René REVOL

Exactement. Nous avons convergé sur une mesure importante. Le vrai fond du débat n'est pas là, c'est : est-ce que les transports en commun sont devenus au XXI^e siècle un bien commun ? A partir du moment où ils sont un bien commun, ils contribuent à donner un droit universel à tous ceux qui sont sur un territoire pour pouvoir acquérir ou profiter ou user de ce bien commun ? Monsieur MARTIN a eu raison de faire allusion à la question de l'éducation à la fin du XIX^e siècle, à la question de la santé au milieu du XX^e siècle. Justement, si vous vous reportez au débat parlementaire ou autre de ces 2 moments historiques, il y a eu un vrai débat. Est-ce que c'est celui qui consomme qui paye ? Vous devez aborder cette situation très calmement pour discuter de ce problème de mobilité. Le droit à la mobilité décarbonée est aujourd'hui quelque chose qui relie l'exigence sociale et l'exigence écologique dans la mutation de notre territoire. Il faut l'aborder comme tel. Le débat a eu lieu au Parlement en 1884 sur l'école pour tous gratuite, en disant : « *mais comment vous allez financer l'école gratuite pour les gens riches ?* » Oui, parce que le droit à l'éducation est pour tous les humains. Cette question-là, elle est posée aujourd'hui pour un certain nombre de sujets comme le transport en commun. J'insiste à ce sujet : il faut veiller à ce sujet.

On a parlé du versement mobilité. D'abord je rassure celui qui est intervenu là-dessus. C'est la loi qui encadre le versement mobilité. Moi je voudrais bien l'augmenter, mais on ne peut pas l'augmenter parce c'est encadré par la loi. Renaud [CALVAT] pourra vous répondre ça en détail. Par contre on pourrait demander une modification de la loi et faire que nous ayons le même versement mobilité qu'à Marseille, Lyon ou Paris, qui sont classés plus élevés. Il faut faire évoluer la législation. Pourquoi ? Parce que les transports de la semaine sont essentiellement des transports liés au travail, à l'éducation, etc. Il est donc normal que, disons, tout ce qui est lié au déplacement pour aller à son travail soit financé par le versement mobilité. Voilà pourquoi il a augmenté, à cause de notre dynamisme économique, mais il peut aussi augmenter si on augmente ce versement. Par ailleurs, si nous choisissons et nous faisons le choix que la mobilité décarbonée doit devenir essentielle, eh bien il faut que le budget général de notre Collectivité donne la priorité à cette mobilité. Voilà pourquoi je voterai cette délibération avec enthousiasme.

Monsieur le Président

On n'en doutait pas, Monsieur REVOL. Monsieur CALVAT, rapidement.

Renaud CALVAT

Oui, très rapidement. Je ne reviendrai pas sur les raisons philosophiques qui font que je soutiens pleinement, Monsieur REVOL les a parfaitement exprimées, la gratuité. Je voudrais juste répondre à l'interpellation légitime de Monsieur GUISEPPIN sur le financement et sur le versement mobilité. Comme Monsieur REVOL vient de l'expliquer, le taux maximum du versement mobilité n'est pas fixé par l'Assemblée mais par la loi. Nous ne pouvons pas décider ici de dépasser le taux maximum fixé par la loi. Savez-vous depuis combien d'années ici dans notre Métropole le taux du versement mobilité est fixé à son maximum ? C'est en 2011 que le Conseil d'agglomération décide de fixer le taux du versement mobilité à son niveau maximum. Vous savez pourquoi ? Pour financer la cinquième ligne de tramway. Il ne vous aura pas échappé que ces 10 dernières années, il n'y a eu ni cinquième ligne de tramway, ni gratuité, Monsieur GUISEPPIN. Vous voyez bien que notre équipe ici réalise la cinquième ligne de tramway et la gratuité, avec une juste répartition des richesses produites dans le territoire de la Métropole.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Juste répartition des richesses produites. Madame FRÊCHE.

Julie FRÊCHE

Oui, je ne vais pas effectivement répondre sur cet impôt extrêmement dynamique qui est le versement mobilité, qui ne cesse d'augmenter d'année en année.

Juste peut-être dire à Monsieur GUISEPPIN que le montant et le coût global de la gratuité ne peut pas être de 40 millions par an, puisque c'est en fait le montant des recettes usagers actuel, et que dans le réseau il y a évidemment des non-métropolitains qui l'utilisent et qui continueront à payer.

Je voudrais également dire qu'on va procéder à des économies externes en supprimant notamment la billettique, ce qui nous permettra quand même d'économiser 1,5 million de fonctionnement par an. Là aussi d'ailleurs on est appelé par énormément de réseaux en France, qui louent quand même notre vision sur le sujet. Nous allons supprimer tous les distributeurs automatiques sur le réseau. Le titre de transport sera totalement dématérialisé à la fin du mandat, et c'est une source d'économie, évidemment on passe un pas supplémentaire avec la gratuité des transports. Encore une fois on démontre que ce n'est pas qu'une politique tarifaire, mais on va évidemment toucher tout un pan des politiques publiques au sein de notre exécutif.

Sur la police métropolitaine des transports, c'est un coût assumé pour assurer la sécurité et la tranquillité publique, parce qu'on le sait à Montpellier et dans la Métropole, et puis aussi à la suite des tensions sociales et de la Covid-19, il y a eu une hausse des faits de délinquance dans le réseau de transport public. Il ne faut pas rendre gratuit un espace sans le sécuriser. C'est bien le sens du recrutement d'ici la fin du mandat de 83 ETP qui constitueront la future police métropolitaine des transports, qui viendront en complément des 82 agents assermentés de la TaM qui assurent aujourd'hui des missions de sécurité et de tranquillité publique, en lien avec la police municipale et la police nationale.

Je voudrais aussi répondre sur le fait que la gratuité n'a pas eu d'impact sur la décarbonisation des transports, et dire à Monsieur GUISEPPIN que la gratuité en 2022 a permis d'économiser près de 1,2 million de tonnes de gaz et d'émission à effet de serre, que la ligne 5 ce sera 10 % de voitures en moins. Dire « *il ne faut pas que Montpellier soit premier partout* » : non, mais pourquoi pas ? Montpellier en fait a une histoire. Georges FRÊCHE a inscrit cette modernité dans les gènes de Montpellier et de sa Métropole depuis une quarantaine d'années, et après un mandat effectivement où Montpellier a semblé s'éteindre, je crois qu'il est quand même extrêmement important que Montpellier redevienne une Ville vers qui les regards se tournent. C'est après que Montpellier ait passé la première étape pour la gratuité des moins de 18 ans et des plus de 65 ans et la gratuité le week-end que les villes de Strasbourg, de Nantes, de Rouen, de Clermont-Ferrand sont rentrées dans le dispositif : ça montre bien que nous ne sommes pas les seuls. Je voudrais appuyer les propos de Manu REYNAUD sur les expériences réussies qui ont eu lieu en Espagne et en Allemagne avec la gratuité des transports à la suite de la crise énergétique et de l'augmentation évidemment de l'essence dans tous les pays.

Peut-être aussi répondre enfin à Monsieur GUISEPPIN en disant que, si pour lui tenir ses engagements est assez mineur, c'est pour notre équipe un engagement fondamental.

Pour Madame DOULAIN, je suis désolée de le dire : parfois j'ai pu penser que vous étiez pertinente. Je ne le pense absolument plus, parce que vous êtes dans l'incantation permanente, vous êtes totalement hors sol. De penser qu'on peut faire des lignes de tramway partout et pour tous, personne ne le fait, parce qu'on fait des lignes de tramway quand il y a des bassins de population qui sont supérieurs à 40 000 habitants. Lorsque vous avez dénoncé le fait qu'on ait enlevé des lignes ferroviaires, de toute manière pour rouvrir ces lignes ferroviaires, il faut changer les rails, parce que des lignes ferroviaires qui ont été fermés en 1965, de toute manière il faut changer les rails. Que lorsqu'on est sur des bassins de 14 000 habitants, parce que c'est bien le sens de vos critiques pour desservir Paulhan et Campagnan, je ne dis pas que ce sont des communes qu'il ne faut pas desservir, mais engager 30 à 40 millions du kilomètre en investissement ?! De dire qu'on va rouvrir des lignes ferroviaires pour connecter aussi Sète, c'est quand même ne pas connaître le territoire, parce qu'aujourd'hui à cet emplacement il y a l'A9.

Ensuite vous parlez de la situation des transports actuels. Alors là je dois vous donner un peu raison. Pourquoi ? Parce que nous héritons d'une situation extrêmement pauvre. Rien n'a été fait lors du dernier mandat sur les mobilités. Aucune anticipation quant à la formation de nouveaux conducteurs, quant à l'achat de nouvelles rames de tramway, sur l'achat de nouveaux bus pour rendre possible l'exploitation des 5 lignes

futures de busram. Aujourd'hui sur 83 rames sur notre réseau de transport, 79 circulent et les 4 autres sont en maintenance qui est évidemment réglementaire. Nous n'avons aucune marge de manœuvre. Il faut également rappeler qu'entre la décision d'acheter des rames et l'exploitation d'une rame, il y a 5 ans, ce sont des chiffres qui sont incompressibles. Nous avons engagé des séries de formation de conducteurs. Nous avons aujourd'hui acheté de nouveaux bus, pour évidemment soulager les tronçons qui sont le plus congestionnés. Nous avons également la semaine dernière, lancé le marché pour acheter 60 bus électriques. Aujourd'hui en fait on hérite d'une situation. Nous faisons tout pour pallier les dysfonctionnements. Et à la fin du mandat, l'engagement que nous avons pris pour des mobilités décarbonées sera une réalité.

Monsieur REVOL, je voudrais quand même vous dire que c'est dommage d'avoir soutenu aux élections municipales une liste LFI Nous Sommes qui était contre la gratuité des transports. Pour reprendre les propos d'Hervé MARTIN, la gratuité c'est effectivement un combat qu'on mène depuis de nombreuses années sur ce territoire et que nous allons rendre concret. Sur le déplafonnement du versement mobilité, c'est un combat également qu'on mène depuis des mois auprès du Gouvernement pour tendre vers l'objectif de le déplafonner. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame FRÊCHE. Mes chers collègues, je voudrais aussi dire quelques mots. D'abord je voudrais remercier tous les contributeurs à ce débat, avec leur conviction pour certains, leur constance également sur ce sujet. Il y a des positions historiques connues d'hostilité à la mesure. Il y a tous ceux qui la soutiennent de longue date, débat des élections municipales, engagement ancien. Les Maires de cette intercommunalité qui, dès le début de mon mandat, ont accepté de prendre le pari, le risque de faire le choix de cette audace. Je veux les en remercier, parce qu'évidemment faire un tel changement de paradigme n'est pas sans poser de questions, d'appréhensions, et c'est normal. Mais il n'y a rien de pire qu'un conservatisme, que d'être cranté sur des certitudes.

Il y a un moment, le monde change et le dérèglement climatique est une des réalités. La géopolitique du monde nous monte le prix de l'essence aujourd'hui. Nous avons avant 2020 vécu deux faits sociaux majeurs : la crise des gilets jaunes, qui a été un moment social lié à une hausse du prix de l'essence, donc la difficulté du droit à la mobilité, et les marches des jeunes pour le climat. Il nous faut donner un chemin d'action et de traduction politique. C'est ça que nous avons voulu poser à travers la mesure de gratuité des transports. Mesure de gratuité comme l'école, l'hôpital : c'est des services publics qui sont financés par la dépense commune. Nos routes, qui sont gratuites, mais financées intégralement par le contribuable, ou tout un tas d'objets de cette nature.

Nous voulons être de ces territoires qui s'engagent dans cette aventure de la gratuité des transports, qui existe à Compiègne depuis 1976, à Niort, petit réseau, et puis ensuite ça progresse, Aubagne, Dunkerque. Personne sur ces territoires-là ne remet en cause la gratuité des transports. Éric WOERTH, pas de mon bord politique, il a été Maire d'une ville qui a la gratuité des transports, et il a dit : *« socialement c'est tellement extraordinaire, pas question de la remettre en cause »*.

Nous faisons ce choix. Nous le faisons parce que nous pensons que les mobilités décarbonées doivent être en libre accès. C'est un changement de paradigme et une réponse – pas la seule, mais une réponse – face au changement climatique. C'est aussi une réponse de pouvoir d'achat, de dignité. Nous avons des études. Je vais venir sur le report modal, mais le nombre de personnes âgées qui disent : *« mais moi je revis grâce à la gratuité, avec nos amis on prend les transports en commun, on va au musée, on va se promener »*. Le nombre de familles qui ont été soulagées, mesure de pouvoir d'achat. Qu'est-ce qu'on entend à la maison ? *« Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Métropole, nos enfants, ils nous font laisser la voiture et le week-end ils nous disent on peut prendre les transports en commun parce que c'est gratuit »*. Il n'y a pas un commerçant du centre-ville qui demande le retour à une tarification payante pour les habitants de la Métropole. Si nous le faisons, ils seraient les premiers à s'élever. D'ailleurs les excellents chiffres donnés par Mytraffic sur la fréquentation du centre-ville s'expliquent par la gratuité des transports. Les premières études montrent que partout c'est une mesure dynamique pour le commerce de centralité.

Alors nous engageons ce mouvement vers la troisième et dernière étape. Parce que nous ne l'avons pas fait d'un seul coup, ça n'aurait pas été sérieux, et nous le faisons par étape. On a commencé très vite le weekend. Ça n'a pas été l'effondrement annoncé. Nous l'avons fait pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans. Ça n'a pas été l'effondrement annoncé. D'ailleurs les comptes administratifs que nous examinerons le montreront, budgétairement. Nous faisons la troisième étape. Si nous avons fait le choix de la repousser, on

nous aurait dit « *Ah c'est une mesure électorale, vous la faites la veille des élections* ». Non, on l'a fait dans le respect de la parole donnée : 21 décembre, 19 h, gratuité pour les habitants de la Métropole.

Pourquoi pour les habitants de la Métropole ? Parce qu'ils sont les contribuables et que, eux, ils payent le transport par l'impôt. Ceux qui sont dans les autres intercommunalités, eh bien ils contribuent à leur propre réseau. Je le dis ici solennellement de cette tribune à nos voisins : vous pourrez participer éventuellement au financement pour donner la gratuité à vos habitants. Tout comme je leur dis : avec nos parkings relais que nous construisons, Madame FRÊCHE, au nord de la ligne 5 et à la future station Grès de Montpellier – je dé flore un peu – eh bien il y a parkings relais. Nous pouvons créer une stratégie ensemble de travail. Oui, quand vous viendrez de l'extérieur vous contribuerez au réseau de transport, et ça ne choque personne. Mais peut-être qu'en 2026 certains défendront la gratuité totale et ce sera peut-être cela le débat, mais je recommanderais de ne pas aller trop vite vers cette étape. Il faut avancer progressivement.

La question du financement elle est posée, bien sûr. C'est tout le travail sur les marges de manœuvre que nous menons. C'est la dynamique fiscale de notre territoire, certes depuis le début de notre mandat, mais avant. Comment est-elle redistribuée ? Eh bien nous, nous faisons le choix d'une mesure pour tous et pour toutes, parce que nous en finançons des politiques publiques, et heureusement qu'on ne demande pas à chacun de contribuer au prix exact, sinon Monsieur ASSAF aurait un tarif des piscines bien plus important, sinon nous arrêterions de soutenir toute la politique sportive et le prix des places augmenterait. Le monde ne s'effondre pas quand nous faisons la gratuité dans certains équipements culturels, et nous pensons que la culture est un des communs, et heureusement que nous la subventionnons, sinon personne n'aurait les moyens d'aller au spectacle. Là nous faisons ce choix d'une mesure utile à tous, qui est un changement de paradigme. La dynamique du versement mobilité, les économies de gestion, la dynamique fiscale de notre territoire, nous le permettent, et en ayant procédé avec méthode là-dessus.

Je voudrais répondre à un grand chercheur pour qui j'ai beaucoup de respect, Frédéric HÉRAN, aujourd'hui dans le grand quotidien *Midi Libre*, qui dit « *la gratuité entrave les investissements* ». Alors là ! Montpellier, c'est un laboratoire à ciel ouvert des mobilités de l'avenir. Nous investissons 450 millions d'euros pour la cinquième ligne de tramway. C'est un investissement. Nous finançons, 60 millions d'euros, l'extension de la ligne 1 de tramway. Soit dit au passage, nous aurions bien aimé ne pas avoir à faire tout ça. D'ailleurs ça coûte un peu plus cher parce que ça a été anormalement différé. Ensuite, Madame FRÊCHE l'a dit, nous achetons 77 rames de tramway pour renouveler le matériel, éviter l'incident voyageur qui parfois dégrade le service, et c'est pénible. Alors on paye les futures rames de la ligne 5 désignées par Barthélémy TOGUO, on va remplacer la ligne 1 désignée par GAROUSTE et BONETTI, on va acheter des rames supplémentaires pour accueillir la fréquentation que va induire la gratuité, donc augmenter l'offre. On n'achète pas des tramways pour qu'ils restent au dépôt ; c'est pour qu'ils fonctionnent sur notre réseau.

Ensuite, il a été employé un terme, « *commune rurale* ». Notre Métropole, c'est 31 communes. Nous déployons un réseau de bustram, et nous avons fait un choix, c'est de le faire vite pour le mettre en service, parce que justement l'offre de transport en commun pour beaucoup d'habitants n'est pas assez satisfaisante, que ce soit l'ouest de la Métropole, ou chère Claudine [VASSAS-MEJRI], cher Guy [LAURET], sur la partie est de la Métropole. Nous le faisons et donc on investit. On vient de lancer, Madame FRÊCHE, 60 bus électriques, qui vont être les futurs bustrams, désignés par un artiste. Nous investissons. Nous allons réaliser une première phase d'investissement, et en 2026 nous ferons la seconde phase pour continuer à améliorer la performance. Il y a des endroits où on n'aura pas encore totalement le site propre, mais si on attendait on désespérait, donc on a fait le choix d'y aller.

On investit pour le vélo et on fait des choix très forts. L'investissement pour l'aide aux VAE, l'investissement dans le réseau de pistes cyclables...

Renald CALVAT

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

J'y viens, Monsieur le Vice-Président, j'y viens. Nous faisons un choix qui n'est pas un choix simple. D'ailleurs, souvent il me rend très impopulaire : c'est le choix de partage de l'espace, entre la voiture et les autres modes de déplacement, les piétons, les bus. Oui, sur la Ville de Montpellier nous avons fait des choix de partage de voiries très courageux pour encourager le développement du vélo, et merci du vote unanime sur la transformation du tunnel de la Comédie et sur les vélos lignes. Avant il n'y avait que de la place, cette

vision pompidolienne du monde, qui consistait à donner toute la place à la voiture. Nous on laisse une place à la voiture, mais une juste place, pas une place démesurée. Nous faisons aussi ces choix-là et nous investissons pour cela, cher Frédéric LAFFORGUE. Nous portons ces choix.

C'est vrai qu'il y a beaucoup de commentateurs et d'adversaires de la gratuité des transports. Mais il n'y a pas encore d'expérience concrète à ciel ouvert. Il y en a une à Dunkerque et elle a changé la vie des Dunkerquois et elle a changé la Ville. Eh bien Montpellier, en devenant le plus grand réseau de transports en commun à appliquer la gratuité, est aussi un des lieux pionniers. Mais en même temps, qu'il y ait des commentateurs, des opposants, des adversaires, qu'il y ait des questions, c'est très respectable. Ça me rappelle quand on a voulu faire passer la ligne 1 du tramway et qu'on a pris de la place à la voiture pour faire le tramway. Heureusement que Georges FRÊCHE n'a pas fait le choix du métro pour la soutenabilité financière, et puis aussi parce que ça a permis de transformer les espaces publics à Montpellier et pour les communes environnantes, Monsieur le Maire de Lattes, le Maire de Jacou, Monsieur le Maire du Crès, Monsieur le Maire de Castelnau-le-Lez, et d'autres. Il y avait des critiques, là aussi il y en a, mais il faut avancer.

Ce choix que nous faisons, ce qui est formidable, c'est que c'est vrai, au début, avec beaucoup, on se disait « *on va être un peu seuls* ». Mais maintenant on cite Montpellier partout. À Heidelberg, la Ville jumelle, le Maire a mis en place la gratuité des transports de son tramway. À Heidelberg, parce qu'il a vu le choix de Montpellier, la prise de risque qui a été la nôtre. En Espagne, le Premier ministre socialiste Pedro SÁNCHEZ, avec sa coalition, a fait la gratuité des transports régionaux. La Deutsche Bahn en Allemagne, 3 euros, et ça a eu un succès. Aux États-Unis, il y avait un article récemment, de nombreux réseaux de bus basculent vers la gratuité des transports, financée par la contribution commune. Eh bien moi, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je vous le dis, en 2026, quand viendra le beau débat démocratique dans nos communes respectives, ici et ailleurs, plein de candidats et de candidates, ou plutôt de citoyens qui veulent changer le quotidien de leurs habitants et donner des horizons d'espoir, viendront voir comment on fait la gratuité des transports et défendront cela dans le débat démocratique. Il y a des formations politiques de longue date qui la défendent, la gratuité des transports, et d'autres qui se laissent convaincre. Ce qui est formidable, c'est de constater que ce débat est à la fois porté par des élus qui viennent du champ de la droite républicaine, comme de la diversité de la gauche.

Nous le portons, nous l'assumons et nous faisons aussi de cela, je le dis, un marqueur et une fierté du territoire. Montpellier, c'était la première Ville à designer ses tramways. Montpellier, c'était la première Ville à faire un tramway pour un quartier populaire, la Paillade. La première intercommunalité à avoir le courage de faire sortir le tramway des limites communales, maintenant tout le monde fait ça. C'était la grande aventure de la ligne 2 de tramway. Eh bien Montpellier, c'est toujours cela, c'est ce nouveau souffle. Cette grande mesure sociale et écologique qu'est la gratuité. Vous verrez, elle changera les choses. L'écologie, ça ne peut pas être qu'une contrainte. Il faut des mesures positives et il faut entraîner les gens. Ceux qui constatent que le prix de l'essence est cher, eh bien ils pourront se dire « *je peux me déplacer* » grâce à la gratuité des transports.

Aux communes qui n'ont pas l'infrastructure de transport, cher Yvon [PELLET], eh bien il y a le financement du covoiturage, pour lutter contre l'autosolisme. La Métropole, et vous l'avez voté, est à près de 1 million d'euros pour aider les communes qui n'ont pas les infrastructures de transports et qui le comprennent largement, parce qu'on ne va pas amener – j'aime beaucoup Saint Geniès des Mourgues, comme nous tous – un tramway. Même le réseau de bustram, ça se ferait au détriment de la vigne. Là nous mettons en place des dispositifs. C'est d'ailleurs certains maires qui ont dit « *non, non, non, non, si on passe le tramway il faudra urbaniser et donc miter des surfaces agricoles, et donc c'est pour ça que nous trouvons des solutions fines* ». Sans doute après, dans la deuxième partie de la décennie, il faudra améliorer la performance des bustrams, il faudra augmenter le réseau de bustrams, il faudra Monsieur le Maire de Saint Jean de Védas doubler la ligne 2 de tramway pour améliorer l'offre de service, comme Monsieur le Maire de Pérols et de Lattes, améliorer l'offre de service de la ligne 3 de tramway. Ce seront ceux-là, nos futurs investissements dans une soutenabilité budgétaire que nous défendrons de manière cardinale, car il n'y aurait rien de pire que la désillusion.

Nous avons choisi le 21 décembre. Je me souviens de certains qui disaient « *il faut accélérer la gratuité des transports* ». C'est les mêmes qui aujourd'hui nous disent qu'ils vont s'abstenir ! Mais nous tenons notre calendrier. Pourquoi nous faisons ça le 21 décembre ? Parce que nous serons à la veille des congés, des fêtes de Noël. Dans ces moments-là, où nous savons que nous allons encore avoir une année difficile liée à l'inflation, il nous faudra permettre à tous ceux et celles qui reviennent dans leur Ville, dans leur Métropole, voir leurs grands-parents, qu'ils puissent s'emparer de cette liberté nouvelle que nous donnons avec la gratuité

des transports, qui sera complétée en septembre 2025 d'une nouvelle offre avec la ligne 5 de tramway, fin 2024, nous l'espérons, l'extension de la ligne de tramway, et de la première ligne de bustram, et au 2^e semestre 2025 de l'extension du réseau de bustram.

On lance un appel : on a besoin de chauffeurs, parce qu'on développe l'offre. On sait qu'aujourd'hui, c'est un peu la bagarre entre CASTEX, APPÉRÉ, PIOLLE, DELAFOSSE, pour essayer d'attirer dans ces métiers. Mais je crois qu'aujourd'hui l'ensemble des exploitants de notre réseau de transport, ils sont très fiers de conduire des bus, des tramways designés, et demain des bustrams designés dans des endroits où le transport répond aux enjeux de solidarité et permet de faire rayonner le territoire.

Le 21 décembre à 19 h, mes chers collègues, nous fêterons cette liberté. J'y reviendrai, on fera une grande proposition à ce moment-là, parce qu'à Montpellier il faut avancer avec audace, il faut faire des choix, nous en faisons et c'est ce que va exprimer votre vote. Il y a une chose dont je suis sûr : c'est ceux qui ne voteront pas, pas mon ami Arnaud MOYNIER, mais ceux qui ne voteront pas cette mesure, si les électeurs étaient amenés à les écouter, ils ne la remettraient pas en cause car elle est irréversible parce que c'est le sens de l'histoire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Eh bien c'est adopté. Merci à tous.

Applaudissements.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 71 voix

Abstentions : 17 voix

Se sont abstenus : M. Luc ALBERNHE, M. Mohed ALTRAD, M. Geniès BALAZUN, Mme Brigitte DEVOISSELLE, Mme Alenka DOULAIN, Mme Jackie GALABRUN-BOULBES, M. Serge GUISEPPIN, Mme Stéphanie JANNIN, M. Laurent JAOU, Mme Isabelle MARSALA, M. Jean-Luc MEISSONNIER, Mme Patricia MIRALLES, Mme Séverine MONIN, M. Arnaud MOYNIER, Mme Clothilde OLLIER, M. Jean-Pierre RICO, M. Bernard TRAVIER.

AFFAIRE N° 6 : AMENAGEMENT DURABLE - TRAMWAY - LIGNE 5 - DENOMINATION DES STATIONS - APPROBATION

Mmes DOMBRE-COSTE (avec le pouvoir de Mme SAINT-MARTIN), MARSALA, MM ALBERNHE (avec le pouvoir de Mme MIRALLES), ASSAF, BALAZUN (avec le pouvoir de M. JAOU), DESSEIGNE, MODOT (avec le pouvoir de M. FOURCADE), REYNAUD (avec le pouvoir de M. PATERNOT), SAVY (avec le pouvoir de Mme WEBER) sortent de séance.

M. AUDRIN quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. PELLET ;

M. FOURCADE quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. MODOT.

M. JAOU quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. BALAZUN.

M. MOYNIER quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. LAFFORGUE.

Mme JANNIN quitte définitivement la séance (avec le pouvoir de M. TRAVIER) sans laisser de pouvoir.

M. RICO quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à M. MIRO.

Monsieur le Président

Affaire n° 6. Dénomination des stations. Madame FRÊCHE. J'espère qu'il y a une carte ? Il n'y a pas de carte. Allez-y.

Julie FRÊCHE

Monsieur le Président. La ligne 5, longue de 16 kilomètres, viendra compléter le réseau en étoile du système tramway de Montpellier, afin de relier le nord-est de la Métropole à l'ouest du territoire. Un premier arrêt Clapiers, puis Montferrier, marquent la révolution des mobilités au nord de la Métropole, avec la création d'un parking relais, d'un pôle bus et de 3 vélolignes montpellieraines. La ligne 5 desservira au nord de Montpellier parmi les plus grands centres universitaires et de recherche de notre territoire. L'Université de Montpellier a d'ailleurs conforté sa position pour l'année 2022 en figurant à nouveau dans le top 200 des meilleures universités du monde : c'est la huitième université française, première de la Région Occitanie et

elle occupe le dix-septième rang mondial en sciences de l'agriculture. Ainsi au nord la ligne 5 desservira le Cirad, Agropolis international, l'Institut de recherche et de développement (IRD), le CNRS, le Pôle Chimie Balard, l'Université Paul-Valéry, l'Université de Montpellier avec la faculté des sciences et l'Inserm. Ce sont les arrêts Agropolis, Plan des quatre seigneurs, CNRS, Zoo du Lunaret, Pôle Chimie Balard, Université Paul-Valéry. Sur l'ensemble du tracé, la ligne 5 va desservir une dizaine d'espaces verts, dont certains emblématiques du village du Montpellier de demain, celui d'une ville parc qui respire, avec le grand parc Lunaret-Montmaur-Lavalette, l'avenir du zoo de Montpellier si cher à tous les habitants de la Métropole, avec le jardin botanique qui est le plus ancien jardin botanique de France – il a été créé en 1593 par Pierre RICHER de BELLEVAL, dont les 5 hectares d'histoire sont un élément extrêmement fort de l'ambition patrimoniale de Montpellier et de sa célèbre Faculté de médecine. Avec le parc Montcalm, nous avons préservé 23 hectares en pleine ville. Avec l'Agriparc des Bouisses, un poumon vert de plus de 100 hectares est le marqueur d'un nouvel urbanisme durable, stoppant ainsi la bétonisation et l'étalement urbain en préservant les terres agricoles. La ligne 5, ce sont de nouveaux quartiers desservis : 3 nouveaux quartiers politiques de la ville (Vert Bois, Cité Gély, Bagatelle Pas du Loup). Ce seront bientôt un tramway toutes les 6 minutes, 80 000 voyageurs transportés chaque jour. Au nord, les habitants de Montferrier-sur-Lez, de Prades-le-Lez et de Clapiers pourront rejoindre la ligne 5 à pied, en bus ou en vélo grâce à la création de 3 vélolignes montpelliéraines, l'une sur la route de Mende, de Montferrier-sur-Lez jusqu'à Agropolis, une autre sur la RM17 de Prades-le-Lez jusqu'à Girac, et une autre de Clapiers jusqu'au parking relais sur la RN65. Un parking relais de 400 places extensible très rapidement, pour une capacité de 900 places, permettra d'accueillir le rabattement automobile des habitants plus au nord de la Métropole. Les habitants du quartier du Plan des quatre seigneurs et de Vert Bois auront un accès direct à la ligne 5. La ligne 5 permettra de soulager le tronçon le plus saturé du réseau au niveau du campus universitaire. Ce sont les arrêts Saint-Éloi et Docteur Pezet. Nous avons dissocié les noms des arrêts à lignes de tramway multiples à la demande du comité de liaison, qui a un dialogue extrêmement constructif avec Émilie CABELLO, déléguée à l'accessibilité universelle, parce que pour les personnes aveugles ou déficientes visuelles, lorsqu'il s'agit d'actionner les bornes d'information voyageurs, il faut avoir des noms différenciés pour évidemment faciliter la géolocalisation spatiale des arrêts de lignes différentes. La ligne 5 empruntera ensuite le tracé de la ligne 1 aux arrêts Boutonnés, Cité des arts, Stade Philippidès et Albert Premier, pour emprunter ensuite la ligne 4 aux arrêts Arc de triomphe, Saint-Guilhem Courreau et Gambetta.

Maintenant, l'ouest de la ligne. Nous livrerons le tramway aux habitants en 2025, et pas en 2027 comme prévu par l'ancienne majorité. D'ailleurs, au vu de la crise énergétique, si la ligne 5 avait été livrée en 2017 comme prévu, nous aurions économisé près de 20 % sur le coût de réalisation de la ligne 5. Les quartiers Clémenceau, Lepic, Cité créative, Halle tropisme, le quartier Fontcouverte, la Cité Gély, Estanove, les Roses, la Chamberte, Paul Valéry, Ovalie, Val de Croze, Bagatelle, Montpellier Village, tous les habitants de la route de Lavérune, du rond-point Paul Fajon jusqu'à Gennevaux auront enfin un mode de transport efficace, régulier et performant. À Gennevaux, un arrêt Grés de Montpellier pour valoriser un vignoble que les Étrusques cultivaient déjà 500 ans avant Jésus-Christ, qui permettra à tous les habitants des communes de l'ouest de la Métropole d'être connectés à la ligne 5 avec un temps moyen d'attente de 3 minutes grâce à la ligne bus tram 4 qui desservira les communes de Cournonsec, Cournonterral, Pignan et Lavérune, avec un parking relais de 400 places qui permettra le rabattement automobile, ainsi qu'une véloligne montpelliéraine sur la RM5 qui permet de connecter Cournonsec à Gennevaux. Cette ligne 5 tant attendue sollicite la patience, la tolérance et la bienveillance des habitants, compte tenu de l'importance des travaux, de leur complexité, de leur longueur et de leur caractère difficile, je le mesure, mais au final la ligne 5 sera gage d'amélioration de la qualité de vie, de réduction du trafic automobile, d'amélioration de la qualité de l'air et d'augmentation du pouvoir d'achat grâce à la gratuité des transports.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions sur les dénominations de stations de la cinquième ligne de tramway ? Alors on va voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité. On produira évidemment une carte dans le journal de la Métropole pour bien illustrer et que chacun puisse commencer à se repérer.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 71 voix

AFFAIRE N° 7 : AMENAGEMENT DURABLE - PERENNISATION DU DISPOSITIF COVOITURAGE KLAXIT - AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme MARSALA, MM ALBERNHE (avec le pouvoir de Mme MIRALLES), ASSAF, BALAZUN (avec le pouvoir de M. JAOUL), DESSEIGNE, MODOT (avec le pouvoir de M. FOURCADE), SAVY (avec le pouvoir de Mme WEBER) entrent en séance.

Monsieur le Président

Affaire n° 7. Il s'agit de la pérennisation du dispositif covoiturage Klaxit. Est-ce qu'il y a des questions auprès de Madame la Vice-Présidente ? Qui est un soutien très important de la Métropole justement aux communes qui n'ont pas de transport en commun, notamment pour les liaisons domicile-travail ou pour lutter contre l'autosolisme. Monsieur RAYMOND, Maire de Montaud.

Joël RAYMOND

Voilà, tout à fait, du plus petit village de la Métropole, en termes de population. Ce n'est pas une question, c'est juste un témoignage. Vous dire que l'application Klaxit, il faut en faire la promotion parce que c'est un très bel outil, justement pour le covoiturage des familles qui habitent à 20 kilomètres de Montpellier et qui ont donc la possibilité d'être rémunérées, puisqu'il y a par voyage 2 euros, donc tout le monde s'y retrouve. Je sais qu'à Montaud il y a bon nombre d'utilisateurs aujourd'hui, et c'est pour ça que j'encourage – encore une fois, c'est un témoignage – à en faire la diffusion.

Monsieur le Président

Autres demandes de prise de... Merci Joël [RAYMOND]. Madame FRÊCHE, vous vouliez dire un mot, rapide.

Julie FRÊCHE

Non je voulais juste dire effectivement que c'était une politique qui avait été mise en place de manière complémentaire, notamment pour les territoires les moins denses de la Métropole, où on n'était pas forcément en capacité de pouvoir assurer un mode de transport régulier. Ça marche hyper bien quand même, Klaxit. Ça répond quand même à des chiffres qui sont de plus en plus alarmants sur l'autosolisme. Le dernier rapport de Vinci fait état quand même de 88 % d'autosolisme sur l'A709. On a réalisé 242 000 trajets pour un total de 5,8 millions de kilomètres économisés grâce finalement au covoiturage, et on est la deuxième Métropole en France sur les chiffres du covoiturage. Aujourd'hui on bénéficie du plan covoiturage de l'État, 1 euro de l'État, 1 euro de la Métropole, ce qui va nous aider pour pérenniser le dispositif. On est en lien avec toutes les autorités organisatrices de transport autour de la Métropole pour voir comment on pourrait continuer à financer le covoiturage pour tous les habitants hors Métropole qui bénéficient de ce service afin de le pérenniser.

Monsieur le Président

Merci, Madame FRÊCHE. C'est comme un engagement financier conséquent de la Métropole contre l'autosolisme et comme solution pour beaucoup d'habitants. Je voudrais indiquer une chose. Ça doit être terrible, mais j'ai parlé au ministre des Transports de ce sujet, je suis allé défendre les intérêts de la Métropole. On a réussi à obtenir une enveloppe de 400 000 euros pour financer le covoiturage, puisqu'on a montré que ce dispositif marchait bien. Je l'ai fait à la fois comme Président de la Métropole et comme Président, co-animateur avec François GROSDIDIER, le Maire de Metz, de la Commission mobilité de France urbaine. Je voudrais qu'on soit clair : on peut parler avec des ministres sans être d'accord avec eux sur des sujets comme la retraite ou la réforme de l'assurance chômage, il faut être républicain. Tout comme, Madame GIMENEZ, vous avez rendu hommage aux associations d'élus, moi pendant 10 jours j'étais en boucle avec tous les cabinets ministériels, le sous-chef de bureau, pour dire que si vous faisiez ce pacte qui encadrerait les dépenses de fonctionnement, vous alliez tuer l'investissement. On peut conserver ses convictions et pas changer d'avis au gré des circonstances. Mais quand on a l'honneur d'être le Président de la Métropole, on défend l'intérêt général du mieux possible, dans un dialogue républicain, et le ministre des Transports sur ce dossier a soutenu notre proposition, et c'est une bonne nouvelle pour les contribuables de la Métropole et le développement de Klaxit. Je le remercie. Je crois que ce ne serait pas élégant de ne pas le faire. Chaque fois qu'un ministre viendra et apportera des moyens financiers supplémentaires à la Métropole, il aura évidemment tout le respect que nous lui devons pour faire avancer les dossiers.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité, y compris pour

l'aide de la part du ministère des Transports.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 82 voix

AFFAIRE N° 8 : ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL SOLIDAIRE (PCAETS) 2021-2026 DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - BILAN DE LA CONCERTATION - APPROBATION

Mme DOMBRE COSTE (avec le pouvoir de Mme SAINT-MARTIN) et M. REYNAUD (avec le pouvoir de M. PATERNOT) entrent en séance.

MM GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. ALTRAD) et RAYMOND sortent de séance.

Mme HART quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme FRECHE.

M ALBERNHE quitte définitivement la séance (avec le pouvoir de Mme MIRALLES) sans laisser de pouvoir.

Mme MARSALA quitte définitivement la séance sans laisser de pouvoir.

Monsieur le Président

Madame TOUZARD, sur l'affaire n° 8.

Isabelle TOUZARD

Bonjour, Monsieur le Président, à toutes et à tous. Je reviens vers vous 10 mois après vous avoir présenté le projet de plan climat air énergie territoire (PCAET), c'était en mars 2022. Depuis l'adoption de ce projet, on a eu une phase de consultation, dont je viens vous rendre compte.

Monsieur le Président, je pense que c'est quand même important de rappeler les enjeux. L'année 2022 malheureusement sur notre territoire, ou les territoires proches, a été une année qui rend compte un peu de ce qui va nous attendre, de façon extrêmement probable selon les climatologues, si on n'agit pas en conformité avec les engagements de la COP 21. Je vous rappelle le terrible incendie du plateau d'Aumelas ; l'année 2022, c'est l'année historique où la France aura connu le plus incendies, d'hectares brûlés. Les inondations dont on a souffert ; la sécheresse, il faut rappeler que de nombreuses communes souffrent toujours aujourd'hui et c'est un cas unique connu en période hivernale de sécheresse très forte ; et puis le fameux aléa de la submersion marine, je vous ai remis la carte du niveau de la mer probable si rien n'est fait. Je vous laisse prendre en compte la mesure des choses.

L'idée c'est de dire que pour atteindre nos objectifs, tout le monde doit être de la partie, que ce soit les États, les accords internationaux, mais aussi bien entendu les citoyens et les entreprises et les collectivités. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'à Montpellier, sur la Métropole, le précédent plan climat énergie territoire avait pris fin en 2018, et donc la nouvelle démarche avait été enclenchée dès 2018 pour réviser le plan – qui est devenu plan climat air énergie territoire, et on a rajouté solidaire depuis ce nouveau mandat.

Concrètement, je vais aller vite sur les objectifs. Vous savez qu'on a une ambition à 2050 qui nous est donnée. On doit passer de 1,6 million de tonnes équivalent CO₂ à 240 000 sur notre territoire, donc un enjeu énorme, diminuer de 85 % nos émissions de gaz à effet de serre, notamment en limitant les émissions et en séquestrant le carbone. On doit diviser par 2, je ne vais pas rentrer dans les détails, notre consommation d'énergie sur le territoire d'ici 2050, et on doit multiplier par 6 notre production d'énergie renouvelable sur le territoire.

Ce qui nous concerne ici à Montpellier, par rapport à d'autres territoires français, je l'ai souvent rappelé, c'est que nos 2 gros leviers d'action sont les mobilités et les bâtiments, qu'il s'agisse de consommation d'énergie ou d'émission de gaz à effet de serre. Je ne reviens pas sur toute la politique mobilité dont on vient de parler, et tout le travail que l'on fait sur la limitation des consommations d'énergie dans les bâtiments, avec notamment la rénovation énergétique.

Un autre élément important, c'est que depuis les nouvelles dispositions, on doit inclure dans notre plan climat la donnée qualité de l'air : c'est une obligation réglementaire. C'est aussi quelque chose bien entendu sur lequel nous veillons étroitement sur le territoire. Il faut savoir que notre qualité de l'air s'améliore régulièrement depuis 20 ans, et notamment dans les dernières années, mais qu'on est encore en-dessous des réglementations et des recommandations de l'OMS.

Vous avez sur vos tables une présentation synthétique, grand public je dirais, de notre plan climat. Là je veux remercier vraiment, Monsieur le Président, les services, parce que vous ne pouvez pas imaginer la complexité de ce travail de coordination avec l'ensemble des politiques publiques concernées. Merci à tous les Vice-Présidents qui ont vraiment joué le jeu pour alimenter ce plan climat et mettre en valeur au sein de leur politique publique la façon dont il contribue à nos objectifs. Ce document que vous avez là, il a été rendu accessible au public à la suite notamment à des recommandations dont je vais parler.

Autre document que vous avez sur la table, j'en profite, c'est le tiré à part des communes : ça c'est un choix, Monsieur le Président, que nous avons eu de mettre aussi en exergue non seulement les engagements de la Métropole en tant que Collectivité, mais aussi les engagements des 31 communes. J'avais fait le tour de l'ensemble des pôles territoriaux il y a maintenant de ça plus de 2 ans, et on a été en contact avec les communes. C'est une nouveauté, ça existe rarement dans les autres intercommunalités, les autres plans climat, ce tiré à part sur les communes. C'est un premier coup d'essai, et bien entendu à l'occasion de la révision du plan climat qu'on va déjà devoir faire l'année prochaine, on pourra améliorer avec les communes ce petit document. C'est la première fois qu'on peut mettre en valeur toutes les initiatives qu'il y a sur le territoire au niveau de nos Collectivités. Donc vraiment merci aux services pour tout ça.

Je veux aussi saluer l'ancienne équipe Isabelle LE VANNIER, Émilie SALLES, et puis la nouvelle équipe qui arrive, Rokaya TOUBALE et Sophie MASSAL pour leur précieuse collaboration.

Qu'est-ce qui s'est passé depuis mars 2022 ? Réglementairement, on devait soumettre notre projet déjà à la Préfecture de la Région Occitanie et à la mission régionale de l'autorité environnementale. Je vous fais simplement un résumé ici, je me tiens à disposition s'il y a des questions, des principales remontées qu'on a eues. On a notamment été très vigilants à la lisibilité et la pédagogie : c'est le document que vous avez sous les yeux. En ce qui concerne le déploiement du photovoltaïque, certes on est ambitieux, on veut multiplier par 20 notre production sur le territoire. Mais sachant qu'en face on doit diminuer par 2 notre consommation d'énergie, donc il faut bien ramener ça en 2050 à ce niveau de consommation énergétique. On a également mieux intégré dans nos plans d'action l'ensemble des enjeux énergie, gaz à effet de serre, qualité de l'air dans toutes nos fiches actions, mais aussi d'autres enjeux comme la consommation d'eau potable, les risques, tout cela à la demande de l'autorité environnementale. Enfin, et là ça revient aussi dans la consultation auprès du grand public, l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. C'est important, thème par thème, d'aller voir nos entreprises, notre écosystème sur le territoire, nos associations, les citoyens pour qu'on s'embarque tous dans l'atteinte de ces objectifs. Par exemple là on va confier une mission à l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain (APIEU) pour faire un recensement et une mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'éducation au développement durable. C'est un exemple.

En ce qui concerne un autre élément important, à la suite de cette première consultation de l'autorité environnementale, la préfecture, on a mis tout ça à la disposition du public. On a eu, que ce soit par le site internet et tous les moyens possibles, 112 contributions qui touchent essentiellement les thématiques que vous avez sous les yeux : déplacements, l'urbanisme, la gestion des risques, la biodiversité, l'agriculture, l'alimentation, les déchets, l'énergie et l'éco-responsabilité de la Métropole. Parce que bien entendu dans notre plan climat, la Métropole se positionne en responsable, en écoresponsable et avec une posture d'exemplarité – ce sont 3 fiches actions. Sur cette remontée des publics voilà les principaux éléments qu'on a eus, qu'on a pris en compte, et qui bien entendu sont communiqués à l'ensemble des Vice-Présidents concernés.

On a également consulté le Conseil de Développement, qui vraiment s'est beaucoup penché, de façon très précise, sur le projet de plan climat, et nous a rendu un avis. Ils nous ont beaucoup incités à mettre en évidence nos projets phares, à être plus communicants, parce qu'on fait beaucoup de choses et qui ne sont pas forcément expliquées, bien connues ; donc travailler là-dessus. L'accompagnement des acteurs socio-économiques de territoire, je cite par exemple les nouvelles orientations que vous avez données, Monsieur le Président, à l'Agence de développement économique sur l'accompagnement des entreprises et la transition économique. Vraiment, toujours ce souci de rendre notre communication et nos outils d'évaluation appropriables, faire de ce plan climat un temps pédagogique pour la population.

Ce n'est plus un projet maintenant, on va vous demander officiellement lors de cette séance du Conseil d'adopter notre plan climat, à la suite de la prise en compte de toute cette consultation, avec ses 10 orientations stratégiques, ses 25 actions opérationnelles, dont 3 actions en plus qui concernent directement la Collectivité

elle-même, à la fois sur son fonctionnement, sur son patrimoine, sur le plan lumière, etc.

On vous a remis quelques-uns des objectifs. Vous savez qu'on a des ambitions 2050, mais on doit rendre compte de l'atteinte d'objectifs précis à la fin du mandat avec des engagements de moyens, humains et financiers, et de partenariats. Je vous en ai mis quelques-uns. Malheureusement, je ne peux pas tous les citer et ils sont très ambitieux et donc cette stratégie a été, je vous le rappelle, revue à la hausse, bien entendu, en 2020, avec la nouvelle mandature. Vous avez quelques objectifs ici qui concernent la rénovation énergétique des logements. Toujours ce volet solidaire : on a encore, avec Clara GIMENEZ, travaillé à dessus tout récemment, sur les questions de précarité énergétique. La question bien entendu des transports, on en a parlé, de la production d'énergie renouvelable, avec le rôle fondamental du photovoltaïque mais aussi du réseau de chaleur – je n'y reviens pas – et du bois. Sur les risques, l'exemplarité de « *Ville en alerte* » dont a parlé Véronique [NÉGRE] tout à l'heure par exemple, la fameuse question des biodéchets, détourner les 15 000 tonnes de la poubelle grise, les 1 000 hectares pour l'agroécologie sur le territoire, les 85 % de rendement sur le réseau d'eau potable, etc. Je n'en ai mis que quelques-uns, Monsieur le Président. Ils sont très nombreux, je vous invite à vous pencher sur le document qui, je pense, est assez pédagogique maintenant pour tout ça, pour les mettre en valeur.

Enfin, pour finir, au niveau gouvernance de ce plan climat qu'on va mettre en œuvre et qu'on va déjà réviser dès l'année prochaine en 2024, vous voyez que c'est un travail de longue haleine et passionnant en même temps. On a pour la mise en œuvre ce fameux PPI dont on a déjà parlé à maintes fois, une nouvelle organisation en interne qui a été mise en place par Monsieur le DGS tout récemment pour assurer une meilleure transversalité – vous avez vu à quel point la transversalité est importante avec une mission de la transition écologique et énergétique en transversalité. On va avoir un gros travail de mobilisation des habitants du territoire à mener dans les années qui viennent, je vous en ai déjà touché un mot. On va avoir un outil de suivi de l'évaluation, parce qu'on ambitionne le niveau 3 étoiles du label « *territoire engagé climat air énergie* ».

Monsieur le Président

Merci Madame la Vice-Présidente pour cette présentation et pour tout le travail extrêmement important avec vous et les équipes de consolidation, vous avez employé le mot « *transversal* », pour arriver à ce document à la suite de la procédure de consultation. J'ai un peu souri sur les remarques de l'État pour dire « *plus simple, plus lisible* » le document. Je renverrai le compliment le moment venu. Je donne la parole à Monsieur DESSEIGNE, Madame MASSART, Madame OLLIER, Monsieur MARTIN.

Serge DESSEIGNE

Merci, Monsieur le Président. Mon intervention est à la fois une satisfaction d'avoir pu lire l'ensemble des documents : diagnostic, évaluation, prospective. J'ai utilisé ce terme bien souvent, « *prospective* », ici. La prospective existe, elle est intéressante, pose bien tous les problèmes qui sont ceux de notre Métropole et de nos villes. Pour autant, je me permettrai d'avoir 3 remarques importantes, dans les objectifs, qui sont à la fois des remarques positives et en même temps des points de vigilance.

Sur la question de la reconquête des espaces agricoles, qui est un des objectifs portés de façon importante par Madame TOUZARD et par les services, il peut y avoir à un moment donné des contrats d'actions avec la notion du PLUi. Juste une information qui va faire froncer des sourcils notre Président, c'est celle de la Zéro Artificialisation Nette (ZAN), parce que sur les espaces agricoles, la question de l'implantation agricole se posera. Nous devons travailler sur ce sujet-là. Mes questions sont des questions un peu pointues peut-être, mais qui sont intéressantes. Comment gagner de l'espace agricole, regagner de la trame bleue, on va y revenir aussi sur les inondations, et en même temps permettre l'installation réelle d'agriculteurs en bio, en dynamique, etc. ? Cette question nous devons y être attentifs.

La question de la ZAN se pose aussi quand on veut mettre en place du déplacement urbain sur des communes telles que celle de Villeneuve-lès-Maguelone, et de la question des Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM). Si on veut créer un PEM à Villeneuve-lès-Maguelone, ou dans d'autres endroits, la question de l'artificialisation ou de l'utilisation d'espaces agricoles pour pouvoir avoir une zone de parc voitures pour éviter que les voitures ne rentrent dans la ville, il va falloir qu'on s'y intéresse aussi. Je ne parle pas seulement donc de Villeneuve-lès-Maguelone, mais de façon générique, des usages qui peuvent rentrer en contradiction, y compris avec notre PCAETS.

Maintenant, un autre élément qui peut être important aussi, c'est la question de notre politique zéro déchet.

Autant je suis d'accord sur l'objectif zéro déchet, autant le caractère qui est posé dès 2023 de la tarification incitative doit nous amener à être très prudents, je l'ai déjà dit ici, sur la question de la politique sociale du paiement. On connaît la loi de 2015 qui nous impose de travailler à cette tarification incitative. Nous devons prendre le temps aussi de travailler avec des populations sur comment on le met en place, et je pense que 2023 ça doit être une année d'explication, de transfert de compétences aux populations. Je dis bien de nos transferts de compétences aux populations, pour qu'elles puissent être conscientisées sur cette question-là, sinon nous aurons un retour de bâton comme on peut l'avoir dans certaines communes qui n'ont pas fait ce travail-là. Il ne faut pas être sur la position « *ça ne va rien coûter aux gens* », sinon on se plante. Il ne faut pas dire que ce n'est pas accompagné socialement, parce qu'on sait que ceux qui utilisent le plus des produits à jeter dans la poubelle grise, ce sont les populations défavorisées qui sont obligées d'aller dans des hyper-discounts et qui ont des problématiques de ce côté-là. Nous devons travailler ça à la fois ici et politiquement au niveau national.

Merci de votre attention. Merci au travail des services, parce que ce PCAETS, si on veut qu'il soit solidaire, c'est grâce à des personnes qui l'ont mis en place. Merci à Madame TOUZARD.

Monsieur le Président

Merci à toi Serge [DESSEIGNE]. Je répondrai sur des points. Marie MASSART.

Marie MASSART

Je voulais remercier et féliciter Isabelle TOUZARD et tous les services qui ont contribué à ce document. Évidemment l'enjeu est fort important au regard des enjeux climatiques et sociaux. Je voulais juste attirer l'attention sur la nécessaire mobilisation, parce que là on est à une étape importante. Il va être voté aujourd'hui, mais ce plan a besoin de vivre et d'avoir une participation forte de tout l'écosystème de la Métropole, que ce soit le réseau associatif, les entreprises, mais également les citoyens. Il va falloir se donner les moyens pour ça de le faire vivre, de l'animer. Il y a un enjeu important pour que ça fonctionne et qu'on atteigne ces objectifs qui sont importants, qui sont ambitieux, au regard des enjeux, fort heureusement. Il va falloir pouvoir se mobiliser et mobiliser tout l'écosystème autour de ce projet.

Monsieur le Président

Merci, Madame MASSART. Monsieur MARTIN.

Hervé MARTIN

Merci, Monsieur le Président. Je tiens moi aussi à remercier l'ensemble des personnes qui ont élaboré ce plan, ce rapport, cette concertation. Je vais aller directement à l'essentiel, parce que nous partageons totalement l'intervention de Serge DESSEIGNE, donc je vais passer sur ces points-là, tant nous partageons ce qu'il a dit.

Je vais m'arrêter à ce qui pourrait passer pour un point de détail, mais qui a pour nous beaucoup d'importance. Madame TOUZARD le disait tout à l'heure, on a 2 gros leviers possibles : les mobilités et les bâtiments. Sur le point des mobilités, c'est 3 lignes au milieu de 9 pages de délibération, mais il y a un passage sur la ZFE qui me pose un problème, puisqu'il est dit : « *La mise en place progressive de la ZFE contribuera à la réduction de l'encombrement de l'espace public* », et c'est d'ailleurs repris dans le livret que nous avons sur la table. C'est un véritable problème, parce que la ZFE, son objectif, c'est de contribuer à la diminution de la pollution, ce n'est pas de contribuer à la diminution du nombre de voitures en circulation. Ça c'est l'objectif des modes de transport alternatif, et en particulier d'une politique de transport en commun qui permet de transporter des masses importantes de population, et donc là faire diminuer le nombre de voitures en circulation. Quand on affecte cet objectif-là à la ZFE, ça pose un problème énorme, et c'est un vrai problème que décrire ça, parce que ça veut dire quoi ? La seule façon que pourrait avoir la ZFE de diminuer le nombre de voitures, c'est quand les gens ne pourraient pas changer leur véhicule trop ancien, parce qu'ils n'en auraient pas les moyens. C'est un véritable problème, parce que ça voudrait dire qu'on accompagnerait une politique d'écologie punitive, parce que ça serait véritablement ça, en ne permettant pas aux gens de pouvoir changer leur véhicule. Il n'est pas possible d'écrire les choses de cette façon-là, et je ne comprends pas, parce que dans la délibération de ZFE que nous avons votée il y a un an, à aucun endroit ceci était inscrit.

J'en profite pour dire, parce que ça fait de nombreuses semaines que je demande à ce que la communication que nous avons sur la ZFE change, parce qu'elle n'est pas conforme justement à la délibération que nous avons votée il y a 1 an. Cette communication dit – ce n'est pas qu'elle laisse penser, c'est qu'elle le dit – que « *les véhicules Crit'Air 2 seraient interdits à partir de 2028* ». C'est absolument faux ! La dernière interdiction dans le calendrier sera l'interdiction des Crit'Air 3 à partir du 1^{er} janvier 2025. On est déjà rentré dans le calendrier des interdictions, puisque depuis le 1^{er} janvier dernier les Crit'Air 5 sont interdits. Les gens

qui ont besoin pour rouler en légalité de changer leur véhicule Crit'Air 5, on leur laisse croire qu'ils ne pourraient acheter qu'un véhicule Crit'Air 1, ce qui est faux puisqu'ils pourraient aussi acheter un véhicule Crit'Air 2. Ce n'est pas rien comme changement, parce qu'un Crit'Air 1, je le fais à la louche, c'est 10 000 euros ; un Crit'Air 2, c'est 5 000 euros sur le marché de l'occasion : c'est une sacrée différence.

La seule chose que nous avons dite – et pas encore votée je le précise, mais que nous avons donnée en termes d'information à la population – c'est que très certainement, à partir du 1^{er} janvier 2028, nous allons interdire les diesels, et les diesels effectivement au mieux sont des Crit'Air 2 – il n'existe pas de diesel Crit'Air 1. Je passe sur le fait que c'est une hérésie, parce que de toute façon ce qui indique le niveau de pollution d'un véhicule, c'est sa vignette Crit'Air : un Crit'Air 2 essence ou un Crit'Air 2 diesel, c'est un niveau de pollution de Crit'Air 2, donc c'est déjà totalement imbécile que de proposer ça, on cède à des dogmatismes qui me dépassent un peu, mais peu importe. Dans tous les cas, il faut urgemment rectifier que les gens pourront rouler dans des Crit'Air 2, parce que c'est ce qui a été distribué dans les boîtes aux lettres de tous les Montpelliérains, c'est ce qui a été dit à la presse au début du mois, qui l'a largement repris. Il faut rectifier ça, parce que sinon ça veut dire effectivement qu'on pourrait laisser penser qu'on utilise la ZFE pour diminuer le nombre de voitures en circulation, or ce n'est pas ça l'objectif de la ZFE. La ZFE, c'est de diminuer le niveau de pollution des véhicules. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur MARTIN. Madame OLLIER, allez-y.

Clothilde OLLIER

Tout d'abord nous voulions nous féliciter de ce plan et du travail que ça a dû être de travailler sur tous ces points et de se mettre en convergence tous ensemble. Il est ambitieux et c'est plutôt une bonne nouvelle. Ça va demander du courage politique et on sera là pour l'appuyer.

Mais de courage politique, visiblement, on a un problème à un endroit. Ce n'est pas grand-chose, ça va vous sembler être rien du tout, mais c'est un symbole qui est fort puisque c'est le seul arbre remarquable dans notre Métropole, et vous savez bien je pense de quoi je vais vous parler. Mathilde BORNE n'est pas là donc je prends la parole...

Interventions hors micro.

Clothilde OLLIER

...au nom de l'association qui souhaite vous envoyer ce message, puisqu'ils n'ont pas eu de réponse. Ils passent de service en service sans avoir de réponse à leur problématique, on les renvoie comme ça de service en service. Bien que vous y soyez allés, et ils vous en remercient puisque vous avez pris des engagements à ce sujet. Je vais vous expliquer, pour ceux qui ne connaissent pas le sujet. Voilà le message que vous envoie...

Interventions hors micro.

Clothilde OLLIER

...le message qu'on vous envoie donc concernant cet arbre remarquable...

Monsieur le Président

Madame OLLIER, allez au bout de votre intervention – l'ordre du jour, c'est le PCAET – peut-être de manière succincte.

Clothilde OLLIER

Oui, mais elle n'est pas longue.

Monsieur le Président

Très rapidement, e vous remercie, par respect pour les collègues.

Clothilde OLLIER

J'espère que vous réussirez à apporter aussi de façon succincte une réponse...

Monsieur le Président

Ne vous inquiétez pas.

Clothilde OLLIER

... parce que le collectif est vraiment inquiet de ce qui est en train de se passer en ce moment.

Monsieur le Président

Ne vous inquiétez pas.

Clothilde OLLIER

La cour d'appel a interdit le passage des engins de chantier donc sur cette voie, en s'appuyant sur le rapport qui a été fait par l'Office National des Forêts (ONF). On parle bien du chêne remarquable de Castelnaud-le-Lez. Vous avez décidé néanmoins de débiter les travaux d'aménagement du chemin de Salaison, alors que vous savez que la pose d'une lourde canalisation aérienne sur une voie de circulation se fera tout contre l'arbre. La canalisation fait 2 mètres de large sur un chemin qui en fait 6, d'accord ? Sachant que l'OMS... pardon, excusez-moi, l'ONF – lapsus révélateur finalement – a demandé un périmètre de protection de 3,5 mètres. Si on regarde, il y a 2 choix qui peuvent être faits, une fois que la canalisation de 2 mètres sera posée : soit on garde 50 centimètres de passage pour les véhicules, soit alors vous êtes en train de passer sur le jugement qui a été porté qui s'appuie sur l'ONF, de protéger justement ce périmètre de 3,5 mètres. Il n'y a plus de passage possible pour les véhicules. Je vous rappelle aussi qu'il y a une décision de justice qui interdit de faire passer tout véhicule de chantier, quel qu'il soit. Je ne peux pas imaginer une seconde que vous alliez à l'encontre de ce qui a été décidé pour protéger cet arbre.

Donc les 2 questions qui sont posées par le collectif, sachant que l'on a aussi un problème pour la sortie de la personne handicapée : quand comptez-vous tenir la réunion promise en décembre avec toutes les parties prenantes, qui n'a jamais eu lieu ? Vous vous y êtes engagé. Quand comptez-vous engager un échange direct avec les propriétaires de la troisième voie qui sont favorables à l'installation des réseaux souterrains sur cette troisième voie ? Ils sont d'accord. Pourquoi cette décision ne se prend pas ? Merci de faire le nécessaire pour eux, c'est très inquiétant, quand ils ont reçu à 23 heures ce mail leur disant que lundi les travaux démarraient.

Monsieur le Président

Merci. Madame MANTION peut-être pour compléter, pour essayer d'apporter des réponses à Monsieur DESSEIGNE, Madame TOUZARD, puis je donnerai quelques éléments.

Coralie MANTION

Oui, c'était pour répondre sur ce point-là, par rapport à la constructibilité des zones agricoles. Toutes les communes appréhendent ces zones-là différemment. Certaines communes sont très attentives au fait de lutter contre l'artificialisation et d'autres de relancer l'agriculture du type maraîchage, et donc d'ouvrir la constructibilité. Avec Isabelle [TOUZARD] on travaille sur une réglementation avec 3 zonages différents sur le PLUi : un qui sera non constructible, un constructible et un qui correspondra à la trame verte où il faudra être plus vigilant puisqu'il y a des enjeux de biodiversité. Là, on va travailler avec vous et venir commune par commune faire le zonage avec vous pour voir ce que vous souhaitez faire. Je vous alerte quand même sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone : on ne pourra pas aller à l'encontre de la loi littorale.

Serge DESSEIGNE

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

Je crois qu'ils le savent bien. Merci beaucoup. Isabelle [TOUZARD] peut-être quelques éléments de réponse ?

Isabelle TOUZARD

Par rapport à la question sur le zéro déchet, la tarification incitative et la dimension sociale : bien entendu, je vous laisse répondre.

Par rapport à ce que Marie MASSART a dit, la nécessaire mobilisation, animation sur le territoire : oui c'est vraiment pour moi ce qui va faire. Ça va être une des clés de réussite de notre plan climat, notre capacité en tant que territoire, que Collectivité, au-delà de ses politiques publiques, ce rôle d'animation, de mobilisation. Vraiment j'appelle de mes vœux, le Président aussi pour qu'on ait tous les moyens pour pouvoir faire ce travail d'animation, de mobilisation auprès de l'écosystème, des citoyens, des associations.

Pour la ZFE et l'écriture de la délibération, là je vous laisse Président voir ce qu'on peut faire.

Je crois que sur la question de l'arbre à Castelnau-le-Lez aussi, je vous laisse répondre.

Monsieur le Président

François [VASQUEZ], en 2 phrases, peut-être, sur le projet de fiscalité incitative ?

François VASQUEZ

Oui, merci Président. Un petit mot, parce qu'on parle beaucoup de déchets, donc très rapidement, et je réponds d'une pierre deux coups à Monsieur GUISEPPIN, à Serge. Notre politique se déploie en 2023, les résultats ne pouvaient pas apparaître avant. Ça c'est la première chose.

Pour ce qui concerne la tarification incitative, on avait toujours dit qu'elle se ferait et qu'elle s'effectuerait en bouclage. Nous en sommes donc pour l'instant à l'établissement des outils, des fréquences, de la communication, de la sensibilisation et du déploiement. Justement, si nous effectuons la tarification incitative en bouclage, c'est pour éviter tous les effets pervers que tu évoques, cher Serge, c'est-à-dire pour éviter justement que les gens n'ayant pas eu l'occasion de trier, de s'être appropriés cette nouvelle politique, soient en fait sanctionnés par une tarification incitative. Il faut bien suivre tout le sens de la stratégie zéro déchet, qui est construite et établie dans un planning de temps, avec des priorités. Mais cette vigilance, nous l'avons, et la crainte que tu évoques fait partie de nos points de préoccupation et d'alerte. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup François [VASQUEZ]. Sur ce dossier, on prendra une délibération, ce n'est pas l'année prochaine. Notre cap est très clair : ceux qui trient doivent être récompensés, ceux qui ne trient pas doivent être sanctionnés. Mais il doit y avoir un accompagnant et le paramètre social est évidemment très important.

Sur votre propos Madame OLLIER, ce n'est pas un dossier simple, cette affaire. La Métropole est tout à fait disposée à devenir les propriétaires de ce chêne pour que, pendant des générations, nous en prenions soin. Nous sommes aussi contraints, parce qu'on nous demande de raccorder aux réseaux les habitations, sinon nous aurons un contentieux qui sera un préjudice financier non négligeable pour la Métropole – que ce soit l'eau, l'assainissement, je vois Monsieur le Vice-Président qui dit – nous sommes tenus de faire. Les équipes ont été invitées à travailler avec le plus grand respect, et y compris en surinvestissant par rapport à d'autres, pour justement être très attentif à la situation, pour les mettre en hauteur, pour ne surtout pas creuser, pour toucher, et faire en sorte qu'il y ait le raccordement... Nous travaillons parallèlement, et ce n'est pas simple, avec les propriétaires fonciers pour ce qu'on appelle « *la troisième voie* », au sens propre comme au sens figuré. Nous le faisons, mais il ne faut pas qu'on le fasse avec déraison, parce que si la troisième voie coûte 10 millions d'euros, vous serez la première, Madame OLLIER, et vous aurez raison, à dire « *attention c'est un surcoût par rapport à d'autres opérations* », où vous-même des fois vous pourrez nous interpellier en disant « *voilà, là il y a besoin de moyens, mais on les aura consommés là* ».

On veut y arriver. Je peux vous dire que les équipes de la Métropole y passent beaucoup de temps. Je sais aussi que Monsieur le Maire de Castelnau-le-Lez est en dialogue sur l'aspect boisé à proximité. On s'y emploie, en tout cas on fait très, très, très attention au chêne. Je me suis rendu sur place, vous l'avez relevé, pour voir, pour discuter. Je comprends toute la dimension, pour notamment le propriétaire qui y est très attaché. Il y aura la réunion des parties quand on en sera capable, c'est-à-dire un accord formel et formalisé de l'ensemble des propriétaires sur la troisième voie. Mais aujourd'hui, ce à quoi la Métropole s'expose, c'est un contentieux grave sur non-desserte de réseaux pour des gens qui sont en train d'emménager. On gère 2 temporalités : celle d'une obligation légale pour laquelle nous risquons d'être condamnés – et condamnés cher – et d'autre part une solution alternative. Mais on a toujours dit de manière très transparente qu'on ne pouvait pas d'un coup de baguette magique obtenir la troisième voie et qu'il y aurait un temps, un temps de latence.

Sur le PCAETs, merci Madame TOUZARD. Je propose d'amender dans une version : « *La ZFE contribue aux objectifs d'amélioration de la qualité de l'air* », et pas la formule qui a été relevée par Monsieur MARTIN.

Hervé MARTIN

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

Oui, mais je propose donc de le faire en version amendée. Monsieur MARTIN, vous êtes d'accord ?

Hervé MARTIN

Bien sûr.

Monsieur le Président

Merci. Donc on le fait. Il y a une réunion bientôt avec Madame FRÊCHE pour le correctif sur le site internet que vous avez rappelé et qui doit intervenir.

Je voudrais...

Isabelle TOUZARD

Intervention hors micro.

Monsieur le Président

Non, non, je termine Isabelle [TOUZARD], sinon... Je voudrais juste finir sur un point. On vote un PCAETs. Ce qui est très bien dans la présentation, c'est qu'il y a nos objectifs à 2026. D'ailleurs tout à l'heure on nous disait « *ah, vous ne donnez pas de chiffres sur la part modale* » : on en donne sur le vélo, on donne des orientations, et on espère les atteindre à plus ou moins 10 %, et je crois que sur le vélo nous les dépasserons, je l'espère en tout cas.

Ce qui est fondamental effectivement c'est l'animation du PCAETs. Nous aurons pour ça une stratégie avec l'Agence de développement économique pour accompagner les entreprises en la matière. Voilà un exemple qui les concerne ardemment : le tri des déchets. Aujourd'hui nous ne sommes pas au rendez-vous. Elles ont l'obligation de par la loi de s'y mettre et nous allons les accompagner. Les objectifs sur les réseaux, c'est tous les objectifs de travaux que nous devons mener, les 85 %. Il faudra qu'on ait une dimension d'animation, de mobilisation, de la Métropole, des conseils municipaux des communes, le Conseil de Développement qui a été fortement partie prenante. Mais ce n'est pas juste un document plan ; ce doit être un document vivant, et en cela je partage et on va prendre des initiatives dans ce sens. On lance déjà la révision, j'ai vu là beaucoup de boulot.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci beaucoup de votre unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 80 voix

AFFAIRE N° 9 : ENVIRONNEMENT - VENTE PAR MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE DE CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE) - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire n° 9. Est-ce qu'il y a des questions auprès de Madame TOUZARD sur les certificats d'énergie ? Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 80 voix

AFFAIRE N° 10 : ENVIRONNEMENT - DECLARATION DE NANTES - ASSISES DE LA TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE ET DE L'ALIMENTATION - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme GIMENEZ sort de séance.

M. LAURET quitte définitivement la séance sans laisser de pouvoir.

Monsieur le Président

Affaire n° 10. Un petit mot, Madame la Vice-Présidente, sur la déclaration de Nantes. On rejoint là un mouvement très important.

Isabelle TOUZARD

Oui, très vite. Je ne vais pas rentrer dans le détail de la déclaration, parce que vous l'avez sous les yeux. Simplement, c'est une initiative que nous avons eue avec la Ville de Nantes l'année dernière à l'occasion des assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation durable. Aujourd'hui, plus de 35 collectivités nous ont rejoints, dont la Ville de Montpellier, pour alerter le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation durable sur les enjeux que l'on vit, nous, collectivités sur ces questions sur nos territoires, les engagements que prennent de plus en plus de collectivités. Là il est question d'adopter cette déclaration, qu'on va porter ensemble au ministre de l'Agriculture lors du salon, très prochainement. Il y a un programme chargé lors de ce salon.

J'en profite pour vous signaler, c'est sur la table aussi, le programme des quatre saisons que vous avez dû voir, c'est 4 fois par an. J'incite vraiment les maires des communes qui le souhaitent, vraiment, avec leurs services et leurs élus, à nous faire remonter sur ces 4 temps forts toutes les initiatives qu'ils ont. Je voudrais vraiment en profiter pour saluer ce qui s'est passé samedi lors de l'événement phare de ces quatre saisons à la caisse de l'alimentation commune...

Monsieur le Président

Grande fierté !

Isabelle TOUZARD

Cette expérience vraiment unique. Il y avait plus de 600 personnes qui étaient présentes, pour venir accompagner et soutenir cette expérimentation qu'on suit de très près aussi avec Marie MASSART et avec la Ville. Il y a une sorte de révolution autour de cette question de la démocratie alimentaire. On a parlé du droit – je termine là-dessus parce que c'est très important – à la gratuité des transports, la Sécurité sociale, l'éducation, René REVOL est aussi investi sur cette question au niveau de l'eau, mais l'alimentation c'est quand même un bien et un besoin fondamental de tout être humain. Avoir une dignité alimentaire et une capacité à faire des choix sur son alimentation, c'est quelque chose de fondamental. On est pionnier là aussi à Montpellier pour expérimenter ces choses-là, avec les associations qui sont vraiment moteur, et la recherche.

Monsieur le Président

Oui, merci beaucoup Madame TOUZARD. Effectivement je veux saluer l'initiative de samedi, qui est aussi remarquable que prometteuse, et qui est une alliance comme on les aime à Montpellier, entre la recherche, les équipes de l'Institut d'agronomie, la dynamique citoyenne et le soutien appuyé de la Collectivité. Nous avons délibéré pour les aider et c'est un mouvement d'innovation sociale qu'il nous faut vraiment suivre de près et qui peut préfigurer un jour une « Sécurité sociale alimentaire ». Bien manger, et que tout le monde puisse se nourrir.

Je mets aux voix l'affaire 10. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 78 voix

AFFAIRE N° 11 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2023-2027 DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET SA REGIE DES EAUX - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme FRECHE sort de séance (avec le pouvoir de Mme HART).

Monsieur le Président

Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau, convention d'orientations stratégiques 2023-2027. Rapidement.

René REVOL

Très rapidement. Les premières étapes de notre engagement de mandat sont réalisées. La Régie est installée depuis le 1^{er} janvier pour l'assainissement, en plus de l'eau potable. La tarification sociale et écologique est engagée cette année. Maera et Valédeau sont lancés à ce sujet. On a déjà atteint aussi l'objectif qu'on s'était fixé pour la fin du mandat de 85 % de rendement.

À partir de maintenant, il faut organiser d'une manière sérieuse le lien entre la Métropole et la Régie. Je le rappelle, je l'ai déjà dit : la Régie est un outil. La politique de la Régie, elle est définie ici, à la Métropole, qui donne l'orientation stratégique : c'est la convention d'orientations stratégiques qu'on vous soumet ici. Pour ceux qui n'auraient pas eu le temps de lire la convention qui est jointe, je les invite à la lire en détail et on est prêts à répondre à vos questions, l'objectif étant simple : d'organiser finalement le travail en commun. On a fixé trois orientations stratégiques, qui se déclinent en objectifs, et qui se déclinent en indicateurs. Chaque année, nous allons suivre régulièrement ces orientations stratégiques, ces objectifs et ces indicateurs. Je ne donne que les orientations stratégiques. Il s'agit premièrement de garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement à un juste prix à tous nos concitoyens. Il s'agit deuxièmement d'assurer la transition écologique et énergétique qui est indispensable. Et troisièmement de préserver la ressource en eau et ainsi la qualité de l'environnement pour l'assainissement. On aura à travailler sur cette question.

Je rappelle que le dispositif va nous faire, au cours du deuxième semestre de l'année prochaine, mettre en place cette conférence territoriale qui permettra aux maires ou à leurs représentants des 31 communes de venir travailler sur l'ensemble des compétences qui sont les nôtres – l'eau brute, l'eau potable, l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. Comme je sais que tout à l'heure vous ne suivrez peut-être pas avec la même attention les affaires qui commencent à partir de 34 ou 39 – 41 ou 42 je ne me souviens plus – Coralie [MANTION] ne me démentira pas, c'est très important : c'est tout le zonage d'assainissement collectif et non collectif, qui a de grandes influences, ainsi que l'assainissement pluvial de ma collègue Véronique [NEGRET], qui ont une grande importance sur le PLUi qui va être adopté. Nous aurons l'occasion de travailler dans cette conférence territoriale. En tout cas dans le cadre de cette convention nous rendrons compte régulièrement au Conseil des travaux de la Régie.

Je précise enfin, puisque la question m'a été posée, que la Commission Cycles de l'eau a lieu toujours, et ce n'est pas parce qu'il y a une Régie que la Commission cesse d'être. Il y a non seulement le grand cycle et le petit cycle et cette Commission, nous avons décidé de poursuivre le travail. A chaque Commission il y aura un compte rendu précis qui sera fait du travail de la Régie sur chacune de ses compétences.

Enfin, tout à l'heure aussi, l'affaire 34, vous verrez que la défense incendie reste une compétence de la Métropole, c'est tout à fait important. Mais c'est une prestation de service de la Régie qui est exercée. Là nous allons faire le tour de toutes les communes. Certaines communes ont un très bon réseau, d'autres moins bon, et il faut travailler pour avancer sur cette ligne – c'est la Métropole qui le finance – et il faut qu'on organise ça de concert avec l'autorité organisatrice qui est à la Métropole. Merci.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? Jackie [GALABRUN-BOULBES].

Jackie GALABRUN-BOULBES

Oui, merci. Alors vous connaissiez mes réticences au niveau de la Régie de l'assainissement, et je suis ravie aujourd'hui de voir qu'on officialise cette conférence annuelle avec les 31 maires, et les délégués, on puisse venir au moins à 2 par communes, parce que le Maire n'est pas toujours compétent dans cette délégation-là. Pour m'en être occupé un certain temps je crois que je connais un peu. Mais je pense que pour beaucoup d'autres communes ça serait bien qu'ils soient accompagnés d'un délégué pour pouvoir suivre tout ça. Effectivement la question s'était posée concernant la Commission Cycles de l'eau que je préside, et je suis ravie de savoir que nous relaterons les points d'avancée de la Régie à l'intérieur, et que nous pourrions discuter petit à petit de l'avancée de ces nouveaux investissements, que ce soit Valédeau d'un côté pour la Régie de l'eau ou que ce soit Maera pour l'assainissement. Merci de cette belle avancée.

Monsieur le Président

Merci beaucoup de votre intervention, merci Madame le Maire. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 76 voix

AFFAIRE N° 12 : ENVIRONNEMENT - PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) 2022-2027 DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION

Mmes FRECHE (avec le pouvoir de Mme HART), GIMENEZ, MM GUISEPPIN (avec le pouvoir de M. ALTRAD) et RAYMOND entrent en séance.

Mmes DOMBRE-COSTE (avec le pouvoir de Mme SAINT-MARTIN), SAURAT et M. MARTIN sortent de séance.

Mme MASSART quitte définitivement la séance (avec le pouvoir de Mme TIKOUK) sans laisser de pouvoir. M. MEUNIER quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme AUBY.

Monsieur le Président

Affaire n° 12. François VASQUEZ.

François VASQUEZ

Président, ce sera Célia SERRANO qui la présente puisqu'elle est en charge auprès de moi de la prévention.

Monsieur le Président

J'avais écrit Monsieur VASQUEZ dans mon déroulé. Donc Madame SERRANO, allez-y.

Célia SERRANO

C'est une délibération sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Je vous rassure tout de suite ça va être très clair, je vais être concise et on va parler d'actions concrètes, sur ce qu'est un programme local de prévention. C'est une démarche engagée depuis 2021 et il s'agit de définir des actions concrètes pour les années à venir concernant la prévention des déchets – déchets qui concernent essentiellement ceux des ménages. Qu'est-ce que la prévention ? Il s'agit de toute action amont qui commence dès la conception, la production, la distribution, la consommation d'un bien avant qu'il ne devienne un déchet. Cela vise à réduire la quantité de déchets produits et leur nocivité. On connaît la gabegie financière de notre trop grande consommation de déchets. On connaît le coût environnemental que cette quantité induit. Un autre enjeu majeur concerne notre santé. Nous avalons l'équivalent d'une carte bleue en matière plastique par an, sans parler des perturbateurs endocriniens trop présents dans notre quotidien. Il nous faut réduire à la source, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Notre programme local de prévention s'inscrit dans le cadre de la loi AGECE, la bien nommée, Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire, de février 2021. C'est une avancée majeure, cette loi, car elle apporte des outils financiers, techniques et réglementaires au service de la prévention des déchets. En 2021 et 2022, nous avons constitué une commission consultative d'élaboration et de suivi, c'est l'organe de gouvernance de ce programme local. L'avant-projet du programme local a été présenté à cette commission en avril 2022, avant la consultation publique réglementaire qui s'est déroulée en novembre et décembre derniers. Une quinzaine d'avis seulement, et nous le déplorons, ont été déposés lors de la consultation. Les thèmes qui reviennent le plus souvent tournent autour du développement du compostage et des consignes pour le réemploi, de verre notamment. La question financière est revenue aussi dans les avis à travers l'enjeu de prix abordables pour les achats en vrac ou encore la tarification incitative. Evidemment l'enjeu social est capital.

Pour atteindre l'objectif de réduire nos déchets en s'attaquant à la source, le programme local se répartit en 5 axes stratégiques et 23 actions concrètes déclinées en fiches action. Chaque fiche se voit dotée d'indicateurs et d'objectifs de réalisation et d'impact : ça c'est une donnée très importante. Les 5 axes sont déclinés. L'axe 1 : déployer massivement les solutions de compostage de proximité et la collecte des biodéchets. L'axe 2 : donner de l'ampleur aux solutions locales de réemploi, de réparation et de réutilisation des objets. L'axe 3 : sensibiliser, former et inciter au changement de comportements, que ce soit le tri ou la prévention des déchets. L'axe 4 : accompagner les professionnels. L'axe 5 : positionner la Métropole comme un facilitateur démonstrateur de l'éco-responsabilité.

À court terme, sur cette année, les priorités opérationnelles du programme local sont dirigées vers les 3 premiers axes : le tri à la source des biodéchets en premier. Pour que le message soit bien reçu et bien digéré, il faut à mon sens 3 niveaux, si nous parlons de communication. L'accès à l'information, c'est capital – comment je vais chercher mon composteur –, les actions de communication, qui peuvent être déployées notamment sur les biodéchets, et les actions de sensibilisation pour toucher réellement toutes les personnes

sur les actes et les changements d'habitudes. Nous sommes en train de construire un plan d'attaque pour la collecte des biodéchets qui va se déployer en 2023, avec une campagne de communication *ad hoc* qui a déjà commencé. Nous continuons à déployer les composteurs de quartier. Nous allons bientôt inaugurer le cinquantième site et nous visons toujours les 200 en 2026. Avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et le service d'Isabelle TOUZARD, nous relançons le défi des « *Éco'minots passent à table* », qui est un défi sur le gaspillage alimentaire. Nous travaillons également en synergie avec la Direction de la politique alimentaire à Montpellier et sur la future Cité de l'alimentation.

L'axe 2 est inscrit sur le développement de l'offre en ressourcerie et recyclerie. Là aussi, je ne vais pas détailler toutes les actions que nous mettons en place, parce que j'en aurais vraiment pour une heure, mais juste 3. Les questions de réemploi dans les déchetteries, c'est déjà à l'œuvre à Baillargues, et la qualité de dons est significative, nous allons les déployer dans la plupart des déchetteries sur le territoire. Nous avons également monté une ressourcerie étudiante, en partenariat avec le CROUS qui récupère le petit et le grand mobilier des étudiants, le stocke dans des locaux mis à disposition par le CROUS et le redistribue à la rentrée pour les nouveaux et les nouvelles étudiantes. Nous accompagnons toujours les actions basées sur le réemploi. Je remercie Christian ASSAF qui est toujours présent quand il s'agit de sport et d'économie circulaire, avec notamment la ressourcerie « *Lezprit Réquipe* ». Enfin la sensibilisation, notamment du public jeune. Nous avons notre prochaine actualité 14 février prochain, avec un Copil sur l'offre jeunesse et le zéro déchet. À tous les Maires et tous les élus à l'éducation qui s'occupent des temps périscolaires, extrascolaires, etc., vous êtes tous et toutes invités à venir participer à ce Copil pour justement parler de vos problématiques et comment mettre en place des politiques et un catalogue d'animations pour le public jeune. Nous commençons par ce public, mais il est évident qu'il faut accompagner les adultes. C'est le cas par exemple quand nous sensibilisons les familles dans les défis zéro déchet.

Pour conclure, la prévention des déchets concerne tout le monde. En touchant un public on peut observer l'effet domino, et nous avons de la chance, notre politique a un effet cliquet. Quand on se met en tri, à préférer des solutions durables qui sont bonnes pour notre santé et notre porte-monnaie, il est impossible de revenir en arrière. C'est un véritable changement sociétal qui doit s'opérer et donc qui nécessite que tous les services s'y mettent, sport, transition environnementale, alimentation, les partenariats également, c'est fait. Il faut absolument que des ponts se fassent avec le développement économique, avec l'innovation, avec l'événementiel. C'est capital pour toucher tout le monde et partout. Nous sommes en début d'année et certains d'entre nous ont livré leurs résolutions. J'y crois moyen aux résolutions, mais je crois assurément à la force des révolutions, surtout quand elles sont menées ensemble. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame SERRANO. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame OLLIER.

Clothilde OLLIER

Je voudrais d'abord saluer le travail qui a été fait, et puis le travail de fond qui est fait par Monsieur VASQUEZ, et je sais que ce n'est pas facile.

Je voudrais revenir sur le sujet, puisque concernant les déchets, et plus précisément la collecte, on a un souci actuellement dans le quartier de l'Écusson à Montpellier. Vous avez peut-être vu les photos : on a eu un gros souci. Ce souci vient d'où ? Que s'est-il passé ? En fait il n'y a eu quasiment aucune concertation. C'est-à-dire qu'une fois de plus les habitants se sont retrouvés avec un doublement des conteneurs dans l'Écusson avec aucune concertation, aucune information, les habitants ne savaient pas ce qu'il fallait faire. Depuis c'est une catastrophe dans l'Écusson de Montpellier. Où est le problème ? Est-ce que c'est un problème de fréquence de ramassage ? Est-ce que c'est un problème de points de collecte qui ne sont pas assez nombreux ? Ça c'est un sujet de fond sur lequel j'imagine vous travaillez, parce que je sais que le sujet de l'Écusson est compliqué. Mais là la situation, elle est... Enfin, je ne vais pas plus loin. J'imagine que vous avez reçu des photos, vous avez reçu les miennes entre autres. Je remercie Monsieur VASQUEZ qui est intervenu rapidement un dimanche pour régler un problème. Mais il y a vraiment un problème de fond. Le fond c'est le problème de la concertation. Personne n'a été au courant de ce changement et tout le monde a été surpris dans ce quartier-là.

Deuxièmement, ce problème, il concerne d'autres quartiers. Vous prenez des décisions qui ne sont pas concertées avec les habitants. Les habitants ne sont pas au courant. Je vous demande d'écouter les habitants, les commerçants – comme vous ne le faites pas d'ailleurs pour les quatre boulevards, mais c'est un autre dossier, je crois qu'ils étaient devant la porte pour discuter avec vous. Si la situation, comme je vous l'ai dit

tout à l'heure, a été largement commentée, documentée par des photos, etc., que vous avez dû voir sur les réseaux sociaux, et le *Midi Libre* s'y est même mis, elle est relativement effectivement nouvelle dans l'Écusson. Je voudrais vous alerter sur le fait que cette situation est pérenne depuis de nombreuses années dans beaucoup de quartiers de la ville, des quartiers populaires comme Figuerolles ou La Paillade où on voit des entassements de déchets partout. Est-ce que vous comptez trouver une solution à tous ces problèmes-là ? Je sais que c'est compliqué. Mais en tous les cas ça ne passera pas par autre chose que par la concertation. Nous vous demandons enfin, pour une fois, avec ce sujet-là qui est un sujet épineux sur lequel en plus on paye directement des taxes, donc les habitants veulent voir du retour, vraiment d'avoir de la concertation avec les habitants. C'est notre mot depuis le début. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Madame OLLIER. Plusieurs points. D'abord bravo au travail de Madame SERRANO et de Monsieur VASQUEZ sur ce sujet, qui est considérable. D'ailleurs, dans votre présentation, en vous écoutant, j'avais envie de m'adresser à tous les gens qui se croient autorisés de laisser leur machine à laver, leur télé usagée, sur l'espace public, vu le nombre de points de collecte financés par la Métropole où on peut aller déposer, recycler, le nombre de ressourceries que vous avez développées, y compris en partenariat : je pense ici à Envie sur Mauguio, à La Gaminerie à Figuerolles, évidemment à Gammes à La Restanque, à tous les projets que vous êtes en train de porter, les décharges que nous avons sur nos communes de la Métropole, où nos agents travaillent pour organiser le tri. Nous allons ici, dans le cadre des pouvoirs de police des maires, travailler pour sanctionner, parce qu'on ne peut pas laisser autant d'impunité, au sol ces déchets. Parfois, oui, il faut faire quelques mètres de plus pour amener ses bouteilles de verre au point de collecte. Oui, quand on déménage on a des lieux où on peut donner une nouvelle vie aux déchets. C'est une forme de respect de l'espace commun qui est l'espace public, et ça doit être aussi le pendant de votre action, Madame SERRANO. Je garde le mot « *résolution* », et la résolution à faire respecter la règle, elle est importante, et à sanctionner ceux qui la contrarient. Parce qu'on ne peut pas mettre devant chaque personne ce qu'il faut. On a beaucoup de moyens qui sont déployés pour collecter, pour trier.

Sur ce que vous avez indiqué, Madame OLLIER, nous déployons dans l'Écusson quelque chose qui a été très demandé, et toute transition n'est jamais simple. Vous avez été Maire, vous savez ce que c'est. L'échelle est grande. Qu'est-ce que nous faisons ? Nous voulons augmenter le tri dans l'Écusson et augmenter le nombre de collectes pour favoriser le tri et pour nourrir – sans mauvais jeu de mot – l'usine Demeter. Aujourd'hui la valorisation du tri rapporte au cours des matières premières 5 millions d'euros. Monsieur GUISEPPIN qui pointait à juste titre la grande inquiétude sur le budget déchets, ça fait un volet recettes, et ça nous permet de commencer à voir nos premiers résultats sur le gris. Il y a un sujet de transition. Il y a eu une mise à jour sur le site internet : les gens peuvent aller repérer. Je concède, je me suis ouvert avec ça avec d'autres collègues maires ailleurs, à chaque fois, quand on a un changement, ce n'est pas simple. On a c'est vrai des gens qui n'avaient pas reçu l'information sur le sujet, mais nous augmentons notre tri.

Ensuite vous faites allusion, Madame OLLIER, à d'autres quartiers de la Ville. On a des quartiers où on souffre des incivilités. Je sais pouvoir compter sur votre soutien. Il y a un quartier dont je voudrais parler, qui nous crée une situation de désordre absolument infernal, pardonnez-moi les collègues maires : c'est le marché illégal de la Mosson. Il y a des marchés, Monsieur le Maire de Grabels a fait un très beau marché en circuit court avec ses équipes. Nous, municipalité de Montpellier, nous avons les Halles des quatre saisons, où nous aidons des commerçants à s'y installer. On a cette filière qui vient régulièrement. Nous envoyons la police. D'ailleurs on nous dit qu'on est de vrais pères fouettards en la matière, qu'on devrait laisser ces commerçants travailler. Mais non : c'est des produits impropres, ils ne sont pas commerçants, ils ne s'acquittent d'aucun impôt. Le marché illégal de la Mosson, son nettoyage coûte 800 000 euros d'argent public. Avec ça on en fait des choses. J'ai entendu « *il faudrait un peu plus ici* », etc. Donc on a un sujet. On va continuer de manière résolue sous l'autorité du Procureur de la République à intervenir. Je le dis aussi à ceux qui consomment : ils prennent des risques du point de vue de leur propre qualité alimentaire, et ils déstabilisent l'armature commerciale. C'est un exemple, je suis sûre que c'est à celui-là que vous pensiez, Madame OLLIER. Si ce n'était pas le cas, j'espère que vous nous soutenez sur ce travail. Mais c'est un vrai problème.

Il y a des choses qu'il faut améliorer dans les systèmes de collecte, augmenter les points d'apports volontaires, c'est des éléments de compromis urbains. Dans le système que nous avons mis en place sur l'Écusson, Madame OLLIER – je crois savoir que vous y vivez – il n'y a plus de collecte du verre le matin tôt, qui était souvent une nuisance sonore qui réveillait les gens à 6 h du matin. Ça c'est un des éléments de qualité. Là il y a un travail qui est fait. Je remercie les équipes d'être mobilisées, avec un objectif de tri.

Il y a une fermeté à avoir sur les incivilités. On a beaucoup à faire. Il y a eu aussi beaucoup de tolérance. Vous parliez des commerçants. Bravo à tous les commerçants qui plient leurs cartons comme il faut le faire tout un chacun. Ceux qui ne les plient pas et qui balancent, évidemment ça fait déborder. Evidemment bravo aux commerçants qui sont respectueux et qui sont attachés à l'attractivité, à la qualité de vie du centre-ville – l'attractivité, entendu le plaisir d'y aller. Ceux qui ne feront pas cet effort, eh bien nous allons les sanctionner le moment venu. Ça va arriver et puis nous engageons un travail avec la CCI. Hier il y a eu une réunion au niveau technique pour pouvoir travailler dessus.

Bref, ce plan, il vise à considérablement accroître nos capacités de tri, vous l'avez compris : baisser le gris, augmenter le jaune, faire vivre nos ressourceries, donner à développer une économie circulaire et puis essayer de moins produire de déchets.

Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 76 voix

AFFAIRE N° 13 : ANIMATION DU TERRITOIRE - PLAN NATIONAL "5000 TERRAINS DE SPORT D'ICI PARIS 2024" - PROPOSITION DE DECLINAISON A L'ECHELLE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION

Mme DOMBRE-COSTE entre en séance (avec le pouvoir de Mme SAINT-MARTIN)

Monsieur le Président

Monsieur ASSAF, l'affaire 13 est une affaire importante, et on fera une petite pause rapide pour essayer de garder le quorum. Après je crois que beaucoup d'affaires iront rapidement, mais celle-là mérite un beau focus. Allez, Monsieur le Vice-Président.

Christian ASSAF

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Permettez-moi d'associer à cette délibération notre collègue Christophe BOURDIN en charge des infrastructures sportives. De quoi s'agit-il ? Vous le savez, nous avons pour ambition avec l'organisation des Jeux olympiques Paris 2024 finalement de faire participer notre territoire à cette fête. Comment ? Eh bien d'abord c'est par l'accueil de délégations, et notamment le dispositif « *Terre de Jeux* ». Mais également la réussite de ces Jeux olympiques, elle pourra se mesurer bien sûr à l'aune du nombre d'équipes que nous aurons reçues ici, du nombre de médailles que nos sportifs français pourront récupérer, mais au-delà de ça, la réussite de ces Jeux c'est de permettre à un maximum de nos concitoyens, quel que soit leur âge, de pratiquer la discipline sportive, d'ailleurs qu'elle soit fédérale ou en libre accès.

Finalement, avec ce dispositif de « *5 000 terrains de sport d'ici Paris 2024* », c'est une autre façon de participer et d'essayer de répondre à cet objectif. Comment ? L'État et l'Agence nationale du sport (ANS) ont proposé comme programme national des équipements sportifs de proximité, à travers ces 5 000 terrains de sport, puissent se déployer sur l'ensemble du territoire national. Nous avons donc souhaité nous également, à travers un fonds de concours, venir en complément, faire un effet levier auprès des collectivités, des communes de la Métropole, qui souhaiteront participer à ce dispositif. Dispositif assez simple, qui vise à permettre la réalisation d'équipements sportifs, plutôt dits de proximité, ou des sports émergents – on pense au basket 3x3, aux terrains multisports, aux agrès extérieurs – et également à des équipements sportifs plus classiques – gymnases et autres salles de sport, dojos – qui pourraient se voir financer une réhabilitation en matière de lutte contre les passoires énergétiques.

Ce que je souhaitais dire, c'est qu'évidemment nous pouvons apporter une aide technique, je m'adresse là essentiellement aux Maires – quand je dis « *nous* », c'est les services des sports de la Métropole – pour réaliser ou remplir le dossier auprès de l'Agence nationale du sport. Dès que l'Agence nationale du sport donnera son accord à la commune pour un financement, la Métropole viendra automatiquement en financement complémentaire à travers un fonds de concours, pour faire en sorte que les Jeux olympiques Paris 2024 soient une réussite pour l'ensemble du territoire. Merci mes chers collègues.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur ASSAF. Est-ce qu'il y a des questions ? En gros, il y a de l'argent à aller chercher, mes chers

collègues Maires, auprès de l'ANS. Il y a des bonnes nouvelles pour les dojos, le basket, les tables de ping-pong dans l'espace public, enfin il y a plein de choses. Je ne dis pas qu'on est la Métropole la plus sportive, mais on doit être la Métropole où on pratique le plus le sport. C'est ça notre challenge. Frédéric [LAFFORGUE], tu veux dire un mot ?

Frédéric LAFFORGUE

Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Castelnau-le-Lez s'était inscrit dans les 500 premières communes sur les JO. Oui, il y a des investissements, et en particulier le palais des sports Chaban-Delmas, puisqu'on a été sélectionnés à la fois sur le volley, le basket et le judo. Nous avons en effet des travaux de rénovation thermique sur ce palais des sports, et bien sûr toutes les aides seront les bienvenus. Et dans le cadre de l'ouverture de l'école du groupe scolaire Jacques-Chirac, 2 terrains de beach-volley vont être aussi mis à disposition, donc ils rentrent aussi dans ce cadre. Donc en effet Castelnau-le-Lez, ville sportive, mais aussi la Métropole. Merci à vous.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. Monsieur ASSAF, bien sûr.

Christian ASSAF

Je voulais juste préciser, Monsieur le Président, que nous sommes bien la Métropole la plus sportive de France !

Monsieur le Président

J'ai laissé entendre le contraire ? Non, il faut qu'on soit la Métropole la plus sportive par les résultats de nos équipes, de manière de mettre la pression, et où la pratique sportive est la plus développée. On va avoir les championnats d'Europe de judo, il y a Marie-Delphine [PARPILLON], on se challenge pour augmenter le nombre de licenciés. On est « *Terre de Jeux* ». Là on peut avoir de l'argent. Il faut que la Métropole propose une ingénierie, on a le grand argentier qui est prêt à aider un petit peu, il faut qu'on arrive à ce que sur chaque commune, on labellise Jeux 2024 ces équipements, le plan des dojos. On compte sur vous, Monsieur ASSAF, on va vous challenger avec un compteur.

Allez, on vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 78 voix

Monsieur le Président

On fait une pause de 30 minutes.

Interventions hors micro.

Monsieur le Président

Ah ? Quoi, ah ? Et on ne part pas, il faut un quorum ! Monsieur ASSAF, vous, vous restez. Privé de repas.

Monsieur le Président propose une interruption de séance à 13h45.

La séance est suspendue.

Les élus reviennent dans la salle à 14h10.

Mme AUBY (avec le pouvoir de M. MEUNIER), M. CHARTIER et M. LAFFORGUE (avec le pouvoir de M. MOYNIER) quittent définitivement la séance pendant l'interruption de séance.

A l'issue de l'interruption de séance, seuls 43 élus sur 92 membres en exercice sont présents. Le quorum, fixé à 47, n'étant pas atteint, les délibérations suivantes ne sont pas valablement délibérées.

Monsieur le Président

Tout le monde rentre, avec les pouvoirs, on doit être bon ? Mes chers collègues. On ne nous a pas comptés.

Si, c'est bon, on est 44, bon, avec les pouvoirs. Mes chers collègues, merci de vous installer, on va essayer sans minorer les éventuelles interventions d'aller plus rapidement, parce que nous avons le quorum, mais il faut quand même qu'on s'en assure.

AFFAIRE N° 14 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LE SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU PAYS CŒUR D'HERAULT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme SAURAT et M. MARTIN entrent en séance.

Mme AKBARALY quitte la séance définitivement et laisse un pouvoir à M. ASSAF.

Mme GIMENEZ quitte la séance définitivement et laisse un pouvoir à M. MARTIN.

Mme TOUZARD quitte la séance définitivement (annule le pouvoir laissé par Mme PERVENT, suppléante de M. CAIZERGUES) et laisse un pouvoir à M. VASQUEZ.

M. BOURDIN quitte définitivement la séance et laisse un pouvoir à Mme CABELLO.

M. NISON quitte définitivement la séance (annule le pouvoir laissé par M. BELLANGER) et laisse un pouvoir à M. BARRAL.

Monsieur le Président

Affaire 14. Est-ce qu'il y a des questions sur le contrat de partenariat avec le syndicat mixte de développement local du Pays Cœur d'Hérault ? Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 15 : ATTRACTIVITE - CONTRAT DE RECIPROCITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONY-VISTRE-VIDOURLLE ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - MISE EN SYNERGIE MED VALLEE ET CAP GALLARGUES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 15. Contrat de réciprocité avec la Communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle et la Métropole. Même vote ? Même vote.

AFFAIRE N° 16 : SOLIDARITES - PACTE TERRITORIAL D'INSERTION DEPARTEMENTAL (PTI) 2022-2025 - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire n° 16. Pacte territorial d'insertion départemental. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 17 : SOLIDARITES - COPROPRIETE LES CEVENNES A MONTPELLIER - CONVENTION DE PLAN DE SAUVEGARDE ENTRE LA METROPOLE, L'ÉTAT, LA REGION, LE DEPARTEMENT ET AUTRES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 17. Madame VASSAS-MEJRI. Et après, tu [Coralie MANTION] dis un mot, bien sûr.

Claudine VASSAS-MEJRI

Il s'agit là d'approuver la convention de plan de sauvegarde de la copropriété des Cévennes entre la Métropole, l'État, la Région, le Département et d'autres partenaires institutionnels. Confirmant le diagnostic de la Métropole, l'État a inscrit les Cévennes comme site plan initiative copropriété et dans le périmètre du projet ANRU. La copropriété bénéficie ainsi de l'ambitieux projet de rénovation urbaine d'intérêt régional. Dans ce cadre et sur la base d'un diagnostic, la Métropole a saisi le Préfet qui a pris un arrêté portant création d'une Commission d'élaboration du plan de sauvegarde. Ça a été un travail partenarial très important. Il y a eu 14 ateliers qui se réunissaient, avec tous les partenaires, les habitants, les représentants, les syndics, etc. Ce travail a été présenté, je l'ai coprésidé avec Coralie MANTION, le 19 décembre 2022, avec là aussi notamment les habitants qui étaient présents, qui ont approuvé ce plan. Il fixe les objectifs relatifs à la gestion, la gouvernance, au bâti. La convention comporte aussi les engagements des partenaires, avec une contribution financière de la Métropole à double titre, sur les crédits ANAH – puisqu'elle est déléguée pour la gestion des crédits ANAH – qui s'élèveront à 12 millions d'euros, et sur ses fonds propres il y a 2,4 millions d'euros de la Métropole qui vont s'ajouter, et puis ensuite il y a aussi des moyens de l'ANRU. Là vous avez le nombre

de logements, les subventions, sachant qu'il y a déjà eu des travaux urgents qui ont été faits, notamment sur les colonnes qui fuyaient.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame VASSAS-MEJRI. Madame MANTION, pour compléter.

Coralie MANTION

Ce plan de sauvegarde, c'est le fruit d'un travail commun entre la Métropole et tous ses partenaires, la Fondation Abbé Pierre, la CAF, la Banque des territoires, FDI, le Département, la Région, la SA3M. C'est un outil qui est au service de la transformation urbaine et sociale des Cévennes. Il faut savoir que la copropriété des Cévennes, c'est une immense copropriété de 2 000 habitants – il y a des communes de la Métropole qui ont moins de 2 000 habitants, c'est pour vous dire l'ampleur de cette copropriété – sur plus de 8 hectares, avec 918 logements répartis sur 12 bâtiments. Au vu de la taille, cette copropriété est difficilement gérable, avec des ménages modestes, voire très modestes. Nous avons des impayés qui se sont accumulés, et donc une dette qui s'élève aujourd'hui à plus de 700 000 euros. C'est pour sortir ces ménages de la précarité que nous mettons en place ce plan de sauvegarde. Ça passe par le redressement de la copropriété avec la mise en place d'une équipe de conseillers en économie sociale familiale, la mobilisation du FSL pour les petits impayés pour éviter que les situations d'endettement ne s'aggravent, mais ça peut aller jusqu'à l'acquisition du bien pour les gros impayés. Il faut savoir que nous avons plus de propriétaires bailleurs endettés que de propriétaires occupants.

L'autre volet est la gestion : tous les contrats, les dépenses, vont être passés au crible pour optimiser au mieux les charges, et pour une encore meilleure gestion la copropriété va être scindée en des unités résidentielles plus petites, à taille humaine. Toutes les voiries vont être transférées à la Collectivité et ce sont donc des charges en moins pour les copropriétaires. Des AG pour voter la scission ont eu lieu en décembre. La grande majorité des habitants ont souhaité cette scission. Malheureusement un seul bâtiment a voté contre et donc nous allons devoir passer par une scission juridique. En parallèle, au vu des échanges avec les habitants et des concertations, nous allons recommencer les ateliers pour travailler au mieux les futures limites des unités.

Voilà, tout cela pour vous dire que ce projet de rénovation urbaine n'est pas que de la restructuration de pierre ; il va aussi permettre de sortir ces ménages de la précarité. Avec Claudine [VASSAS-MEJRI] on vous invite à voter ce plan évidemment de sauvegarde.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ? Merci à tous du soutien sur cet engagement important. L'avenue Louis-Ravas va être un des endroits de passage du bustram, et donc on va là conforter un droit à la mobilité où les habitants, cette grande copropriété, étaient exclus. Nous ne l'avons pas dit tout à l'heure : nous allons étendre l'offre et l'amplitude horaire du réseau de bus, du bustram, puisque le principe du bustram c'est d'être aussi cadencé sur une amplitude plus large, et notamment le soir, c'est le bustram qui ira vers Gimel, Hauts de Massane.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Merci à tous.

AFFAIRE N° 18 : SOLIDARITES - NOUVEAU PROJET DE RENOVATION URBAINE (NPRU) MOSSON-CEVENNES - AVENANT A LA CHARTE PARTENARIALE DE RELOGEMENT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

NPRU, avenant à la charte partenariale de relogement. Madame la Vice-Présidente.

Claudine VASSAS-MEJRI

Intervention hors micro. ...qui fit la synthèse des relogements jusqu'au 30 septembre 2022 et les besoins en relogement. Mais je vais vous dire quand même quelques mots de ce dossier qui est important pour la Ville de Montpellier, mais également toutes les communes de la Métropole, pour rappeler que notre territoire porte un ambitieux programme de rénovation urbaine sur la Mosson et les Cévennes, qui prévoit notamment la démolition de logements sociaux et une intervention forte sur les copropriétés dégradées. La première étape de ce projet de transformation de ces 2 quartiers est le relogement des ménages qui occupent des logements voués à la démolition. Ces relogements sont largement engagés avec la mobilisation des partenaires concernés, encadrés par une charte de relogement élaborée en 2019, signée en 2020 par les bailleurs sociaux et les réservataires de l'État et Action logement. Celle-ci précise quel ménage peut relever d'un relogement

ANRU et les aides qui leur sont accordées : le transfert du dépôt de garantie, la prise en charge des frais de déménagement, etc. En 2019, cette charte de relogement calibrait les besoins au regard des logements à démolir dans le parc public de la Mosson, ce que nous avons appelé la phase 1 des relogements, et qui sera clôturée cette année 2023, avec notamment le relogement des derniers occupants de l'emblématique Tour d'Assas.

Aujourd'hui que le projet urbain est consolidé, et notamment nos interventions sur le parc privé constitué de grandes propriétés verticales, avec la signature prochaine d'un avenant à l'ANRU, la convention ANRU que Coralie MANTION suit également, nous avons besoin de signer un avenant à cette charte intégrant une phase 2 de relogement. Au regard des besoins de relogement des 463 logements du parc privé de la Mosson (Font del Rey, Espérou, Pic-Saint-Loup, Hortus et Résidence du Lac) et des Cévennes qui vont être démolis ou recyclés, et des 52 logements des résidences Neptune et la Pinède, qui sont des propriétés d'ACM Habitat, là aussi prévus à la démolition dans le cadre de la future implantation du siège Altemed au sein de la ZAC Saint-Paul. Aussi, au 30 septembre 2022, le besoin de relogement jusqu'en 2028 est estimé au maximum à 753 relogements encore à réaliser, en prenant en compte un taux d'écohabitat de 33 %, 58 relogements restant à réaliser pour clôturer la phase 1, et 695 restant pour la phase 2 du relogement. Sachant que l'avenant proposé vise principalement à fixer des objectifs de relogement inter-bailleurs pour cette phase 2, c'est-à-dire organiser la part prise par chacun des bailleurs sociaux dans l'effort de relogement. L'actuelle charte encadre d'ores et déjà les droits des locataires de ces programmes promis à la démolition, donc le relogement des ménages concernés a déjà commencé à la marge en 2022, à la suite de l'acquisition par la SA3M de leur logement. En effet, depuis 2019 et à fin septembre 2022, il a été réalisé 360 relogements : 347 locataires du parc social, principalement ACM Habitat ; 13 relogements pour le parc privé. Bien évidemment, ces chiffres évolueront tous les mois avec une moyenne de 9 relogements par mois, considérant les baux signés. L'objectif pour la phase 2 est de réaliser 12 relogements par mois afin de respecter le calendrier du projet urbain avec la contrainte que les relogements du parc privé ne pourront se faire qu'au fil des acquisitions des logements avec la maîtrise foncière.

Avec 360 relogements réalisés et plus de 753 restant à réaliser, c'est plus de 1 110 relogements ANRU qui devront avoir été faits entre 2019 et 2028 pour la mise en œuvre de l'ambitieux projet de renouvellement urbain de Montpellier. Aussi, les relogements sont une priorité forte pour notre territoire : plus de 87 % des relogements ont été réalisés, il faut le préciser, sur Montpellier pour la première phase. Quand un relogement est proposé vers une autre commune, la Métropole l'informe et met en relation le CCAS avec les conseillères sociales de la mission relogement qui assurent le suivi du ménage, l'accompagnement de ces ménages pour un relogement à l'échelle intercommunale étant une des conditions de réussite de ce projet.

Vous avez les chiffres principaux et les résidences qui sont concernées, que je vous ai indiqués dans mon propos.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente, pour effectivement la très grande clarté du propos qui porte l'ambition et tous les enjeux sociaux qui sont afférents à ce projet. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame DOULAIN.

Alenka DOULAIN

Merci pour cette présentation concernant l'avenant à cette charte de relogement. Revoir cette charte de relogement, c'est évidemment plus que la bienvenue, et je m'étonne d'ailleurs que ça soit fait si tardivement. En effet, c'est une bonne nouvelle parce qu'il s'agit ici du relogement de plus de 400-500 familles de la Paillade, qui habitent aujourd'hui dans les copropriétés Font del Rey, Espérou, Pic-Saint-Loup, Hortus et Résidence du Lac par exemple. 406 familles qui vont voir leur logement être démolit, ils vont devoir quitter leur cocon. Alors même si ces logements sont souvent de mauvaise qualité, même si d'un point de vue global c'est évidemment très souhaitable, ces familles vont devoir partir de chez elles, là où elles ont vu leurs enfants grandir.

Cette révision de la charte de relogement est également la bienvenue car les retours des habitants concernés par ces démolitions ne sont pas toujours très glorieux sur les premiers cas qu'il y a eu – pour ne pas dire parfois problématiques. Je suis déjà intervenue sur le sujet, mais de nombreux points pourraient être soulignés, comme des offres de rachats qui peuvent être perçues comme au rabais, aucune réunion publique parfois d'information pour ces copropriétés de manière collective, mais des lettres d'information qui arrivent du jour au lendemain, avec une offre qui est souvent en-deçà des attentes des habitants. Le sentiment aussi parfois

qu'on laisse les copropriétés se dégrader, concrètement, pour peut-être justifier le prix de rachat encore plus bas dans le futur. Retour sur ces démolitions, son terrain en tout cas, peut-être parce qu'elles sont mal amenées, mal expliquées, mal accompagnées, sont réelles. Je pense que c'est bien de proposer un cadre plus ambitieux, plus transparent pour accompagner les habitants dans ces démarches.

Le problème, c'est que la charte que vous nous soumettez au vote, elle est plutôt complète pour les habitants de ces copropriétés qui vont basculer sur le parc de logement social, mais ça ne va pas être le cas pour l'ensemble des copropriétaires des logements qui vont être démolis. Beaucoup de points sont en fait mis sous le tapis dans cette charte de relogement. En tout cas je me suis plongée dans l'avenant – que j'ai demandé au service – pour voir si l'ensemble des aspects de ces démolitions vont être traités, et malheureusement il y a des points qui sont encore aujourd'hui flous. Peut-être qu'on pourrait imaginer renforcer, avoir des vraies règles de transparence sur les offres de rachat faites par la SA3M. On pourrait aussi espérer pour les propriétaires qui cèdent à la SA3M mais qui restent locataires le temps de trouver un autre logement en attendant la démolition des loyers qui ne soient pas trop élevés. On a aujourd'hui des familles qui ont perdu du pouvoir d'achat en vendant leur logement et en étant dans une location qui est assez élevée par rapport souvent à la qualité des logements. Un engagement à proposer des échanges de logements, plutôt. On le sait aujourd'hui, les prix aujourd'hui qui sont proposés par la SA3M ne permettent pas à ces familles de racheter ailleurs dans la Métropole, les prix sont complètement décorrélés. On pourrait leur proposer d'échanger plutôt des logements. Peut-être une offre aussi pour les locataires de ces copropriétés – donc pas pour les propriétaires bailleurs mais pour les autres – qui ne doivent pas forcément dépendre du choix de leur propriétaire pour pouvoir se projeter sur là où ils vont habiter dans quelques années quand les logements seront démolis.

Vous le savez, le programme ANRU, la rénovation de la Paillade, c'est extrêmement attendu. Il s'agit de revoir l'urbanisme, les logements, les commerces, mais il s'agit aussi de regagner le cœur des Pailladins et des Pailladines, qui ont si souvent l'impression d'avoir été parfois oubliés des politiques publiques. Il nous faut donc être irréprochables sur le résultat, mais aussi sur la méthode. Merci pour vos réponses.

Monsieur le Président

Madame DOULAIN, merci beaucoup. Madame le Maire, bien sûr.

Jackie GALABRUN-BOULBES

Juste, si j'ai bien compris, ce relogement se fait en grande majorité sur la Ville de Montpellier, mais de temps en temps peut se faire dans d'autres communes. Est-ce qu'à ce moment-là c'est imposé aux communes ? Comment est fait le choix ? Peut-être que je ne connais pas assez bien la procédure.

Monsieur le Président

Bien sûr. Le relogement, le principe c'est de mobiliser l'ensemble des bailleurs. C'est des dialogues avec les Maires. Je remercie d'ailleurs les %aires qui ont accompagné un certain nombre de relogements ANRU. On est dans cette relation-là, avec aussi un accompagnement social des familles que nous relogeons, et merci à tous ceux qui participent à la solidarité territoriale sur cette opération. Vous allez voir, je vais vous répondre.

Madame DOULAIN, je respecte beaucoup vos interventions, vos positions. C'est votre droit le plus absolu. Votre intervention se pose en situation de considérer que nous serions des adversaires. Mais vous devriez encourager ce qui est fait. L'ennemi sur ce dossier, c'est les marchands de sommeil. Vous avez employé un terme – je crois que c'est une maladresse – en parlant de « *cocon* », de tous ceux qui ont été abusés par les marchands de sommeil, notamment dans la copropriété de Font del Rey, pour laquelle nous serons parties civiles aux côtés de la Fondation Abbé Pierre, pour le travail que nous essayons de mener. Madame MANTION, Madame VASSAS-MEJRI auraient pu aussi faire allusion à ça, aux Cévennes.

Vous avez porté une accusation extrêmement grave en disant que nous laissons dégrader les biens immobiliers. N'est-ce pas ce Conseil de Métropole par délégation qui a pu mobiliser 200 000 euros de crédits d'urgence sur la copropriété de l'Espérou, où les gens avaient été laissés à l'abandon et n'avaient plus d'eau chaude ? Nous avons mobilisé des crédits, convoqué les syndics, qui se sont mobilisés, parce qu'il y a eu ces financements-là. Quand nous avons racheté Font del Rey et que nous avons fait en sorte de baisser un petit peu les loyers, ce qui est un effort de solidarité de tous, sur des personnes vulnérables, en mobilisant une association pour accompagner chaque famille. Le choix qui est porté là c'est précisément de porter le projet urbain, d'accompagner les gens dans le relogement, de mettre fin à une inertie. Il avait 72 familles dans la tour d'Assas. Aujourd'hui il n'y a plus que 2 situations qu'il faut régler. Ça a été une grande mobilisation, à

la fois de l'exécutif, de Madame VASSAS-MEJRI, des services, pour essayer d'accompagner vers ce relogement, pour porter, pour qu'enfin les choses se passent, enfin les choses se passent.

Evidemment il faut un accompagnement, mais je vous invite, dans ceux qui s'adressent à vous, à faire bien attention entre des personnes qui sont sincèrement en détresse et qui ne diront jamais « *cocon* » quand elles parlent du lieu où elles vivent, tant c'est indigne, et à l'inverse, faire attention à ceux qui peuvent se servir des uns et des autres, parce que vous ayant identifié comme une opposante, ce que vous n'êtes pas, vous êtes une force de contribution au débat démocratique. Ils se servent de vous pour dire et eux-mêmes jouer sur les mécanismes spéculatifs. Soyez attentifs à cela.

À la Mosson, tout le monde joue carte sur table. Il y a un lieu formidable, la Maison du projet, où toutes les équipes ont accepté d'aller travailler alors qu'avant elles étaient ici, pour recevoir, pour accompagner, pour essayer d'expliquer, dans un contexte que nous ne savons pas simple. On pourrait se contenter de faire que ce qui est public, d'ACM ou de Hérault Logement, c'est-à-dire ne pas s'attaquer aux copropriétés privées, tels des Ponce PILATE, en disant « *c'est privé ce n'est pas nous* ». Non, ça n'a pas été notre choix. Ça n'a pas été notre choix, parce qu'il faut de l'ambition. C'est l'opération par le volume, qui est l'une des plus importantes pour transformer un quartier, pour endiguer sa paupérisation, et accompagner dignement les familles. Ah, c'est sûr que ce n'est pas simple. Mais systématiquement 3 propositions de logement, systématiquement de l'accompagnement. Evidemment, quand on rencontre un vieux pied noir, qui a 90 ans, qui dit « *quelle est la valeur de mon bien ?* », il y a des discussions. Mais honnêtement, vous pouvez avoir des points de vigilance, c'est votre rôle...

Coralie MANTION

On rachète au prix des Domaines.

Monsieur le Président

Évidemment, on rachète au prix des domaines ! Évidemment, tout ça est objectivé. On fait attention sur un certain nombre de situations. Mais les vrais ennemis ne sont pas dans cette salle, c'est les forces de l'argent, c'est ceux qui ont fait 18 % de lucrativité à Font del Rey, c'est ceux qui n'ont jamais fait les travaux de réhabilitation à l'Espérou et qui touchaient les cotisations des syndicats, ou on leur faisait croire, et ensuite les travaux n'arrivaient jamais. C'est ça qui est en jeu. Nous on essaye d'accompagner.

La question de Madame le Maire de Saint-Drézéry, elle est juste. Comment les maires, les communes accompagnent leur relogement ? Parce que c'est un débat aussi entre nous de partage de la solidarité territoriale, de comment on accompagne. Est-ce qu'une famille, elle est loin des infrastructures de transport ? Comment, est-ce que la commune a suffisamment de logements ? Des logements adaptés ? Ce qui n'est pas toujours simple. C'est ça l'enjeu, c'est ça qu'on porte.

Vous pouvez essayer d'aller construire de la défiance des habitants du quartier de la Mosson sur les choix qui sont portés par Madame la Vice-Présidente en matière de relogement et l'exécutif. Mais là, il faut qu'on retrousse tous nos manches. Si vous avez des noms de marchands de sommeil, on est à disposition pour aller porter plainte contre eux. Je serais très heureux de vous voir au tribunal à nos côtés et saluer l'action de la Métropole en la matière. Font del Rey n'est pas un cocon. Font de Rey, c'est le quart monde et c'est une honte. Je pense que votre mot n'était pas ce que vous pensiez sincèrement. J'espère que vous le considérez. Enfin je vous donne même quitus que c'est une maladresse de langage. Mais Font del Rey, ce n'est pas un cocon, c'est suffisamment dur.

On met aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci de ton vote René [REVOL], 2 abstentions, pour les gens qui sont dans les cocons à Font del Rey. Adoptée.

AFFAIRE N° 19 : AMENAGEMENT DURABLE - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES QUARTIERS MOSSON ET CEVENNES - AVENANT N°1 A LA CONVENTION PARTENARIALE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 19. Madame MANTION.

Coralie MANTION

Le 23 juillet 2021, nous avons signé la convention ANRU, mais déjà nous retravaillons déjà sur le projet

urbain. Nous avons donc re-questionné sur certains points et l'avons modifié. Un avenant est donc nécessaire : c'est l'objet de cette délibération. En fait pour amplifier la transformation du quartier, nous avons rajouté la reconfiguration du centre commercial Saint-Paul, qui est sujet à de gros problèmes de sécurité et qui est un point stratégique parce qu'il est situé à la jonction de 3 quartiers, les Hauts de Massane, la Paillade et Malbosc. Nous avons repositionné les groupes scolaires en lisière de quartier pour favoriser la mixité, un aux Gémeaux près de Malbosc et un au sud près du collège Rimbaud. Le recyclage des nouvelles copropriétés, comme la résidence Font del Rey, et la restructuration du Grand Mail. K'ANRU a accordé 49 millions d'euros supplémentaires. Je vous demande donc d'approuver cet avenant, qui va nous permettre d'amplifier notre intervention sur ce territoire difficile qu'est la Paillade.

Monsieur le Président

Merci, Madame MANTION. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? On étend le périmètre du projet sur la copropriété de Saint-Paul. Je voudrais avoir des mots très chaleureux pour le Maire de Grabels et le Maire de Juvignac, parce qu'on va travailler ensemble pour gommer les effets frontières, se penser sur l'ouest, et ça c'est faire Métropole, faire solidarité.

Sur Saint-Paul, décision historique. Ici on a toujours mis tous les équipements publics vers le Lez, ce qui a provoqué le déséquilibre spatial. Je ne veux pas remettre en cause les décisions des prédécesseurs, mais là on va quand même mettre le siège de Altemed, 400 emplois, devant la transformation du centre commercial Saint-Paul. C'est du rééquilibrage. La Commune de Montpellier y installera l'Hôtel des sécurités. Il y a un investissement massif sur les écoles. Ça va permettre de soutenir la vitalité commerciale. Enfin, c'est une opération très forte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 20 : AMENAGEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA MOSSON - PROCEDURE DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) SUR LE SECTEUR SAINT PAUL - BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE ET MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire n° 20. Vas-y Coralie [MANTION].

Coralie MANTION

L'affaire 20, c'est le bilan de concertation préalable que nous avons mis en place sur la ZAC Saint-Paul et le lancement de la concertation sur l'étude d'impact. Sur le bilan de la concertation, nous avons eu peu de remarques. Ça a surtout été des questions et des inquiétudes, de faire sans les habitants, sans les commerçants. Je tiens à rassurer tout le monde : on ne fera pas sans eux. Les commerçants de Saint-Paul, les commerces fonctionnent très bien, donc il n'est pas question de les évincer, car ils répondent aux besoins des habitants de la Paillade. L'idée est bien de reconfigurer l'espace pour le sécuriser, de diversifier l'offre avec les Halles méditerranéennes, pour faire venir un public différent, d'implanter de nouveaux acteurs économiques comme Altemed pour attirer des actifs, et de construire de nouveaux logements pour diversifier l'offre et créer de la mixité sociale. La concertation préalable est la première étape. Nous travaillerons avec les commerçants et une nouvelle concertation aura lieu au moment de la création de la ZAC.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 21 : AMENAGEMENT DURABLE - RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER DE LA MOSSON - PROCEDURE DE ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) MOSSON SUD - MODALITES DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE SUR L'ETUDE D'IMPACT - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 21, Coralie [MANTION]. Vas-y, celui sur Sud Mosson.

Coralie MANTION

Nous avons voté le bilan de la concertation en juillet dernier. Là nous lançons la concertation sur l'étude d'impact. C'est un dossier très complet qui analyse le projet, mais aussi toutes les conséquences d'un tel projet sur le plan environnemental, sur l'utilisation des sols, les divers risques, les déplacements, la gestion des déchets, la pollution lumineuse, la santé, la biodiversité, etc. Je vous invite à voter. C'est uniquement les modalités de concertation de cette étude d'impact sur la ZAC Sud Mosson.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Juste pour info, parce qu'on a encore oublié, en septembre 2023, Monsieur ASSAF commence les travaux du centre nautique Neptune, qui est le grand bassin à l'ouest de la Ville. La Motte rouge sera livrée. Pour les enfants du quartier il y aura une période un petit peu délicate, mais on a pu trouver cette solution, donc juste sur Sud Mosson. Ça va être très appréciable. Ce sera une grande zone de travaux, puisqu'on commencera à désamianter la Tour d'Assas. Vous avez vu qu'on a lancé des permis d'imaginer, et on va pouvoir permettre d'aller au dernier étage de la Tour d'Assas. On va emmener les enfants, ça va être un truc très fort. Il y aura AL STICKING qui va faire une œuvre géante sur la tour. Avec Madame NÈGRET nous allons travailler, parce que le risque, la vulnérabilité inondation est très importante. Comme vous le savez, là on est dans une zone très dangereuse, pas qualifiée encore, on va faire aussi des travaux d'aménagement, de protection sur les inondations, qui conditionnent la mise en œuvre du secteur Sud Mosson.

Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 22 : AMENAGEMENT DURABLE - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) NINA SIMONE - MONTPELLIER - MODALITES DE CONCERTATION SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 22. Y a-t-il des questions ? Même vote ?

AFFAIRE N° 23 : AMENAGEMENT DURABLE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL VISANT A ETEINDRE LES OBLIGATIONS DE LA METROPOLE VIS A VIS DE LA PARCELLE BL N°267, SISE 1322 RUE DU PIOCH DE BOUTONNET A MONTPELLIER - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 23. Protocole transactionnel. Il y a un règlement qui a été trouvé. Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 24 : AMENAGEMENT DURABLE - COMMUNE DE SAINT JEAN DE VEDAS - ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES LAUZE EST - AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE DU PROJET - ENGAGEMENT DE L'ENQUETE - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 24. Commune Saint Jean de Védas, Monsieur le Maire, sur Lauze Est, pour zone d'activités économiques, demande d'autorisation environnementale. Qui est contre ? Ah, vous voulez faire une intervention ? Allez-y, Madame DOULAIN. Excusez-moi, je suis allé un peu vite.

Alenka DOULAIN

Pas de souci. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit dans cette affaire 24 de bétonner 30 hectares à Saint Jean de Védas pour la création d'un vaste projet logistique. Sur ces 30 hectares, se trouvent aujourd'hui des terres agricoles, pour l'essentiel réputées de très bonne qualité. Il y a de l'arboriculture, de l'élevage, de grandes cultures de la vigne. La mission régionale d'autorité environnementale déclarait en 2020 pour ce projet qu'il induirait une consommation d'espaces agricoles très importante dans un contexte de raréfaction de ce type de foncier à proximité de l'agglomération métropolitaine, et compte tenu de son fort potentiel agronomique. On va évidemment voter contre cette délibération, et je ne crois pas avoir besoin de vous faire un dessin sur le pourquoi.

La vraie nouveauté ceci dit dans cette affaire, c'est Med Vallée, que l'on croyait au nord de la Ville, mais dont on comprend qu'à présent ce sera la caution pour tous les projets fonciers de la Métropole, où que ça soit. Toujours côté nouveauté, sur les arguments, en Commission, on m'a présenté ce projet comme « *une opportunité de rééquilibrage est-ouest de la Métropole* ». Je ne crois pas, quand on parle de rééquilibrage est-

ouest on parle de rééquilibrage en termes de bétonisation entre le sud-ouest et le sud-est de notre Métropole. Mieux, on nous explique que cette ZAC « *surcompense* », qu'elle sera bénéfique pour l'environnement. Alors c'est la magie, vous le savez, des mesures compensatoires, et je dois dire sur cette affaire que vous allez loin côté paillettes : on nous promet 5 bassins de rétention permettant de compenser l'imperméabilisation du site. Compenser, disons plutôt « *accompagner* », puisqu'on fait ces bassins de rétention parce qu'en bétonnant on fait ensuite face à des crues lors des épisodes cévenols. La vérité c'est que malgré ces nouveautés dans les éléments de langage, le modèle de société derrière ce projet est le même que celui qui nous mène à notre perte. C'est ce modèle qui fait rimer création d'emplois et bétonisation. Ce sont ces vieilles berceuses qui nous rassurent, mais c'est pour les activités productives, mais c'est pour l'emploi. Mais personne ne semble vouloir reprendre le contrôle sur le type d'économie que nous souhaitons développer, quels emplois, pour quels types d'activités économiques, pour répondre à quels besoins. Qu'importe. Est-ce qu'il n'y aurait pas d'autres friches commerciales qui seraient réhabilitables ? Qu'importe, trop compliqué, bétonner est bien plus simple.

La semaine dernière un procès contre Total s'est ouvert pour publicité mensongère, en d'autres termes pour *greenwashing*. J'invite donc l'ensemble des élus de cette Métropole à se demander la portée de leur vote sur cette affaire qui, dans le cas de cette opération, sera sûrement un jour condamnable.

Monsieur le Président

Merci, Madame DOULAIN. Monsieur le Maire de Saint Jean de Védas.

François RIO

Chers collègues, bonjour. J'ai la chance sur mon territoire d'avoir 2 782 entreprises. La Lauze est une très vieille zone d'activités économiques, comme Vendargues, Baillargues, Lattes, Pérols. Je préfère avoir des camions qui longent l'autoroute et qui s'arrêtent dans un parc d'activités collé à une autoroute, que d'aller les mettre dans des communes à 30 ou 40 minutes d'une autoroute. J'ai aujourd'hui un territoire avec un taux de chômage assez faible par rapport à la moyenne métropolitaine ou départementale. J'ai une commune qui prend 1 000 habitants par an ; chiffre Insee du 9 décembre 2022 : 13 292 habitants, soit 3 000 de plus qu'à la veille des élections de 2020. Aujourd'hui on fait venir 11 000 personnes sur le territoire métropolitain par an, mais il faut être en capacité de pouvoir leur trouver du travail. Aujourd'hui, un grand nombre de chefs d'entreprise, et si vous discutez avec le Medef ou la CCI, cherchent à s'installer sur le territoire métropolitain, et si on ne fait pas ce qu'on fait aujourd'hui, ces gens-là partiront vers Lunel ou vers Béziers. Si on veut avoir une Métropole remplie à plus de 500 000 habitants mais avec un taux de chômage le plus élevé de France, si c'est votre conception d'un aménagement, ce n'est pas le mien. En tout cas je ne peux pas prendre part au vote, mais je retiens ceux qui lèveront la main contre.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Maire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée. Merci.

AFFAIRE N° 25 : AMENAGEMENT DURABLE - VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - APPROBATION

M. RIO quitte définitivement la séance (annule le pouvoir de Mme RIMBERT) sans laisser de pouvoir.

Monsieur le Président

Affaire 25. Modification du PLU, Villeneuve-lès-Maguelone. Y a-t-il des questions auprès de Madame la Vice-Présidente, de Madame le Maire ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 26 : AMENAGEMENT DURABLE - JUVIGNAC - MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 26. Juvignac. Monsieur le Maire. Allez-y, cher Jean-Luc [SAVY].

Jean-Luc SAVY

On est sur la modification partielle du PLU sur le site du futur collège de Juvignac, et comme tous les habitants de l'arc ouest, je me réjouis évidemment de cet avis favorable du commissaire-enquêteur. Un collège public attendu depuis plus de 20 ans avec l'ouverture en septembre 2024, Juvignac comptant 12 104 habitants. Je me réjouis tout d'abord pour nos enfants, puisque le projet architectural conçu par le Département de l'Hérault

concentre toutes les qualités de modernité architecturale, ergonomique, végétale, bioclimatique et pédagogique, telles qu'on peut en attendre d'un tel équipement public en 2023, tout en préservant intégralement le magnifique bois de chênes classé au PLU actuel et futur.

Je me réjouis ensuite au titre du chapitre des mobilités, puisque nous travaillons à la marchabilité du cœur de ville de Juvignac depuis plusieurs années, ceci afin de rendre aux piétons, aux jeunes et fragiles toute leur place dans une ville essentiellement conçue pour les machines. Ajoutons à cela que le site choisi évitera à plusieurs centaines de collégiens par an de bouchonner tous les matins à l'entrée de la Ville de Montpellier où se trouvent les collèges actuels.

Je me réjouis enfin des remarques du commissaire-enquêteur qui souligne que le site du futur collège en cœur de ville est idéalement placé, puisque proche de tous les services et équipements sportifs et culturels, et qu'il permet d'éviter la consommation d'espaces naturels à l'extérieur de Juvignac. Je me réjouis finalement des remarques de la mission régionale d'autorité environnementale, la MRAE, qui dans son rapport, je cite, « *la transition douce entre le quartier d'habitat individuel des Garrigues et le quartier d'habitat collectif du quartier des constellations* », qui note, je cite également, que « *l'espace boisé classé est maintenu et reste inconstructible* ».

Avec les élus départementaux, Renaud CALVAT en tête, Patricia WEBER et Cyril MEUNIER à ma gauche, et toute mon équipe municipale, nous aurons donc l'occasion de présenter cette année au public tout à la fois le projet du collège lui-même qui est magnifique, la préservation du magnifique bois de chênes à visée récréative pour les enfants, ainsi que nos projets de circulation douce et motorisée aux abords immédiats et plus lointains de ce projet.

J'en termine en remerciant à nouveau le président Kléber MESQUIDA pour sa décision heureuse pour nos territoires de l'arc ouest.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de cette intervention. Je partage en tout point. Voilà. Très bonne nouvelle pour Juvignac et merci vraiment à vous de votre mobilisation sur ce dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 27 : AMENAGEMENT DURABLE - COMMUNE DE COURNONTERRAL - CONSTRUCTION D'UN LYCEE ET AMENAGEMENT DES VOIRIES ET ESPACES PUBLICS CONNEXES - DESIGNATION DE LA REGION OCCITANIE POUR CONDUIRE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 122-7 DU CODE DE L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE - APPROBATION DU DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU ET DU DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Président

Affaire 27. C'est une affaire liée au lycée de Cournonterral. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 28 : AMENAGEMENT DURABLE - PROGRAMME SAVOIR ROULER A VELO AUPRES DES ELEVES DE CM2 SCOLARISES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COMMUNES - APPROBATION

Mme DOULAIN sort de séance.

Monsieur le Président

Affaire 28. Madame FRÊCHE. Savoir rouler à vélo.

Julie FRÊCHE

Merci. C'est vraiment un sujet qui me tient particulièrement à cœur, parce que ce n'était pas si simple quand même pour une compétence métropolitaine d'agir sur une compétence municipale, en l'occurrence la compétence scolaire. Le savoir rouler à vélo à l'école, c'est un nouveau programme d'apprentissage pour les élèves de CM2, pour leur apprendre notamment l'autonomie. En fait c'est 3 blocs de formation sur le savoir pédaler, le savoir circuler et le savoir rouler à vélo, en conditions réelles de circulation dans l'espace public. C'est vraiment extrêmement important et on est particulièrement exigeants à la Métropole dans le cadre de ce

programme de cofinancement. L'année dernière nous avons voté ce programme de cofinancement à hauteur de 120 000 euros, qui vient apporter en fait une aide à chaque commune qui mettrait en place ce programme dans ses écoles scolaires. Depuis, le programme « *génération vélo* », qui est financé par les certificats d'économie d'énergie et qui est porté par la Fédération des usagers de la bicyclette (FUB), apporte aussi un cofinancement à hauteur de 50 %, ce qui fait qu'entre le cofinancement de la Métropole, le cofinancement du programme « *génération vélo* », le reste à charge pour les communes qui mettent en place le savoir rouler à vélo à l'école est de maximum 20 %. Vraiment, j'invite toutes les communes à s'inscrire dans ce dispositif. Depuis l'année dernière, en un an, on a déjà formé 3 200 élèves, près d'un quart des élèves scolarisés en CM2 dans les 31 communes de la Métropole. Il y a déjà 7 conventions qui ont été signées avec les communes de Fabrègues, Le Crès, Pignan, Vendargues, Prades-le-Lez, Juvignac, Montpellier et bientôt Saint Georges d'Orques, 15 communes qui ont retiré toutes les modalités de ce financement. Evidemment ça accompagne une des priorités du réseau express vélo, qui est d'ici la fin du mandat de sécuriser 80 % des accès des établissements scolaires secondaires, collèges, lycées et universités, pour faciliter évidemment ces accès en vélo, pour libérer aussi les parents de la contrainte le matin que tout le monde parte en même temps pour déposer son enfant à l'école en voiture et ensuite se rendre au travail, ce qui permettra de lisser l'heure de pointe le matin et d'apporter une solution à la congestion automobile. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Vice-Présidente. Est-ce qu'il y a des questions sur ce sujet ? Monsieur DESSEIGNE.

Serge DESSEIGNE

Juste une information pour Julie [FRÊCHE]. C'est : il y a des communes où le travail se fait sur le CE2-CM1 de façon générique depuis des années, et qui est cofinancé par les collectivités locales, par les parents d'élèves et par l'Éducation nationale. C'est pour dire qu'il y a des communes qui, même si elles apparaissent dans le tableau, n'iront pas de ce côté-là puisque c'est sur les CM2, et nous les travaux sont faits pour les CE2 et CM1 depuis des années avec le tour, y compris des voyages, etc., qui sont faits à vélo autour de l'étang de Thau et des étangs littoraux.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur DESSEIGNE. Ça veut donc dire qu'on ne consommera pas l'intégralité de l'enveloppe sur laquelle vous délibérez. C'est bon, Monsieur aux finances. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

AFFAIRE N° 29 : AMENAGEMENT DURABLE - TRAMWAY LIGNE 5 - DEMANDE D'ENQUETES PARCELLAIRES COMPLEMENTAIRES ET SIMPLIFIEES - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 29. C'est relatif à la ligne 5 sur des demandes d'enquêtes parcellaires complémentaires. Y a-t-il des questions auprès de Madame la Vice-Présidente ? Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 30 : AMENAGEMENT DURABLE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) TRANSPORT URBAIN - AVENANT N°9 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire n° 30. Est-ce qu'il y a des questions sur le transport urbain, l'avenant n° 9 sur la DSP ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Adoptée.

AFFAIRE N° 31 : AMENAGEMENT DURABLE - CONVENTION DE REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DU CRÈS ET MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme DOULAIN entre en séance.

Monsieur le Président

Affaire 31. Convention de reversement des FPS entre la Ville du Crès et la Métropole de Montpellier. Monsieur le Maire, cher Stéphane [CHAMPAY].

Stéphane CHAMPAY

Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues. La mise en place saisonnière, comme vous le savez, du

stationnement payant aux abords du lac du Crès Jean-Marie-Rouché s'inscrit pleinement dans la stratégie de mobilité de la Métropole. Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des services mobilisés pour la mise en œuvre de cette stratégie, notamment nos collègues Julie FRÊCHE pour son engagement sur le vélo, et Isabelle TOUZARD pour le PCAETs, avec son tiré à part, qui permet de valoriser les actions de nos communes. En effet, la Métropole a refait le chemin de Navitau, entre Le Crès et Castelnau-le-Lez, qui est d'ailleurs très fréquenté. Nous avons installé un grand nombre d'arceaux à vélo sur le site et nous refaisons progressivement les cheminements pour une meilleure accessibilité. Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, chers collègues, que ce soit en tramway ou en bus avec la gratuité, à pied ou à vélo, l'accès à ce site naturel fantastique est facilité et bien évidemment reste gratuit. Les usagers y accédant en voiture doivent participer au coût de notre politique. Avec cette convention nous respectons bien évidemment les règles applicables à la suite de la dépenalisation du stationnement payant en 2018. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Monsieur le Maire, je veux vraiment vous remercier de votre intervention. À la fois elle fait sens à tout ce que nous mettons en œuvre, et elle est une réponse à tous les populistes qui parfois ont pu s'opposer à votre décision, parce qu'effectivement quand on régleme le stationnement ça vise à mettre de l'ordre et éviter du stationnement sauvage sur des lieux sur lesquels il faut savoir prendre soin, et c'est aussi lutter contre des phénomènes de voitures ventouses, etc. Je veux vraiment saluer votre courage, parce que ce n'est jamais des décisions simples. Il y a évidemment des détracteurs qui s'en sont emparés sans réfléchir. Là vous avez rappelé que ce choix s'inscrivait dans une cohérence. Avec la gratuité des transports à partir du printemps prochain, Monsieur le Maire, vous allez avoir beaucoup de gens de la Métropole. Vous vous souvenez qu'on avait inauguré celle du week-end en allant chez vous et on avait été formidablement bien reçus, avant d'aller chez l'ineffable Maire de Jacou. Merci beaucoup de votre intervention.

Y en a-t-il d'autres ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Unanimité.

AFFAIRE N° 32 : ANIMATION DU TERRITOIRE - SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA - SIEGE EPISCOPAL DE MAGUELONE A VILLENEUVE-LES-MAGUELONE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) POUR LA REALISATION DES CAMPAGNES DE FOUILLES ARCHEOLOGIQUES 2023 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 32. C'est la convention avec le CNRS sur le site de Lattara pour un montant de 71 100 euros, soutien à la recherche publique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 33 : ANIMATION DU TERRITOIRE - SITE ARCHEOLOGIQUE LATTARA-MUSEE HENRI PRADES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) - EXPOSITION "SEPTIMANIE. LANGUEDOC ET ROUSSILLON DE L'ANTIQUITE AU MOYEN AGE" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 33. C'est pour la prochaine exposition « *Septimanie. Languedoc et Roussillon de l'Antiquité au Moyen Âge* » du 17 juin 23 au 5 février 24. L'occasion de saluer le travail de Madame DUSSEAUX, qui est remarquable comme conservatrice. Oui, l'exposition sur les menhirs : extraordinaire, extraordinaire. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 34 : RESSOURCES - PROGRAMME DE TRAVAIL PREALABLE A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NUMERIQUE RESPONSABLE 2025 - APPROBATION

Mme MONIN (avec le pouvoir de M. MEISSONNIER), MM BALAZUN (avec le pouvoir de M. JAOLU), SAVY (avec le pouvoir de Mme WEBER) sortent de séance

Monsieur le Président

Affaire 34. Monsieur REYNAUD sur le volet de la stratégie numérique responsable.

Manu REYNAUD

Oui, merci. Vu que c'est l'affaire n° 34, et j'ai bien conscience du timing qui passe, même si la délibération

est importante, il n'y aura qu'une slide : elle est issue de l'ADEME et elle a été bien réduite, mais ça va nous dire l'essentiel.

Il s'agit de la stratégie numérique responsable pour 2025. Une nouvelle loi, qui s'appelle la loi réduire l'empreinte environnementale, fait obligation aux communes et aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'adopter une stratégie. Ça fait suite à 2 lois, une sur l'anti-gaspillage et l'économie circulaire, et une, la loi climat et résilience. L'important à comprendre, c'est les indicateurs pour mesurer l'impact environnemental et sociétal du numérique.

Je voudrais essayer d'attirer votre attention pour faire de la pédagogie cet après-midi, déconstruire un certain nombre de mythes autour du numérique. Figurez-vous que le numérique serait immatériel. Il est tout son contraire. Ce sont d'abord des équipements, des smartphones, des ordinateurs, des serveurs, des batteries. Il serait virtuel. C'est tout son contraire : il fonctionne grâce à des êtres humains, ce sont des êtres humains qui font fonctionner tout ça, et puis ceux aussi dont vous êtes qui l'utilisent. Un autre mythe essentiel : il serait gratuit. Alors là je pense qu'un certain nombre de responsables dans cette Assemblée peuvent comprendre qu'il n'est pas gratuit du tout, puisqu'en l'occurrence il coûte de l'argent et surtout des ressources rares.

Déconstruire ces mythes c'est très important pour comprendre vers où on va. Vous l'avez sur la slide, et c'est important de construire en termes de chiffres, aujourd'hui le numérique, en termes de gaz à effet de serre, c'est entre 2 et 4 %. Là on a les chiffres en France. C'est plus que l'aviation. À l'horizon 2040, si on ne fait rien, ça sera de 7 à 9 %. L'énergie consommée, c'est 10 %, parce que tout ça, évidemment vous le savez, ça consomme beaucoup d'énergie et principalement de l'électricité. Ça consomme aussi des ressources, de l'eau consommée et des minerais. Alors évidemment nous n'en avons pas en France et nous n'en avons pas en Europe ou très peu. Ça engendre aussi l'appauvrissement des sols, la pollution, l'impact sur la biodiversité et bien évidemment des déchets quand on ne va pas jusqu'au bout du réemploi et du recyclage. Une dernière chose : une fois de plus, ce n'est pas sur notre sol, ça ne nous empêche pas d'avoir une responsabilité. Il y a une atteinte aux droits humains, parce que vous l'avez peut-être vu dans les mines au Niger ou dans les mines où le droit social *a minima* voire les droits humains ne sont pas respectés : cette responsabilité-là. Donc ça n'est pas neutre d'avoir un smartphone ou un ordinateur et il faut en avoir conscience et surtout mesurer où est-ce qu'on veut faire les efforts.

Alors le choix qui est fait dans cette délibération, c'est un entre-deux. C'est acter des principes, mais des principes qui sont déjà des directions, et puis derrière entamer une démarche de co-construction avec les communes, avec les agents, avec les collectivités, avec les acteurs et avec les citoyens.

Juste 3 clés d'entrée essentielles. La prise de conscience. Si on n'a pas conscience de ce pourquoi on fait, on ne peut pas agir efficacement. Il faut faire un diagnostic justement en termes de bilan carbone sur toutes ces questions du numérique. Il faut faire preuve de discernement. Le discernement, c'est qu'est-ce qu'on fait, à quel moment et le mieux possible. Le discernement, c'est l'essentiel de la chose. Et où agir ? En fait en gros l'impact du numérique, 80 % c'est de l'équipement, 20% c'est l'utilisation de l'équipement. Si vous voulez agir, il faut agir sur l'équipement, c'est-à-dire les smartphones, les ordinateurs et ainsi de suite. Comment on fait ? On va dimensionner les appareils au besoin. Par exemple, la taille d'écran, on la mesure en fonction de quel usage ?

Je donne un exemple. Le Maire-Président, c'est en cours de mise en place : il y a un panneau d'affichage à l'entrée de la Métropole et un à la Ville de Montpellier, un panneau d'affichage qui affiche l'affichage public. Vous savez, à l'époque c'était sur papier, c'est passé sur le numérique, puis la loi a changé, je vous la fais court : aujourd'hui il n'y a plus personne qui va dessus. Eh bien on va l'enlever. Ça s'appelle le discernement. Nous allons réinterroger sur le nombre d'appareils, sur est-ce qu'il faut des smartphones de fonction en plus des smartphones personnels, est-ce qu'il faut plusieurs écrans dans un bureau. Eh bien il n'y a pas de réponse oui ou non, il n'y a pas d'idéologie, il faut regarder. On va agir sur les logiciels, parce qu'il y a une obsolescence programmée des logiciels. Microsoft, pour ceux qui utilisent Windows 2010 – même s'ils ont peu de chances en l'occurrence – vient d'annoncer la fin de son logiciel Microsoft Windows 2010. Il faut faire sur l'accessibilité, parce que c'est des axes essentiels. Je vous rappelle que 13 millions de personnes n'ont pas accès au numérique, même s'il y a 90 % des gens qui ont un smartphone. Il va falloir acter sur la sensibilisation.

Je vous passerai donc sur la question, puisque tout est dans la délibération, sur les nouvelles technologies. Je vous rappelle juste quelques petits éléments. La première chose, c'est que pour l'énergie comme pour les

déchets, la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas. Je vous rappelle aussi juste des petites règles assez simples : une visio à 2, ça s'appelle un appel téléphonique, c'est plus simple, c'est plus efficace, il suffit juste d'y penser, mais en tout cas ça consomme moins.

Donc nous initions cette démarche avec des questions de sécurité, des questions de gouvernance, des questions de co-construction, et nous espérons en faire un modèle à l'échelle du pays. En vous remerciant.

Monsieur le Président

Merci beaucoup. Merci. On a pris quelques conseils praticopratiques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N° 35 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION 2023-2027 POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS ANNEXES LIEES A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI) ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Convention 2023-2027 pour la réalisation des prestations annexes liées à la défense extérieure contre l'incendie. Il s'agit des liens entre la Régie et la Métropole pour les bornes rouges qui permettent à nos pompiers de pouvoir intervenir. Est-ce qu'il y a des questions auprès de Monsieur le Vice-Président en charge de l'eau ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

AFFAIRE N° 36 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION DE MANDAT DE FACTURATION, DE RECOUVREMENT ET DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire n° 36. Convention de mandat de facturation, de recouvrement et de reversement de la redevance assainissement collectif entre la Métropole et la régie. Il s'agit là de la mise en œuvre de la Régie publique sur la compétence assainissement. Y a-t-il des questions ? Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 37 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION DE FACTURATION ET DE MANDAT ENTRE LA SOCIETE SA RUAS, MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - AVENANT N°1 DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 37. Convention de facturation et de mandat entre la société SA Ruas et la Métropole et la Régie des eaux. Y a-t-il des questions ? Pas de questions ? Mêmes vote ? Même vote.

AFFAIRE N° 38 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION DE FACTURATION ET DE MANDAT ENTRE LA SOCIETE SAUR, MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - LOT 1 ET 2 EST ET OUEST - AVENANTS N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 38. Convention de facturation. C'est le lot 1 et 2 est et ouest. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur le Vice-Président ? Même vote ? Même vote. Adoptée.

AFFAIRE N° 39 : CYCLES DE L'EAU - CONVENTION DE RACCORDEMENT DES COMMUNES D'ASSAS ET TEYRAN SUR LA STATION DE MAERA ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP, MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - AVENANT DE TRANSFERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 39. Convention de raccordement des communes d'Assas et Teyran sur la station de Maera, coopération intercommunale, plus la Communauté de communes du grand Pic Saint Loup qui a la compétence et la Régie des eaux. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée. Là on joue un rôle important, Monsieur le Vice-Président, pour nos voisins et amis.

AFFAIRE N° 40 : CYCLES DE L'EAU - RACCORDEMENT DES EAUX USEES DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CAMBACERES AU RESEAU DE COLLECTE - COMMUNE DE MONTPELLIER - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE - TRANSFERT DE LA METROPOLE A LA REGIE DES EAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme FRECHE sort de séance (avec le pouvoir de Mme HART).

Monsieur le Président

Affaire 40. Raccordement des eaux usées de la zone Cambacères au réseau de collecte, commune de Montpellier. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur le Vice-Président ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 41 : CYCLES DE L'EAU - RACCORDEMENT DES EAUX USEES DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) ROQUEFRAISSE AU RESEAU DE COLLECTE - COMMUNE DE SAINT JEAN DE VEDAS - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE - TRANSFERT DE LA METROPOLE A LA REGIE DES EAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 41. Raccordement des eaux usées de la ZAC Roquefraisie avec la commune de Saint Jean de Védas. Y a-t-il des questions auprès de Monsieur le Vice-Président ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 42 : CYCLES DE L'EAU - REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES - DEMARCHE, OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION - APPROBATION

M. BALAZUN entre en séance (avec le pouvoir de M. JAOUL).

Monsieur le Président

Affaire 42. Révision du zonage d'assainissement des eaux usées. Monsieur le Vice-Président, allez-y.

René REVOL

Juste un mot pour dire la même chose que tout à l'heure. J'appelle tous les Maires à être très vigilants, à participer aux réunions publiques qui vont avoir lieu dans 3 communes notamment qui n'ont pas actuellement un zonage d'assainissement – je crois que c'est Castelnau-le-Lez, Saint-Drézéry et Montferrier-sur-Lez – et de bien visionner ces propositions, car ensuite ça sera des éléments décisifs pour la suite de l'équipement de vos communes. Je vous invite à participer activement à l'élaboration collective de ce zonage, qui sera intégré au prochain PLUi.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 43 : CYCLES DE L'EAU - ZONAGE PLUVIAL SUR LE TERRITOIRE DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE - APPROBATION

Mmes FRECHE (avec le pouvoir de Mme HART), MONIN (avec le pouvoir de M. MEISSONNIER) et M. SAVY (avec le pouvoir de Mme WEBER) entrent en séance.

M. REYNAUD sort de séance (avec le pouvoir de M. PATERNOT).

Mme MIFSUD quitte définitivement la séance (annule le pouvoir donné de M. MARTINIER) et laisse un pouvoir à Mme VASSAS-MEJRI.

Monsieur le Président

Affaire 43. Zonage pluvial sur le territoire de la Métropole. Madame NEGRET. Le zonage pluvial.

Véronique NEGRET

Oui, le zonage pluvial, j'y ai fait référence plus tôt dans la journée. C'est un document qui va être inséré au PLUi. C'est une délibération qui nous permet d'attirer l'attention sur les effets de l'urbanisation, de la construction, en termes d'imperméabilisation, et je vous le rappelle, donc sur les incidences que peut avoir l'imperméabilisation, bien sûr sur les risques d'inondation mais aussi sur la ressource en eau, et aussi sur l'état des milieux aquatiques, puisque cette eau elle va ruisseler jusque dans les réseaux pluviaux et ensuite dans les milieux aquatiques.

Donc 2 types de mesures pour limiter les effets de cette imperméabilisation sont prévus dans ce zonage pluvial. D'abord une mesure qui prévoit la mise en œuvre de dispositifs pour permettre, sur la parcelle même du bâtiment, l'infiltration d'un volume minimal de pluie, à savoir 40 mm. Ensuite une deuxième mesure de compensation, la construction de bassins de compensation – j'insiste, c'est vraiment des bassins de compensation – pour retenir le volume d'eau qui n'aura pas été absorbé par infiltration. C'est là-dessus qu'on va avoir un zonage, c'est sur la taille des bassins de compensation.

Comme je vous le disais aussi ce matin, avec cette délibération, on voit très clairement que la GEMAPI rentre enfin dans le PLUi, et c'est une grande satisfaction pour moi et pour les services GEMAPI. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Madame la Vice-Présidente, et puisque nous allons pouvoir au prochain Conseil de Métropole discuter du PADD, qui va lancer le processus de consultation sur le PLUi pour essayer d'avoir une déclaration de projet, nous l'espérons, septembre-octobre. C'est un travail colossal sous la houlette de Madame la Vice-Présidente Coralie MANTION, pour les services, et on voit bien, de requête – je prends un terme du numérique – sur les données, mais on va réussir à tenir notre calendrier, ce qui est une vraie performance.

Je mets aux voix s'il n'y a pas de demande... Ah pardon, excuse-moi. Vas-y.

Bernard MODOT

Je m'excuse, je vais prendre un peu de temps, bien que le temps soit compté. Je vais vous parler de bons gros paysans de chez nous, qui sont des métropolitains remarquables. La preuve, ils sont sur la couverture. Ce sont les bons gros paysans du quartier de la Cérérède. Eux, ils ont tout compris, tout ce qu'on a discuté aujourd'hui. Ils produisent local, ils supportent toutes les nuisances, on les a éclatés pour laisser passer une autoroute et un TGV. Les voisins montpelliérains leur ont fait cadeau d'une usine de béton, complétée d'un concassage. Il y a même l'ancienne autoroute 709 qui, par manque d'entretien, laisse dégouliner les eaux de pluie chargées de toute la pollution pneumatique dans le quartier. Ce sont des métropolitains remarquables puisqu'ils ont accepté depuis des années et des années nos égouts, à tous, avec la station de Maera. Je remercie Monsieur REVOL quand il parle de transparence dans ce que nous avons commencé à faire avec ces gens-là, sur les travaux pour Maera. Ces gens-là vont supporter 4 ans de travaux, en plus de ce qu'ils supportaient déjà, les odeurs qui diminueront, le bruit, les camions, et ainsi de suite. Ces gens-là, ce sont des paysans. Quand ils vous disent « *les paroles et les actes* », ce n'est pas pour rien : c'est ancré dans leurs mains.

Il est grand temps que notre Métropole bouge pour ces gens-là, ça fait des années qu'ils n'attendent qu'une seule chose : le pluvial. Pourtant leurs terres, elles sont perméables. Ils ont tout écouté. Il n'y a rien à désimperméabiliser chez eux. Les petites routes vont être utilisées par les gros camions des travaux pendant 4 ans. Il faudra au moins penser à eux au niveau des routes. Mais ce pluvial a été, à la dernière présidence, enterré. A la dernière réunion avec Monsieur REVOL, on a commencé à se faire secouer.

Que pouvons-nous leur dire ? Premier point. Ce pluvial s'est arrêté d'un coup à la dernière présidence. Pourtant tout était prêt. Première argumentation : il y avait des problèmes d'acquisition foncière. Nous sommes en train, nous la Métropole, d'acheter 2 parcelles au nord de la Métropole pour entreposer tous les travaux pour Maera et pour aller amener tout ce matériel à Maera par la suite. Et on va leur chanter problèmes d'acquisition foncière ? Second point. Ce pluvial, avant Maera, cette plaine, l'eau s'écoulait, et puis Maera est arrivée, véritable barrage : le quartier est inondable et n'a toujours pas de pluvial. Pourquoi ? Deuxième raison. C'est parce que, parfois les élus, on réfléchit, et on s'est rendu compte qu'on avait un gros voisin qui s'appelait Montpellier et qui, au sud, côté pluvial, ce n'était pas ça. C'était intelligent quand même de se servir du pluvial de la Cérérède pour récupérer les eaux de Montpellier. Ah oui, mais il faut surdimensionner. Surdimensionner égale surcoût, et là c'est trop cher, ce n'est pas possible, pourtant on a les sous de Vinci sur le compte.

Je pense que, maintenant, surtout à l'approche du budget, on ne peut plus mentir à ces gens-là. Ces gens-là,

on va leur demander de supporter 4 ans de travaux, et puis puisqu'on est entre nous, on va leur faire avaler aussi une cheminée pour les boues ultimes. Il ne faut pas l'oublier ça aussi. Pour que les élus de Lattes et Monsieur REVOL, nous puissions en toute transparence discuter, faire accepter l'agrandissement de Maera, je demande, je conjure la Métropole de bouger sur ce pluvial de toute urgence.

Merci. Excusez-moi pour le ton, mais...

Monsieur le Président

Merci de cette intervention. Je ne suis pas connaisseur du dossier. Je vais donner la parole à Monsieur le Vice-Président qui, à beaucoup d'égards, acquiesçait à vos propos, pour éclairer, et puis on fera, on va faire une petite réunion de travail sur le sujet.

René REVOL

Juste un mot pour, disons, remercier les élus de Lattes qui nous accompagnent dans les rencontres régulières qu'on a avec les riverains de Maera, qui sont effectivement très positifs dans le débat actuel, et qui jouent leur rôle. Il y a d'autres demandes qui existaient. Il y a un véritable problème pluvial qui se pose dans ce quartier. Si on prend les règles habituelles, son urbanisation est faible et il vaut mieux qu'elle reste très faible, on est bien d'accord. Si on prend les critères habituels, on ne va pas pouvoir justifier ce pluvial. Par contre, il faudrait commander tout de suite une étude hydraulique sur ce secteur, pour qu'on puisse redimensionner la possibilité de faire un assainissement pluvial sur cette zone, qui est en partie impactée par le Sud de Montpellier. Ces remarques sont pertinentes, sont posées par des gens sensés, et je pense que la meilleure réponse qu'on puisse faire, c'est de mettre ça immédiatement à l'étude.

Monsieur le Président

Ok. Je prends le point. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 44 : ENVIRONNEMENT - DESSERTE D'UN BATIMENT INTERCOMMUNAL PAR LES RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CONSIGNE DE VERRE POUR REEMPLOI - CONVENTION D'OFFRE DE CONCOURS ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE ET LA REGIE DES EAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MODOT sort de séance (avec le pouvoir de M. FOURCADE).

Monsieur le Président

Affaire 44. C'est un dossier important. Oc'Consigne. C'est les travaux pour assurer la desserte en eau d'un dispositif important du recyclage. Très rapidement, Madame SERRANO, en 2 phrases s'il vous plaît.

Célia SERRANO

Oui, très rapidement. Il s'agit de procéder à l'étude en vue de raccorder le site à un réseau d'eau et d'assainissement. Mais ça me permet juste de faire un focus sur la consigne.

Monsieur le Président

Oui, mais on l'a fait un peu dans le débat tout à l'heure... Allez-y rapidement.

Célia SERRANO

Merci. Nous étions au salon Millésime bio justement en début de semaine pour participer au lancement du réseau France consignes, qui fédère et développe un réseau d'acteurs œuvrant pour la consigne du verre. Oc'Consigne est une entreprise d'insertion employant dès le démarrage 5 postes d'insertion, qualifiés et non délocalisables situés sur notre territoire de la Métropole sur Lattes. L'objet de leur entreprise est de mettre en service de consigne des emballages en verre à destination des domaines viticoles, des brasseurs, des producteurs de jus de fruits, etc. Les consommateurs achètent ces produits dans des magasins, domaines, cavistes engagés, et ramènent leurs bouteilles une fois terminées. Cette initiative s'inscrit dans un contexte de pénurie d'eau et de sable, ainsi qu'une réelle nécessité d'économie d'énergie. Une bouteille en verre consignée peut être utilisée 50 fois avant d'être recyclée. La consigne permet d'économiser 51 % d'eau, 79 % d'électricité et de baisser globalement les gaz à effet de serre de 77 % sur toute la durée de vie de la bouteille. 88 % des Français sont favorables au retour de la consigne en verre. Elle est en place sur 3M, et en tant que consommateurs on a le pouvoir de faire bouger les choses. Alors rendez-vous dans les magasins spécialisés,

parlez-en avec votre caviste, au restaurant, pour développer les points de collecte et de vente. Dans un contexte de pénurie des matières premières et du verre en particulier, il en va de la résilience de notre territoire. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Madame SERRANO. Que votre appel soit entendu chez les opérateurs. Mais votre appel aussi, parce que nous ne sommes à peine à 50 % du verre mis dans les points d'apport volontaire. Franchement, des fois, faire 300 mètres de plus pour aller le poser, ça permet de réduire la facture. Monsieur VASQUEZ, vous m'avez donné le chiffre : c'est 6 millions d'euros parce qu'on est obligé d'incinérer du verre. C'est une conviction qu'on partage, mais il faut inlassablement la répéter, et on déploie beaucoup de points d'apport volontaire, on essaie de faire attention, c'est ce que, Madame OLLIER, vous m'interrogez tout à l'heure dans l'Écusson, pour pas que le matin ça fasse du bruit. Mais c'est un des gros sujets. 6 millions sur la fameuse facture, Monsieur GUISEPPIN, 6 millions. Là, avec Oc'Consigne, c'est un nouveau modèle d'économie circulaire qu'on développe.

Y a-t-il des questions ? Contres ? Abstentions ? Des refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 45 : ENVIRONNEMENT - CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ - CHOIX DU MODE DE GESTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT DE CONCESSION - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 45. C'est sur la distribution publique de gaz en régie. Sur 24 contrats de concession, 7 arrivent à échéance en 2023. On propose d'aller vers une harmonisation, ce qui nous rend plus fort, la Métropole, pour mener la négociation, ce qui est suivi par Madame TOUZARD. Des gens qui souhaitent intervenir ? Est-ce qu'il y a des personnes qui ne souhaitent pas prendre part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 46 : ENVIRONNEMENT - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PLATEFORME BON ET LOCAL (BOCAL) ENTRE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, PAYS DE L'OR AGGLOMERATION, GRAND PIC SAINT-LOUP ET PAYS CŒUR D'HERAULT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 46. Convention de mise à disposition de la plateforme Bon et Local (BoCal) entre la Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Grand Pic Saint-Loup et Pays Cœur d'Hérault. C'est super. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

AFFAIRE N° 47 : ENVIRONNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AGRONOMIE POUR LE DEVELOPPEMENT (CIRAD) ET A L'ONG GRDR DANS LE CADRE DU FONDS CONJOINT FRANCO-SENEGALAIS 2022 - MODIFICATION - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 47. Attribution de subventions au Cirad et à l'ONG GRDR pour le fonds conjoint franco-sénégalais. Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 48 : ATTRACTIVITE - PLATEFORME DE PROMOTION DES VINS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE A CHENGDU - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ORGANISME EUPIC POUR L'ANNEE 2023 - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

M. MODOT entre en séance (avec le pouvoir de M. FOURCADE).

Monsieur le Président

Affaire 48. Monsieur PELLET. C'est l'action que nous menons avec la Ville jumelle de Montpellier, Chengdu, sur la promotion de nos vins. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

AFFAIRE N° 49 : RESSOURCES - MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 49. Monsieur RAYMOND. Tableau des effectifs. Y a-t-il des questions ou des remarques auprès de Monsieur le Vice-Président ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Adoptée. Abstention.

AFFAIRE N° 50 : RESSOURCES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) GAROSUD ET EXTENSION - COMMUNES DE MONTPELLIER ET DE LATTES - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIÉRAINE (SERM) - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 50. Zone d'aménagement concerté Garosud, communes de Montpellier et de Lattes. C'est les garanties d'emprunt. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 51 : RESSOURCES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) EXTENSION EUREKA - GARANTIES D'EMPRUNTS A LA SERM - APPROBATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Affaire 51. Garanties d'emprunts, extension Eurêka. Qui ne prend pas part au vote ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N° 52 : RESSOURCES - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) CANNABE - COMMUNE DE COURNONTERRAL - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION MONTPELLIÉRAINE (SERM) - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 52. La ZAC Cannabe à Cournonterral. C'est la garantie d'emprunt. Qui ne prend pas part au vote ? Abstentions ? Contres ? Adoptée.

AFFAIRE N° 53 : RESSOURCES - COMMUNE DE SAINT JEAN DE VEDAS - CONCESSION D'AMENAGEMENT - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) ROQUE FRAÏSSE - GARANTIE D'EMPRUNT A LA SERM, CONCESSIONNAIRE - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 53. ZAC Roque Fraïsse. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée.

AFFAIRE N° 54 : HORS COMMISSION - DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL DE METROPOLE AU PRESIDENT - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 54. Délégations de signature. C'est pour permettre aux conservateurs, pour les registres d'inventaire des collections publiques, et d'autoriser la fixation des prix et vendre des marchandises vendues au sein de la boutique du musée Henri Prades. Ça évite des délibérations de fin de Conseil, c'est en confiance. Tout ça évidemment apparaît après dans le relevé des décisions. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée. Et merci beaucoup.

AFFAIRE N° 55 : RESSOURCES - COMMISSION DES CONCESSIONS - ÉLECTIONS

M. REYNAUD entre en séance (avec le pouvoir de M. PATERNOT).

Monsieur le Président

Affaire 55. C'est un vote à bulletin secret, via QuizzBox. Monsieur MANSOURIA, et Madame DOULAIN vous pourriez être les scrutateurs, puisque d'autres collègues plus jeunes ont quitté l'Assemblée ? Donc c'est vous. Il faut aller voir Madame AZEMA.

Interventions hors micro.

Monsieur le Président

Mes chers collègues, c'est important, c'est une disposition législative qui entre en vigueur. Par exemple nous avons délibéré sur négocié ensemble le contrat de concession du gaz. Il y a une commission qui doit examiner si évidemment on a bien traité, négocié au meilleur prix, dans les intérêts de la collectivité. C'est ça qu'on installe.

Il faut voter sur le principe du vote électronique. Qui est contre le vote électronique ? On peut faire comme ça ? Tout le monde est pour ? S'abstient ? Refus de vote ? Adopté.

Et donc les scrutateurs, Madame DOULAIN et Monsieur MANSOURIA, merci. On propose la liste. Vous en avez la composition : Madame AUBY, Monsieur BOURDIN, Madame GIMENEZ, Monsieur RAYMOND, Monsieur REYNAUD, titulaires, et suppléants Madame CASSAR, Madame FAYE, voilà, MARTINIER, NISON, ROS-ROUART. Les candidats ne peuvent pas voter. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats.

Renaud CALVAT

On appuie sur le petit bouton 1, et ensuite sur « ok ».

Monsieur le Président

C'est secret. Vous votez pour, c'est 1. Ça faisait longtemps qu'on n'avait pas utilisé ces zinzins, on a oublié. La liste, si vous votez pour la liste, vous mettez 1. Si vous vous abstenez, ce qui est votre droit le plus absolu, 777. Et blanc, 999. Validez le vote. Le vote est ouvert.

Il est procédé au vote secret.

Monsieur le Président

Tout ça sous l'œil avisé de Madame DOULAIN et de Monsieur MANSOURIA qui contrôlent les opérations de vote, merci à vous.

On est bon ? Allez, le vote est clos. On clôt le vote. Allez. Désolé, Madame DOULAIN, Monsieur MANSOURIA, il faut aller lire le PV. Comme disait Karl MARX « *la procédure est l'allié de la démocratie* » – c'est Karl MARX, hein René [REVOL] ? Ok, allez, merci de ce vote unanime.

AFFAIRE N° 56 : HORS COMMISSION - SAISINE DE MONSIEUR LE PREFET CONCERNANT LA REPARTITION DES DROITS SUR L'UNITE D'INCINERATION OCREAL - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 56 : retirée.

AFFAIRE N° 57 : SOLIDARITES - DELEGATION DU SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM - SOCIETE ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) SFMA - TARIF GENERAL 2023 - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 57. Là il s'agit des tarifs. Qui a des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 58 : RESSOURCES - ORGANISME EXTERIEUR - SOCIETE D'ÉQUIPEMENT DE LA REGION MONTPELLIERAINE (SERM) - PRISE DE PARTICIPATION - CREATION D'UNE FILIALE SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE (SCCV) ATELIERS CITE CREATIVE - AUTORISATION ACCORDEE AUX REPRESENTANTS DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE - APPROBATION

Monsieur le Président

58. Prise de participation dans les ateliers de la Cité créative pour la SERM. Y a-t-il des questions auprès de

Monsieur CALVAT ? Je mets aux voix. Contres ? Abstentions ? Refus de vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 59 : RESSOURCES - ORGANISMES EXTERIEURS - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SA3M - RAPPORT SPECIAL 2021 SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 59. Organismes extérieurs, SPL SA3M, rapport spécial sur les conditions, prérogatives de puissance publique. Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Adoptée.

AFFAIRE N° 60 : RESSOURCES - ORGANISMES EXTERIEURS - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA REGION MONTPELLIERAINE (SERM) - RAPPORT SPECIAL 2021 SUR LES CONDITIONS D'EXERCICE DES PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE - APPROBATION

Monsieur le Président

Affaire 60. C'est cette fois-ci pour la SERM. Même vote ? Même vote.

AFFAIRE N° 61 : HORS COMMISSION - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE - SAEMM TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION DE MONTPELLIER (TAM) - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES - EXERCICES 2015 A 2021

Monsieur le Président

Affaire 61. C'est le rapport de la CRC auquel j'ai fait référence sur la gestion de TaM, sur l'exercice 2015-2021. Ça n'appelle pas de débat ? Pas de prise de parole ? Ça a été abondamment versé tout à l'heure, sur notamment les retards, sur sécurité, transports.

Écoutez, mes chers collègues, je vous remercie de votre patience, de la qualité de nos travaux. Rendez-vous au prochain Conseil pour le vote du budget suite au DOB à la date indiquée. Merci aussi d'avoir accepté le déplacement lié au mouvement social en cours.

La séance est levée à 16h00.



Conseil du 2 février 2023
Décisions prises par le Président
et non présentées lors du précédent Conseil,
conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°MD2022-429 - 20/10/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'attribution du marché 8.314 "Création de l'habillage pour les rames de la ligne 5 et réalisation de 2 œuvres d'art associées" dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 de tramway

Objet : Le marché 8.314 de création de l'habillage pour les rames de la ligne 5 et la réalisation de 2 œuvres d'art associées dans le cadre de la 5ème ligne de tramway est passé avec le groupement GALERIE LELONG & CO sis à Paris, pour un montant de 310 000 € HT, pour une durée de 4 ans.

N°MD2022-701 - 29/11/22 - Direction des Sports

Décision relative à un mandat pour la réalisation d'une halle des sports pour Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Un mandat pour la réalisation de la halle des sports est conclu avec la SA3M. Le montant de la rémunération forfaitaire provisoire du mandataire est fixé à 4,5 % HT, soit un prix global et forfaitaire de 3 445 070,52 € HT La durée du mandat court jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement.

N°MD2022-732 - 04/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à une convention de renouvellement Urbain (RU) Nord-Ecusson-Courreau - Figuerolles-Carnot à Montpellier - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - Autorisation de signature

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole signe avec l'Agence nationale de l'habitat une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain pour accompagner les ménages dans la rénovation des logements privés, dans le centre-ville, avec un volet copropriétés dégradées 2022-2027.

N°MD2022-830 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à la cession la parcelle cadastrée IY 461 d'une superficie de 41 m² - Impasse Lecache - Commune de Montpellier

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole accepte de céder aux copropriétaires de la résidence La Guirlande C, la parcelle cadastrée IY 461 d'une superficie de 41 m² déclassée du domaine public, en vue de sécuriser l'entrée devant la copropriété. Cette cession sera réalisée au prix de 2 624 €.

N°MD2022-854 - 10/11/22 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative à une convention de mandat entre la Métropole et la SA3M pour la réalisation des études préalables à l'aménagement des secteurs Sablassou/Aube rouge à Castelnau-le-Lez

Objet : La Métropole engage une réflexion d'urbanisme sur un secteur d'environ 30 hectares situé à Castelnau-le-Lez, réparti en deux sites, « Sablassou » et « Aube rouge » afin d'en maîtriser l'évolution et le développement. Pour ce faire, il est proposé une convention de mandat avec la SA3M, chargée de conduire de l'ensemble des études à réaliser, pour un montant prévisionnel global estimé de 255 000 € HT. Le contrat d'une durée de 24 mois à compter de sa notification.

N°MD2022-979 - 02/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain Grand-Cœur 2022-2027 - Mandat à la SA3M pour le suivi-animation - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature du mandat de suivi-animation de l'OPAH RU Volet Copropriétés Dégradées Grand Cœur (Courreau, Figuerolles, Nord-Ecusson, Carnot) pour les copropriétés du quartier Mosson, avec la SA3M sur 5 années pour un montant de :

- 1 120 000 € HT de part forfaitaire

- 141 350 € HT de part variable selon l'atteinte des objectifs fixés chaque année.

La Métropole pourra bénéficier d'un financement Anah à 50 % sur la part forfaitaire, et financera donc le suivi-animation de l'OPAH RU à hauteur de 50 % sur ses fonds propres. La part variable de la rémunération est intégralement prise en charge par l'Anah.

N°MD2022-984 - 10/11/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n°M2B0067DS - Contrat de partenariat entre Kévin Mayer et Montpellier Méditerranée Métropole - Attribution

Objet : Il est signé avec la société DECATHLON KEVIN MAYER, sise à La Roche-de-Glun (26600) un marché pour un montant globale et forfaitaire de 50 000€ HT. La durée du marché est de 2 ans à compter de la notification. Le marché a pour but d'associer l'image de la Métropole à celle du sportif de haut niveau Kevin MAYER.

N°MD2022-1008 - 06/12/22 - Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Décision relative à un avenant n°1 au marché de travaux n° M9D0020EA Travaux de création du poste de refoulement sur la commune de Fabrègues - Lot 2 : canalisation de refoulement

Objet : Il est proposé un avenant n°1 au marché n° M9D0020EA - Travaux de création du poste de refoulement sur la commune de Fabrègues - Lot 2 : Canalisation de refoulement. Pour répondre à des sujétions de travaux non prévues initialement, l'ouvrage doit être adapté, qui nécessitent d'inclure des prix nouveaux au marché initial. Le montant de l'avenant est de 96 579,00 € HT.

N°MD2022-1067 - 10/11/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n° M2C0019DS - Conduite, maintenance et exploitation du traitement d'eau des bassins du Parc Gérard-Bruyère de Montpellier Méditerranée Métropole - Attribution

Objet : Le marché n°M2C0019DS est attribué au groupement VEOLIA EAU / SERPE, sise à Montpellier et Baillargues, pour un montant global et forfaitaire de 55 082,00 € HT, et des prestations à prix unitaires faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 60 000,00 € HT. Le marché prend effet à compter de sa notification, pour une durée d'un an.

N°MD2022-1084 - 10/11/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n° M2B0083DS - Achat d'espaces publicitaires et d'actions de communication pour le développement du sport - Occitanie Esports Montpellier 2022 - Attribution

Objet : Le marché n° M2B0083DS « Achat d'espaces publicitaires et d'actions de communication pour le développement du sport – Occitanie Esports Montpellier 2022 » est attribué à l'entreprise OCCITANIE EVENTS, pour un montant de 75 000 € HT. Le marché prend effet à compter de sa notification, jusqu'au 11 décembre 2022 inclus.

N°MD2022-1089 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la création d'une Charte du réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole

Objet : La Charte a pour principe fondateur un accès pour tous à la culture. Elle tend à préserver les identités et les offres locales dans le cadre d'un aménagement cohérent du territoire. Il s'agit de développer un réseau d'échange et de partage des compétences, respectueux des ambitions et des objectifs de chacun.

N°MD2022-1123 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature des contrats d'audit tripartites (Métropole, ALEC, Copropriétés) avec

les copropriétés suivantes : « Fontaine des prophètes », « Fontaine des devins », « Fontaine des chimères », « Fontaine des songes », « Les portes du Lez », « Le Clémenceau », « Le Ramel » ; « Colline Estanove Bat D2 », ainsi que l'attribution de subventions aux audits de copropriétés pour un montant total de 42 210 €.

N°MD2022-1132 - 23/11/22 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative au transfert de maîtrise d'ouvrage de Montpellier Méditerranée Métropole à la Ville de Montpellier pour la requalification des espaces publics du quartier Clemenceau Rondelet - Autorisation de signature

Objet : La requalification des espaces publics du quartier apaisé Clemenceau – Rondelet d'ici à 2025 nécessite d'en transférer par convention la maîtrise d'ouvrage de Montpellier Méditerranée Métropole à la Ville de Montpellier. Cette convention prévoit que la Ville finance 49% du coût prévisionnel de l'opération estimé à 3 950 000 € HT et que la Métropole verse une participation de 51%, soit 2 014 500 € HT. La Ville concèdera la réalisation du programme de requalification à la SA3M dans le cadre de la concession d'aménagement Nouveau Grand Cœur.

N°MD2022-1150 - 08/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative au dépôt provisoire et gratuit du Musée du Château des Ducs de Wurtemberg de Montbéliard d'une œuvre de Djamel TATAH, Autoportrait à la stèle, 1990 au profit du musée Fabre de Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole accepte le dépôt provisoire et gratuit du Musée du Château des Ducs de Wurtemberg de Montbéliard d'une œuvre de Djamel TATAH, Autoportrait à la stèle, 1990 afin de l'exposer dans la future exposition consacrée à Djamel TATAH puis dans les collections permanentes du musée Fabre.

N°MD2022-1156 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par la SA d'HLM Promologis pour la construction de 4 logements sociaux - Résidence ' Les Jardins de Fred ', Rue des glaïeuls - Lotissement Les vignes de Fred à Villeneuve-lès Maguelone - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir le remboursement de la somme de 282 264 € € représentant 75 % du prêt souscrit par la SA D'HLM PROMOLOGIS, auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de 4 logements locatifs sociaux, résidence Les Jardins de Fred, à Villeneuve-lès-Maguelone. La garantie accordée ouvre un droit à réservation portant sur 15 % des logements de cette opération au bénéfice de Montpellier Méditerranée Métropole Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1161 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par la SA d'HLM Promologis pour la construction de 13 logements sociaux - Résidence ' Vénétié ', 295 rue Jausserand à Montpellier - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir le remboursement de la somme de 1 268 447,25 € représentant 75 % du prêt souscrit par la SA D'HLM PROMOLOGIS, auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de 13 logements locatifs sociaux, résidence Vénétié, à Montpellier. La garantie accordée ouvre un droit à réservation portant sur 15 % des logements de cette opération au bénéfice de Montpellier Méditerranée Métropole Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1164 - 23/11/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché M1D0063EP relatif aux travaux de déconstruction et reconstruction des ponceaux du Chambéry - Avenue de Castelnau et rue du Lunaret à Montpellier - Attribution du marché

Objet : Le marché M1D0063EP de travaux de déconstruction et de reconstruction des ponceaux du Chambéry (avenue de Castelnau et rue du Lunaret à Montpellier) est attribué à l'entreprise RAZEL BEC sise à Saint Georges d'Orques pour un montant global et forfaitaire de 592 981 € HT et pour une durée de 4 mois (période de préparation de 2 mois non comprise).

N°MD2022-1171 - 06/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative au Financement trajets covoiturage UGAP dans le cadre du marché n°M2B0101DM - Autorisation

Objet : Il s'agit d'approuver la commande de prestations liées à la mise en place de l'expérimentation covoiturage à l'UGAP, dans le cadre du marché n°M2B0101DM, pour la mise en place et maintenance d'une licence de l'application de covoiturage pour une durée de 4 mois pour un montant de 44 783,37 € HT. La prise en charge des frais de service de l'application par coût au trajet au prix unitaire de 0,58653 € HT/ trajet. Le nombre de trajet est estimé à 70 000 soit un total de 41 057,10 € HT.

N°MD2022-1189 - 06/12/22 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative à l'agrément de la société SCCV MITHASA sur le lot 23B de la ZAC Extension Eureka à Castenau-le-lez

Objet : La société SCCV MITHASA est candidate à l'acquisition, auprès de la SERM, du lot 23B sur la ZAC Extension Eureka, de 2 911 m² pour la réalisation d'un programme immobilier de 59 logements en accession libre. La surface de plancher maximale est de 4 400 m².

N°MD2022-1206 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi d'une subvention pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la rénovation énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'attribuer une subvention de 1 300 € à un ménage sollicitant l'aide Plan Climat pour un montant global de 1 300 €.

N°MD2022-1212 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention de partenariat pédagogique 2022-2026 entre l'ENSAD et Montpellier Méditerranée Métropole pour la Cité des Arts

Objet : L'Ecole Nationale Supérieure d'Art Dramatique et la Cité des Arts souhaitent poursuivre et renforcer leur collaboration pédagogique et artistique pour la formation et la pratique artistique initiale et préparatoire théâtrale. La Convention couvre les années scolaires 2022-2026.

N°MD2022-1226 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par l'OPH ACM Habitat pour la construction de 27 logements sociaux - Résidence ' SALAMMBÔ ' - ZAC Ovalie lot 22A1 à Montpellier - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir à hauteur de 100 % le remboursement du prêt d'un montant total de 3 406 057 € sollicités par L'OPH ACM HABITAT auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour financer la réalisation de 27 logements locatifs sociaux neufs, résidence SALAMMBÔ » à Montpellier. Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1227 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par l'OPH ACM Habitat pour la construction de 20 logements sociaux - Résidence Universitaire " KAEELIS BOUTONNET " - Avenue Sabatier d'Espeyran à Montpellier - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir à hauteur de 100 % le remboursement du prêt d'un montant de 953 565 € sollicité par L'OPH ACM HABITAT auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour financer l'acquisition de 20 logements locatifs sociaux neufs, résidence Universitaire KAEELIS Boutonnet, à Montpellier. Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1228 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature des contrats d'audit tripartites avec les copropriétés suivantes : Villa Dell'Arte, Cassiopée, Parc des Roses, ainsi que l'attribution de subventions aux audits de copropriétés pour un montant total de 15 930 €.

N°MD2022-1234 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à un avenant n°2 au marché n°M8D5227DC de nettoyage des bâtiments du musée Fabre - Autorisation de signature

Objet : L'avenant 2 au marché M8D5227DC de nettoyage des bâtiments du musée Fabre a pour objet de prolonger la durée du marché de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2023, afin d'assurer la continuité des prestations durant le temps d'achèvement de la procédure de passation du nouveau marché soit jusqu'à sa notification. Le montant de l'avenant est de 54 385,20 € TTC.

N°MD2022-1238 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CM 63 - Propriété de la Société Civile BONNETERRE - Projet Les Côteaux de la Lironde - Commune de Lattes

Objet : Il convient d'acquérir la parcelle cadastrée CM 63, impactée par le projet d'aménagement des abords de la Lironde et par l'emplacement réservé n°A4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Lattes. Montpellier Méditerranée Métropole acquiert auprès de la SOCIETE CIVILE BONNETERRE, la parcelle cadastrée CM 83 m², en vue de son intégration au domaine public métropolitain. La transaction est consentie au prix de 4€/m², soit un montant total de 332 €.

N°MD2022-1241 - 10/11/22 - Direction des Sports

Décision relative à l'accord-cadre n° M1C0015DS - Achat de matériels pour le réseau des piscines de Montpellier - Méditerranée Métropole - Lots n° 1, 2 et 4 - Attributions

Objet : Les lots au marché d'Achat de matériels pour le réseau des piscines de Montpellier Méditerranée Métropole sont attribués :

- Société LA MAISON DE LA PISCINE, sise à Cestas (33), pour le lot n° 1 « Matériels pédagogiques », sans minimum et avec un montant maximum annuel de 40 000 € HT ;
- Société LA MAISON DE LA PISCINE, sise à Cestas (33), pour le lot n° 2 « Matériels spécifiques », sans minimum et avec un maximum annuel de 40 000,00 € HT ;
- Société AQUASPORT CONCEPT, sise à Ambierle (42), pour le lot n° 4 « Matériels d'aquabike », sans minimum et avec un maximum annuel de 15 000,00 € HT.

L'accord-cadre prend effet à compter de la notification du contrat, pour une période initiale de 1 an (une reconduction tacite d'un an).

N°MD2022-1242 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition à la Ville de Montpellier de terrains sur le site de Lavalette dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 du tramway

Objet : Dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 du tramway, il est proposé d'acquérir auprès de la Ville de Montpellier, des parcelles situées à Montpellier, Clapiers et Montferrier-sur-Lez pour une emprise totale de 3618 m² pour un montant de 49 900 €.

N°MD2022-1243 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à l'organisation d'une mission d'affaires filière vin à Heidelberg (Allemagne) du 11 au 14 novembre 2022 dans le cadre de la 2ème Édition de la Foire des vins de Montpellier Méditerranée Métropole - Financement de la mission

Objet : La 2ème Foire des Vins de la Métropole est organisée à Heidelberg du 11 au 14 novembre. Il est proposé la participation de trois élus(es) et d'un(e) chargé(e) de mission et de 14 vignerons. Le coût prévisionnel de la mission est estimé à 12 000 € TTC.

N°MD2022-1245 - 02/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par la SA d'HLM Promologis pour la construction de 6 logements sociaux - Résidence ' Les Bastides ', rue des genêts à Villeneuve-lès-Maguelone - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir le remboursement de la somme de 501 618 € représentant 75 % du prêt souscrit par la SA D'HLM PROMOLOGIS, auprès de LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de 6 logements locatifs sociaux, résidence Les Bastides, à Villeneuve-lès-Maguelone. La garantie accordée ouvre un droit à réservation portant sur 15 % des logements de cette opération au bénéfice de Montpellier Méditerranée Métropole Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1247 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la rénovation énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'attribuer une subvention à un ménage sollicitant l'aide Plan Climat pour un montant global de 1300 € à un ménage.

N°MD2022-1249 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la garantie de l'emprunt contracté par l'OPH ACM Habitat pour la construction de 31 logements sociaux - Résidence ' Jacques ALIBERT ', ZAC EAI Lot 5E2 à Montpellier - Convention - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de garantir le remboursement de la somme de 4 003 981 € représentant 100 % du prêt souscrit par L'OPH ACM HABITAT, auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de 31 logements locatifs sociaux, résidence Jacques Alibert, à Montpellier. Il y a lieu de formaliser l'octroi de cette garantie et ses contreparties par la signature d'une convention.

N°MD2022-1254 - 09/11/22 - Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Décision relative à un avenant n°1 au marché n° M0D0074EA - Réhabilitation EU et création poste de refoulement sur la commune de Fabrègues

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché n° M0D0074EA - Réhabilitation EU et création poste de refoulement sur la commune de Fabrègues conclu avec le groupement RAMPA TP /POMPAGE RHÔNE ALPES. Il a pour objet d'intégrer des prix nouveaux. Le montant de l'avenant est de 35 095,06 € HT.

N°MD2022-1258 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention de partenariat entre l'Opéra Orchestre National de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole pour les actions avec la Cité des Arts pour l'année 2022-2023

Objet : L'OPERA ORCHESTRE NATIONAL DE MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE et La Cité des Arts reconduisent leur partenariat en vue de mener des actions conjointes d'éducation artistique et culturelle.

N°MD2022-1261 - 14/11/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n° M0C0023DS - Fourniture de produits de traitement de l'eau pour les piscines de Montpellier Méditerranée Métropole - Avenant n° 1

Objet : Un avenant au marché est signé avec l'entreprise SOMEDI sis à Montpellier. L'avenant est d'un montant de 13 000 € HT et porte la durée totale du marché à 25 mois. Le but est de garantir la continuité des prestations durant la procédure de lancement d'un nouveau marché.

N°MD2022-1263 - 08/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention d'autorisation temporaire d'occupation du domaine public entre Montpellier Méditerranée Métropole et l'association EPSEDANSE - Ancien Evêché - Décembre 2022 à juin 2023

Objet : Il est proposé d'autoriser l'occupation de l'Ancien Évêché par l'association EPSEDANSE du 1er décembre 2022 au 30 juin 2023. Il est fixé une redevance de 6 746,25 € pour la période, ainsi qu'un forfait de participation aux dépenses énergétiques s'élevant à 2 120,32 €.

N°MD2022-1265 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à une convention d'Occupation Temporaire entre ACM Habitat, Montpellier méditerranée Métropole et Mme BENLOUARRAK Wacila suite à l'arrêté de mise en sécurité avec interdiction temporaire d'habiter

Objet : L'immeuble situé au 20 rue des Orchidées à Montpellier a fait l'objet d'un arrêté de mise en sécurité avec interdiction temporaire d'habiter. La propriétaire de Mme BENLOUARRAK n'a pas pris les dispositions nécessaires pour mettre à l'abri sa locataire. Montpellier Méditerranée Métropole propose à cette locataire un logement équivalent le temps des procédures et travaux de mise en sécurité.

N°MD2022-1266 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition des parcelles cadastrées AS 495 et AS 496 - Propriétés du GFA Mas d'Andos - Route métropolitaine n°185 de Cournonterral à Palavas-les-Flots - Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

Objet : Les insertions pour les voitures venant de la RM 185E4 de Montpellier à Villeneuve-lès-Maguelone vers la RM 185 de Cournonterral à Palavas-les-Flots, à hauteur du stop est difficile. La Métropole souhaite créer un giratoire afin d'améliorer la sécurité. Il convient, pour réaliser ces aménagements, d'acquérir les parcelles cadastrées AS 495 et AS 496, situées à Villeneuve-lès-Maguelone auprès des indivisaires Cattelat. Le prix de la transaction s'élève à un montant total de 336 €, toutes indemnités confondus.

N°MD2022-1269 - 01/12/22 - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau

Décision relative au marché n°M2D0011VD de nettoyage des espaces publics et de collecte des déchets ménagers et assimilés du centre-ville de Montpellier - autorisation de signature

Objet : Le marché n°M2D0011VD "de nettoyage des espaces publics et de collecte des déchets ménagers et assimilés du centre-ville de Montpellier" est attribué à la SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, sise à Montpellier, selon les prix suivants :

- Montant forfaitaire : 43 516 616 € HT ;

- Prestations faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 5 000 000 € HT.

Le marché prend effet à compter de la date de notification. La durée du contrat comprend une période de préparation d'au plus 2 mois à compter de la notification du marché et une période d'exécution des prestations de 24 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des prestations.

N°MD2022-1272 - 15/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2203629-8 TA - Monsieur et Madame REZZAG"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au CABINET D'AVOCATS PHELIP à la suite du dépôt de la requête n°2203629-8 devant le Tribunal Administratif par Monsieur et Madame REZZAG tendant à la désignation d'un expert suite à une chute à trottinette dont a été victime leur fils Yanis, avenue Albert Dubout à Montpellier.

N°MD2022-1273 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'attribuer une subvention à un ménage sollicitant l'aide Plan Climat pour un montant de 1300 €.

N°MD2022-1274 - 15/11/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de la convention de subvention travaux avec la copropriété Le Provençal ainsi que l'attribution de subventions pour les travaux copropriétés pour un montant total de 39 000 €.

N°MD2022-1275 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°3 prorogeant l'occupation de locaux par la société ECOSM au sein de la pépinière d'entreprises Cap Omega

Objet : Un avenant n°3, prorogeant la convention d'occupation du domaine public est conclu avec la société ECOSM pour une période de cinq (5) mois à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 42,61 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Omega s'élève à 603,78 €.

N°MD2022-1276 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°3 prorogeant l'occupation de locaux par la société SUBSCRIPTION TECH au sein de la pépinière d'entreprises Cap Omega

Objet : Un avenant n°3, prorogeant la convention d'occupation du domaine public est conclu avec la société SUBSCRIPTION TECH pour une période de 5 mois à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 mars

2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 29,44 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Oméga s'élève à 448,37 €.

N°MD2022-1277 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°8 prorogeant l'occupation de locaux par la société KOOVEA au sein de la pépinière d'entreprises Cap Omega

Objet : Un avenant n°8, prorogeant la convention d'occupation du domaine public est conclu avec la société KOOVEA pour une période de 5 mois à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 207,75 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Oméga s'élève à 3 164,03 € conformément au tarif applicable, approuvé par délibération n° M2021-657 du Conseil en date du 14 décembre 2021.

N°MD2022-1278 - 09/11/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative au marché n°M2D0063PP - Aménagement des plans des Pittospores, Cyprès et Château d'eau sur la commune de Lattes - Attribution

Objet : Il est proposé d'attribuer le marché n° M2D0063PP Aménagement des plans des Pittospores, Cyprès et Château d'eau sur la commune de Lattes, à la société RAZEL-BEC sise à Saint Jean de Védas pour un montant estimatif de 530 676,80 € HT. La durée est de 8 mois.

N°MD2022-1280 - 24/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision relative au marché n°M8D5196AJ - Souscription des contrats d'assurance pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole - Lot n°1 Risques automobiles - Avenant n°2 de transfert - Autorisation de signature

Objet : Un avenant de transfert est signé à la suite du rapprochement des entreprises SMACL, MAIF et VYV qui ont constitué une société dénommée SMACL ASSURANCES SA.

N°MD2022-1282 - 24/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision relative à un avenant de transfert - Marché n°M8D5196AJ "Souscription des contrats d'assurance pour le compte de Montpellier Méditerranée Métropole" - Lot n°2 - Risques Dommages aux biens - 1ère LIGNE - Autorisation de signature

Objet : Les entreprises SMACL Assurances, MAIF et VYV se sont rapprochées pour constituer une société dénommée SMACL ASSURANCES SA.

N°MD2022-1287 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à l'agrément de candidature de la société French Créativ' dans les Ateliers Relais de Prades-le-Lez

Objet : La candidature de la société FRENCH CREATIV' est agréée en vue de la location du lot 12 de 112,50 m² dans les Ateliers Relais de Prades-le-Lez pour une période de 36 mois. Son activité est l'étude, la réalisation et la conception de matériel mécanique ainsi que la vente, l'achat et la commercialisation de matériel destiné à l'esthétique. La société prévoit un effectif de 3 personnes à 3 ans. La redevance trimestrielle est de 1 828,13 € HT.

N°MD2022-1291 - 29/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à la cession à la SA3M du lot n°1009 de l'ensemble immobilier dénommé ' Résidence Font del Rey II ' situé 450 à 500 Le Grand Mail à MONTPELLIER - Parcelle cadastrée LR 296

Objet : Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU) du quartier de la Mosson, la SA3M, concessionnaire de l'opération, a sollicité Montpellier Méditerranée Métropole pour l'acquisition du lot n°1009 de l'ensemble immobilier « Résidence Font del Rey II », sur la parcelle cadastrée LR 296 d'une superficie cadastrale de 2049 m². Ce lot est un local commercial d'une superficie de 170,06 m², cédé au prix de 83 000 €.

N°MD2022-1292 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à une convention d'occupation du domaine public pour l'occupation de locaux par la société ISPHERES au sein de la pépinière d'entreprises Cap Alpha

Objet : Il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public conclue avec la société ISPHERES pour une surface locative au sein de la pépinière CAP ALPHA et pour une période de 5 mois à compter du 1^{er}

novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 165,85 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Alpha s'élève à 1 875,42 €.

N°MD2022-1298 - 08/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°6 à la convention d'occupation du domaine public conclue entre Montpellier Méditerranée Métropole et la société SYNOPSIS - Prorogation de location au sein du MIBI - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature, entre la Métropole et l'entreprise SYNOPSIS, d'un avenant n°6 à la convention d'occupation du domaine public pour proroger la durée de sa location au sein du bâtiment MIBI de la surface de 232,35 m² jusqu'au 31 mars 2023 pour une redevance mensuelle HT et HC de 3287,75 €.

N°MD2022-1300 - 03/11/22 - Direction de l'Administration des Ressources Humaines

Décision relative à un avenant de prolongation - Marché n°5157RH18 ayant pour objet l'acquisition de titres restaurant pour le personnel de Montpellier Méditerranée Métropole

Objet : Afin de permettre la continuité des prestations, un avenant de prolongation au marché n°5157RH18, relatif à l'acquisition de titres restaurant pour le personnel de Montpellier Méditerranée Métropole, est passé jusqu'au 31 janvier 2023, afin de permettre la finalisation de la procédure de mise en concurrence en cours.

N°MD2022-1302 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'attribution de subventions pour la réhabilitation de 93 logements privés situés dans diverses communes de la Métropole - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé d'attribuer des subventions pour la réhabilitation de 93 logements, dont 89 occupés par leurs propriétaires disposant de ressources modestes ou très modestes, et 4 logements locatifs, pour un montant total de 467 862 €, dont 59 800 € accordés au titre de la « prime PCAET ». Ces logements sont situés dans les communes de Castelnau-le-Lez, Castries, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montpellier, Pérols, Pignan, Prades-le-Lez, Saint Génies des Mourgues, Saint Georges d'Orques, Saint Jean de Védas, Saussan, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.

N°MD2022-1303 - 09/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'accord cadre à bons de commande n°M2C0055DM pour l'acquisition d'un outil de suivi et de promotion de l'activité cyclable - Attribution

Objet : Un accord cadre à bons de commande n°M2C0055DM pour l'acquisition d'un outil de suivi et de promotion de l'activité cyclable est passé avec la CENTRALE D'ACHATS DU TRANSPORT PUBLICS, sise à Paris et LA COMPAGNIE DES MOBILITES, sise à Tours, pour un montant maximum de 46 700 € HT par an, pour une durée de trois ans.

N°MD2022-1304 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à la prorogation de la garantie d'emprunt contracté par la SAS coopérative Lez'Coop pour la construction de 9 logements sociaux - Résidence ' Casalez ', 1 348 route de Montpellier à Prades-le-Lez - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de proroger de 2 ans la garantie du remboursement de la somme de 685 000 € représentant 50 % du prêt souscrit par la SAS COOPERATIVE LEZ'COOP, auprès de la CAISSE D'EPARGNE pour la réalisation de 9 logements locatifs sociaux, résidence « Casalez », à Prades-le-Lez.

N°MD2022-1308 - 03/11/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative au recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour un marché n°M2B0097RI "acquisition du logiciel SOLIS et prestations complémentaires" - Autorisation de recours

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour l'acquisition du logiciel SOLIS et prestations complémentaires, pour un montant de 43 293,83 € HT.

N°MD2022-1309 - 08/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - La Fermaude à Saint Jean de Védas - cadastrée section BW 348 - SCI BRUCE

Objet : La Métropole acquiert la parcelle sise à Saint Jean de Védas, cadastrée section BW n°348,

appartenant à l'indivision NABET, RIZZOLI, SANTAELLA, SCI SABIRI et SCI BRUCE, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 51 348 €.

N°MD2022-1311 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative au marché n°M2D0099DC pour l'acquisition par Montpellier Méditerranée Métropole d'une œuvre de Guillaume BONOYSEAU (Lyon, ? - Rome, 1547), La Résurrection du Christ, vers 1545 - Autorisation de signature

Objet : Il est proposé de procéder à l'acquisition d'une œuvre de Guillaume BONOYSEAU, La Résurrection du Christ pour un montant de 370 000 €. Cette oeuvre sera conservée au sein des collections du musée Fabre. Les marchés d'acquisition d'une œuvre d'art unique peuvent être passés sans publicité ni mise en concurrence.

N°MD2022-1312 - 08/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway sise Garrigue du Pont à Saint Jean de Védas, cadastrée BT n° 41 - Consorts CHAMONTIN

Objet : La Métropole acquiert une emprise de 168 m² du bien immobilier sis à Saint Jean de Védas, cadastré section BT n° 41, appartenant à Monsieur et Madame CHAMONTIN, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 43 770 €.

N°MD2022-1313 - 08/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 31 rue des chasseurs à Montpellier, cadastré IK 2 - Syndicat des copropriétaires de la Résidence Le Saint-Hubert

Objet : La Métropole acquiert une emprise de 41 m² du bien immobilier sis à Montpellier, cadastré section IK 2 appartenant au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence Le Saint-Hubert, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 3 198 €.

N°MD2022-1321 - 02/11/22 - Direction des Sports

Décision relative à une convention d'occupation temporaire du domaine public portant sur un partenariat avec la Fédération australienne de rugby en amont de la Coupe du monde de rugby 2023 et des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Autorisation de signature

Objet : A l'occasion de la coupe du monde de rugby France 2023, l'équipe d'Australie de rugby à XV souhaite établir un camp d'été à Montpellier. La Métropole s'engage aussi à accueillir des sélections de rugby féminines et masculines de rugby à VII en amont des Jeux Olympiques de Paris. Pour ce faire, il est proposé la mise à disposition gratuite des installations du complexe Yves-du-Manoir et de la Piscine Olympique Angelotti (salle de musculation) aux dates suivantes :

- 17 au 24 août 2023 ;
- 8 au 14 octobre 2023 ;
- 16 au 23 juillet 2024.

N°MD2022-1330 - 03/11/22 - Direction des Finances

Décision relative à un Emprunt de 20 millions d'euros sur 20 ans auprès de LA BANQUE POSTALE pour le financement des investissements 2022

Objet : Il s'agit d'une autorisation de signature d'un contrat d'emprunt auprès de la BANQUE POSTALE à hauteur de 20 millions d'euros pour financer les investissements de la Métropole. Le contrat comporte une phase de mobilisation revolving de 2 ans indexée sur €ster + marge de 0.75%, puis une phase de consolidation de 20 ans et 1 mois indexée sur EURIBOR 3 mois préfixé + marge de 0.55%.

N°MD2022-1335 - 24/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'attribution du marché Prestations d'écologie n°8.14M dans le cadre de la ligne 5 de tramway

Objet : Il est proposé d'autoriser la signature du marché 8.14M portant sur des prestations d'écologie dans le cadre de la 5ème ligne de tramway avec l'entreprise EGIS STRUCTURES & ENVIRONNEMENT sise à Montpellier. Le marché est conclu pour un montant estimatif de 310 625 € HT et pour une durée de 54 mois à compter de sa notification.

N°MD2022-1338 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature des contrats d'audit tripartites avec la copropriété Parc Clementville, ainsi que l'attribution de subventions aux audits de copropriétés pour un montant total de 4 320 €.

N°MD2022-1339 - 24/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'attribution du marché de travaux de Courant Fort / Energie Traction n°8.633 dans le cadre de la ligne 5 de tramway

Objet : Il est proposé d'autoriser la signature du marché 8.633 portant sur les travaux de Courant Fort / Energie Traction dans le cadre de la 5ème ligne de tramway avec l'entreprise BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES sise à Lyon, pour un montant de 7 196 722,32 € HT et pour une durée de 37 mois.

N°MD2022-1340 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à un avenant n°1 du marché M2C0005DC Marché de partenariat culturel à l'occasion du festival "I LOVE TECHNO" - Autorisation de signature

Objet : A la suite du report de la 2e édition du festival I LOVE TECHNO du 7 au 9 avril 2023 (envisagée initialement fin 2022), il est nécessaire de modifier l'article 6.2 « Délais d'exécution des tranches du CCAP » du marché n°M2C0005DC. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

N°MD2022-1341 - 03/11/22 - Direction des Finances

Décision relative à un Emprunt de 10 millions d'euros sur 25 ans auprès de La SaarLB pour le financement des investissements 2022 - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser Montpellier Méditerranée Métropole à signer un contrat d'emprunt auprès de LA SAARLB à hauteur de 10 millions d'euros pour financer les investissements de la Métropole. Le contrat comporte une phase de mobilisation non revolving de 2 ans puis une phase de consolidation de 25 ans, toutes deux indexées sur EURIBOR 3 mois non flooré + marge de 0.62%.

N°MD2022-1347 - 06/12/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la prise en charge des frais de déplacements et autres frais annexes dans le cadre de l'organisation des manifestations et événements organisés par le Réseau des médiathèques pour l'année 2023

Objet : La décision vise à permettre la prise en charge des divers frais des intervenants dans les médiathèques et ce pour l'année 2023, pour une dépense maximale de 7 000 €.

N°MD2022-1348 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à la vente d'une emprise de 147 m² désaffectée et déclassée du domaine public et acquisition de la parcelle AP 26 - Rue des Maseliers - Commune de Cournonsec

Objet : Il est proposé de vendre une emprise de 147 m² en régularisation à Monsieur Gazé, au prix de 7 €/m², et acquérir la parcelle AP 26 de 71 m² intégrée à la voirie, à l'euro symbolique, rue des Maseliers sur la commune de Cournonsec.

N°MD2022-1349 - 10/11/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n° M2C0009DS - Prestations de suivi technique des aires de jeux des stades de Montpellier Méditerranée Métropole - Attribution

Objet : Le marché n° M2C0009DS « Prestations de suivi technique des aires de jeux des stades de Montpellier Méditerranée Métropole » est attribué à la société NOVAREA, sise à Gellainville (28), pour des prestations à prix unitaires faisant l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, avec un montant maximum annuel de 50 000,00 € HT. Le marché prend effet à compter de sa notification, pour une durée initiale d'un an (trois reconductions tacites d'un an).

N°MD2022-1350 - 01/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°8 prorogeant l'occupation de locaux par la société BSWEB PriceComparator au sein de la pépinière d'entreprises Cap Alpha - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°8, prorogeant la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société BSWEB PRICECOMPARATOR pour une période de 5 mois à compter du 1er

novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 62,65 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Alpha s'élève à 823,84 €.

N°MD2022-1351 - 03/11/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative au recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour "Acquisition de licences, maintenance, prestations et formations sur la gamme des logiciels ESRI" - Marché M2D0118RI - Autorisation de recours

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour l'acquisition de licences, maintenance, prestations et formations sur la gamme des logiciels ESRI pour un montant maximum de 480 000 € HT et pour une durée de 3 ans.

N°MD2022-1352 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à la vente de parcelles aux riverains - Ancien chemin déclassé - Avenue de la Fontasse - Commune de Fabrègues

Objet : Une impasse a été déclassée du domaine public, avenue de la Fontasse à Fabrègues. Après avoir purgé le droit de priorité auprès des riverains, il est proposé de vendre des tronçons de cette emprise aux riverains intéressés sur la base de l'estimation des services fiscaux, à 50 €/m².

N°MD2022-1353 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°5 prorogeant l'occupation de locaux par la société E-TUMBA au sein de la pépinière d'entreprises Cap Alpha

Objet : Un avenant n°5, prorogeant la convention d'occupation du domaine public est conclu avec la société E-TUMBA pour une période de 5 mois à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 52,77 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Alpha s'élève à 729,32 €.

N°MD2022-1355 - 25/11/22 - Direction des Mobilités

Décision modificative relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - Route de Lavérune à Montpellier, cadastrée section IV n°159, appartenant au syndicat des copropriétaires de la Résidence le Rodin - Régularisation du prix d'acquisition

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole régularise une erreur matérielle dans le prix d'acquisition de l'emprise de 67 m² du bien immobilier sis à Montpellier, cadastré section IV n° 159, appartenant au SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence le Rodin, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 5 226 €.

N°MD2022-1356 - 09/11/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative à un marché n°M2B0068PP - Logiciel de gestion des DT/DICT pour déclarations et réponses au format non SIG - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°M2B0068PP à la société SOGELINK sise à Caluire-et-Cuire (69). Il concerne l'abonnement à un logiciel de gestion dématérialisée, logiciel conçu pour les services gestionnaires de réseaux dont les données ne sont pas numérisées en SIG et pour ceux gérant des projets de travaux. Il est conclu pour un montant maximum de 89 900 € HT et pour une durée de 2 ans.

N°MD2022-1359 - 10/11/22 - Direction de l'Action Foncière et Immobilière

Décision relative à la déconsignation d'une indemnité d'expropriation au profit de M. Claude COMBETTES - Lieudit Truc de Leuze - parcelle cadastrée TX 30 - Commune de Montpellier

Objet : Décision de déconsignation à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS de la somme de 27 252, 79 € au profit de M. COMBETTES à la suite de sa demande, dans le cadre de l'expropriation du terrain cadastré TX 30, dont il était propriétaire en indivision, à la suite de l'ordonnance d'expropriation du 12 novembre 2007 et du jugement fixant les indemnités d'expropriation en date du 23 septembre 2009, dont les propriétaires avaient fait appel. Les autres membres de l'indivision ont demandé en 2019 la déconsignation des indemnités leur revenant, ce qui a donné lieu à la signature d'actes de quittance établis par Maître CAULIER, notaire à Baillargues, les 7 janvier 2019 et 29 mai 2019.

N°MD2022-1360 - 03/11/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°2 prorogeant l'occupation de locaux par la société BIGGER INSIDE au sein de la pépinière d'entreprises Cap Alpha

Objet : Un avenant n°2, prorogeant la convention d'occupation du domaine public est conclu avec la société BIGGER INSIDE pour une période de 5 mois à compter du 1er novembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 48,23 m² qu'elle occupe dans la pépinière Cap Alpha s'élève à 543,06 €.

N°MD2022-1361 - 16/12/22 - Direction des Sports

Décision relative à l'avenant n°1 au marché 06TRAV20 Réalisation des infrastructures du Parc Gérard Bruyère lot 4 "Voirie - Réseaux humides - Mobiliers - Jeux d'enfants" - Autorisation de signature

Objet : Un avenant n°1 au marché 06TRAV20 Réalisation des infrastructures du Parc Gérard Bruyère lot 4 Voirie – Réseaux humides – Mobiliers – Jeux d'enfants est passé avec le groupement EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON / SOLS MEDITERRANEE sis à Baillargues afin :

- D'ajuster les quantités prévues aux quantités réellement exécutées,
- De rendre définitifs les prix nouveaux provisoires,
- De prendre en compte les travaux supplémentaires rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,
- D'indemniser le groupement.

L'avenant constitue une moins-value de 409 738,82€ HT.

N°MD2022-1362 - 07/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision relative à l'octroi de la protection fonctionnelle à François VASQUEZ

Objet : Il s'agit d'autoriser l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur François VASQUEZ, dans le cadre de la parution de l'article de l'Agglo Rieuse à son sujet le 12 octobre 2022.

N°MD2022-1363 - 09/11/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à un avenant N°1 au marché M2D0008AT - Travaux d'aménagement de l'avenue de Vendargues à Jacou - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au marché n°M2D0008AT, conclu avec l'entreprise EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, en raison des travaux complémentaires, à la demande du maître d'ouvrage, nécessaires pour mener à bien l'opération. L'avenant représente une augmentation de 9,71 % du montant initial du marché soit 94 294,98 € HT en plus-value.

N°MD2022-1364 - 02/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative au marché n°M2B0044HP - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de peuplement de Montpellier Méditerranée Métropole - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché M2B0044HP à l'entreprise GUY TAYEB CONSEIL (GTC) sise à Paris. Il concerne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Élaboration et mise en œuvre de la stratégie de peuplement de Montpellier Méditerranée Métropole. Il est conclu pour un montant total de 59 975 € HT et pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

N°MD2022-1365 - 04/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Tribunal correctionnel de Montpellier - Résidence Font del Rey"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée à Iris CHRISTOL consécutivement à l'avis d'audience en date du 29 septembre 2022 devant le Tribunal Correctionnel de Montpellier pour y être entendu en qualité de victime dans la procédure concernant la SC FONCIERE DE RENOVATION, la SARL CIGER SUD, la SCI GRAND MAIL, la SCI LA MOULINE, M. Raymond DIDIER, M. Michel FAKHOURY, M. Patrick BOLZER et M. Jamal MIKTAR pour avoir à Montpellier résidence Font del Rey entre le 1er janvier 2016 et le 31 décembre 2021 :

- Exposé directement autrui à risque immédiat de mort ou de blessure de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de prudence ou de sécurité imposé par la loi en logeant des locataires dans des appartements présentant des risques,

- Soumis des locataires à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine,
- Contraindre un ou des occupants à renoncer aux droits qu'il détient, de les avoir menacés ou commis à leur égard tout acte d'intimidation.

N°MD2022-1367 - 24/11/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative à une convention de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Marché de fourniture et de pose de signalisation verticale de police et temporaire - Autorisation de signature

Objet : La Métropole et la Ville ont recours à une convention de groupement de commandes afin de lancer une procédure concernant un marché de fourniture et de pose de signalisation verticale (2 lots géographiques) à bons de commande, sans minimum et avec maximum, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois. La Métropole est désignée comme coordonnateur du groupement. Concernant la Métropole, le lot 1 est sans minimum et avec un maximum de 2 200 000 € HT ; le lot 2 est sans minimum et avec un maximum de 2 100 000 € HT.

N°MD2022-1369 - 03/11/22 - Direction des Moyens Généraux et des Bâtiments

Décision relative à un contrat de location entre Montpellier Méditerranée Métropole et France TV Studio - Site Hélios à Fabrègues

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole signe un contrat de location avec la société FRANCE TV STUDIO, sise à Paris. Il concerne des locaux dont la Métropole est propriétaire, sur la commune de Fabrègues, sur la parcelle cadastrée CA 15: Dans le bâtiment I, un espace de bureau de 51 m² et un espace de stockage de 300 m². Le contrat prend effet à compter de sa signature et arrivera à terme le 16 décembre 2022. Le montant TTC et CC de la redevance pour la durée totale de l'occupation est de 2 587,45 €.

N°MD2022-1370 - 17/11/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à un marché n°M2B0064RI - Acquisition et maintenance d'un logiciel de gestion des demandes de logements sociaux - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché à bons de commandes n°M2B0064RI à l'entreprise AFI sise à Lognes (77). Il concerne l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion des demandes de logements sociaux. Il est conclu pour un montant maximum de 89 000 € HT et pour une durée de 4 ans à compter de sa notification.

N°MD2022-1371 - 17/11/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à une convention de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier - Maintenance applicative et intégrations techniques d'un ensemble de sites web utilisant le CMS Open Source DRUPAL - Approbation - Autorisation de signature

Objet : Dans le cadre de la maintenance applicative et intégrations techniques d'un ensemble de sites web, il est proposé une convention de groupement de commandes entre la Métropole et la Ville de Montpellier. La Métropole est désignée coordonnateur du groupement. Le montant total de commandes à engager par la Métropole est estimé à 44 500 € HT.

N°MD2022-1372 - 09/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision modificative de la décision n°MD2022-1307 relative à la mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès à la Ville de Montpellier pour l'événement Cœur de Ville en Lumières - Autorisation de signature

Objet : En raison de changements des plannings techniques de Cœur de Ville en lumières, cette décision abroge la décision n°MD2022-1307, les dates de mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès à la Ville de Montpellier sont dorénavant du lundi 21 novembre au dimanche 27 novembre 2022. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

N°MD2022-1374 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête TA n°2205271-4 - SARL LE CINQ"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée à Maître Gonzague PHELIP à la suite du dépôt de la requête n°2205271-4 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par la SARL LE CINQ tendant à obtenir indemnisation pour préjudice subi consécutivement aux travaux d'aménagement du quartier des Arceaux engagés par Montpellier Méditerranée Métropole depuis octobre 2021.

N°MD2022-1375 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Décision d'ester en justice "Requête Tribunal Judiciaire de Montpellier - Monsieur Jean LAPIERRE"
Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au cabinet d'avocats ACOCE consécutivement à l'assignation reçue par Montpellier Méditerranée Métropole devant le Tribunal Judiciaire à la demande de M. LAPIERRE tendant à obtenir réparation pour préjudice subi consécutivement à la perte de jouissance des lots dont il était propriétaire dans la copropriété Le Pavie, sise à Montpellier.

N°MD2022-1377 - 14/11/22 - Direction des Moyens Généraux et des Bâtiments
Transfert de propriété de véhicules de Montpellier Méditerranée Métropole vers la Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole, dans le cadre de la constitution de la Régie de l'Assainissement - Autorisation de signature
Objet : La Régie des Eaux de Montpellier Méditerranée Métropole sera créée au 1er janvier 2023. La création de la régie unique de l'eau potable et de l'assainissement engendre un transfert de 13 véhicules de la Métropole vers la régie au 1^{er} janvier 2023, en cohérence avec la compétence transférée.

N°MD2022-1378 - 10/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière
Décision relative à la signature d'une convention d'occupation temporaire - Parcelle cadastrée SE 74 - ZAC Nina Simone - Commune de Montpellier
Objet : Montpellier Méditerranée Métropole consent au profit de M. TAINÉ, une convention d'occupation temporaire à compter du 1er novembre 2022, de la parcelle cadastrée SE 74 d'une superficie de 4924 m², située à Montpellier, afin de lui permettre d'y faire pâturer ses chevaux. La convention d'occupation temporaire est consentie et acceptée pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, moyennant le versement d'une redevance annuelle de 171 €.

N°MD2022-1379 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Décision d'ester en justice "Requête TA n°2205287-5 - SCI CHATEAU BON"
Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au Cabinet d'Avocats CGCB et ASSOCIES à la suite du dépôt de la requête n°2205287-5 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par la SCI Château Bon contre l'arrêté préfectoral n° 2022.07.DRCL.0301 du 20 juillet 2022 portant cessibilité en urgence des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation de la ligne 5 du Tramway, secteur Ouest, sur le territoire des communes de Montpellier et de Saint Jean de Védas, par Montpellier Méditerranée Métropole.

N°MD2022-1380 - 10/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière
Décision relative à la convention de mise à disposition à la SAFER Occitanie CMD 34 20 0001 02 - Lieu-dit Valedeau - Commune de Montpellier
Objet : Montpellier Méditerranée Métropole souhaite mettre à disposition de la SAFER OCCITANIE, les parcelles situées lieu-dit Valedeau sur la commune de Montpellier pour une surface totale de 9 ha 90 a 02 ca, consentie pour une durée de trois campagnes jusqu'au 31 octobre 2025 moyennant une redevance annuelle de 4 950 €.

N°MD2022-1381 - 23/11/22 - Pôle Proximité Espaces Publics
Décision relative à un avenant n°1 à la convention financière entre Montpellier Méditerranée Métropole, le Département de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Commune de Saint-Aunès - Aménagement d'un barreau routier entre la RD24E2 et la RM613 - Autorisation de signature
Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 à la convention financière entre Montpellier Méditerranée Métropole, le Département de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et la Commune de Saint-Aunès relative à l'aménagement d'un barreau routier entre la RD24E2 et la RM613. L'avenant a pour objet d'apporter des précisions sur la participation des parties.

N°MD2022-1382 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique
Décision d'ester en justice "Requête n°2205288-5 TA - SCI SANTEO"
Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au cabinet d'Avocats CGCB et ASSOCIES à la suite du dépôt de la requête n°2205288-5 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par la SCI SANTEO contre l'arrêté préfectoral n° 2022.07.DRCL.0301 du 20 juillet 2022 portant cessibilité

en urgence des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation de la ligne 5 du Tramway, secteur Ouest, sur le territoire des communes de Montpellier et de Saint Jean de Védas, par Montpellier Méditerranée Métropole.

N°MD2022-1383 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "requête n°2205289-5 TA - SCI LE PARK"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au cabinet d'Avocats CGCB et ASSOCIES à la suite du dépôt de la requête n°2205289-5 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par la SCI LE PARK contre l'arrêté préfectoral n° 2022.07.DRCL.0301 du 20 juillet 2022 portant cessibilité en urgence des immeubles bâtis et non bâtis nécessaires à la réalisation de la ligne 5 du Tramway, secteur Ouest, sur le territoire des communes de Montpellier et de Saint Jean de Védas, par Montpellier Méditerranée Métropole.

N°MD2022-1384 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n°2205582-1 TA - SC DOPHINVEST"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au Cabinet d'Avocats SCP CGCB et ASSOCIES suite au dépôt de la requête n°2205582-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier par la SC DOPHINVEST contre la décision n° MD2022-994 du 18 août 2022 relative à la préemption de la parcelle cadastrée HM 487 constituant un local commercial, lot 828, de la copropriété « Le Triangle » sise à Montpellier.

N°MD2022-1385 - 14/11/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Assignment Tribunal Judiciaire - Germaine DE LAPASSE"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée à Maître Gonzague PHELIP à la suite de l'assignation devant le Tribunal Judiciaire reçue le 28 octobre 2022 à la requête de Mme DE LAPASSE tendant à rendre commune et opposable à Montpellier Méditerranée Métropole l'ordonnance de référé expertise du Tribunal de Grande instance du 27 décembre 2019 concernant des désordres affectant l'appartement de la requérante situé rue Sainte Croix à Montpellier.

N°MD2022-1386 - 09/11/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché subséquent n°M2D0091PP - Travaux d'aménagement de l'avenue de la Liberté, de la rue de Fontcarrade et de la rue du Professeur Forgues sur la commune de Montpellier - Autorisation de signature

Objet : Sur le fondement de l'accord-cadre n°M1D0064AT, un marché subséquent à tranches a été attribué au groupement GUINTOLI / EHTP / SIORAT sis à Mauguio pour un montant de 982 677,55 € HT et pour une durée globale de 125 jours calendaires. Ce délai d'exécution ne comprend pas une période de préparation de 30 jours par tranche.

N°MD2022-1387 - 25/11/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à l'avenant n°2 au marché subséquent n°M1D0100EP - Travaux d'aménagement du parking des Libertés à Castries - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°2 au marché subséquent n°M1D0100EP - Travaux d'aménagement du parking des Libertés à Castries, avec l'entreprise COLAS. Le montant de l'avenant est de 18 425 € HT, soit une augmentation de 4,26 %. Le délai d'exécution du marché est prolongé de 4 mois portant la durée d'exécution totale à 9 mois.

N°MD2022-1388 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention de partenariat entre l'association Ars Musica et Montpellier Méditerranée Métropole pour les actions pédagogiques avec la Cité des arts

Objet : ARS MUSICA et la Cité des Arts conviennent d'un partenariat pour des actions pédagogiques au sein de la Cité des Arts sous forme de concerts éducatifs, d'ateliers et de conférences.

N°MD2022-1389 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) "Expert Copro' pour vous aider" - Convention - Autorisation de signature

Objet : Le dispositif POPAC vient en prévention auprès des copropriétés qui rencontrent des difficultés,

parfois passagères. Il doit permettre d'éviter l'aggravation de situations qui conduisent à des dispositifs de redressement de copropriétés, et constitue en cela un outil plus flexible, mobilisable sur tous types de problématiques que peuvent rencontrer les copropriétés de la Métropole.

N°MD2022-1391 - 18/11/22 - Mission Espaces Publics

Décision relative à l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux d'aménagements paysagers et de déplacement d'une trémie piétonne dans le cadre de l'opération de requalification de l'espace urbain Comédie-Esplanade-Triangle à Montpellier - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1 au lot 1 - Génie Civil et Etanchéité relatif aux travaux d'aménagements paysagers et de déplacement d'une trémie piétonne dans le cadre de l'opération de requalification de l'espace urbain Comédie-Esplanade-Triangle à Montpellier. L'avenant, conclu avec l'entreprise DARVER, titulaire du marché, a pour objet de régulariser les coûts générés par les travaux supplémentaires prévus portant le montant du marché de 1 959 481,53 € HT à 2 189 869,68 € HT.

N°MD2022-1394 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès à l'association En Traits libres du 5 au 14 décembre 2022

Objet : Dans le cadre du Rhony's Festival, autour de la BD, l'association EN TRAITS LIBRES a sollicité la mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès du 5 au 14 décembre 2022. La mise à disposition est consentie à titre gracieux.

N°MD2022-1398 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès à la Compagnie Wanda du 28 novembre au 4 décembre 2022 - Autorisation

Objet : La COMPAGNIE WANDA sollicite Montpellier Méditerranée Métropole pour la mise à disposition de l'Hôtel d'Aurès du 28 novembre au 4 décembre 2022, pour accueillir le projet "Maison Lieu : comme à la radio !". Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

N°MD2022-1399 - 15/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 2409 route de Lavérune à Saint Jean de Védas, cadastré section BW n°21, appartenant à l'indivision CARRODANO

Objet : Dans le cadre de la 5ème ligne du tramway de Montpellier, la Métropole doit effectuer des travaux sur l'immeuble sis 2409 route de Lavérune à Saint Jean de Védas, cadastré section BW n°21, appartenant à l'indivision CARRODANO. Une convention d'autorisation de travaux est ainsi proposée.

N°MD2022-1400 - 15/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - Lots privatifs n°135, 140, 147 et 148 - Chemin de la Coustaude à Saint Jean de Védas, parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à la SCI LE DOMAINE DE LA COUSTAUDE

Objet : La Métropole acquiert dans le volume B1 les lots privatifs n°135, 140, 147 et 148 au sein de la copropriété le domaine de la Coustaude située à Saint Jean de Védas, pour assiette foncière les parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à la SCI LE DOMAINE DE LA COUSTAUDE, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant de 27 400 €.

N°MD2022-1401 - 15/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une demande d'autorisation de travaux pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 40 impasse Pierre Colin à Saint Jean de Védas, cadastré section BW n°22 et n°54, appartenant à Madame CARRODANO

Objet : Dans le cadre de la 5ème ligne du tramway de Montpellier, la Métropole doit effectuer des travaux sur l'immeuble sis 40 impasse Pierre Colin à Saint Jean de Védas, cadastré section BW n°22 et n°54, appartenant à Madame CARRODANO. Une convention d'autorisation de travaux est ainsi proposée.

N°MD2022-1402 - 17/11/22 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à un avenant n°1 au marché n°201902929 T2001, lot V1 terrassements, mise en place de caveaux, bassins et noues, gabions et revêtements pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du marché n° 201902929 T2001, lot V1 terrassements, mise en place de caveaux, bassins et noues, gabions et revêtements pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec les entreprises RAZEL BEC/MIGMA/MTC. Le montant de cet avenant est de 587 510,42 € TTC.

N°MD2022-1403 - 17/11/22 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à un avenant n°1 au marché n° 201902929 T2004, lot V4 murs, escaliers et réalisation des murs columbarium en béton pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier- Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du marché n° 201902929 T2004, lot V4 murs, escaliers et réalisation des murs columbarium en béton pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec le groupement BUEZA/EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON. Le montant de cet avenant est de 266 658, 81 € TTC.

N°MD2022-1404 - 17/11/22 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à un avenant n°1 au marché n° 201902929 T2006, lot V6 ponts, passerelles et serrurerie pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier- Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du marché n° 201902929 T2006, lot V6 ponts, passerelles et serrurerie pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec le groupement BUEZA/EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON. Le montant de cet avenant est de 148 727,41 € TTC.

N°MD2022-1405 - 17/11/22 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à un avenant n°1 au marché n° 201902929 T2007, lot V7 aménagements paysagers et arrosage pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec l'entreprise PSP - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du marché n° 201902929 T2007, lot V7 aménagements paysagers et arrosage pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec le groupement PSP/PAYSAGE MEDITERRANEENS / CGME. Le montant de cet avenant est de 82 301,54 € TTC.

N°MD2022-1406 - 17/11/22 - Direction des Relations aux Publics

Décision relative à un avenant n°1 du marché n° 201902929 T2008, lot V8 signalétique et mobilier pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec l'entreprise MOBIL CONCEPTS METALCO - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature de l'avenant n°1 du marché n° 201902929 T2008, lot V8 signalétique et mobilier pour la réalisation de la phase 1 du cimetière métropolitain sur le site de Grammont à Montpellier, conclu avec l'entreprise MOBIL CONCEPTS METALCO. Le montant de cet avenant est de 51 523,12 € TTC.

N°MD2022-1407 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à un recours au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour la "Fourniture, installation, exploitation et maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes" (Accord-cadre n° 2021-047-001) - Marché n°G2D0057RI - Autorisation de signature

Objet : Il est nécessaire pour Montpellier Méditerranée Métropole de prévoir la Fourniture, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures téléphoniques multimarques et services connexes, afin d'assurer le fonctionnement optimal des infrastructures dans ce domaine, via le RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) en l'absence de marché permettant de couvrir ce besoin, à compter du 1er janvier 2023

N°MD2022-1408 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative au marché n° G20056RI - Recours au Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) pour la " Fourniture et intégration de solutions de sécurité et services managés " (Accord-cadre n° 2021-063-002) - Autorisation de signature

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole signe un marché pour la fourniture et l'intégration de solutions

de sécurité et services managés, afin d'assurer le fonctionnement optimal et sécurisé des infrastructures de la Métropole dans ce domaine, avec le RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS (RESAH) pour cette prestation pour un montant maximum annuel de 200 000 € HT sur une période débutant au 1er janvier 2023 pour une durée totale qui n'excèdera la date d'expiration du marché subséquent fixée au 21 avril 2026. Une contribution annuelle de 375 € est demandé par entité afin d'accéder au marché.

N°MD2022-1409 - 21/11/22 - Direction Innovation Politiques Contractuelles Système d'Information Géographique

Décision relative au projet de coopération décentralisée ' Clé en main ' - Missions d'expertise - Palestine

Objet : Il s'agit d'autoriser le déplacement d'un élu de la Métropole et de 2 agents pour une mission en Palestine pour le suivi du projet « Clé en main » (délibération M2021-347 et M°2022-371). La dépense totale est estimée à 7 500 € maximum.

N°MD2022-1410 - 24/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à la signature d'un bail civil avec la SA3M - Quartier Mosson - Espace Gisèle Halimi - 35 rue de la Haye - Parcelle cadastrée LS 22

Objet : La SA3M est propriétaire de l'espace Gisèle Halimi situé 35 rue de la Haye à Montpellier dans le quartier de la Mosson sur la parcelle cadastrée LS 22. Des travaux de réaménagement du bâtiment sont en cours. Pour l'année 2022, Montpellier Méditerranée Métropole a installé dans ce bâtiment des services qui occupent une superficie de 227,37 m² correspondant aux lots 1, 2 et 5 de l'immeuble. Il y a lieu de conclure avec la SA3M un bail pour l'occupation de ces locaux par les services métropolitains, moyennant un loyer annuel de 90 €/m² ainsi qu'un montant annuel forfaitaire de charge d'un montant de 90 €/m², soit pour l'année 2022 un loyer avec charges de 39 220,86 € HT.

N°MD2022-1411 - 06/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à une demande de subvention auprès d'Hérault Energies - Beaulieu - Renforcement du Poste Cantagrils

Objet : Il s'agit d'autoriser l'opération de renforcement et de sécurisation du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune de Beaulieu d'un montant de 100 444 € TTC. L'opération est financée à 100% par HERAULT ENERGIES.

N°MD2022-1412 - 18/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à un contrat de location entre Montpellier Méditerranée Métropole et la société Urgence Solaire - Locaux 391 rue de Font Froide Lot 3

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole signe un contrat de location avec la société URGENCE SOLAIRE sise à Montpellier. : La location concerne des locaux dont Montpellier Méditerranée Métropole est propriétaire, d'une surface de 82,55 m². Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans à compter de sa signature. Il est renouvelable une fois de façon expresse pour la même durée. La location est consentie pour un loyer annuel de 5 652 € HT. Avec la TVA au taux de 20% en vigueur en sus, le loyer annuel est de 6 782,40 € hors charges et hors taxe locale.

N°MD2022-1413 - 06/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation d'audits énergétiques dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature des contrats d'audit tripartites avec les copropriétés Saint James, Cap Emeraude, Collines d'Estanove Bat.B3 ainsi que de décider l'attribution de subventions pour la réalisation de ces audits d'un montant total de 21 330 €.

N°MD2022-1414 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à l'avenant n°4 à la convention de dépôt de quatre œuvres de Hubert Robert du musée Fabre au CICRP en vue de leur étude et de leur restauration - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit de prolonger la durée du dépôt et assurance des quatre œuvres de Hubert ROBERT, au sein du CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE (CICRP) en vue de leur restauration, jusqu'au 18 décembre 2023. Les études scientifiques et le rapport d'étude, réalisés entre 2019 et aujourd'hui sont en cours d'édition.

N°MD2022-1415 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec LES PERLES DE VERRE / La Baignoire - Approbation - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit de définir des modalités de soutien de Montpellier Métropole Montpellier à l'association LES PERLES DE VERRE / LA BAIGNOIRE en adéquation avec sa politique publique en faveur du spectacle vivant qui développe une stratégie visant à structurer et renforcer ses différentes filières de spectacles vivant.

N°MD2022-1416 - 16/12/22 - Direction Aménagement et Renouvellement Urbain

Décision relative à la conclusion d'un marché subséquent n°4 à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur des espaces publics Foch - Préfecture - Autorisation de signature

Objet : Le scénario fonctionnel de requalification de l'axe Foch - Préfecture a été validé en juillet 2022. le, dans le cadre de l'accord-cadre prévu à cet effet. La décision attribue le marché subséquent n°4 de l'accord cadre qui a pour objet la réalisation des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et porte sur le périmètre opérationnel Foch – Place des Martyrs de la Résistance, en groupement ATELIER JACQUELINE OSTY ET ASSOCIES - FABRE SPELLER - TPFI - DUCKS SCENO - LES ECLAIREURS sis à Paris. Le montant du marché est de 79 100 € HT, sa durée 3 mois.

N°MD2022-1417 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative au recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour des " Développements dans le cadre d'un système global de gestion d'objets connectés et de traitement des données " - Marché N° M2D0127RI - Autorisation de recours

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour des développements dans le cadre d'un système global de gestion d'objets connectés et de traitement des données afin d'en optimiser le pilotage de l'existant ainsi que l'intégration et le déploiement de nouveaux objets, pour un montant maximum de 315 245 € HT et une durée d'un an à compter de la date exécutoire de cette décision.

N°MD2022-1419 - 06/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché subséquent n°M2D0089PP - Travaux d'aménagement de l'avenue Albert Dubout à Montpellier - Attribution - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché subséquent n°M2D0089PP – Travaux d'aménagement de l'avenue Albert Dubout à Montpellier à l'entreprise COLAS sise à Saint Jean de Védas. Il est conclu pour un montant estimatif de 866 149 € HT et pour une durée de 4 mois à compter de l'ordre de service de démarrage, période de préparation de 30 jours non comprise.

N°MD2022-1420 - 06/12/22 - Service Politique de la Ville

Décision relative au renouvellement de l'abonnement participatif à l'association Inter-Réseaux des Professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU) au titre de l'année 2022/2023 - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le renouvellement de l'abonnement participatif à l'association INTER-RESEAUX DES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (IRDSU) au titre de l'année 2022/2023. Le tarif annuel de cet abonnement est fixé à 1 300 €.

N°MD2022-1421 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à l'avenant n°1 au marché n° M1B0062RI de " Prestations d'intégration et développement (Microsoft Dynamics) d'un logiciel de gestion de la relation entreprise (CRM), programmation immobilière et foncière, suivi des locations des biens communautaires " Autorisation de signature

Objet : Un avenant n°1 au marché n° M1B0062RI de Prestations d'intégration et développement (Microsoft Dynamics) d'un logiciel de gestion de la relation entreprise (CRM), programmation immobilière et foncière, suivi des locations des biens communautaires est passé avec l'entreprise COEXYA sise à Saint Didier au Mont d'Or. Compte tenu de la nécessité de recourir à des prestations supplémentaires pour de la reprise de données et prévoir des évolutions logicielles de l'existant, il convient d'augmenter de 7 500 € HT le montant total maximum du marché le portant de 82 000 € HT à 89 500 € HT.

N°MD2022-1422 - 06/12/22 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision modificative du marché M2D0013MG ' Nettoyage des locaux de Montpellier Méditerranée Métropole ' - Autorisation

Objet : La Métropole décide de modifier le marché n° M2D0013MG « Nettoyage des locaux de Montpellier Méditerranée Métropole » à la suite d'une erreur matérielle de rédaction, dans l'article 3, le montant du marché a été attribué pour 24 897, 05 € HT au lieu de 24 397, 05 € HT.

N°MD2022-1423 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative au marché n°M2D0022DC - Restauration de vestiges archéologiques du site Lattara - Lots 1,2 et 3 - Attribution

Objet : Il s'agit d'attribuer le marché n°M2D0022DC de restauration de vestiges archéologiques du site de Lattara - Lots 1, 2 et 3 avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 : Maçonnerie - terrassement - VIVIAN ET CIE, sise à Marseille (13), pour un montant de 161 266,80 € HT,

- Lot 2 : Métallerie serrurerie - METIER DU FER, sise à Lodève (34), pour un montant de 145 195,20 € HT,

- Lot 3 : menuiserie bois - AMEXBOIS, sise à Oraison (04) pour un montant de 34 387,80 € HT.

La durée du marché pour les 3 lots est de 6 mois à compter de la notification.

N°MD2022-1424 - 08/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative au renouvellement de l'adhésion Terres en Villes - Organisme économique extérieur - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le renouvellement de l'adhésion, pour un montant de 3 670 €, à l'association TERRES EN VILLES.

N°MD2022-1425 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention de partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et Nu Collectif pour les actions pédagogiques et de mise à disposition de locaux avec la Cité des arts - Autorisation

Objet : Il est proposé la signature d'une convention avec l'association NU COLLECTIF, ayant pour but de favoriser les pratiques artistiques inclusives. La convention couvre l'année scolaire 2022-2023.

N°MD2022-1426 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à une convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens avec la Bulle Bleue - Approbation - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit de définir des modalités de soutien à la BULLE BLEUE par Montpellier Métropole Montpellier en adéquation avec sa politique publique en faveur du spectacle vivant qui développe une stratégie visant à structurer et renforcer ses différentes filières de spectacles vivant.

N°MD2022-1427 - 06/12/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative au marché M2D0130DC "l'achat de reportages télévisés Via Occitanie Montpellier pour l'année 2022 - Autorisation de signature

Objet : L'achat de reportages télévisés est attribué à l'entreprise VIA OCCITANIE MONTPELLIER sise à Toulouse. Il est ainsi proposé d'approuver cet achat pour l'année 2022, pour un montant de 250 000 € HT. Le marché prend effet au titre de l'année 2022. Sa durée est de 1 an

N°MD2022-1428 - 29/11/22 - Mission Mosson Cévennes

Décision relative au marché n°M2B0054MC "mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la concertation et la communication des projets de développement local et de renouvellement urbain (Mosson et Cévennes) inscrits au NPNRU de Montpellier Méditerranée Métropole" - Autorisation de signature

Objet : Le présent marché, attribué à l'entreprise ROUGE VIF TERRITOIRES, sise à Versailles, s'élève à 84 400 € HT, sur une période de 6 mois à compter de la notification du marché.

N°MD2022-1430 - 29/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à la consignation d'une indemnité d'expropriation due à la société Compagnie Française d'Investissement (enseigne COFISA) - Secteur Mosson - Déclaration d'Utilité Publique du projet de constitution d'une réserve foncière dans le secteur de la Tour d'Assas - Commune de Montpellier

Objet : Le jugement en date du 12 octobre 2022 a fixé l'indemnité de dépossession due à la société COMPAGNIE FRANÇAISE D'INVESTISSEMENT, propriétaire de 20 box dans les sous-sols de la Tour d'Assas, à 56 000 €. Compte tenu des inscriptions hypothécaires grevant ces biens qui constituent un obstacle au paiement de l'indemnité de dépossession fixée par le juge, il y a lieu, de consigner à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS l'indemnité due.

N°MD2022-1431 - 08/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°7 prorogeant l'occupation de locaux par la société POLIGMA au sein de la pépinière d'entreprises Cap Omega - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°7, prorogeant la convention d'occupation du domaine public conclue avec la société POLIGMA pour une période de 4 mois à compter du 1^{er} décembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 31,26 m² qu'elle occupe dans la PEPINIERE CAP OMEGA s'élève à 517,35 €.

N°MD2022-1432 - 08/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à un avenant n°1 prorogeant l'occupation de locaux par la société KYLI au sein de la pépinière d'entreprises Cap Omega - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant n°1, prorogeant la convention d'occupation du domaine public, conclue avec la société KYLI, pour une période de 4 mois à compter du 1^{er} décembre 2022 et jusqu'au 31 mars 2023. A compter de cette date, la redevance mensuelle HT et HC à payer par la société pour la surface de 43,01 m² qu'elle occupe dans la PEPINIERE CAP OMEGA s'élève à 609,45 €.

N°MD2022-1433 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à un partenariat pédagogique entre Montpellier Méditerranée Métropole pour la Cité des arts, le conservatoire de Sète Agglopolé Méditerranée et Travelling Ecole Supérieure de Cinéma et de la Télévision

Objet : Dans le cadre d'un maillage territorial régional et compte tenu de la proximité géographique des trois établissements, il apparaît pertinent de formaliser, via la présente convention, les échanges entre le Conservatoire de Sète, la Cité des arts et l'école TRAVELLING en matière de projets artistiques et pédagogiques. Le partenariat vise une collaboration artistique entre les étudiants inscrits en 3^e année de cycle pro Cinéma-TV de l'école TRAVELLING et les étudiants de la classe de Musique à l'image de la Cité des Arts et les étudiants de la classe de composition du Conservatoire des Sète.

N°MD2022-1434 - 09/12/22 - Mission Espaces Publics

Décision relative à un marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics "Comédie-Esplanade-Triangle" - Attribution

Objet : Le marché subséquent à l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre des espaces publics Comédie Esplanade Triangle est attribué au groupement TER/TECTA-SISMO-PER-ZEFCO-ON, pour un montant de 53 200 € HT. Ce marché prendra effet à la date fixée par ordre de service. Sa durée est de 14 mois.

N°MD2022-1435 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative aux avenants de prolongation du marché 5031DC18 de nettoyage et entretien des locaux, espaces intérieurs, extérieurs, et vitreries accessibles et nettoyage des espaces inaccessibles et des vitreries inaccessibles des médiathèques de Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Cette décision vise à prolonger les différents lots du marché de nettoyage des médiathèques et ce jusqu'au 31 mars 2023, en attendant l'attribution du nouveau marché.

N°MD2022-1436 - 06/12/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à la convention de partenariat entre le musée Fabre et le tiers lieu la Zone - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'une convention dont l'objet est de mettre en place un partenariat entre le musée Fabre et le tiers lieu LA ZONE situé à Castries afin d'organiser une conférence hors les murs du musée Fabre, dite conférence « ambassadeur » au sujet de l'exposition Djamel TATAH, le théâtre du silence.

N°MD2022-1437 - 08/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative aux frais de déplacement à l'étranger pour des agents de la Direction du Développement Économique et de l'Emploi de Montpellier Méditerrané Métropole - Autorisation

Objet : Il est proposé d'autoriser, pour les agents du BIC, le déplacement au Royaume-Uni ainsi que la prise en charge au frais réels des aspects logistiques (hébergement, transports, repas, etc.) à l'occasion de l'Investment Showcase organisé par SETSQUARED PARTNERSHIP le 1er et 2 décembre 2022.

N°MD2022-1438 - 06/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à l'avenant n°1 au marché subséquent n°M9D0122AT - Travaux d'aménagement de l'avenue de la Croix de Mounier à Saint Drézéry - Autorisation de signature

Objet : Un avenant n°1 au marché subséquent n°M9D0122AT - Travaux d'aménagement de l'avenue de la Croix de Mounier à Saint Drézéry, conclu avec l'entreprise EIFFAGE. Le montant de l'avenant est de 9 678, 97 € HT, soit une augmentation de 4,88 %. Le délai d'exécution du marché de 2 mois est prolongé de 2 mois portant la durée d'exécution totale à 4 mois, hors période de préparation.

N°MD2022-1439 - 06/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'avenant n°1 de transfert du marché M1D0081DM - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bus à haut niveau de service (BHNS) de Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant de transfert permettant à la Métropole de déléguer à la SPL TAM la maîtrise d'ouvrage du marché n°M1D0081DM - lot n°1, attribué au groupement INGEROP / SEIRI. Il n'y a aucun impact financier.

N°MD2022-1440 - 06/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'avenant n°1 du lot 2 du marché M1D0081DM - Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des bus à haut niveau de service (BHNS) de Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'un avenant de transfert permettant à la Métropole de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce marché à la SPL TAM. Il n'y a aucun impact financier. Il s'agit du lot n°2 de ce marché, attribué au groupement EGIS / PRESENTS / LABA

N°MD2022-1441 - 24/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'avenant n°1 au marché M2D0002DM - Etudes et réalisation de la régulation de trafic et de la priorité aux feux pour les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) de Montpellier Méditerranée Métropole

Objet : Il s'agit d'un avenant de transfert permettant à la Métropole de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce marché à la SPL TAM. Il n'y a aucun impact financier. Pour rappel, ce marché a été attribué à l'entreprise GERTRUDE.

N°MD2022-1442 - 13/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à l'avenant n°1 au marché M2D0058DM - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'acquisition de bus à haut niveau de service électriques et des systèmes de supervision - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'un avenant de transfert permettant à la Métropole de déléguer la maîtrise d'ouvrage de ce marché à la SPL TaM. Il n'y a aucun impact financier. Pour rappel, ce marché a été attribué à l'entreprise TRANSAMO.

N°MD2022-1443 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à d'octroi de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la Rénovation Energétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser l'attribution de subventions de 3 ménages sollicitant l'aide Plan Climat pour un montant total de 3 900 €:

N°MD2022-1444 - 29/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à la consignation d'une indemnité d'expropriation due à l'indivision MOUALLAL-AMNIH-MALEHOU - Secteur Mosson - Déclaration d'Utilité Publique du projet de constitution d'une réserve foncière dans le secteur de la Tour d'Assas - Commune de Montpellier

Objet : Le jugement en date du 19 octobre 2022 a fixé l'indemnité de dépossession due à l'indivision MOUALLAL-AMNIH-MALEHOU, héritiers de Monsieur Abdelkader AMNIH, propriétaire de 6 lots de copropriété dans l'immeuble Tour d'Assas, à 62 312 €. La succession non réglée de Monsieur Abdelkader AMNIH, constitue un obstacle au paiement de l'indemnité de dépossession fixée par le juge. Il y a donc lieu, de consigner à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS l'indemnité due.

N°MD2022-1446 - 29/11/22 - Mission Espaces Publics

Décision relative à l'attribution d'un marché de fourniture de pavés, dalles, marches et pièces ouvragés en pierre naturelle dans le cadre de l'opération de requalification de l'espace urbain Comédie-Esplanade-Triangle à Montpellier

Objet : Il s'agit d'attribuer les lots prévus à l'accord cadre de fourniture de pavés, dalles, bordures, marches et pièces ouvragés en pierre naturelle pour l'opération de requalification de l'espace urbain Comédie – Esplanade à Montpellier :

- Le lot n°1 (Fourniture de pavés, dalles, bordures et pièces ouvragées en pierre bleue) au groupement DURAND/SETP/DE FILIPPIS sur la base d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 2 129 797,50 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois ;
- Le lot n°2 (Fourniture de pavés, dalles, bordures et pièces ouvragées en pierre calcaire beige / jaune) à la SAS SOCIETE GUINET-DERRIAZ 1912 sur la base d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 854 145 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois ;
- Le lot n°3 (Fourniture de pavés, dalles, bordures et pièces ouvragées en marbre blanc et marbre rouge et dalles en granit bleu) au groupement DURAND/SETP/DE FILIPPIS sur la base d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 677 205 € HT et une durée d'un an renouvelable 3 fois.

N°MD2022-1447 - 16/12/22 - Direction des Sports

Décision relative au marché n° M2C0045DS - Conduite, exploitation et maintenance des installations techniques de la piscine olympique Angelotti - Attribution - Autorisation de signature

Objet : Le marché des prestations de conduite, exploitation et maintenance des installations techniques de la piscine olympique Angelotti est attribué à l'entreprise IDEX ENERGIES, sise à Gallargues-le-Montueux (30) pour un prix global et forfaitaire d'un montant de 111 534,13 € HT. et un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 80 000,00 € HT. Le marché prend effet à compter de sa notification, pour une durée de 3 mois.

N°MD2022-1449 - 06/12/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets lié au Fonds de soutien aux Industries Culturelles et Créatives - Approbation

Objet : Il est proposé d'attribuer la somme globale de 720 000 € aux 32 porteurs de projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2022 lié au fonds de soutien aux Industries Culturelles et créatives.

N°MD2022-1450 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à un partenariat entre Montpellier Méditerranée Métropole et la clinique Rech pour les actions pédagogiques avec la Cité des Arts

Objet : La clinique Rech et la Cité des Arts conviennent d'un partenariat pour l'année scolaire 2022-2023 visant à favoriser les pratiques artistiques inclusives.

N°MD2022-1451 - 24/11/22 - Pôle Déchets et Cycles de l'Eau

Décision relative au marché M2B0084VD - Collecte et transport des déjections animales du complexe animalier NOE de Villeneuve-lès-Maguelone - Attribution

Objet : Le marché est attribué à la société MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT sise à Montpellier. Le marché prend effet à sa notification pour une durée de 4 ans et un montant maximum de 56 000 € HT.

N°MD2022-1452 - 06/12/22 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative à une convention de groupement de commandes pour l'achat de matériels d'entretien des espaces verts entre Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, le CCAS de Montpellier, Castelnau-Le-Lez, Montferrier-sur-lez et Grabels - Autorisation de signature

Objet : Afin de rationaliser les coûts, il est convenu de monter un groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, le CCAS de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Castelnau-le-Lez, Montferrier-sur-Lez et Grabels afin d'acheter du matériels d'entretien pour les espaces verts. La Ville de Montpellier est nommée coordonnateur du groupement.

N°MD2022-1453 - 25/11/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée CT n°126, 770 avenue André Ampère sise commune de Castelnau-le-Lez - Ensemble immobilier de bureaux et activités

Objet : Il s'agit de l'acquisition au prix de 962 500 € du bien situé sur la parcelle cadastrée CT n°126, dans la zone d'activité des Garrigues à Castelnau-le-Lez, dans le cadre de la relocalisation du Pôle Territorial Vallée du Lez de la Métropole. Le bien est occupé par la société ENEDIS sous bail commercial jusqu'au 31/12/2024.

N°MD2022-1454 - 16/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à la cession des emprises en cours de numérotation cadastrale, DP a, b, c, e, f, section cadastrale AV, pour une superficie totale de 428 m² - ZAC CANNABE - Commune de Courdonterral

Objet : Il s'agit de céder à la SERM, aménageur de la ZAC CANNABE, 6 emprises déclassées, pour une surface totale de 428 m² au prix de 17€/m² soit un total de 7 276 € HT.

N°MD2022-1455 - 06/12/22 - Direction Energie et Moyens Techniques

Décision relative à une convention de groupement de commandes entre Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, le CCAS de Montpellier, Jacou, Castelnau-Le-Lez, Montferrier-sur-lez, Grabels, Prades-Le-Lez et Villeneuve-Lès-Maguelone pour l'achat de matériels électriques et lampes - Autorisation de signature

Objet : Afin de rationaliser les coûts, il est convenu de monter un groupement de commandes entre la Ville de Montpellier, le CCAS de Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole, Jacou, Castelnau-le-Lez, Montferrier-sur-Lez, Grabels, Prades-le-Lez et Villeneuve-lès-Maguelone pour l'achat de matériels électriques et lampes. La Ville de Montpellier est nommée coordonnateur du groupement.

N°MD2022-1457 - 16/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée AE n°68, Lieu-dit Saint Julia, sise commune de Murviel-Lès-Montpellier

Objet : Il s'agit d'acquérir une parcelle de terrain de 3 307 m² en nature de pré située sur la commune de Murviel-lès-Montpellier, au prix de 6 614 € hors frais de notaire, dans le cadre de la maîtrise foncière du secteur du site archéologique du Castellans, propriété de Montpellier Méditerranée Métropole.

N°MD2022-1459 - 29/11/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à l'autorisation d'occupation du domaine public (site archéologique Lattara Musée Henri Prades) par la société DEMD Productions- Approbation

Objet : Une convention d'occupation du domaine public est conclue avec la société DEMD PRODUCTIONS pour le tournage d'un épisode de la série Tandem au sein du site archéologique Lattara Musée Henri Prades du 6 au 20 décembre 2022

N°MD2022-1460 - 06/12/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête n° 2205905-4 TA - MALGRAS et Autres"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Montpellier est confiée au Cabinet ACOCE AVOCATS à la

suite du dépôt de la requête n°2205905-4 près le Tribunal Administratif de Montpellier le 14 novembre 2022 par Monsieur Cyril Malgras et Autres contre la décision du 30 décembre 2020 relative au transfert d'office et valant classement dans le domaine public métropolitain de la parcelle cadastrée KS 40, sise rue Cité du Mas de Tesse à Montpellier.

N°MD2022-1461 - 01/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à un contrat de location entre Montpellier Méditerranée Métropole et la société Oc'Consigne - Locaux 2 382 rue Font de la Banquière à Lattes - Autorisation

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole signe un contrat de location avec la société OC'CONSIGNE, sise à Castelnaud-le-Lez, pour un bâtiment de 600m² ainsi que le terrain attenant d'une surface de 2829 m² situé à Lattes, parcelle cadastrée CA 0002. Le contrat de location est conclu pour une durée de 6 ans non renouvelables. Il prendra effet à compter de la date de raccordement effectif aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées fait générateur de l'émission du premier titre de loyer, ou au plus tard au 1^{er} mai 2023. Le loyer pour toute la période de la location de 89 800 € HT et HC déduction faite des travaux réalisés par la société OC'CONSIGNE en lieu et place du propriétaire. Il sera versé de manière différée à compter de la 4^{ème} année du contrat, à raison d'un montant annuel de 29 933,33 € HT et HC.

N°MD2022-1462 - 06/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative au marché M2D0065PP - Travaux d'aménagement de la place Jean Jaurès à Grabels - Autorisation de signature

Objet : Les lots du marché M2D0065PP d'aménagement de la place Jean Jaurès à Grabels sont attribués aux entreprises suivantes :

- Lot 1 : EIFFAGE sise à Saint Jean de Védas, pour un montant estimatif de 89 985,45 € HT ;
- Lot 2 : METAL CONCEPT 43 sise à Tence pour un montant estimatif de 181 789 € HT ;
- Lot 3 : IDVERDE sise à Gigean pour un montant estimatif de 53 890,33 € HT.

Le marché prendra effet à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. La durée d'exécution est de 2 mois pour le lot 1, 2 mois pour le lot 2, 1 mois pour le lot 3. Ces délais ne comprennent pas la période de préparation de 30 jours pour chaque lot.

N°MD2022-1464 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative au marché n° M1C0058HP de coordonnateur du plan de sauvegarde 2022-2027 de la copropriété des Cévennes à Montpellier - Autorisation de signature

Objet : Le marché est attribué au groupement AAMO-LA STRADA sis à Lyon pour un montant forfaitaire de 194 900 € HT. La durée du marché part de la notification jusqu'à la fin de la phase opérationnelle du dernier des plans de sauvegarde après la scission de la copropriété.

N°MD2022-1466 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 2, rue de L'Escoutadou et 2223, boulevard Paul Valéry à Montpellier, parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505, appartenant à Madame LISBONA Coralie

Objet : Montpellier Méditerranée Métropole acquiert le lot 844 sur l'assiette de la copropriété Les Collines d'Estanove parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505, situées à Montpellier, propriété de Mme LISBONA, dans le cadre de la réalisation de la 5^{ème} ligne de tramway pour un montant total de 4 200 €.

N°MD2022-1467 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - boulevard Paul Valéry à Montpellier, cadastré IL n° 239 appartenant à l'Association syndicale libre des propriétaires du lotissement de la Mutualité Agricole du Midi et de l'Estanove

Objet : La Métropole acquiert une emprise de 44 m² du bien immobilier sis boulevard Paul Valéry à Montpellier, cadastré section IL n° 239 appartenant à l'Association syndicale libre des propriétaires du lotissement de la Mutualité Agricole du Midi et de l'Estanove, dans le cadre de la réalisation de la 5^{ème} ligne de tramway pour un montant total de 32 020 €.

N°MD2022-1468 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 1 chemin de la Coustaude à Saint Jean de Védas, parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à Monsieur MATRANGA

Objet : La Métropole acquiert dans le volume B1 le lot privatif n°145 au sein de la copropriété « le domaine de la Coustaude » située 1 chemin de la Coustaude à Saint Jean de Védas, ayant pour assiette foncière les parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à M. MATRANGA, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant de 7 150 €.

N°MD2022-1469 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 1 chemin de la Coustaude à Saint Jean de Védas, parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à Monsieur et Madame DRAPIER

Objet : La Métropole acquiert dans le volume B1 le lot privatif n°146 au sein de la copropriété Le domaine de la Coustaude située à Saint Jean de Védas, ayant pour assiette foncière les parcelles cadastrées section BW n° 420, 422, 424, appartenant à M. et Mme DRAPIER, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant de 7 150 €.

N°MD2022-1470 - 06/12/22 - Direction de l'Economie et de l'Emploi

Décision relative à l'adhésion à la Fédération Nationale Vignobles et Découvertes - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser l'adhésion à la FEDERATION NATIONALE VIGNOBLES & DECOUVERTES suite à l'obtention en 2022 du label Vignobles & Découvertes en tant que Destination Vignobles de Montpellier pour un montant de 850 €.

N°MD2022-1471 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 59 route de Lavérune à Montpellier, cadastrée section IK n° 376, appartenant au syndicat des copropriétaires de la Résidence le Park

Objet : La Métropole acquiert une emprise de 66 m² du bien immobilier sis 59 route de Lavérune à Montpellier, cadastré section IK n° 376, appartenant au syndicat des copropriétaires de la Résidence le Park, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 5 148 €.

N°MD2022-1472 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 2 535, route de Mende à Montpellier - parcelle cadastrée AN n°319 - propriété de la SCI DE L'AVENIR représentée par sa gérante Madame APARICI Florence

Objet : La Métropole acquiert la parcelle cadastrée AN n°319, située 2 535, route de Mende à Montpellier, propriété de la SCI DE L'AVENIR, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 80 396 €.

N°MD2022-1473 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 2, rue de L'Escoutadou et 2223, boulevard Paul Valéry à Montpellier - parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505 - propriété de Monsieur JARIEL Serge

Objet : La Métropole acquiert le lot 812 sur l'assiette de la copropriété Les Collines d'Estanove, parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505, situées à Montpellier, propriété de M. JARIEL, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 5 160 €.

N°MD2022-1474 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - LAURIOL à Clapiers, cadastrée respectivement sections BT n°250, BT n°254, et BT 249 appartenant à l'Indivision DAINAT

Objet : La Métropole acquiert les emprises de 117 m², 43 m² et 7 m² du bien immobilier à Clapiers appartenant à l'Indivision DAINAT, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway, pour un montant total de 11 773 €.

N°MD2022-1475 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 2, rue de L'Escoutadou et 2223, boulevard Paul Valéry à Montpellier - Parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505 - propriété de Madame LAMBERT Fabienne

Objet : La Métropole acquiert le lot 808 sur l'assiette de la copropriété Les Collines d'Estanove, les parcelles cadastrées IK n°271, IK n°274 et IL n°505, situées à Montpellier, propriété de Mme LAMBERT, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 5 160 €.

N°MD2022-1477 - 28/11/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une indemnisation de dommage de travaux public - Tabac TPL le Campus - 5ème ligne de tramway

Objet : Il s'agit d'accorder une 3ème indemnisation à la SNC TPL LE CAMPUS exploitant un commerce de tabac, au titre du préjudice économique subi, généré par le chantier de réalisation de la 5ème ligne de Tramway de Montpellier Méditerranée Métropole. Cette indemnisation s'élève à 24 861 €.

N°MD2022-1478 - 06/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché M0B0058EP d'utilisation et de maintenance d'un logiciel de gestion des arrêtés de circulation et de stationnement - Avenant n°2 - Autorisation de signature

Objet : Le marché M0B0058EP d'utilisation et de maintenance d'un logiciel de gestion des arrêtés de circulation et de stationnement doit faire face à des sujétions techniques imprévues nécessitant de passer un avenant en augmentation d'un montant de 6 700 € HT. Un avenant est passé avec l'entreprise SOGELINK.

N°MD2022-1479 - 06/12/22 - Direction de la Culture et du Patrimoine

Décision relative à l'adhésion de Montpellier Méditerranée Métropole (Comédie du Livre) au réseau RELIEF - Autorisation

Objet : Le Réseau RELIEF (Réseau des événements littéraires et festivals) réunit autour de valeurs communes, structures, manifestations, et professionnels du livre. Montpellier Méditerranée Métropole via son événement La Comédie du Livre, souhaite adhérer à ce réseau. La cotisation annuelle s'élève à 25 € TTC.

N°MD2022-1480 - 06/12/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice : Requête n°2206000-5 TA - Association de Défense des Libertés Fondamentales et Association des commerçants de l'Ecusson

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au CABINET ACOCE AVOCATS devant le Tribunal Administratif de Montpellier à la suite du dépôt de la requête n°2206000-5 par l'ASSOCIATION DE DEFENSE DES LIBERTES FONDAMENTALES et par L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'ECUSSON contre la délibération n°M2022-261 du Conseil de Métropole en date du 26 juillet 2022 relative à la modification du programme d'investissements de la délégation de Service Public des parcs de stationnement Antigone et Comédie.

N°MD2022-1482 - 06/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative à un avenant n°1 au marché 5065DM18 de fournitures et d'équipements pour la maintenance du parc existant des systèmes de fermetures automatiques - Lot 1 ' bornes électriques existantes de type CITINNOV ou équivalent ' - Autorisation de signature

Objet : Un avenant de prolongation au lot 1 « bornes électriques existantes de type CITINNOV ou équivalent » du marché 5065DM18 de fournitures et d'équipements pour la maintenance du parc existant des systèmes de fermetures automatiques, est passé avec l'entreprise CITINNOV. Cet avenant prolonge le marché jusqu'au 15 mars 2023 et portant la durée de l'accord-cadre à 4 ans. Le marché est sans incidence financière.

N°MD2022-1483 - 06/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative à participation de la Métropole de Montpellier au congrès annuel de LUCI (Lighting Urban Community International) du 1er au 4 mars 2023 - Financement de la mission - Approbation

Objet : L'association LUCI souhaite présenter la Métropole, lors de son congrès annuel, comme nouvel adhérent de leur association ; à ce titre, un représentant de la Métropole participera à ce congrès du 1^{er} au 4 mars 2023 en Finlande. Il s'agit d'approuver le financement de cette mission d'un montant prévisionnel de

1 500 € TTC.

N°MD2022-1485 - 09/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision modificative de la décision n°MD2022-1242 du 10 novembre 2022 relative à l'acquisition à la Ville de Montpellier de terrains dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 du tramway

Objet : Dans le cadre de la réalisation de la ligne 5 du tramway, par décision du 10 novembre 2022, Monsieur le Président a autorisé la Métropole à acquérir des terrains propriétés de la Ville de Montpellier sur le site de Lavalette pour une emprise totale de 3618 m² pour un montant de 49 900 € alors qu'il y avait lieu d'écrire 52 273 € comme cela est indiqué dans la délibération n°V2022-371 du Conseil municipal du 11 octobre 2022 pour la vente des biens.

N°MD2022-1486 - 09/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Commune de Lavérune - Acquisition des parcelles BH 92-93-96 - Aire d'Alimentation du Captage du Flès

Objet : Il s'agit d'acquérir de la SAFER OCCITANIE les parcelles BH 92-93-96 situées à Lavérune. Cette acquisition permettra de constituer une réserve foncière dans l'aire d'alimentation du captage du Flès.

N°MD2022-1488 - 15/12/22 - Direction Habitat Parcours Résidentiels

Décision relative à l'octroi de subventions pour la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif Guichet Unique de la rénovation énergétique - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser l'attribution de subventions à 2 ménages sollicitant l'aide Plan Climat pour un montant total de 2600 €:

N°MD2022-1490 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à un Marché n°M2C0061RI- Recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - ' Acquisition d'un serveur dédié aux bases de données Oracle ' - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour l'acquisition d'un serveur dédié aux bases de données Oracle pour un montant maximum de 155 072,87 € HT.

N°MD2022-1491 - 13/12/22 - Direction des Finances

Décision relative à un emprunt auprès de LA BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT pour le financement de la cinquième ligne de tramway - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature d'un contrat d'emprunt auprès de la BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT à hauteur de 250 millions d'euros pour financer la cinquième ligne de tramway de la Métropole de Montpellier. Le contrat comporte une phase de mobilisation de 3 ans, puis une phase de consolidation de 30 ans maximum selon le module et les cotations choisies en taux fixe ou en taux variable.

N°MD2022-1493 - 06/12/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision d'ester en justice "Requête Cour d'Appel de Montpellier - SCI DU SORIECH"

Objet : La défense de Montpellier Méditerranée Métropole est confiée au CABINET D'AVOCATS CGCB ET ASSOCIES devant la Cour d'Appel de Montpellier consécutivement au mémoire déposé par la SCI du SORIECH le 15 novembre 2022 contre le jugement du Juge de l'expropriation en date du 25 mai 2022 fixant le prix d'acquisition par Montpellier Méditerranée Métropole de la Parcelle cadastrée CN 20 sise avenue de Boirargues à Lattes et ce, dans le cadre d'une préemption.

N°MD2022-1494 - 16/12/22 - Direction de la Santé et de la Prévention

Décision relative à un marché n°M2D0042RH - Prestations de médecine professionnelle et préventive à destination du personnel de Montpellier Méditerranée Métropole - Autorisation de signature

Objet : Le marché n°M2D0042RH « prestations de médecine professionnelle et préventive à destination du personnel de Montpellier Méditerranée Métropole est attribué à l'entreprise ENSANTE, sise à Montpellier. Il est conclu pour un montant maximum de 320 000 € HT pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il est reconduit tacitement jusqu'à son terme avec une durée maximale du contrat de 4 ans, toutes périodes confondues.

N°MD2022-1496 - 16/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à une convention de mise à disposition d'un petit train touristique pour la commune de Villeneuve-lès-Maguelone - Autorisation de signature

Objet : Il s'agit d'autoriser la signature entre la Métropole et la Commune de Villeneuve-lès-Maguelone, d'une convention de mise à disposition d'un petit train touristique du 10 au 11 décembre 2022. Le loyer de la mise à disposition de l'équipement est fixé à 150 €.

N°MD2022-1498 - 08/12/22 - Mission Cité Intelligente

**Décision au marché n°M2B0087RI relatif au recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour l'industrialisation de la plateforme smart city Fiware dans le cadre de la Cité intelligente
Autorisation de recours**

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour l'industrialisation de la plateforme smart city Fiware dans le cadre de la Cité intelligente pour un montant maximum de 65 000 € HT pour une durée d'un an à compter de la date d'effet de cette décision.

N°MD2022-1500 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative à la cession de matériel informatique à l'association Nouas - Approbation

Objet : A la suite de l'état de vétusté de matériels (ordinateurs) du Pôle Numérique et Donnée, il convient de les réformer. Ce type de matériel ne peut aller directement en décharge, il convient donc de faire appel à une société spécialisée afin de le recycler ou de le reconditionner. L'ASSOCIATION NOUAS, sise à Montpellier, est en capacité de reprendre ces matériels et de les recycler. Une fois recyclés, l'association utilisera ces ordinateurs pour ses propres besoins (formation) ou les proposera à d'autres associations.

N°MD2022-1502 - 08/12/22 - Direction des Ressources Informatiques

Décision relative au recours à l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) pour la 'Rédaction du corpus politique de sécurité des systèmes d'information'- Marché M2B0112RI - Autorisation de recours

Objet : Il s'agit d'autoriser les services de Montpellier Méditerranée Métropole à faire appel à l'UGAP pour la rédaction du corpus politique de sécurité des systèmes d'information pour un montant maximum de 44 252,97 € HT.

N°MD2022-1503 - 06/12/22 - Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Décision relative au sinistre Pertes de recettes suite à la fermeture administrative des établissements de la Métropole - Automne 2020 - Indemnités d'Assurances- Acceptation d'une offre d'indemnisation

Objet : Pour faire suite à la déclaration des pertes de recettes de la Métropole au regard de la seconde période de confinement liée à la Covid-19 à la compagnie d'assurance Dommages aux biens de la Métropole, la SMACL propose 'une indemnité de 590 000 €.

N°MD2022-1506 - 16/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative à l'avenant N°1 au marché subséquent M2D0016EP - Travaux d'aménagement de la RD27E - PUP le Salinier à Murviel-lès-Montpellier - Autorisation de signature

Objet : Un avenant n° 1 au marché n° M2D0016EP est conclu avec EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON pour des travaux complémentaires nécessaires pour mener à bien cette opération. L'avenant est d'un montant de 52 629,41 € HT porte le montant du marché à 411 427,41 € HT soit une augmentation de 14,67 %.

N°MD2022-1509 - 16/12/22 - Pôle Stratégie Foncière et Immobilière

Décision relative à l'acquisition de la parcelle BI 374 partie, sise commune de Juvignac - Projet d'aménagement de protection contre les inondations de la Mosson

Objet : Le projet de protection contre les inondations de la Mosson sur la commune de Juvignac a fait l'objet d'un arrêté de DUP le 24 novembre 2022. Il convient donc de mettre en œuvre les accords amiables obtenus pour l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de l'ouvrages de protection et notamment 367 m² à prendre sur la parcelle BI 374 moyennant le prix de 29 360 € majorée d'une indemnité de remploi de 3 940 € ainsi que d'une indemnité de dépréciation de surplus de 38 500 € et des indemnités liées à la reconstitution d'aménagements qui sont dans l'emprise à acquérir par la Métropole.

N°MD2022-1515 - 16/12/22 - Direction Services aux Territoires

Décision relative au marché subséquent M2D0117PP - Aménagement de la rue de Clairdouy à Saint Georges d'Orques - Autorisation de signature

Objet : Le marché de travaux d'aménagement de la rue de Clairdouy à Saint Georges d'Orques est attribué à l'entreprise EUROVIA PACA sise à Juvignac pour un montant estimatif de 879 213 € HT. Le marché prend effet à compter de l'ordre de service pour une durée globale de 7 mois.

N°MD2022-1516 - 16/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché M2D0024EP de Mission de maîtrise d'œuvre pour la liaison en modes actifs de la station de tramway Sabines à Fabrègues - Autorisation de signature

Objet : L'aménagement de la liaison en modes actifs entre le quartier Sabines à Montpellier et le carrefour RM185 à Fabrègues est attribué au maître d'œuvre ARTELIA/AEI sis à Pérols, pour un montant toutes tranches confondues de 228 084,75 € HT et pour une durée de 60 mois pour la tranche ferme et de 18 mois pour la tranche optionnelle 1.

N°MD2022-1517 - 19/12/22 - Direction des relations institutionnelles et de l'évènementiel

Décision relative à un mandat spécial- Présentation d'une mission opérationnelle à Heidelberg - Autorisation

Objet : Il s'agit d'autoriser le déplacement à Heidelberg du 30 novembre au 2 décembre de 3 agents afin de participer au projet Walter Hallstein.

N°MD2022-1522 - 16/12/22 - Direction Appui Technique aux Territoires

Décision relative au marché subséquent M2D0100PP relatif aux travaux d'aménagement de la route de Mende à Montpellier - Attribution du marché

Objet : Le marché-subséquent n°M2D0100PP relatif aux travaux de création d'une piste cyclable bidirectionnelle bilatérale située route de Mende à Montpellier est attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE sise à Saint Jean de Védas, pour un montant de 598 775, 20€ HT et pour une durée de 116 jours calendaires (hors période de préparation de 30 jours).

N°MD2022-1524 - 15/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une acquisition foncière pour la réalisation de la ligne 5 de tramway - 4 impasse George Sand à SAINT-JEAN-DE-VEDAS, cadastrée section BW n°454, appartenant à l'indivision FERRIE/KHAYATI.

Objet : La Métropole acquiert une emprise de 40 m² du bien immobilier sis 4 impasse George Sand à Saint Jean de Védas, cadastré section BW n°454, appartenant à l'indivision FERRIE/KHAYATI, dans le cadre de la réalisation de la 5ème ligne de tramway pour un montant total de 2 617 €.

N°MD2022-1530 - 16/12/22 - Direction des Mobilités

Décision relative à une convention de mandat de Maîtrise d'ouvrage avec la SPL TaM "Réalisation des études et des travaux de l'opération de doublement de la ligne 3 de tramway entre les stations Boiragues et Parc expo, la création de deux nouvelles stations voyageurs et l'aménagement d'une communication Place Ernest Granier" - Autorisation de signature

Objet : La maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du doublement de la ligne 3 de tramway entre les stations Boiragues et Parc expo, la création de deux nouvelles stations voyageurs et l'aménagement d'une communication Place Ernest Granier est attribué à la SPL TAM, sise à Montpellier. Le contrat de mandat de maîtrise d'ouvrage est conclu pour un montant forfaitaire de 1 040 020 € HT, pour une durée de 5 ans à compter de sa signature par les deux parties.